Document Stratégique de Façade

Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

Annexe 6

6° Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Partie A: Objectifs environnementaux

Annexe composant le Plan d'action pour le milieu marin

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018 Façade Nord Atlantique -Manche Ouest Mai 2018





Table des matières

Liste des Objectifs stratégiques environnementaux	3
Liste des Objectifs environnementaux particuliers	5
Fiches descriptives associées	
D1HB – Prés salés Atlantiques et végétation pionnière à salicornes	
D1HB – Habitats rocheux intertidaux	
D1HB – Bioconstructions à sabellaridés (hermelles)	
D1HB – Herbiers de zostères (Zostera marina et Zostera noltei)	
D1HB – Habitats sédimentaires intertidaux, subtidaux et circalittoraux	
D1HB – Habitats rocheux subtidaux et circalittoraux	82
D1HB - Structures géomorphologiques particulières et habitats associés	90
D1HB - Dunes hydrauliques du plateau et du haut de plateau	100
D1MM – Mammifères marins et tortues marines	105
D10M – Oiseaux marins	
D1PC - Elasmobranches	137
D1PC - Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	144
D1PC - Poissons et céphalopodes côtiers (MNHN)	154
D1PC - Zones fonctionnelles halieutiques (nourriceries et frayères)	160
D1D4D7 – Habitats pélagiques, réseaux trophiques et conditions hydrographiques	166
D2 – Espèces non indigènes	180
D3 – Pêche commerciale	192
D5 - Eutrophisation	201
D6 – Intégrité des fonds	213
D8 - Contaminants	229
D9 – Questions sanitaires	250
D10 – Déchets	265
D10 – Déchets	274
Version du 10 septembre 2018	
Note méthodologiqueVEISIOIT QUI TO SEPTEMBLE 2010	282





LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DE LEURS OBJECTIFS PARTICULIERS

Descripteur	Objectifs stratégiques environnementaux	Objectifs environnementaux particuliers	Fiches descriptives associées
Habitats Benthiques	Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE01, D01-HB-OE02, D01-HB-OE03, D01-HB-OE04, D01-HB-OE05,	D1HB – Prés salés Atlantiques et végétation pionnière à salicorne D1HB – Habitats rocheux intertidaux D1HB – Bio constructions à sabellaridés D1HB – Herbiers de zostères (Zostera marina et Zostera noltei)
(НВ)	Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	D01-HB-OE07, D01-HB-OE09, D01-HB-OE13, D01-HB-OE11, D01-HB-OE12	D1HB – Habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux D1HB – Habitats rocheux subtidaux et circalittoraux D1HB – Structures géomorphologiques particulières et habitats associés D1HB – Dunes hydrauliques
Mammifères marins et tortues (MT)	Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D01-MT-OE01, D01-MT-OE02, D01-MT-OE03	D1MM – Mammifères marins et tortues marines
Oiseaux marins (OM)	Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D01-OM-OE01, D01-OM-OE02, D01-OM-OE03, D01-OM-OE04, D01-OM-OE06, D01-OM-OE07, D01-OM-OE08,	D10M - Oiseaux marins
Poissons (PC)	Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D01-PC-OE01, D01-PC-OE02, nis D01-PC-OF03 D01-PG-DE05	D1PC – Elasmobranches D1PC – Amphihalins D1PC – Poissons côtiers vulnérables D1PC – ZFH
Réseaux trophiques et habitats pélagiques	Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs	D04-0E02	D4-D7-hydrographie-réseaux trophiques





ET SOLIDAIRE			
Descripteur	Objectifs stratégiques environnementaux	Objectifs environnementaux particuliers	Fiches descriptives associées
Espèces non indigènes	Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	D02-OE01, D02-OE02, D02-OE03, D02-OE05	D2 – Espèces non indigènes
Espèces commerciales	Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable	D03-OE01, D03-OE02, D03-OE03	D3 - pêche commerciale
Eutrophisation	Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	D05-OE01, D05-OE02, D05-OE03, D05-OE04	D5 - Eutrophisation
Intégrité des fonds marins	Eviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	D06-OE01, D06-OE02,	D6 - Intégrité des fonds
Condition hydrographiques	Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines qui soient défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	D07-OE01, D07-OE03, D07-OE04, D07-OE05	D1HP-D4-D7-hydrographie-réseaux trophiques
Contaminants	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels	D08-OE01, D08-OE02, D08-OE03, D08-OE04, D08-OE05, D08-OE05bis, D08-OE06, D08-OE07	D8 - Contaminants
Contaminants – aspects sanitaires	Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	D09-OE01, D09-OE02 D09-OE0X	D9 - questions sanitaires
Déchets	Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01, D10-OE02	D10 - Déchets
Bruit	Limiter les émissions sonores dans le milleurgarir à l'des niveaux non impactant pour les mammifères marins VERSION QU	nis à consultation 10 septembre 2018	D11 - Energie sonore





LISTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX PARTICULIERS DE LEURS INDICATEURS ET LEURS CIBLES

Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-HB-OE01	Adapter la pression de pâturage et réduire les	- Indicateur 1: Surface d'habitat sensible (obionnaie) de	- Cible 2026 (indicateur 1): Bonne adéquation
	perturbations physiques des prés salés et	prés salés nouvellement exploités par l'élevage de mouton	avec l'atteinte ou le maintien du bon état des
	végétation pionnière à salicorne liées aux	Valeur de référence (2017): À calculer / façade	prés salés et avec la qualité sanitaire des
	activités anthropiques (de loisir et		usages sensibles (baignade, conchyliculture,
	professionnelles)	, ,	pêche à pied)
		nombre total de moutons et/ou bovins de prés salés	
		Valeur de référence (2017): À calculer	- Cible 2026 (indicateur 2): Bonne adéquation
			de la pression de pâturage avec l'atteinte
		_	et/ou le maintien en bon état des prés salés et
			avec la qualité sanitaire des usages sensibles
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	(baignade, conchyliculture, pêche à pied)
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	- Cible 2026 (indicateur 3): Tonnages de salicorne récoltée annuellement compatibles avec un renouvellement durable des stocks et avec l'atteinte et/ou le maintien en état des prés salés - Cible 2026 (indicateur 4): Maintien ou
			diminution
D01-HB-OE02	Restaurer des espaces de prés salés situés dans	- Indicateur 1: Nombre et surface de sites restaurés ou	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la
	les zones menacées par la montée du niveau de	préservés	hausse
	la mer	N.B.: des sites propices à la dépoldérisation seront notamment recherchés pour atteindre cet objectif Valeur de référence (2017): 0	





ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-HB-OE03	Réduire les perturbations physiques liées à la	- Indicateur 1: En AMP, surface d'habitats sensibles situés	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie et
	fréquentation humaine sur les habitats rocheux	dans des zones soustraites durablement aux principales	concertée en façade dans le cadre de la
	intertidaux*, notamment par la pêche à pied	pressions sur les habitats rocheux	mesure M003, et adoptée lors de la révision
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	du PdM
	*Champs de blocs, bancs de moules intertidaux,		
	ceintures à cystoseires et trottoirs à lithophyllum	- Indicateur 2 : Tonnages d'algues de rives récoltées annuellement par espèce Valeur de référence (2016): a) pour la pêche à pied professionnelle: 5 145 tonnes d'algues de rive toutes espèces confondues pour la région Bretagne (sur la base des données déclaratives issues du programme Biomasse algues mené par le CRPMEM de Bretagne) b) pas d'évaluation possible pour la pêche à pied de loisir tonnage de référence non connu en dehors de la Bretagne	- Cible 2026 (indicateur 2): Tonnages d'algues de rives récoltées annuellement compatibles avec un renouvellement des stocks par espèce et avec l'atteinte et/ou le maintien en état des récifs intertidaux à dominance algale - Cible 2026 (indicateur 3): Tendance à la baisse
		- Indicateur 3: Nombre moyen de blocs retournés et non remis en place par les pêcheurs à pied de loisir fréquentant l'habitat champs de blocs Valeur de référence (période 2014-2016): Nombre moyen de blocs retournés non remis en place aux échelles des façades MEMN, MC et GdG entre 2014 et 2016 (données Life pêche à pied de loisir), à calculer/façade	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
	Eviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier: - Large de l'île de Groix (Sabellaria spinulosa) - Baie du Mont Saint-Michel (récifs sur substrat meuble sur les sites de Saint-Anne de Champeaux/La Frégate) - Noirmoutier (récif à S. alveolata sur substrat meuble au sud de l'île, commune de Barbâtre) - Baie de Bourgneuf - Côte Oléronnaise (récif à S. alveolata sur substrat rocheux à l'Ouest de l'île)	constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire, intégrées dans des zones soustraites durablement aux principales pressions Valeur de référence (préciser l'année): À évaluer par IFREMER pour chaque façade (en cours pour l'année 2018)	
D01-HB-OE05	Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied) Pour les mouillages, OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SAmais ciblant en particulier: - Archipel de Chausey - Baie de Morlaix - Archipel des Glénan - Mer d'Iroise - Golfe du Morbihan - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis - Bassin d'Arcachon Pour la pêche à pied de loisir, OE s'appliquar	- Indicateur 1: Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) interdit aux mouillages forains Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): À calculer/façade - Indicateur 2: Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisation de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): À calculer/façade - Indicateur 3: En site Natura 2000, proportion de surface d'herbiers intertidaux identifiés comme « à risque modéré conservation des sites Natura 2000 souris à la pression de péche (professionnelle et de loisir). Valeur de référence (année 2018): À calculer/façade au	- Cible 2026 (indicateur 1): 100% - Cible 2026 (indicateur 2): 0 - Cible 2026 (indicateur 3): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
	 Rade de Brest Golfe du Morbihan Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis Bassin d'Arcachon 		
D01-HB-OE07	- Bassin d'Arcachon Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles	- Indicateur 1: Proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux subissant des effets néfastes sous l'influence de pressions anthropiques dans la zone des 3 milles Valeur de référence (préciser l'année): A calculer avant l'adoption du PdM - Indicateur 1bis: En AMP, proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux soustraits durablement aux perturbations physiques Valeur de référence (préciser l'année): À calculer pour la révision des PdM - Indicateur 2: En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traînants de fond) Valeur de référence (2018): À calculer/façade au moment des résultats de l'analyse de risques pêche * sont particulièrement ciblés les bancs de maërl des sites Natura situés dans la Baie de Saint-Brieuc Est, de la Rade de Brest, de l'archipel des Glénan, de Trévignon, de la baie de Morlaix et de Belle-île	 Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la révision du PdM (2021) Cible 2026 (indicateur 1bis): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021) Cible 2026 (indicateur 2): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
		conduire à des contraintes supplémentaires en ce qui concerne les cetivités de professionnelle par rapport à l'Indicateur 2, mais vise uniquement à permettre un encadrement supplémentaire des autres activités que la pêche professionnelle.	





Identifiant Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-HB-OE09 Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (Laminaria digitata et Laminaria Hyperborea)	- Indicateur 1: Tonnage de laminaires récoltées annuellement (Laminaria hyperborea et Laminaria digitata) Valeur de référence (2017): Zones exploitées actuellement (zone des Abers, mer d'Iroise, sud Finistère, nord Finistère) - Laminaria hyperborea: 20 000 tonnes/an - Laminaria digitata: 50 000 tonnes/an	- Cibles 2026 (indicateur 1): a) Zones actuellement exploitées: a.1. Laminaria hyperborea: environ 22 000 tonnes/an + ou - 4 000 T/an (estimation précise en cours via projet IDEALG et MARHA aux échelles Nord Finistère puis Bretagne), tonnage compatible avec un renouvellement durable des stocks et avec l'atteinte et/ou le maintien en état de l'habitat "champs de laminaires" a.2. Laminaria digitata: environ 50 000 tonnes/an + ou - 5 000 T/an, tonnage compatible avec un renouvellement durable des stocks et avec l'atteinte et/ou le maintien en état de l'habitat "champs de laminaires" b) Nouvelles zones exploitées: Tonnage par espèce à définir avant toute nouvelle autorisation d'exploitation et compatible avec un renouvellement durable des stocks/espèce ciblée (Laminaria hyperborea et Laminaria digitata) ainsi qu'avec l'atteinte et/ou le maintien en état de l'habitat "champs de laminaires"





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-HB-OE11	Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les	Indicateurs relatifs aux EMV:	Cibles relatives aux EMV:
	plus représentatives des habitats profonds	- Indicateur 1: Part des EMV soumis à la pêche de fond en	
	(Ecosystèmes Marins Vulnérables*) et réduire	Atlantique	- Cible 2026 (indicateur 1): 0% au-delà de
	l'abrasion des structures géomorphologiques	Valeur de référence (2018): Réglementation: 0 au-delà de	400m, en application du règlement européen
	particulières**:	400m sur les EMV en Atlantique	2016/2336
	* Définition des Ecosystèmes Marins Vulnérables	- Indicateur 2: En AMP, proportion de surface d'EMV	- Cible 2026 (indicateur 2): Définie et
	sur la base de:	soustraite durablement aux principales pressions	concertée dans le cadre de la mesure M003, et
	- la proposition de l'IFREMER pour la France	Valeur de référence (2017): 0	adoptée lors de la révision du PdM (2021)
	transmise au CIEM (pour l'Atlantique et la		
	Manche),	Indicateur relatif aux structures géomorphologiques	Cible relative aux structures
	- l'identification des écosystèmes marins	<u>particulières</u>	géomorphologiques particulières
	vulnérables réalisée dans le cadre du plan d'action	- Indicateur 3: Part des structures géomorphologiques	- Cible 2026 (indicateur 3): Pas
	Habitats Obscurs de la Méditerranée du	particulières* soumises à la pêche aux engins trainants de	d'augmentation
	Programme des Nations Unies pour	fond	
	l'Environnement (pour la Méditerranée)	a) pour la façade MEMN: Ridens de Boulogne, Roches	Cible relative aux EMV et aux structures
		Douvres et Fosse centrale de la Manche	géomorphologiques particulières
	** Structures définies lors de la phase	b) pour la façade NAMO: pockmarck de la baie de	
	d'identification des enjeux pour la mise en œuvre	Concarneau et Môle inconnu.	- Cible 2026 (indicateur 4): Pas
	de la DCSMM	c) pour la façade SA: plateau de Rochebonne, fonds	d'augmentation pour les structures
		rocheux basques isolés et habitat 1180 (Structures	concernées par les autres indicateurs, et pas
	La carte des EMV et des structures	formées par les émissions de gaz en limite de talus).	d'augmentation supplémentaire:
	géomorphologiques particulières se trouve dans	Valeur de référence (2018): situation actuelle	a) pour la façade NAMO: au-delà de 800 m
	la fiche OE.	Ladianta and a ladif and 5000 at a second	Escarpement de Trevelyan, Plateau de
		Indicateur transversal relatif aux EMV et aux structures	Meriadzeck, Haut plateau landais, Dôme de
		géomorphologiques particulières	Gascogne.
		- Indicateur 4: Superficie des habitats profonds (EMV) et	
		des structures géomorphologiques particulières soumises aux activités autres que la pêche et les câbles sous-marins	
		générant une abrasion ou un étouffement (extraction de	
		matériaux, immersion de sédiments)	
	Date	Valeur de référence (2018) situation actuelle	
	Pro	Maita Colleit Glice (2)12) Clisterini laterrang U	

Version du 10 septembre 2018

Liste des Objectifs environnementaux particuliers

10/303





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-HB-OE12	Limiter la pression d'extraction sur les dunes	- Indicateur 1: Surfaces de dunes mobiles* de sables	- Cible 2026 (indicateur 1): 0
	hydrauliques de sables coquilliers et éviter la	coquilliers soumises à extraction	
	pression d'extraction sur les dunes du haut de	* on entend par dunes mobiles les dunes hydrauliques de	- Cible 2026 (indicateur 2): Pas
	talus	sables coquilliers non stabilisées au cours des cent dernières années	d'augmentation par rapport à 2017
		Valeur de référence : À calculer par façade	- Cible 2026 (indicateur 3): 0
		- Indicateur 2: En site Natura 2000, volume total de sables coquilliers autorisés par façade sur les secteurs non mobiles Valeur de référence (variable): 220 150 m3	- Cible 2026 (indicateur 4): 0
		- Indicateur 3: En site Natura 2000, nombre de nouvelles autorisations délivrées par façade N.B.: actuellement 3 secteurs sont exploités en sites Natura 2000, La Horaine, Les Duons et la Cormorandière Valeur de référence (préciser l'année): À partir de l'adoption des OE	
		- Indicateur 4: Nombre de nouveaux projets concernant les dunes du haut talus Valeur de référence (préciser l'année): À partir de l'adoption des OE	





ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-MT-	Limiter le dérangement anthropique des	- Indicateur 1: Pourcentage d'opérateurs pratiquant une	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la
OE01	mammifères marins	activité de whale dolphin ou seal watching ayant adhéré et	hausse (trois niveaux d'interprétation:
		respectant une démarche de bonnes pratiques (charte)	(mauvais = diminution, moyen = stabilisation,
	Pour les groupes sédentaires de grands dauphins,		bon = augmentation)
	OE s'appliquant sur l'ensemble des façades mais	Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): À	
	ciblant en particulier:	calculer par espèce et par façade	- Cible 2026 (indicateur 2): Pas
	- Mer d'Iroise	- 35 opérateurs actuellement enregistrés en 2014 en	d'augmentation
	- Golfe Normand Breton	Méditerranée (démarche de label « High Quality Whale	
		Watching »)	
	Pour le phoque veau-marin, OE s'appliquant sur la	- 6 opérateurs en Mer d'Iroise	
	façade MEMN et cible en particulier:	- (3? à confirmer) opérateurs aux Sept-Îles	
	- Estuaires picards et mer d'Opale,	opérateurs dans le Golfe Normand-breton	
	- Baie de Seine		
	- Baie du Mont Saint-Michel	- Indicateur 2 (spécifique phoque veau-marin): Nombre	
	- Mer du nord méridionale et détroit du Pas-de-	de jeunes phoques veau-marin abandonnés/an rapporté	
	Calais	au nombre de naissances et hors année climatique	
		exceptionnelle	
	Pour le phoque gris, OE s'appliquant sur	·	
	l'ensemble des façade MEMN, NAMO et SA mais	Valeur de référence la plus récente (période 2012-2017):	
	ciblant en particulier:	Valeur moyenne (cf.pilote scientifique)	
	- Sept-Iles - Trégor-Goëlo		
	- Mer d'Iroise		





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-MT-	Réduire les captures accidentelles de tortues	- Indicateur 1 (marsouins communs et dauphins	- Cible 2026 (indicateur 1): Réduire le taux de
OE02	marines et de mammifères marins, en particulier	communs): Taux de mortalité (évalué sur les mortalités	mortalité par capture accidentelle à une valeu
	des petits cétacés	absolues) par capture accidentelle et par espèce	inférieure à 1,7% de la meilleure estimation de
		Valeur de référence (2011-2016): Moyenne annuelle du	population (ASCOBANS 2000) pour chaque
		taux de mortalité liée à des prises accidentelles calculée	espèce
		sur les 6 dernières années consécutives (2011-2016): À	
		calculer par espèce et façade	- Cible 2026 (indicateur 2): Diminution du tiers du taux apparent de mortalité par capture
		- Indicateur 2 (autres mammifères marins): Taux	accidentelle pour chaque espèce
		apparents de mortalité (nombre d'échouages observés	assistantene pour anaque copeso
		avec traces de capture accidentelle / nombre d'échouages	- Cible 2026 (indicateur 3):Tendance à la
		total) par capture accidentelle et par espèce	baisse
		Valeur de référence (2011-2016): Moyenne annuelle du	
		taux apparent de mortalité liée à des prises accidentelles	
		calculée sur les 6 dernières années consécutives (2011-	
		2016): À calculer par espèce et façade	
		- Indicateur 3 (tortues marines): Nombre total de tortues	
		marines observées ou déclarées (morte ou vivante)	
		présentant des traces de capture accidentelle	
		Valeur de référence la plus récente (période 1988-2017):	
		a) MMN et MC: Pas de renseignement récent. Depuis	
		1988: 7 cas de captures accidentelles de tortue luth et 6	
		cas de tortues caouannes (Simian & Artero, 2018)	
		b) GdG:	
		Données RTMAE pour la période 1988-2017: Tortue luth:	
		60 cas de captures accidentelles dont 17 mortelles	
		observées en mer et 33 cas d'échouages présentant des	
		traces de capture accidentelle ; Tortues caouannes: 27 cas	
		de captures accidentelles dont 5 mortelles observées en	
		mer et aucun échouage avec des traces de capture	
	Pro	accidentelle (Simian & Artero, 2018) Donnees observateurs embarques (IFREMER) sur la	
	Vers	période 2009-2016: Torrues Lunh: 13 cas de captures	
		accidentelles ; Tortues caouannes: 4 cas de captures	
		accidentelles (Simian & Artero, 2018)	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-MT-	Réduire les collisions avec les tortues marines et	- Indicateur 1: Taux apparent de mortalité par collision des	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la
OE03	les mammifères marins	tortues marines et des mammifères marins échoués	baisse
		Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): À	- Cible 2026 (indicateur 2): À définir une fois la
		calculer par espèce et par façade	cartographie des zones à risque de collision
		a) 3 collisions /16 échantillons de cétacés au total	élevé établie dans le cadre de la concertation
		(rorquals communs, rorquals indéterminés, baleines à	sur les PdM
		bosse et cachalots) en Méditerranée Occidentale pour la	
		période 2012-2016 (30 cas sur 141 entre 1970 et 2016)	
		b) 1972-2012: 6 échouages dus à une collision en MC-GDG	
		- Indicateur 2 (grands cétacés): Proportion de zones « à	
		risque de collision élevé»* où le risque a été minimisé	
		*cartographie des zones à risque réalisée à l'occasion de la	
		révision du PdS ou du PdM d'ici fin 2019	
		Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): À	
		calculer/façade	
D01-OM-	Réduire les captures accidentelles d'oiseaux	- Indicateur 1: Nombre d'oiseaux capturés par unité	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la
OE01	marins* (au large et à proximité des colonies), et		diminution
		Valeur de référence la plus récente (2018): Non disponible	
	des espèces les plus vulnérables comme les		- Cible 2026 (indicateur 2): Tendance
	puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les	- Indicateur 2: Estimation de l'effectif annuel capturé	significative à la baisse du taux de capture,
	palangres, les filets fixes et les sennes à petits	accidentellement pour les trois espèces de puffins	compatible avec l'atteinte du bon état
	pélagiques	(cendré, Yelkouan et Baléares) rapporté à la population Valeur de référence (2018): Non disponible	écologique
	* cf.espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté	valeur de reference (2018). Non disponible	- Cible 2026 (indicateur 3): Définie, concertée
	BEE	- Indicateur 3: Proportion des surfaces des zones	et adoptée en façade dans le cadre de la
		d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à enjeu fort	révision du PdM, simultanément à la
		dans lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction	cartographie des habitats fonctionnels
		des captures accidentelles sont prévues	
	Pro	Valeur de référence la plus réceive (précise l'année): À	
		calculer pour la révision des PdM	
	Vers	ion du 10 septembre 2018	

Liste des Objectifs environnementaux particuliers





ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-OM-	Prévenir les collisions des oiseaux marins avec	- Indicateur 1: Taux de projets autorisés - à compter de	- Cible 2026 (indicateur 1): 100%
OE02	les infrastructures en mer, notamment les parcs	l'adoption des stratégies de façades maritimes- dont	
	éoliens (application de la séquence éviter,	l'étude d'impact, après application de la séquence ERC,	- Cible 2026 (indicateur 2): 100%
	réduire, compenser)	évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme	
		compatible avec l'atteinte du bon état écologique de	
		chaque espèce fréquentant la zone du projet évalué, au	
		niveau de la (les) façade(s) marine(s) concernée(s) par	
		chacune de ces espèces	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		- Indicateur 2: Taux de parcs éoliens autorisés à compter	
		de l'adoption des stratégies de façades maritimes	
		présentant un dispositif d'évaluation et, le cas échéant, de	
		réduction du niveau de pression de collision sur les	
		populations d'espèces fréquentant le parc éolien.	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	





ET SOLIDAIRE				
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026	
D01-OM-	Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les	- Indicateur 1: Surfaces concernées par des nouvelles	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée	
OE03	oiseaux marins*, en particulier dans les zones	autorisations localisées dans les sites de densité	et adoptée en façade dans le cadre de la	
	marines où la densité est maximale	maximale* des oiseaux marins occasionnant une perte	révision du PdM, simultanément à la	
		d'habitat fonctionnel	cartographie des habitats fonctionnels	
	* cf.espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté	Valeur de référence la plus récente (2017): situation		
	BEE	actuelle	- Cible 2026 (indicateur 2): Aucune nouvelle	
			artificialisation suite à l'application de la	
		La cartographie des habitats fonctionnels sera précisée à	séquence ERC	
		l'occasion de la révision du programme de surveillance ou		
		du programme de mesure et validée par les préfets après	* En application de l'article L163-1 du code de	
		consultation des CMF.	l'environnement qui stipule que les mesures	
			de compensation doivent permettre une	
		- Indicateur 2 (sur la base du descripteur 6 décliné pour	absence de perte nette de biodiversité, après	
		les sites fonctionnels): Pourcentage de surface d'estran	séquence ERC	
		artificialisé et pourcentage de linéaire artificialisé par site		
		fonctionnel à enjeu fort*		
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade		
		*Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux		
		remplissant les critères RAMSAR d'importance		
		internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif		
		national		





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-OM-	Réduire la pression exercée par certaines	- Pour les sites insulaires, non habités et éloignés de la	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée
OE04	espèces introduites et domestiques sur les sites	<u>côte</u>	et adoptée en façade dans le cadre de la
	de reproduction des oiseaux marins	Indicateur 1: Proportion de colonies insulaires d'oiseaux	révision du PdM (2021)
		marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces	
		introduites et domestiques représentent une pression	- Cible 2026 (indicateur 2): Diminution
		avérée.	significative
		Valeur de référence (2018): Evaluation GISOM à réaliser	
		- Pour les autres sites	
		Indicateur 2: Proportion de colonies continentales	
		d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les	
		espèces introduites et domestiques représentent une	
		pression avérée	
		Valeur de référence (2018): Evaluation GISOM à réaliser	
		*cf. définitions tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 de la fiche OE	
		Oiseaux Marins.	
D01-OM-	Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels	- Indicateur 1: Nombre et surface de sites fonctionnels	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée
OE06	des oiseaux marins* dans les zones humides	restaurés sur la façade	et adoptée en façade dans le cadre de la
	littorales	Valeur de référence (préciser l'année): A calculer/façade	révision du PdM (2021), simultanément à la
		pour la révision des PdM	cartographie des habitats fonctionnels
	La carte des habitats fonctionnels des Oiseaux		
	Marins sera établie à l'occasion de la révision des	- Indicateur 2: Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux	- Cible 2026 (indicateur 2): Définie, concertée
	PdS ou des PdM et validé en CMF	marins dans les zones humides des communes littorales	et adoptée en façade dans le cadre de la
		Valeur de référence (préciser l'année): A calculer/façade	révision du PdM (2021), simultanément à la
	* cf.espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE	pour la révision des PdM	cartographie des habitats fonctionnels





ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE					
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026		
D01-OM-	Limiter le dérangement physique, sonore,	- Indicateur 1: Proportion de colonies à enjeu fort ou	- Cible 2026 (indicateur 1): Aucune colonie à		
OE07	lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs	majeur* selon le travail de classification de l'AFB de	enjeu fort ou majeur		
	zones d'habitats fonctionnels	priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements			
		physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour	- Cible 2026 (indicateur 2): Diminution au		
	* cf.espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté	le maintien à terme	regard des valeurs qui seront calculées à part		
	BEE	Valeur de référence (2018): Evaluation GISOM à réaliser	de 2018 sur les sites appliquant le protocole		
		*cf. définitions tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 de la fiche OE	développé par RNF		
		Oiseaux Marins.			
			- Cible 2026 (indicateur 3): Définie et		
		- Indicateur 2: Pourcentage de recouvrement des activités	concertée en façade dans le cadre de la		
		anthropiques de toute nature sur les zones (et les	mesure M003, et adoptée lors de la révision		
		périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers	du PdM (2021)		
		Valeur de référence (2018): Evaluation GISOM à réaliser			
		- Indicateur 3: En AMP, nombre de zones d'alimentation et			
		d'hivernage des oiseaux de l'estran soustraites			
		durablement aux principales pressions			
		Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): A			
		calculer/façade pour la révision des PdM			
		(cf. liste des oiseaux de l'estran dans la fiche)			
D01-OM-	Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine	- Indicateur 1: Proportion de populations, menacée au	- Cible 2026 (indicateur 1): 100%		
OE08	public maritime des espèces identifiées au titre	niveau européen et figurant à la colonne A de l'annexe 3	,		
	de l'Accord international sur la conservation des	de l'accord AEWA (hors catégorie 2*, 3* et 4 bénéficiant			
	oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	d'un plan de gestion adaptative des prélèvements en			
	(AEWA) et menacées au niveau européen	l'absence de moratoire ou d'interdiction pérenne de la			
		chasse prévu dans ce cadre) interdite au prélèvement au			
		niveau national			
		Valeur de référence (2018): 6/9			
		141641 46 1616166 (2010). 0/3			





E LA TRANSITION ECOLOGOQUE ET SOLIDAIRE			FOOR LA BIODIVERO
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
	Maximiser la survie des élasmobranches capturés accidentellement, en particulier les	- Indicateur 1: Nombre de déclarations de capture d'élasmobranches relâchés vivants par les pêcheurs professionnels pour chaque catégorie d'espèces/nombre d'élasmobranches déclarés capturés des catégories A, B, C. N.B.: Faire autant que possible la distinction par espèce. Valeur de référence la plus récente (2018): Donnée non disponible actuellement	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à l'augmentation du nombre de déclarations d'élasmobranches relâchés vivants
	NAMO et SA: Catégorie A: Raie blanche -Rostroraja alba, Ange de mer commun -Squatina squatina, Grand pocheteau gris - Dipturus batis cf. intermedia, Petit pocheteau gris - Dipturus batis cf. flossada, Pocheteau de Norvège — Dipturus nidarosiensis (Interdit en zone 7 mais pas zone 8), Requin pèlerin - Cetorhinus maximus, Requin taupe commun - Lamna nasus. Catégorie B: Requin renard - Alopias vulpinus, Requin peau bleue — Prionace glauca, Humantin - Oxyno us paradoxus, Sagre commun — Etmopterus spinax, Petite roussette — Scyliorhinus canicula, Grande roussette — Scyliorhinus stellaris Catégorie C: Squale bouclée - Echinorhinus brucus, Aigle de mer commun - Myliobatis aquila, Torpille noire - Torpedo nobiliana, Raie pale - Bathyraja pallida.	jet soumis à consultation on du 10 septembre 2018	
	Torpedo Hobinana, Naie pale Bathyraja pamaa.		





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D01-PC-OE02	Favoriser la restauration des populations d'élasmobranches en danger critique d'extinction selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et notamment le Grand pocheteau gris – Dipturus batis cf. intermedia et l'Ange de mer commun – Squatina squatina	 Indicateur 1: Nombre de plans nationaux d'actions engagés sur la période 2018-2024 pour les élasmobranches en danger critique d'extinction Valeur de référence (2018): 0 Indicateur 2: Nombre d'espèces d'élasmobranches en danger critique d'extinction présentes dans les eaux françaises Valeur de référence (2018): 4 (Raie blanche, Ange de mer commun, "grand Pocheteau gris", "petit Pocheteau gris") 	- Cible 2026 (indicateur 1): 1 par façade ou 1 déclinaison d'un PNA multi-espèces par façade - Cible 2026 (indicateur 2) : Stable ou en diminution
	captures accidentelles des espèces amphihalines* dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI OE s'appliquant sur l'ensemble des façades mais ciblant en particulier: MEMN: Canche , Authie, Bresle , ANBues, Seine, Risle, Orne, Vire, Baie du Mont Saint Michelet l'estuaire maritime commun de la Sée, Sélune et Couesnon, ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Seine Normandie et Loire-Bretagne portant sur les poissons migrateurs NAMO: Ellé-Isole-Laïta et Scorff-Blavet, La Vilaine, La Loire, Baie de Bourgneuf, Estuaires Vie, Lay, Sèvre Niortaise, Léguer, Trieux, Jaudy, cours d'eau des baies de	- Indicateur 1: Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an dans les estuaires et les panaches estuariens à l'aval de la LTM par les pêcheurs professionnels. Valeur de référence (2016): À récupérer pour 2016 pour toutes les espèces : a) pour l'anguille: années de référence du Plan de Gestion Anguille (PGA) de 2004 à 2008 b) pour les autres amphihalins: moyenne des captures entre 2012-2016 pour avoir une référence scientifiquement significative (cycle de l'espèce) - Indicateur 2: Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an dans les estuaires et les panaches estuariens à l'aval de la LTM par les pêcheurs récréatifs Valeur de référence (2015 ou 2016): À calculer (cf.données déclaratives auprès des DDTM pour les principaux fleuves) pour l'anguille: années de référence du PGA de 2004 à 2008 pour les autres amphihalins: minimum de 5 années consécutives pour avoir une référence scientifiquement significative (cycle de l'espèce)	 b) pour les autres espèces: Maintien ou réduction Cible 2026 (indicateur 3): 100% Cible 2026 (indicateur 4): 0 (dans le cas des
	Lannion, du Léon-Trégor et du bas Léon, Rade de Brest et les estuaires de l'Aulne et de l'Elorn, ciblés en cohérence avec la disposition 9A-1 du SDAGE Loire-Bretagne. SA: PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-	N.B.: Les indicateurs suivants (3, 4, 5, 6) sont des Insicaleurs conclémataires aux de la premiers et optionnels selon les façades si les indicateurs 1 et 2 ne peuvent être complétés.	réserves à salmonidés) ou réduction significative pour les autres estuaires Cible 2026 (indicateur 5): 0





Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026		
Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons	- Indicateur 3 spécifique esturgeon (MEMN, NAMO, SA):	Cible 2026 (indicateur 6): Maintien ou		
migrateurs	Taux d'esturgeons relâchés après captures accidentelles	réduction (mise en place d'un contingent)		
*Les espèces amphihalines visées par des dispositions	· · ·			
réglementaires ayant pour but d'améliorer l'état de leur	1 : : = : : : : : : : : : : : : : : : :			
population sont: • L'esturgeon européen • La grande				
de mer • L'anguille européenne	l'estuaire de la Gironde en moyenne			
	- Indicateur 4 (MEMN, NAMO, SA): Effort de pêche au filet			
N.B.: Cet OE vise à compléter les dispositions déjà	par les pêcheurs de loisir dans les estuaires (= nombre			
existantes dans les PLAGEPOMI	d'autorisations délivrées par les DDTM)			
	Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade			
	- Indicateur 5 pour l'anguille (pour toute la France):			
	Nombre d'anguilles européennes prélevées en dehors des			
	unités de gestion de l'anguille.			
	Valeur de référence (2018): 0			
	- Indicateur 6 (MEMN, NAMO, SA): Contingents de droits			
	d'accès dans les estuaires précisés.			
	Cela permettra également de contribuer à l'objectif de			
	réduction de la mortalité par pêche de l'anguille telle que			
	prévue par le règlement anguille (règlement du Conseil			
	n°1100/2007) et mis en œuvre par le plan national de			
	gestion de l'anguille (PGA).			
	Valeur de référence: À voir avec le			
	CNPMEM/CRPMEM/DIRM			
	Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs *Les espèces amphihalines visées par des dispositions réglementaires ayant pour but d'améliorer l'état de leur population sont: • L'esturgeon européen • La grande alose et l'alose feinte • La lamproie marine et la lamproie fluviatile • Le saumon atlantique et la truite de mer • L'anguille européenne N.B.: Cet OE vise à compléter les dispositions déjà	Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs *Les espèces amphihalines visées par des dispositions réglementaires ayant pour but d'améliorer l'état de leur population sont: • L'esturgeon européen • La grande alose et l'alose feinte • La lamproie marine et la lamproie fluviatile • Le saumon atlantique et la truite de mer • L'anguille européenne *N.B.: Cet OE vise à compléter les dispositions déjà existantes dans les PLAGEPOMI - Indicateur 4 (MEMN, NAMO, SA): Effort de pêche au filet par les pêcheurs de loisir dans les estuaires (= nombre d'autorisations delivrées par les DDTM) Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade - Indicateur 5 pour l'anguille. Valeur de référence (2018): 0 - Indicateur 6 (MEMN, NAMO, SA): Contingents de droits d'accès dans les estuaires précisés. Cela permettra également de contribuer à l'objectif de réduction de la mortalité par pêche de l'anguille telle que prévue par le règlement anguille (règlement du Conseil n°1100/2007) et mis en œuvre par le plan national de gestion de l'anguille (PGA). Valeur de référence: À voir avec le		





ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE					
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026		
D01-PC-OE05	Diminuer toutes les pressions qui affectent	- Indicateur 1: surface de zone fonctionnelle halieutique	Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à		
	l'étendue et la condition des zones	d'importance (ZFHi)* protégée au travers d'une zone de	l'augmentation des surfaces en ZCH.		
	fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi	conservation halieutique (ZCH) par façade / surface totale			
	identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de	de ZFHi identifiées	N.B.: La définition d'une cible quantitative plus		
	migration), essentielles à la réalisation du cycle	Valeur de référence (2018): 0 ZCH	précise pour 2026 pourrait être recherchée		
	de vie des poissons, céphalopodes et crustacés		suite à la cartographie des ZFH d'importance		
	d'intérêt halieutique	*définitions ZFHi: L'importance d'une zone fonctionnelle	dans le cadre de la révision des PdS ou des		
		est caractérisée par une forte concentration d'individus à	PdM		
	N.B.: Les cartes des ZFH (dont les ZFHi) seront	un stade de vie donné sur un espace restreint. Elle			
	produites dans le cadre de la mesure M004	contribue de manière conséquente au stade de vie			
		suivant. Parmi les différentes catégories de zones			
		fonctionnelles participant au cycle de vie des ressources			
		halieutiques, trois catégories de zones fonctionnelles ont			
		été retenues: les frayères, les nourriceries ainsi que les			
		voies de migration empruntées par les espèces			
		amphihalines et récifales.			
D02-OE01	Limiter le risque d'introduction d'espèces non	- Indicateur 1: Nombre de contrôles révélant la présence	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la		
	indigènes lié à l'importation de faune et de flore	d'espèces de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux	baisse.		
		frontières, prévus par l'art 15 du règlt du 22 octobre 2014			
		et l'article L. 411-7 du code de l'environnement			
		N.B. : cet indicateur sera remplacé par un taux sous			
		réserve de la disponibilité des données			
		reserve de la disponibilité des données			
		Valeur de référence la plus récente année): voir avec la			
		PAF ou les Douanes Françaises.			
		Niveau 1 et 2 définis aux articles L. 411-5 et L. 411-6 du			
		code de l'environnement (cf. fiche OE dédiée)			





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D02-OE02	Limiter le transfert des espèces non indigènes (ENI) à partir de zones fortement impactées	- Indicateur 1: Proportion de foyers sources* d'ENI, générant un impact, disposant d'une réglementation	- Cible 2026 (indicateur 1): Augmentation de la proportion de foyers sources précisément
	Cet OE concerne en particulier les espèces citées ci-dessous:	destinée à limiter la propagation des espèces concernées (ou bien faisant l'objet d'actions visant à limiter la propagation des ENI) *Points chauds d'introduction ou zones sensibles, en	localisés concernés par une réglementation
	- MEMN: Crepidula fornicata (Baie de Seine), Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères et Spartina	particulier les zones portuaires et des zones de culture marine (source: Pilote scientifique D2)	
	townsendii qui impactent les prés salés	Valeur de référence la plus récente (2018): non disponible	
	- MC: Crepidula fornicata (Baie de Saint Brieuc, Baie du Mont Saint Michel), Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères et Spartina townsendii qui impactent les prés salés		
	- GDG: Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères,les spartines allochtones qui impactent les prés salés.		
D02-OE03	Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés aux eaux et sédiments de ballast des navires	- Indicateur 1: Nombre de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté* du 23/11/87 modifié) *Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, transcrite	1
		par disposition obligatoire conformément aux articles L.218-82 à 86 du Code de l'Environnement) Valeur de référence (préciser l'année): voir avec Ministère de l'environnement pour la donnée	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D02-OE05	Limiter les risques de dissémination des espèces	- Indicateur 1: Proportion du nombre de demandes de	- Cible 2026 (indicateur 1): 100%
	non indigènes lors de l'introduction et du	permis d'introduction d'espèces exotiques dans un but	
	transfert des espèces aquacoles	d'élevage aquacole examinées conformément aux	- Cible 2026 (indicateur 2): Pas
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	d'augmentation du nombre d'ENI en milieu
		11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des	ouvert
		espèces exotiques et des espèces localement absentes, et	
		du règlement (CE) N° 535/2008 de la Commission du 13	
		juin 2008 portant modalités d'application du règlement	
		(CE) N°708/2007 du Conseil relatif à l'utilisation en	
		aquaculture des espèces exotiques et des espèces	
		localement absentes	
		Valeur de référence (2017): 100% (à titre d'information: 0	
		permis, 0 espèce concernée)	
		- Indicateur 2: Nombre de nouvelles ENI signalées dans les	
		zones de cultures marines.	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		pour la révision du PdM	
D03-OE01	Conformément à la Politique Commune de la	- Indicateur 1: Taux de mortalité par pêche	- Cible 2026 (indicateur 1): Taux de mortalité
	Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour		par pêche correspondant au RMD pour
	-		chaque stock, en application de la PCP
	pour les stocks halieutiques couverts par des	pour les espèces évaluées les valeurs citées dans le	
	recommandations internationales et	rapport scientifique D3.	
	européennes	Cf. p 56 - 66 pour façade MEMN, p. 81 - 89 pour façade	
		MC, p 105-112 pour façade GDG	
		N.B.: la majorité des stocks évalués n'atteignent pas le BEE	
		néanmoins la liste des stocks évalués atteignant le BEE	
		augmente. Voir détail dans les synthèses D3.	
		Actuellement:	
		MEMN: 12 stocks atteignent le BEE/25 stocks évalués	
	Pro	'€'soumis à consultation	
		MC: 7/17 (41%)	
	Vers	lara szluksákó septembre 2018	





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D03-OE02	Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale	- Indicateur 1: Pourcentage des stocks listés dans l'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'art. R219-6 du code de l'environnement faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement. Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	- Cible 2026 (indicateur 1): 100% de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement
		N.B.: La liste sera élaborée sur proposition des comités des pêches Valeur de référence la plus récente (2015 ou 2016): nombre de stocks faisant actuellement l'objet d'une gestion adaptée. A renseigner par catégorie / façade. N.B.: l'indicateur d'évaluation est variable selon les stocks gérés (ex d'Indicateurs: CPUE, % de biomasse exploitée, volume de débarquement, etc). L'indicateur sera à définir par le gestionnaire.	
D03-OE03	Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles	- Indicateur 1: Volume prélevé par espèce par la pêche de loisir* Valeur de référence (2018): Etude en cours par France Agrimer et institut BVA avec résultats attendus en 2019 pour la liste des espèces concernées (révision étude IFREMER-BVA 2010).	- Cible 2026 (indicateur 1): Prélèvement adapté à l'atteinte ou au maintien du bon étai des stocks N.B.: À définir pour les espèces ciblées par la pêche de loisir en intégrant les données
		* Listes indicatives des principales espèces exploitées par la pêche de loisir en 2016 /façade (à confirmer selon le résultats des travaux attendus en 2019). - MEMN: Bar commun - Dicentrachus labrax, Dorade grise - Spondyliosoma cantharus, daurade royale, dorade commune = dorade rose, Pagelus Bogaravello - Sparus curata, Vaquereau - Scamber spa. Logue - Cerastoderma edule, Ormeau - Haliotis tuberculata, Palourde - Ruditapes spa. e Venera pis spa., Creve te	disponibles dans l'analyse de l'état des stocks
	VCIS	bouquet – <i>Palaemon serratus</i> , Crevette grise – <i>Crangon crangon</i> . - NAMO et SA: Bar commun - <i>Dicentrachus labrax</i> , Dorade	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
		grise - Spondyliosoma cantharus, Daurade royale - Sparus aurata, dorade commune = dorade rose, Pagelus Bogaravello, Maquereau – Scomber spp., Coque – Cerastoderma edule, Palourde - Ruditapes spp. et Venerupis spp., Oursin - Paracentrotus lividus	
D04-OE01	Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs**	- Indicateur 1: Mortalité par pêche et biomasse du stock reproducteur de chaque espèce fourrage Valeur de référence (niveau maximum historique): Suivant espèces	- Cible 2026 (indicateur 1): Conforme au RMD en application de la PCP - Cible 2026 (indicateur 2): 100 %
	*Les poissons fourrages concernés sont: MEMN, NAMO, SA: hareng, lançon, sprat, sardine, maquereau, anchois, chinchard **Les grands prédateurs considérés sont les oiseaux marins, les mammifères marins et les poissons prédateurs	- Indicateur 2: Proportion des stocks d'espèces fourrages pour lesquelles les besoins trophiques des grands prédateurs sont pris en compte dans la recommandation CIEM du niveau de capture au RMD Valeur de référence (2017): À faire valider par le PSCI	N.B.: L'atteinte de cette cible reposera sur la formulation d'une recommandation de l'Etat Français à destination de la commission européenne. Celle-ci est à construire en associant le CNPMEM, pour permettre au CIEM de prendre en compte dans sa recommandation du niveau de capture au RMD les besoins trophiques des grands prédateurs d'ici 2026.
D04-OE02	Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne)	- Indicateur 1: Prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà Valeur de référence (2018): 0	- Cible 2026 (indicateur 1): 0 N.B.: En fonction des connaissances disponibles sur un niveau d'exploitation acceptable pour les écosystèmes, la cible pourra être éventuellement revue en 2024





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D05-OE01	Réduire les apports de nutriments (nitrates et	- Indicateur 1: Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE	- Cible 2026 (indicateurs 1 et 2): Une cible
	phosphates) notamment en provenance des	côtière DCSMM, rivière)	quantitative sera définie suite à l'expertise
	fleuves débouchant sur des zones marines	Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	scientifique collective sur l'eutrophisation et
	eutrophisées		aux travaux menés par l'IFREMER sur le D5,
		- Indicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE	établie dans le cadre de la révision des PdM et
	OE s'appliquant sur l'ensemble des façades	côtière DCSMM, rivière)	en cohérence avec les SDAGE
	MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier:	Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
	- MEMN: Estuaires Picards (Authie, Liane,		- Cible 2026 (indicateur 3): 100%
	Wimereux, Slack), estuaire de Seine, Côte de	- Indicateur 3: Proportion d'agglomérations littorales	
	nacre Ouest, côte de nacre Est et Barfleur à la	équipées de systèmes d'assainissement STEU (de plus de	
	pointe Est du Cotentin	10 000 équivalents habitants) rejetant directement en mer	
	- NAMO: Fond de la Baie de Saint Brieuc, Baie de	conformes à la réglementation ERU	
	Lannion, Côte d'armor (zone Ouest), Léon-Trégor	Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
	(large), Baie de Douarnenez, Baie de Concarneau,		
	Laïta large, golfe du Morbihan, embouchure de la		
	Loire		
	- SA: Embouchure de la Gironde		





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE				
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026	
D05-OE02	Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles* à ces apports *habitats sensibles à l'eutrophisation en Manche et Atlantique: bancs de maërl, bioconstructions à sabellaridés, herbiers de zostères et prés salés OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO, SA mais ciblant en particulier: - MEMN: Estuaires picards (Authie, Liane, Wimereux, Slack), Golfe normand-breton (Sienne, Baie du Mont Saint Michel) - NAMO: Baie de Saint-Brieuc, baie de Fresnaye, Baie de Lannion, Baie de Morlaix, Baie de Douarnenez, Baie de Vilaine et Baie de Bourgneuf, Rade de Brest, Golfe du Morbihan, Pertuis (Lay, Sèvre niortaise) - SA: Bassin d'Arcachon (Leyre), Pertuis (Seudre, Charente-Boutonne), Bidassoa, Adour	- Indicateur 1: Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade - Indicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade - Indicateur 3: Proportion d'agglomérations littorales équipées de systèmes d'assainissement STEU (de plus de 10 000 équivalents habitants) rejetant directement en mer conformes à la réglementation ERU Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	- Cible 2026 (indicateurs 1 et 2): Une cible quantitative sera définie suite à l'expertise scientifique collective sur l'eutrophisation et aux travaux menés par l'IFREMER sur le D5, établie dans le cadre de la révision des PdM en cohérence avec les SDAGE - Cible 2026 (indicateur 3): 100%	
D05-OE03	Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	- Indicateur 1: Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Valeur de référence: À calculer/façade - Indicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière)	- Cible 2026 (indicateur 1 et 2): Une cible quantitative sera définie suite à l'expertise scientifique collective sur l'eutrophisation et aux travaux menés par l'IFREMER sur le D5, établie dans le cadre de la révision des PdM en cohérence avec les SDAGE.	
D05-OE04	Réduire les apports d'azote atmosphérique (NDQ) au niveau national	Valeur de référence: À calculer/façade -indicateur 1: Flux (Ma)x, issus des uresures atmosphériques réalisées en mer et de la modélisation (Sous-Programme 2 ou Pds) Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	- Cible 2026 (indicateur 1): baisse par rappor à la valeur 1er cycle DCSMM	





ET SOLIDAIRE			2011 > / 1 / 2005
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D06-OE01	Limiter les pertes physiques d'habitat liées à	- Indicateur 2 : Pourcentage d'estrans artificialisés*	- Cible 2026 (indicateurs 2, 3, 4): Définie,
	l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse	(ouvrages et aménagements émergés)	concertée et adoptée en façade dans le cadre
	de plus haute mer à 20 mètres de profondeur	*définition selon MEDAM: port, port abri, épi, terre-plein, plage alvéolaire, appontement, endiguement Valeur de référence (2015): À calculer/façade - Indicateur 3: Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m Valeur de référence la plus récente (2015): à calculer pour les autres façades	de la révision du PdM (2021) et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption des programmes de mesures
		- Indicateur 4 : Pourcentage de fond côtiers artificialisés	
		(ouvrages et aménagements immergés) entre 10 et 20 m	
		Valeur de référence (2015): à calculer pour les autres	
		façades	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D06-OE02	Réduire les perturbations et les pertes physiques	- Indicateur 1: Etendue des nouvelles pertes physiques	- Cible 2026 (indicateur 1): 100% des
	des habitats génériques et particuliers liées aux	potentielles par type d'habitat en km² dues aux ouvrages	nouvelles autorisations concernent des projets
	activités et usages maritimes	maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à	ne présentant pas d'impacts résiduels notables
		l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de	suite à l'application de la séquence ERC, de
		matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence	sorte que l'augmentation globale à l'échelle de
		ERC	la façade des nouvelles pertes physiques est
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade à	strictement inférieure à:
		partir de l'adoption des OE (Voir Annexe 2 de la fiche OE	a) 1 % par type d'habitat pour les habitats
		détaillée)	génériques;
			b) 0,1 % pour la bande des 3 milles au sein du
		- Indicateur 2: Proportion de surface de chaque habitat	réseau Natura 2000;
		subissant des effets néfastes* sous l'influence de	c) 0,1 % par type d'habitat pour les habitats
		pressions anthropiques (D6C5)	particuliers;
			d) 0,1 % pour les vases infralittorales en GdG
		et correspond à un niveau et à une fréquence de pression	Sud et les sédiments hétérogènes
		qui dépasse les capacités de résilience de l'habitat	circalittoraux côtier en MEMN.
		considéré	Des dérogations pourront être accordées
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	notamment pour des raisons d'intérêt public
		avant l'adoption du PdM	majeur.
			- Cible 2026 (indicateur 2): Définie, concertée
		- Indicateur 3: En AMP, proportion de surface de chaque	et adoptée en façade dans le cadre de la
		habitat particulier soustraite durablement aux principales	révision du PdM (2021)
		pressions	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	- Cible 2026 (indicateur 3): Définie et
			concertée en façade dans le cadre de la
			mesure M003, et adoptée lors de la révision
			du PdM (2021)





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D07-OE01	Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres *impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale N.B. 1: Cet objectif cible les principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi) et les habitats suivants: les bancs de maërl, les herbiers de phanérogames (zostères, posidonies, cymodocées), les ceintures de fucales, laminaires et cystoseires, les trottoirs à lithophyllum, les bioconstructions à sabellaridés et le coralligène (côtier et profond). N.B. 2: Les cartes des ZFHi seront produites dans le cadre de la mesure M004	- Indicateur 1: Nombre de nouvelles autorisations d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres (à l'exception des renouvellements) présentant un impact résiduel notable sur la turbidité suite à l'application de la séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression Valeur de référence (2018): situation actuelle	- Cible 2026 (indicateur 1): 100 % des nouvelles autorisations concernent des projet ne présentant pas d'impacts résiduels notable suite à l'application de la séquence ERC
D07-OE03	Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques * impacts résiduels notables au sens de	- Indicateur 1: Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à la l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale) Valeur de référence (2018): situation actuelle	- Cible 2026 (indicateur 1): 100 % des nouvelles autorisations concernent des projet ne présentant pas d'impact résiduel notable suite à la séquence ERC, hors hydroliennes et 100 % de projets hydroliennes minimisant leu impact

Version du 10 septembre 2018





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D07-OE04	Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières	- Indicateur 1: En AMP, pourcentage des estuaires	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
		- Indicateur 2 : En AMP, pourcentage des lagunes côtières soustraits aux principales pressions affectant la connectivité Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	- Cible 2026 (indicateur 2): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021) - Cible 2026 (indicateur 3): Tendance à la baisse
		- Indicateur 3 : Proportion d'estuaire (partie à l'aval de la LTM) et de lagune de la façade présentant un obstacle à la continuité entre les milieux marins et continentaux Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	- Cible 2026 (indicateur 4): Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
		-Indicateur 4 : En AMP, nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité écologique ont été minimisés Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	
D07-OE05	Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant	- Indicateur 1 (spécifique étiage): Proportion de débits objectif d'étiage, définis à l'aval des bassins dans les SDAGE, respectée Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade (cf.Données SDAGE)	- Cible 2026 (indicateur 1): 100% - Cible 2026 (indicateur 2): 100%
	\ /	- Indicateur 2: Proportion de niveaux d'objectifs d'étiage en marais littoral définis en zones de gestion hydraulique homogène dans les SOAGE respectée Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade CC.Dornées SDAGES COLOMORE	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D08-OE01	Réduire les apports de contaminants dus aux	- Indicateur 1: Pourcentage de communes ou leurs	- Cible 2026 (indicateur 1): 100 %
	apports pluviaux des communes, des	établissements publics de coopération disposant d'un	
	agglomérations littorales et des ports	zonage pluvial conformément au L 2224-10 du code	- Cible 2026 (indicateur 2): Tendance à
		général des collectivités territoriales et d'un schéma	l'augmentation
		directeur d'assainissement conformément à l'arrêté du 21	
		juillet 2015	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		- Indicateur 2: Pourcentage de ports disposant d'un	
		diagnostic des eaux pluviales	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
D08-OE02	Réduire les apports directs en mer de	- Indicateur 1: Nombre d'épisodes de pollutions aiguës	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la
	contaminants, notamment les hydrocarbures liés	(Sous-Programme 05 - dispositif 107)	diminution
	au transport maritime et à la navigation	Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
			- Cible 2026 (indicateur 2): Diminution du
		- Indicateur 2: Nombre de constats de rejets illicites	nombre de constats de rejets illicites pour un
		d'hydrocarbures en mer par unité d'effort de surveillance	effort de surveillance constant
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		MEMN, NAMO et SA	- Cible 2026 (indicateur 3): Nombre de
			guillemots (<i>Uria aalgae</i>) portant des traces
		- Indicateur 3: Proportion d'oiseaux marins portant des	d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant
		traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les	sur les plages est inférieur à 10% du total de
		plages. Cet indicateur portera notamment sur les	guillemots trouvés morts ou mourant sur les
		guillemots (<i>Uria aalgae</i>) pour les façades MEMN et MC	plages
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D08-OE03	Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux	- Indicateur 1 (relatif aux taux d'équipement disponibles):	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à
	noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures	Nombre de dispositifs de collecte des résidus	l'augmentation
	et de substances dangereuses issus des navires	d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des eaux	
	de commerce, de pêche ou de plaisance	noires et des eaux grises dans les ports de commerce, de	- Cible 2026 (indicateur 2): Tendance à
		plaisance et de pêche (conformément à la directive	l'augmentation
		2000/59/CE)	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		- Indicateur 2 (relatif à l'utilisation des équipements):	
		Proportion de navires, de bateaux de pêche et de	
		plaisance opérant la vidange des eaux de cales (eaux	
		grises et eaux noires) dans les installations prévues à cet	
		effet / au nombre total de navires fréquentant les ports de	
		la façade équipés de ces installations.	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
D08-OE04	Limiter le rejet dans le milieu naturel de	- Indicateur 1: Nombre de ports équipés d'aires de	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie en fonctior
	contaminants et la dissémination d'espèces non	carénage disposant d'un système de traitement des	de chaque valeur de référence par façade
	indigènes lors du carénage des navires (plaisance		(programme CEREMA en cours)
	et professionnels) et des équipements immergés	Valeur de référence (2018): À calculer/façade (programme	
	(bouées, structures d'élevages, etc.)	CEREMA mai 2018) (en façade MEMN, 59% disposent	- Cible 2026 (indicateur 2): Tendance à
		d'une zone de carénage aux normes)	l'augmentation
		- Indicateur 2 (relatif aux taux d'équipement disponibles):	
		Nombre de navires de pêche et de plaisance de la façade	
		réalisant les travaux d'entretien et de réparation sur des	
		zones de carénage adaptées*	
		*Permettant la récupération des déchets et le	
		retraitement des eaux de lavage	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D08-OE05	Limiter les apports en mer de contaminants des	- Indicateur 1: Quantité de sédiments de dragage dont la	- Cible 2025 (indicateur 1): Pas
	sédiments au-dessus des seuils réglementaires	concentration est supérieure à N1* (arrêté du 9 août	d'augmentation
	liés aux activités de dragage et d'immersion	2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la	
		stratégie de façade maritime)	- Cible 2025 (indicateur 2): Pas
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	d'augmentation
		en cours de discussion – formulée d'ici la saisine de	
		l'autorité environnementale	
		- Indicateur 2: Quantité de sédiments de dragage dont la	
		concentration est supérieure à N2** (arrêté du 9 août	
		2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la	
		stratégie de façade maritime)	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		*Niveau 1 (N1): Concentrations en contaminants au-	
		dessous desquelles l'immersion peut être autorisée mais	
		une étude complémentaire est requise dès le	
		dépassement de ce seuil.	
		**Niveau 2 (N2): Concentrations en contaminants au-	
		dessus desquelles l'immersion ne peut être autorisée que	
		si on apporte la preuve que c'est la solution la moins	
		dommageable pour l'environnement aquatique et	
		terrestre.	





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D08-OE05bis	Limiter les apports directs, les transferts et la	- Indicateur 1: Nombre d'anodes sacrificielles contenant	- Cible (indicateur 1) associée à l'échéance
(NOUVEAU)	remobilisation de contaminants en mer liés aux	des substances dangereuses prioritaires (substances	2021 (échéance DCE) : 0
	activités en mer autres que le dragage et	dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la	
	l'immersion (ex: creusement des fonds marins	DCE, dont cadmium et ses composés, nickel, mercure et	- Cible (indicateur 1bis) associée à échéance
	pour installation des câbles, EMR, transport	plomb) utilisées sur les ouvrages portuaires et autres	2026 : 100 % des projets autorisés
	maritime) et supprimer les rejets, émissions,	ouvrages installés en mer, à l'exception de traces **	
	relargage des substances dangereuses	compatibles avec les dispositions de l'arrêté du 8 juillet	- Cible (indicateur 2): Définie, concertée et
	prioritaires mentionnées en annexe10 de la DCE	2010 établissant la liste des substances prioritaires et	adoptée en façade dans le cadre de la révisio
		fixant les modalités et délais de réduction progressive et	du PdM (2021)
		d'élimination des déversements, écoulements, rejets	
		directs ou indirects respectivement des substances	
		prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article	
		R. 212-9 du code de l'environnement	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		pour la révision du PdM	
		- Indicateur 1bis: Proportion de projets autorisés à	
		compter de l'adoption des stratégies de façade maritime	
		dont le poids total d'anodes sacrificielles est minimisé en	
		tenant compte des meilleures techniques disponibles* au	
		moment du dépôt de la demande d'autorisation	
		*au sens de l'article 3 de la directive 2010/75 en date du	
		24/11/2010, relative aux émissions industrielles	
		(prévention et réduction intégrée de la pollution)	
		Valeur de référence (à partir de l'adoption des OE): À	
		calculer/façade pour la révision du PdM	
		- Indicateur 2 (spécifique scrubbers): Rejets des laveurs de	
		gaz d'échappement des navires (scrubbers)	
		Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade	
		pour la révision du PdM	





Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D08-OE06	Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre* * hors activités de dragage clapage	- Indicateur 1: Nombre de dépassements des concentrations de contaminants dans le sédiment et le biote au regard des seuils de qualité environnementale	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM en cohérence avec le SDAGE
		correspondant au BEE Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision des PdM (Cf. Rapport du Pilote D8)	- Cible 2026 (indicateur 1bis): Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM en cohérence avec le SDAGE
		- Indicateur 1bis: Nombre de masses d'eau respectant les normes de qualité environnementale au titre de la DCE Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade (selon les données disponibles de la surveillance DCE)	
D08-OE07	Réduire les apports atmosphériques de contaminants	- Indicateur 1: Flux de contaminants rejetés dans l'atmosphère au niveau national, notamment de SOx Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	- Cible 2026 (indicateur 1): Diminution par rapport à valeur 1er cycle DCSMM





ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D09-OE01	Réduire les transferts directs de polluants	- Indicateur 1 (spécifique eaux de baignade): Proportion	- Cible 2026 (indicateur 1):
	microbiologiques en particulier vers les zones de	de sites de baignade dont la qualité des eaux de baignade	100% (objectif de la directive 2006/7/CE)
	baignade et les zones de production de	est de qualité au moins suffisante	
	coquillages		- Cible 2026 (indicateur 2):
		N.B.: il existe 4 niveaux de qualification « excellent », «	Définie, concertée et adoptée en façade lors
		bon », « suffisant », ou «insuffisant ».	de la révision du PdM en cohérence avec le
		Valeur de référence (2015): MEMN: 93,8% des 195 sites de	SDAGE et en activant si besoin des dérogations
		baignades / MC: 94,8 % des 343 sites de baignades ; GdG:	à ce moment là
		99,1 % des 583 sites de baignades	
		- Indicateur 2 (spécifique zones de production de	
		coquillages): Proportion de points de suivi REMI de la	
		façade affichant une dégradation de la qualité	
		microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne	
		s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)	
		Valeur de référence (2016):	
		a) MEMN: sur 63 sites évalués, 3,17% des sites présentent	
		une tendance à la dégradation et 14,28% des sites sont de	
		mauvaise qualité	
		b) MC: sur 82 sites évalués, 0% présentent une tendance à	
		la dégradation et 3,6% des sites sont de mauvaise qualité	
		c) GdG: sur 189 sites évalués, 1% présente une tendance à	
		la dégradation et 1% des sites sont de mauvaise qualité	





ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D09-OE02	Réduire les apports d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur les bassins versants alimentant les secteurs côtiers les plus impactés OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier - MEMN: Le Havre, Baie de Somme, Granville - NAMO: Baie du Mont St-Michel, Baie de Saint Malo, Baie de Saint Brieuc, Baie de Paimpol, Baie de Lannion, Rade de Brest, Baie de Douarnenez, Baie de Concarneau, Baie de Lorient, Golfe du Morbihan, Noirmoutier - SA: Bassin d'Arcachon, Biarritz	- Indicateur 1: Pourcentage de dépassement des limites maximales pour la somme des 4 HAP recherchés dans les mollusques bivalves les plus consommés et prélevés à l'échelle de chaque façade Valeur de référence (période 2010-2015): - MEMN: 9,47% - NAMO et SA: MC: 33,33%; GdG: 8,33% - MED: 0%	- Cible 2026 (indicateur 1): Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM (2021) au regard des valeurs de référence 2010-2015 au titre du bon état écologique de la DCE (rappel de la DCE: les HAP sont des substances dangereuses prioritaires - leur suppression est visée en 2022)
D10-OE01	Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	- Indicateur 1: Quantités de déchets les plus représentés (top 10) dans les différents compartiments du milieu marin (en surface et dans les fonds) et sur le littoral Valeur de référence (préciser l'année): Moyenne pondérée de toutes les années du jeu de données disponibles par façade pour le cycle 1 DCSMM - Indicateur 2: Apports fluviaux (quantification du flux au niveau de chaque bassin hydrographique) Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	 - Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la baisse - Cible 2026 (indicateur 2): Tendance à la baisse
D10-OE02	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	- Indicateur 1: Quantité de déchets issus des activités de pêche et d'aquaculture récupérés par les filières ad-hoc Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	- Cible 2026 (indicateur 1): Tendance à la hausse





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			
Identifiant	Libellé	Indicateur (libellé et Valeur de référence)	Cible à échéance 2026
D11-OE01	Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	- Indicateur 1: Emprise spatiale des évènements recensés de niveau « fort » à « très fort » en pourcentage sur la façade Valeurs de référence (2016) par SRM (cf.rapport du pilote) MMN: 16, 15 %;	- Cible 2026 (indicateur 1) (seuil compatible avec le BEE): Définie, concertée et adoptée er façade dans le cadre de la révision du PdM (2021)
		MC: 10 %; GdG Nord: 6,41 %; GdG Sud: 0,9 %; MO: 5,83 %	- Cible 2026 (indicateur 2) : 100 %
		- Indicateur 2 : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique Valeur de référence (préciser l'année): À calculer/façade pour la révision du PdM	
D11-OE03	Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime	- Indicateur 1 : critère D11C2 relatif au bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale) N.B. : Ce critère correspond à la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par façade	- Cible 2026 (indicateur 1): Diminution (i.e. la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par façade est nulle ou négative) cf.sous-Programme 1 « émissions continues» du PdS T13 (Bruit sous-marin).
		Valeur de référence la plus récente: cf. le rapport du pilote. Médiane spatiale de la différence des niveaux maximaux entre 2016 et 2012 SRM Tiers d'octave 63 Hz Tiers d'octave 125 Hz MMN 0 dB re 1 μPa2 0 dB re 1 μPa2 MC 1 dB re 1 μPa2 1 dB re 1 μPa2 GdG Nord 1 dB re 1 μPa2 1 dB re 1 μPa2 GdG Sc 1 dB re 1 μPa2 1 dB re 1 μPa2	





D1HB – PRÉS SALÉS ATLANTIQUES ET VÉGÉTATION PIONNIÈRE À SALICORNES

1. Présentation de ce groupement d'enjeux :

Ce groupement d'enjeux comprend : les prés salés d'Atlantique et les végétations pionnières à salicornes désignés comme habitats particuliers et représentés sur les façades MEMN, NAMO et SA.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de ce groupement d'enjeux identifié sur les façades MEMN, NAMO, SA et MED n'est pas connu.

Néanmoins, l'état de conservation de ces habitats a été évalué au titre de Natura 2000 comme mauvais pour les prés à Spartine et inadéquat pour les 4 autres habitats génériques :

Code	Nom	Zone	Aire de distributio n	Surfaces	Structure et fonction	Perspectives futures	Evaluation 2012	Evaluation 2007
1310	Végétations pionnières à Salicornia []	Manche - Atlantique	Favorable	XX	inadéquat	XX	inadéquat	inadéquat
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)	Manche - Atlantique	mauvais	mauvais	inadéquat	inadéquat	mauvais	mauvais
1330	Prés_salés atlantiques []	Manche - Atlantique	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1410	Prés_salés méditerranéens []	Manche - Atlantique	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1420	Fourrés halophiles []	Manche - Atlantique	Favorable	Favorable	inadéquat	Favorable	inadéquat	inadéquat

En outre, les prés salés Atlantiques sont menacés (VU) au niveau européen (liste rouge des habitats européens de la commission européenne 2016 :

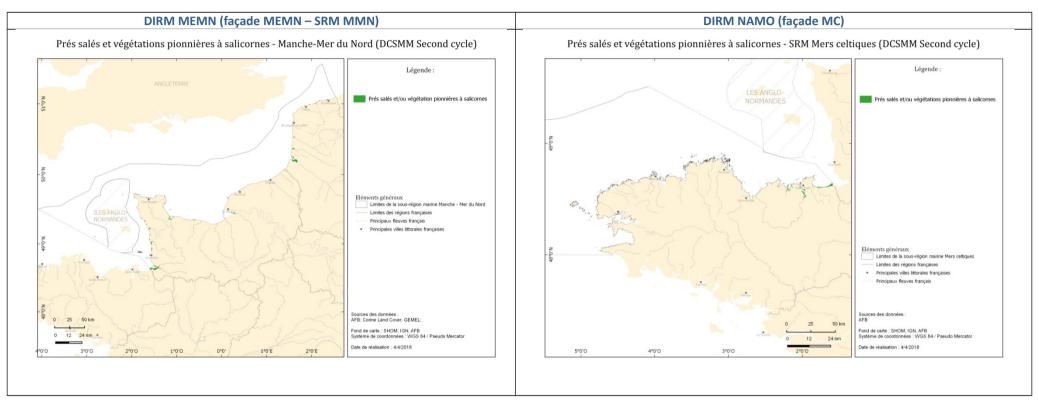
Source:

- Bensettiti F., Puissauve R., 2015. Résultats de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage "Article 17". Période 2007-2012. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 204 p.
- Bensettiti F. et Trouvilliez J., 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.
- European commission 2016. European Red List of Hairos Port 1. Narine habitas 2 tembre 2018
- European commission 2016. European Red List of Habitats. Part 2. Terrestrial and freshwater habitats. 44p.



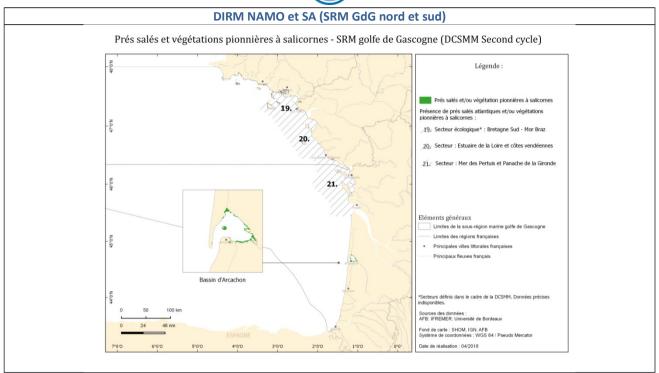


Cartes d'enjeux













Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent le groupement d'enjeux et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les prés salés et la végétation pionnière à salicornes sur les façades MEMN, NAMO et SA sont :		
 Pertes physiques et perturbations physiques Apport en nutriments (eutrophisation) Modification des conditions hydrologiques (turbidité, sédimentation) D'autres pressions sont à prendre en compte : Compétition avec les espèces introduites (Spartine anglaise et américaine). 	- Oui	 D5 (objectif généraux) D7 (objectifs généraux) D2 (objectif généraux)

Sources:

- Bensettiti F. et al., 2004. Cahier d'habitats Natura 2000 Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. La documentation française. 353pp.
- RNF 2015. Actes du séminaire « Suivis des Prés salés : Quels descripteurs pour quels objectifs de gestion ? », Agon-Coutainville, 19-20 juin 2014. RNF, AAMP et AESN, 70pp.
- Tillin H.M., Hull S.C., Tyler-Walters H., 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.





2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
	D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage	- indicateur 1 : Surface d'habitat sensible (obionnaie) de prés salés nouvellement
	et réduire les perturbations physiques des prés	exploités par l'élevage de mouton
	salés et végétation pionnière à salicornes liées	- valeur de référence (2017) : à calculer/façade
	aux activités anthropiques (de loisir et	- cible 2026 : bonne adéquation avec l'atteinte ou le maintien du bon état des prés
	professionnelles)	salés et avec la qualité sanitaire des usages sensibles (baignade, conchyliculture,
	Proposé pour façades MEMN, NAMO et SA	pêche à pied)
		- source de données : DIRM, services instructeurs
		- indicateur 2 : Pression de pâturage en UGB/ha ou en nombre total de moutons
		et/ou bovins de prés salés
		- valeur de référence (2017) : à calculer/façade
		- cible 2026 : bonne adéquation de la pression de pâturage avec l'atteinte et/ou le
		maintien en bon état des prés salés et avec la qualité sanitaire des usages sensible
		(baignade, conchyliculture, pêche à pied)
rturbations		- source de données : DIRM
physiques		
		- indicateur 3 : Tonnages de salicornes récoltés annuellement
		- valeur de référence (2017) : à calculer/façade
		- cible 2026 : Tonnages de salicorne récoltés annuellement compatibles avec un
		renouvellement durable des stocks et avec l'atteinte et/ou le maintien en état des
		prés salés - source de données : DIRM, CRPMEM, CNPMEM
		- source de données : Dikivi, expiritivi, expiritivi
		- indicateur 4 : Nombre de manifestations sportives autorisées sur les habitats
		sensibles (moyen et bas schorre - partie végétalisée de l'estran)
		- valeur de référence (année la plus récente): à calculer/façade
	Projet s	- cible 2026 : maintien ou diminution - source de données : Services instructeurs U 10 septembre 2018
	Version o	u 10 septembre 2018
Pertes	D01-HB-OE02 : Restaurer des espaces de prés	- indicateur 1 : Nombre et surface de sites restaurés ou préservés
physiques	salés situées dans les zones menacées par la	Remarque : des sites propices à la dépoldérisation seront notamment recherchés



ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
	montée du niveau de la mer	pour atteindre cet objectif
	Proposé pour façades : MEMN, NAMO et SA	- valeur de référence (2017) : 0
		- cible 2026 : Tendance à la hausse
		- source de données : DIRM
Perturbations	<u>OE génériques</u>	<u>Indicateurs génériques</u>
et pertes	Renvoi Fiche OE D6 - Intégrité des fonds	Renvoi Fiche OE D6 - Intégrité des fonds
physiques		

OE renvoyés vers les fiches D2, D5 et D7

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Introduction ou	→ Renvoi Fiche D2 (Espèces non indigènes) et notamment
propagation d'espèces non indigènes	D02-OE02 : Limiter le transfert des espèces non indigènes à partir de zones fortement impactées
	→ Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves
	débouchant sur des zones marines eutrophisées
Apports de nutriments	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports
	D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
Modifications des conditions	→ Renvoi Fiche D1-D4-D7 (Habitats pelagiques, reseaux trophiques et conditions hydrographiques)
hydrographiques	Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive de certains habitats lors des opérations de construction induisant une modification de la structure des communautés et des populations et limitant la productivité	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volumes de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □
Artificialisation des littoraux	Oui : Étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux et par ramassage mécanique des déchets	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): □; MC, GDG, MO: □ Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —
Agriculture	Oui : Apport d'éléments nutritifs (activités agricoles) induisant le développement d'espèces d'algues opportunistes	Non	Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010): Surface agricole utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010): —; MO: □; National: ▷ Volume régional des ventes d'éléments fertilisants, National (1990-2013): □ Nombre d'élevages hors-sols, National (2000-2010): □
Tourisme littoral	Oui : Augmentation de la fréquence de piétinement des fonds induit par l'augmentation de la population touristiques en période estivale	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie des espèces dont le bon état favorise la présence de biodiversité, enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): ☐ ; MMN (2008-2013): — ; MC, GDG, MO: ☐ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ☐

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité — ; Croissance ?). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).



D1HB – HABITATS ROCHEUX INTERTIDAUX

1. Présentation du groupement d'enjeux :

Aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA ce groupement d'enjeux comprend : les récifs médiolittoraux et les habitats particuliers suivants : communautés calcaires du littoral ; bancs de moules intertidaux et champs de blocs.

A l'échelle de la façade MED, ce groupement d'enjeux comprend : les récifs médiolittoraux et les habitats particuliers suivants : patelle géante (*Patella ferruginea*) ; ceintures à cystoseires et trottoirs à Lithophyllum.

N.B: L'habitat particulier « bioconstructions à sabellaridés (hermelles) » est traité dans la fiche OE dédiée « Bioconstructions à sabellaridés (Sabellaria alveolata et Sabellaria spinulosa) »

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de ce groupement d'enjeux identifié sur les façades MEMN, MC, GdG et MED n'est pas connu.

Néanmoins, l'état de conservation des récifs (intertidaux et subtidaux) a été évalué au titre de Natura 2000¹ comme inadéquat sur les deux bio-régions :

Code	Nom	Zone	Aire de distribution	Surfaces		Perspectives futures	Evaluation 2012	Evaluation 2007
1170	Récifs	Manche - Atlantique	Favorable	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1170	Récifs	Méditerranée	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	inadéquat

Enfin sur les 4 habitats <u>de Méditerranée</u> évalués dans le cadre de la liste rouge des habitats européens produite par la commission européenne, <u>1 est menacé (VU)</u> (les Récifs biogènes médiolittoraux avec notamment les trottoirs à lithophyllum) et <u>un est quasi menacé (NT)</u> (la roche médiolittorale très exposée aux vagues) et <u>deux sont non menacés</u> (voir annexe 1). Trois autres habitats ne sont pas évalués (données insuffisantes).

Les 2 habitats de Manche Atlantique évalués dans le la commission européenne sont non menacés (voir annexe 1). Deux autres habitats (les ceintures de fucales) ne sont pas évalués (données insuffisantes).

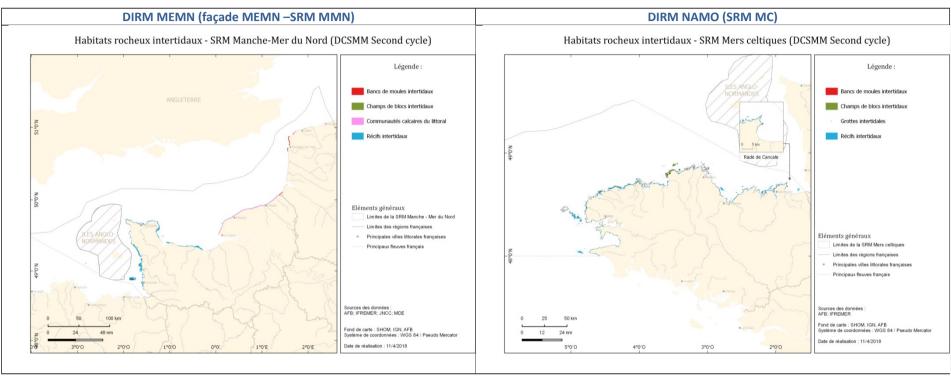
D1HB – Habitats rocheux intertidaux 48/303

¹ http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiershttps://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation/habitats/list





Cartes d'enjeux

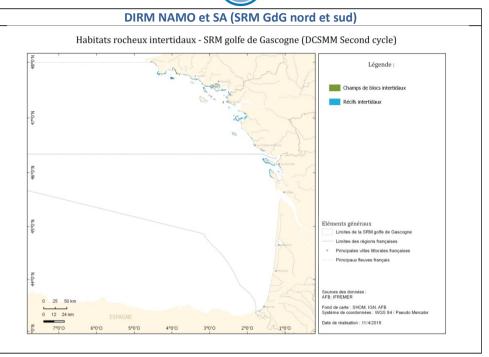


Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D1HB – Habitats rocheux intertidaux











Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent le groupement d'enjeux et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent récifs médiolittoraux sont :		
 Perturbations et pertes physiques Apports de nutriments (eutrophisation) d'origine terrestre en particulier Perturbations physiques Modifications des conditions hydrographiques (turbidité) 	- Oui - Oui	D5 (objectifs généraux) D7 (objectifs généraux)
D'autres pressions sont à prendre en compte : - Apports de contaminants - Apports de déchets - Introduction ou propagation d'espèces non indigènes - Extraction d'espèces		D8/D9 (objectifs généraux) D10 (objectifs généraux) D2 (objectifs généraux) D3 (objectifs généraux)

Sources:

Robvieux P., 2013. Conservation des populations de Cystoseira en régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse. Université Nice Sophia Antipolis, 327 pp.

Bernard M., 2012. Les habitats rocheux intertidaux sous l'influence d'activités anthropiques : structure, dynamique et enjeux de conservation. Université de Bretagne occidentale, 424 pp.

Projet Cystore, un procédé innovant pour la valorisation écologique des infrastructures maritimes en méditerranée: http://www.safege.com/girel/
Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.



2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Perturbations	D01-HB-OE03 : Réduire les	- indicateur 1: En AMP, surface d'habitats sensibles situés dans des zones soustraites durablement aux
physiques	perturbations physiques liées à	principales pressions sur les habitats rocheux
	la fréquentation humaine sur	- valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
	les habitats rocheux	- cible 2026 : définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003 et adoptée lors de la
	intertidaux*, notamment par la	révision des PdM
	pêche à pied	- source de données : AFB (données de fréquentation Life « pêche à pied de loisir » 2014-2016) ;
	Proposé pour les façades MEMN,	Réseau Littorea ; DOCOB ; Plans de gestion des PNM ; Observatoire des activités de pêche à pied de
	NAMO, SA et MED	loisir pour la façade MEMN ; Déclarations de pêche à pied professionnelles auprès des DDTM
	*Champs de blocs, bancs de	
	moules intertidaux, ceintures à cystoseires et trottoirs à	 indicateur 2 (Hors MED) : Tonnages d'algues de rives récoltées annuellement par espèce valeur de référence (2016) :
	lithophyllum	pour la pêche à pied professionnelle : 5 145 tonnes d'algues de rive toutes espèces
		confondues pour la région Bretagne (sur la base des données déclaratives issues du
		programme Biomasse algues mené par le CRPMEM de Bretagne)
		Pas d'évaluation possible pour la pêche à pied de loisir
		- cible 2026 : Tonnages d'algues de rives récoltées annuellement compatibles avec un renouvellement
		des stocks par espèce et avec l'atteinte et/ou le maintien en état des récifs intertidaux à dominance algale
		- source de données : CRPMEM de Bretagne, DML, DIRM NAMO, programme Biomasse Algues (2016-
		2018), projet AlgmarBIO de Initiative Bio Bretagne ; projet d'arrêté 2016 relatif à l'exploitation durable
		des algues de rive en Bretagne ;
		http://www.bretagne- peches.org/modules/kameleon/upload/gormees_declaratives_bzh_2016_2015_2014.pdf
	V	ersion du 10 septembre 2018 - indicateur 3 (hors MED) : Nombre moyen de blocs retournés et non remis en place par les pêcheurs
		à pied de loisir fréquentant l'habitat champs de blocs
		- valeur de référence (période 2014-2016) : nombre moyen de blocs retournés non remis en place

D1HB – Habitats rocheux intertidaux

AND TRANSPORTER STÜRE LANDSTIFON LIDAMEE				

aux echelles des façades MEMN, NAMO et SA entre 2014 et 2016 (données Life peché à pied de
loisir), à calculer/façade
- cible 2026 : Tendance à la baisse
- source de données : AFB (données comportementales des pêcheurs à pied fréquentant l'habitat
champ de blocs, issues du programme Life « pêche à pied de loisir » 2014-2016); Observatoire des

activités de pêche à pied de loisir dans la façade MEMN ; Réseau Littorea

OE renvoyés vers les fiches D6, D7, D5, D2, D3, D8, D9 et D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2			
Perturbations et	Renvoi Fiche D6 (Intégrité des fonds)			
pertes physiques				
Modification des conditions hydrographiques	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment D07-OE01: Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres			
Apport de	Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment			
nutriments	D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées			
	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports			
	D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation			
Introduction ou	Renvoi Fiche D2 (Espèces non indigènes) et notamment			
propagation	D02-OE01 : Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore			
d'espèces non	Projet soumis a consultation			
indigènes	Version du 10 septembre 2018			
Extraction	Renvoi Fiche D3 (Espèces commerciales) et notamment			
d'espèces	D03-OE02 : Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques			
	concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale			

D1HB – Habitats rocheux intertidaux 53/303





ET SOLIDAIRE		
Apport de	Renvoi Fiche D8 (Contaminants)	
contaminants		
Apport de	Renvoi Fiche D9 (Contaminants – questions sanitaires)	
contaminants/ali	ontaminants/ali	
ment		
Déchets	Renvoi Fiche D10 (Déchets)	





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive de certains habitats et augmentation locale et ponctuelle de la turbidité lors des opérations de construction, induisant une modification de la structure des communautés et des populations et limitant la productivité ; Abrasion et destruction locale de certains habitats et diminution de la productivité induite par l'augmentation ponctuelle de la turbidité lors des opérations de dragage	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volume de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □
Artificialisation des littoraux	Oui : Étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: ✓
Agriculture et Industries	Oui : Apports d'éléments nutritifs (activités agricoles) induisant le développement d'espèces d'algues opportunistes ; apport de matières en suspension (activités industrielles et agricoles d'élevage) à l'origine d'une augmentation de la turbidité et du nombre de pathogènes microbiens limitant le développement de la croissance des communautés et détruisant certains habitats	Non	Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010) : □ Surface agricole utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010) : ─ ; MO : □ ; National : ↗ Volume régional des ventes d'éléments fertilisants, National (1990-2013) : □ Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : □ Nombre d'emplois salariés des bassins hydrographiques, National (2007-2016) : □ ; MMN, GDG (2003-2010) : □
Pêche de loisir et professionnelle	Oui : Utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, palourdières, etc.) pouvant altérer les habitats	Oui: Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces pêchées	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : \(\square\)

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité — ; Croissance 7). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).

D1HB – Habitats rocheux intertidaux 55/303



4. Annexe 1 : Listes rouges européennes des habitats - habitats rocheux intertidaux et médiolittoraux

Les Listes rouges fondées sur les catégories et les critères de l'UICN fournissent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces en France et dans le monde

La typologie EUNIS est élaborée par l'Agence Européenne de l'Environnement (http://eunis.eea.europa.eu/habitats-code-browser.jsp), cette classification d'habitats est organisée en un système hiérarchisé, et la partie marine benthique est dérivée à l'origine de la «Marine Habitat Classification » produite par la Grande Bretagne (Connor et al., 2004).

EUNIS	nom	Atlantique	Méditerranée
A1.13	Biocénoses de la roche médiolittorale supérieure de Méditerranée et de la mer Noire	-	LC
A1.14	Biocénoses de la roche médiolittorale inférieure très exposée à l'action des vagues de Méditerranée et de la mer Noire	-	NT
A1.23	Biocénoses de la roche médiolittorale inférieure exposée à l'action des vagues de Méditerranée et de la mer Noire	-	DD
A1.31	Fucales sur rivages marins abrités	DD	-
A1.32	Fucales en milieu à salinité variable	DD	-
A1.34	Biocénoses de la roche médiolittorale inférieure abritée de l'action des vagues de Méditerranée et de la mer Noire	-	LC
A1.41	Biocénoses des cuvettes rocheuses intertidales	LC	DD
A1.44	Biocénoses des grottes et surplombs intertidaux	LC	DD
A2.7x	Récifs biogènes <i>médiolittoraux</i>	-	VU

European commission 2016. European Red List of Habitats. Part 1. Marine habitats. 52p.

Légende :

CR	En danger critique d'extinction		
EN	En danger d'extinction		
VU	Vulnérable		
NT	Quasi-menacé		
LC	Préoccupation mineure		
DD	Données insuffisante		

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D1HB – Habitats rocheux intertidaux 56/303



D1HB - BIOCONSTRUCTIONS À SABELLARIDÉS (HERMELLES)

1. Présentation de l'enjeu :

Cet enjeu concerne les bioconstructions à sabellaridés (*Sabellaria alveolata* et *Sabellaria spinulosa*) encore communément appelées « hermelles », qui peuvent prendre des formes multiples (récifs et placages), aussi bien sur des substrats meubles que sur des substrats rocheux de l'intertidal et du subtidal. Par ailleurs, certaines bioconstructions peuvent être mixtes avec la présence des deux espèces.

Représenté aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA, il s'agit d'un habitat particulier.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet enjeu

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard et al., 2018), l'état écologique de cet enjeu identifié aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA n'est pas connu.

Néanmoins, les récifs intertidaux d'hermelles sont quasi menacés (NT) au niveau européen (liste rouge des habitats européens de la commission européenne 2016²). Les récifs subtidaux ne sont pas évalués (données insuffisantes) dans ce document mais ils sont listés en tant qu'habitats OSPAR ³menacés ou en déclin.

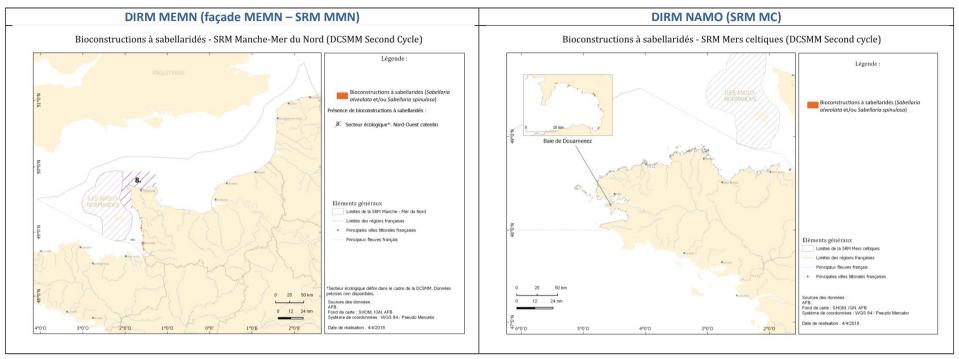
 $^{^2\} http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/pdf/Marine_EU_red_list_report.pdf$

³ https://inpn.mnhn.fr/docs/ref habitats/TYPO OSPAR ESP HAB PDF.pdf

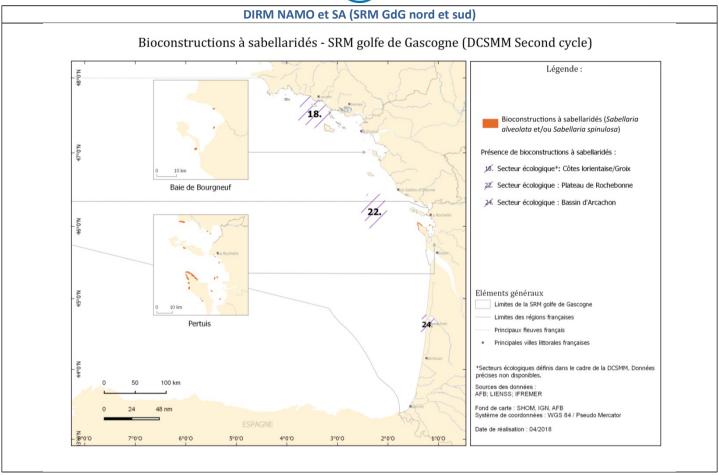




Cartes d'enjeux











Liste des pressions impactant l'enjeu

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu en particulier et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous.

Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Oui	
	D5 (objectifs généraux) D7 (objectifs généraux)
0	ui

Sources:

Bajjouk T., Duchêne J., Guillaumont B., Bernard M., Blanchard M., Derrien-Courtel S., Dion P., Dubois S., Grall J., Hamon D., Hily C., Le Gal A., Rigolet C., Rossi N., Ledard M., 2015. Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable: connaître pour mieux agir. Edition Ifremer-DREAL Bretagne, 152 pp.

Cahier des charges technique portant sur le suivi stationnel des récifs d'hermelles. Quelles évolutions pour la DCSMM par rapport aux suivis DCE ? Document de travail, 2016, 10 pp. Basuyaux O., Schlund E., Lecornue B., Dauvin J-C, 2015. Evolution et interactions des Sabellaria en secteurs conchylicoles.90 pp.

Desroy N., Dubois S., Fournier J., Ricquiers L., Le Mao P., Guerin L., Gerla D.,,v Rougerie M., Legendre A., 2011. The conservation status of Sabellaria alveolata (L.) (Polychaeta: Sabellariidae) reefs in the Bay of Mont-Saint-Michel. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems, 19 pp.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.





2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Perturbations physiques	D01-HB-OE04 : Eviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond Proposé pour les façades : MEMN, NAMO et SA OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier : - Large de l'île de Groix (S. spinulosa) - Baie du Mont Saint-Michel (récifs sur substrat meuble sur les sites de Saint-Anne de Champeaux/La Frégate) - Noirmoutier (récif à S. alveolata sur substrat meuble au sud de l'île, commune de Barbâtre) - Baie de Bourgneuf - Côte Oléronnaise (récif à S. alveolata sur substrat rocheux à l'Ouest de l'île)	 - indicateur 1: En AMP, proportion de surface de bioconstructions de l'espèce Sabellaria alveolata constituant les principales zones sources pour sa diffusion larvaire, intégrées dans des zones soustraites durablement aux principales pressions - valeur de référence (préciser l'année): à évaluer par IFREMER pour chaque façade (en cours pour l'année 2018) - cible 2026: définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM - source de données: AFB, CARTHAM, Ifremer Brest (zones sources définies dans le cadre du programme REEHAB)

OE renvoyés vers les fiches D6, D7 et D5

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Perturbations et	Renvoi Fiche D6 (Intégrité des fonds)
pertes physiques	
Modification des	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment
conditions	D07-OE01 : Eviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles
hydrographiques	halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux,
	du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres
Apport de	Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment
nutriments	D05-OE01 : Réduire les apports de riut mens (altrates et phosphates) hotariment en provenance des fleuves débouchant sur des
	zones marines eutrophisées Version du 10 sentembre 2018
	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers,
	débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports
	D05-OE03: Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments de tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Généralité de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : Modification de la structure du substrat par utilisation d'engins de pêche traînants (filets de chalut, dragues) avec remise en suspension sédimentaire ; destruction et abrasion des habitats	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces exploitées	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : □ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : □ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : □
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Abrasion et destruction locale des habitats induites par les mouillages et installations de corps morts	Non	Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016):
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive de certains habitats et augmentation locale et ponctuelle de la turbidité lors des opérations de construction, dragage, induisant une modification de la structure des communautés et des populations et limitant la productivité	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volume de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □
Aquaculture	Oui: Modification du substrat par envasement et destruction locale des habitats lors de la mise en place des infrastructures d'élevage (casiers ostréicoles, etc.)	Non	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : ☐ Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013) : ☐
Pêche à pied de loisir	Oui : Utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, râteaux, pieux, etc.) pouvant altérer les habitats	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces pêchées	Nombre de pratiquants, National (2006-2012): 凶

Projet soumis à consultation

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité — ; Croissance 7). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).

D1HB - Bioconstructions à sabellaridés (hermelles)





D1HB – HERBIERS DE ZOSTÈRES (ZOSTERA MARINA ET ZOSTERA NOLTEI)

1. Présentation de l'enjeu :

Cet enjeu concerne les herbiers de zostères représentés aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA. Il s'agit d'un habitat particulier pouvant être caractérisé soit par l'espèce Zostera noltei présente uniquement en intertidal meuble, soit par l'espèce Zostera marina, représentée sur l'intertidal et le subtidal meuble ;

N.B: Les herbiers à *Zostera noltei* représentés en association avec les herbiers à *Cymodocea nodosa* en méditerranée (principalement dans les lagunes) sont traités dans une fiche OE dédiée « **Herbiers de phanérogames méditerranéens et coralligène** ».

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet enjeu

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de ces habitats identifié comme enjeux sur les façades MEMN, NAMO et SA est non connu

Néanmoins, l'évaluation au titre de la directive Habitats-Faune-Flore⁴ (cf annexe 1 de la fiche OE D1HB – Habitats sédimentaires intertidaux subtidaux et circalittoraux) indique que tous les habitats sédimentaires sont en état de conservation mauvais ou inadéquat.

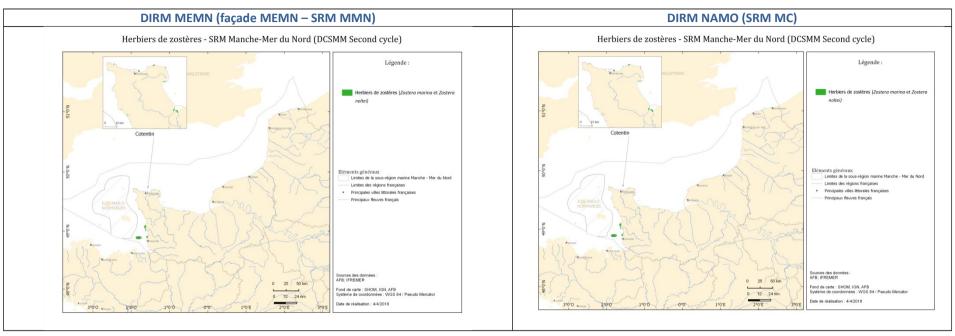
En outre, les herbiers de phanérogames marines sur sédiments intertidaux atlantiques sont quasi-menacés (NT) au niveau européen (liste rouge des habitats européens de la commission européenne en 2016 reportée dans l'annexe 1 de la fiche OE D1HB – Habitats sédimentaires intertidaux, subtidaux et circalittoraux).

⁴ http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiershttps://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation/habitats/list http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2015/SPN%202015%20-%2063%20-%20Rapport_FR_art17_web2.pdf



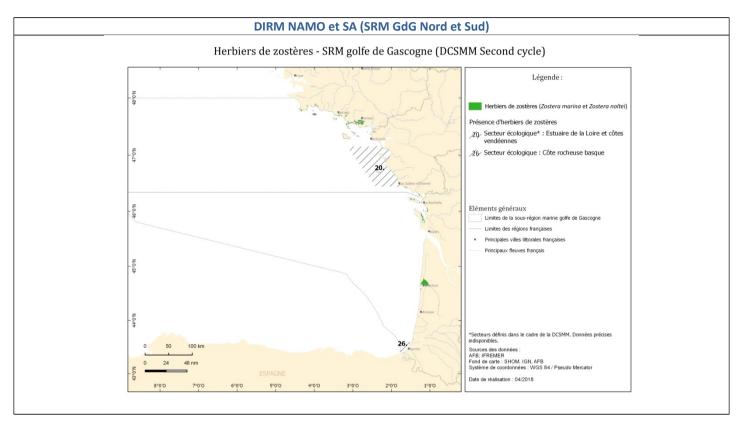


Cartes d'enjeux













Liste des pressions impactant l'enjeu

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique spécifique en particulier et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les herbiers de zostères sur les façades MEMN, MC et GdG sont :		
Perturbations et pertes physiques	- Oui	
D'autres pressions sont à prendre en compte :		
Apport en nutriments (eutrophisation) Modifications des conditions hydrographiques (turbidité) Compétition avec espèces introduites (Sargassum muticum, Asparagopsis armata) Pollution chimique (issues des bassins versants et/ou d'activités maritimes) / Pathogènes		D5 (objectifs généraux) D7 (objectifs généraux) D2 (objectifs généraux) D8/D9 (objectifs généraux)

Sources:

Bajjouk T., Duchêne J., Guillaumont B., Bernard M., Blanchard M., Derrien-Courtel S., Dion P., Dubois S., Grall J., Hamon D., Hily C., Le Gal A., Rigolet C., Rossi N., Ledard M., 2015. Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable: connaître pour mieux agir. Edition Ifremer-DREAL Bretagne, 152pp.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.





2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
	D01-HB-OE05 : Eviter la perturbation physique des	- indicateur 1: Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina
	herbiers de zostères (par les mouillages, engins de	et Zostera noltei) interdit aux mouillages forains
	pêche de fond et pêche à pied)	- valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
	Proposé pour les façades : MEMN, NAMO et SA	- cible 2026 : 100% (Voir Annexe 1)
	Pour les mouillages, OE s'appliquant sur l'ensemble des	- source de données : AFB, PREMAR Manche Mer du Nord et Atlantique
	façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier : - Archipel de Chausey - Baie de Morlaix - Archipel des Glénan - Mer d'Iroise - Golfe du Morbihan - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis - Bassin d'Arcachon	 - indicateur 2 : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellement d'autorisation de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères - valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - cible 2026 : 0 (Voir Annexe 1) - source de données : PREMAR Manche Mer du Nord et Atlantique, DIRM
Perturbations physiques	Pour la pêche à pied de loisir, OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier : - Baie de Lancieux - Ouest côte d'Armor (Pointe de Bilfot) - Baie de Morlaix - Rade de Brest - Golfe du Morbihan - Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis - Bassin d'Arcachon	 - indicateur 3 : En site Natura 2000, proportion de surface d'herbiers intertidaux identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (professionnelle et de loisir). Valeur de référence (année 2018): À calculer/façade au moment des résultats de l'analyse de risques pêche - valeur de référence (2018) : à calculer/façade au moment des résultats de l'analyse de risques pêche - cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure
	Projet soumis Version du 10	M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021) (Voir Annexe 1) source de données : AFB; DOCOB; résultats des Analyses risques pêche (ARP); plans de gestion des PNM; Observatoire des activités de pêche à pied de loisir sur la façade MEMN, données administratives (licences et zones), BRGM (rapport D6).





OE renvoyés vers les fiches D7, D5, D2, D8 et D9

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions sans détailler les pratiques concernées Les zones principales (à l'échelle de la façade) pour le groupement d''enjeux ou le groupe d'enjeux sont identifiées.
Perturbations et	Renvoi Fiche D6 (Intégrité des fonds)
pertes physiques	
Modification des conditions hydrographiques	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment D07-OE01: Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres
Apport de	Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment
nutriments	D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées
	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports
	D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
Introduction ou	Renvoi Fiche D2 (Espèces non indigènes) et notamment
propagation d'espèces non indigènes	D02-OE02 : Limiter le transfert des espèces non indigènes à partir de zones fortement impactées
Pathogènes	Renvoi Fiche D9 (Contaminants – Questions sanitaires)





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments de tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Tourisme littoral	Oui : Augmentation de la fréquence de piétinement des fonds et des herbiers induit par l'augmentation de la population et des baigneurs en période estivale	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie des espèces dont le bon état favorise la présence de biodiversité, enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): ☐ ; MMN (2008-2013): ☐ ; MC, GDG, MO: ☐ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ☐
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui : Augmentation de la fréquence de piétinement des fonds et des herbiers induit par l'augmentation de la population touristique en période estivale ; augmentation de la turbidité lors des opérations de rechargement de plage	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie des espèces dont le bon état favorise la présence de biodiversité, enjeu important pour le secteur du tourisme et les activités sportives (plongée sous-marine)	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : 뇌 ; MC, GDG, MO : —
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Augmentation de la fréquence de destruction des fonds et des herbiers (mouillages, corps-morts) induit par l'augmentation de la population touristiques en période estivale	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie des espèces dont le bon état favorise la présence de biodiversité, enjeu important pour les activités balnéaires	Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016): Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): NOS : NOS
Pêche professionnelle	Oui : Modification de la structure du substrat par utilisation d'engins de pêche traînants (filets de chalut, dragues) avec remise en suspension sédimentaire ; destruction et abrasion des habitats ; augmentation locale et immédiate de la turbidité	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces exploitées	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014): 」; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014): 」 Nombre d'emplois, National (2009-2014): 」
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive de certains habitats et augmentation locale et ponctuelle de la turbidité lors des opérations de construction, dragage/clapage, induisant une modification de la structure des communautés et des	du 10 septembr	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volume de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □





	populations et limitant la productivité		
Aquaculture	Oui : Modification du substrat par envasement et destruction locale des habitats lors de la	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : 凶
	mise en place des infrastructures d'élevage	(développement, reproduction,	Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013) : □
	(casiers ostréicoles, etc.)	etc.) des espèces exploitées	
Artificialisation des littoraux Oui : Étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux			Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): ↗
	Oui : Étouffement et destruction des habitats		, , ,
	Non	Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010) : □ ;	
		11011	MC, GDG, MO : ↗
			Performance régionale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO
			(2009-2013) : —

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité—; Croissance ?). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

D01-HB-OE05, indicateurs 1 et 2: cible justifiées au regard des pressions avérées que constituent les mouillages forains ou organisés (hors mouillages écologiques) dans les herbiers de zostères (arrachage des plants sous l'impact des ancres dans le cas des mouillages forains, fragmentation voire disparition de surfaces d'herbier sous l'effet du frottement ou du ragage des lignes de mouillage, notamment dans les zones de fort marnage et dans des fonds de faibles profondeurs). Par ailleurs, l'existence de techniques alternatives écologiques et les mesures de sensibilisations des plaisanciers aux impacts des mouillages forains permettront d'atteindre la cible.

D01-HB-OE05, indicateur 3: Les informations issues de l'évaluation au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (tous les habitats sédimentaires en état défavorable ou inadéquat), et celle issues de la liste rouge des habitats européens de la commission européenne en 2016 (tous les habitats sédimentaires évalués sont « menacés » ou « quasi-menacés ») mettent en évidence un besoin général de réduction des pressions physiques sur les habitats sédimentaire (Cf. Fiche **D1HB – Habitats sédimentaires intertidaux, subtidaux et circalittoraux**). Par ailleurs, le réseau Natura 2000 étant représentatif de l'ensemble des habitats sédimentaires et notamment les herbiers de zostères, la définition d'une cible 2026 au sein de ce réseau est jugée cohérente. L'atteinte du BEE pour ces habitats dépendra des réductions de l'étendue spatiales des principales pressions discutées à l'issue de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation.

De plus, il est à noter que les herbiers de zostères, en plus des évaluations critiques ci-dessus :

- appartiennent à la liste des habitats menacés et en déclin de la convention d'OSPAR, dans laquelle il est recommandé que chaque partie contractante introduira une règlementation nationale pour la protection des herbiers de zostères.
- présentent un risque fort de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. Ce constat est fait du fait du croisement, d'une part, du risque de pêche à pied d'animaux enfouis (risque fort) et d'autre part, de la sensibilité de ces herbiers de zostères à l'abrasion peu profonde et profonde dont ils font l'objet avec la pêche à pied (sensibilité haute).







D1HB – HABITATS SÉDIMENTAIRES INTERTIDAUX, SUBTIDAUX ET CIRCALITTORAUX

1. Présentation du groupement d'enjeux :

Aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA, ce groupement d'enjeux comprend : les vases et sables intertidaux et subtidaux fins, moyens, hétérogènes et grossiers ; les cailloutis et graviers du circalittoral ainsi que les habitats particuliers suivants : bancs de maërl ; banquettes à Lanice ; huîtres plates ; bancs de moules subtidaux ; vases circalittorales à pennatules ; grande vasière et peuplements à haploops

N.B: les habitats particuliers « Herbiers de zostères», « Bioconstructions à sabellaridés (hermelles) », « Herbiers de phanérogames méditerranéens » et « Vases à pennatules, à gorgones et à crinoïdes » sont traités via les fiches dédiées :

- « Herbiers de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) »
- « Herbier de phanérogames méditerranéens et coralligène »
- « Bioconstructions à sabellaridés (Sabellaria alveolata et Sabellaria spinulosa) »
- « Structures géomorphologiques particulières et habitats associés » pour les vases à pennatules, à gorgones et à crinoïdes

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de ce groupement d'enjeux identifié sur les façades MEMN, NAMO, SA et MED n'est pas connu.

Néanmoins, pour les bancs de maërl, le pilote scientifique confirme que cet enjeu est sous pression dans tous les secteurs concernés et donc potentiellement dégradé.

Par ailleurs, au titre de Natura 2000⁵:

L'état de conservation des habitats <u>subtidaux</u> est <u>mauvais pour deux habitats</u> sur les deux bio-régions (voir annexe 1).

L'état de conservation des habitats <u>intertidaux</u> est mauvais pour cinq habitats et inadéquat pour les 7 autres

En outre parmi les 35 habitats évalués en Atlantique dans le cadre la liste rouge des habitats européens⁶ (voir annexe 1) :

- 1 et en danger critique (bancs d'huitre plates), 11 sont menacés (principalement des habitats envasés) 7 sont vulnérables et 6 sont quasi menacés. Aucun habitat sédimentaire n'est classé « non menacé ».

En méditerranée, parmi les 10 habitats disposant d'une évaluation, 2 sont menacés, 5 sont vulnérables et 3 sont quasi menacés. Aucun habitat sédimentaire n'est classé « non menacé ».

Projet soumis à consultation

Version du 10 septembre 2018

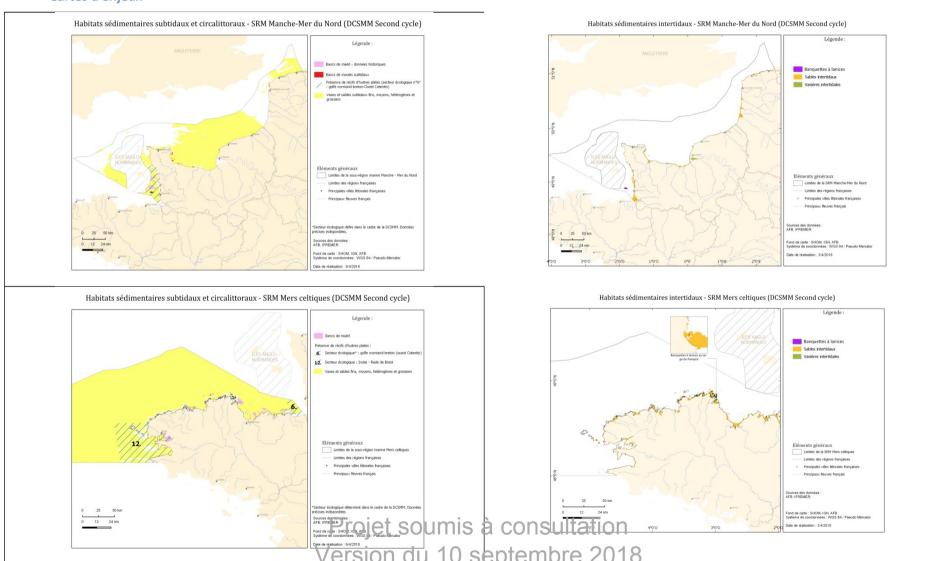
⁵ http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiershttps://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation/habitats/list

 $^{^6\,}http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/pdf/Marine_EU_red_list_report.pdf$



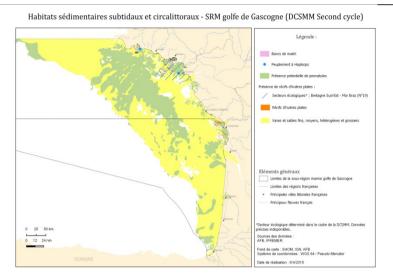


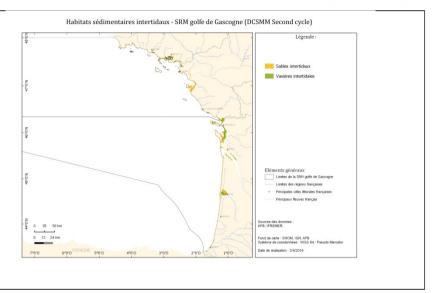
Cartes d'enjeux















Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent le groupement d'enjeux et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux sont :		
- Perturbations et pertes physiques	- Oui	
D'autres pressions sont à prendre en compte :		
 Apport en nutriments (eutrophisation) Turbidité des masses d'eau (modifications hydrologiques) Pollution chimique (issues des bassins versants et/ou d'activités maritimes) Déchets Accroissement de la sédimentation sur les bancs de maërl et perte physique de l'habitat sous l'influence de l'espèce invasive Crepidula fornicata 		D5 (objectifs généraux) D7 (objectifs généraux) D8 (objectifs généraux) D10 (objectifs généraux) D2 (objectifs généraux)

Sources:

Bernard G., Janson A.-L., Grémare A., Grall J., Labrune C. et Guérin L. (2018). Évaluation de l'état écologique des habitats benthiques en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre du descripteur 1 de la DCSMM. Version 3. CNRS-EPOC, MNHN-UMS PatriNat, CNRS-IUEM/OSU, CNRS-LECOB. 80 p + annexes.

Bajjouk T., Duchêne J., Guillaumont B., Bernard M., Blanchard M., Derrien-Courtel S., Dion P., Dubois S., Grall J., Hamon D., Hily C., Le Gal A., Rigolet C., Rossi N., Ledard M., 2015. Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable: connaître pour mieux agir. Edition Ifremer-DREAL Bretagne, 152 P.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.

CRPMEM de Bretagne, IUEM, AGLIA. (2016). Synthèse des connaissances sur le maërl en Bretagne. Programme DECIDER – Phase 1. 47p + 5 planches.

Version du 10 septembre 2018



2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
	D01-HB-OE07 : Réduire les	- indicateur 1 : Proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux
	perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux	subissant des effets néfastes sous l'influence de pressions anthropiques dans la zone des 3 milles - valeur de référence (préciser l'année): A calculer avant l'adoption du PdM
	et circalittoraux notamment dans	- cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la concertation sur le
	la zone des 3 milles	programme de mesures (2021)
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO et SA	- source de données : D6C2 et D6C5 BRGM, EI BEE
		- indicateur 1bis (ou indicateur A7-1bis, nomenclature DIRM MED): En AMP, proportion de surface d'habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux durablement soustraits aux perturbations physiques
		- valeur de référence (préciser l'année): à calculer pour la révision des PdM
		 cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la concertation sur le programme de mesures (2021)
Perturbations		- source de données : D6C2 et D6C5 BRGM, AFB
physiques		<u>Remarque</u> : l'indicateur 1bis ne doit pas conduire à des contraintes supplémentaires en ce qui
		concerne les activités de pêche professionnelle par rapport à l'indicateur 2, mais vise uniquement à permettre un encadrement supplémentaire des autres activités que la pêche professionnelle.
		- indicateur 2 : En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse
		de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la
		pression de pêche (arts traînants de fond) <u>Remarque</u> : sont particulièrement ciblés les bancs de
		maërl de la Baie de Saint-Brieuc Est, de la Rade de Brest, de l'archipel des Glénan, de Trévignon, de
	P Ve	rg ଆଧାର ଓ ମଧ୍ୟର ଓ ମଧ୍ୟର ମଧ୍ୟର ମଧ୍ୟର ମଧ୍ୟର ହେ l'analyse de risques - valeur de référence (2018): à calculer/façade au moment des résultats de l'analyse de risques କ୍ରିୟର du 10 septembre 2018
		- cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la concertation sur le
		programme de mesures (2021) (Voir Annexe 1)



- source de données : SIH Ifremer (données VMS), résultats des Analyses risques pêche (ARP), données administratives (licences et zones), BRGM (rapport D6), AFB, programmes DECIDER et IMPECAP (CRPMEM de Bretagne et UBO)

OE renvoyés vers les fiches D7, D5, D2, D8 et D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Perturbations et	Renvoi Fiche D6 (Intégrité des fonds)
pertes physiques	
Modification des conditions hydrographiques	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment D07-OE01: Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres
Apport de	Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment
nutriments	D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées
	D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports
	D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
Introduction ou	Renvoi Fiche D2 (Espèces non indigènes) et notamment
propagation d'ENI	D02-OE02 : Limiter le transfert des espèces non indigènes à partir de zones fortement impactées
Pollution chimique	Renvoi Fiche D8 (Contaminants)
Déchets	Renvoi Fiche D10 (Déchets) Ojet soumis à consultation

Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	ssions (en rouge, Génératrice de pression(s) pour ce descripteur		Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle Pêche professionnelle Pêche professionnelle Pêche professionnelle Pêche professionnelle Pêche professionnelle		Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces exploitées	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : ⅓ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ⅓ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : ⅓
Travaux publics maritimes	Oui: Destruction définitive de certains habitats et augmentation locale et ponctuelle de la turbidité lors des opérations de construction, induisant une modification de la structure des communautés et des populations et limitant la productivité; Abrasion et destruction locale de certains habitats et diminution de la productivité induite par l'augmentation ponctuelle de la turbidité lors des opérations de dragage et destruction d'habitats par étouffement lors du clapage	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014): Nombre d'entreprises, National (2005-2014): Volumes de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015):
Artificialisation des littoraux Oui : Étouffement des communautés par accumulation de déchets dans les canyons ; étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux		Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —
Cui : Abrasion et destruction locale de certains habitats lors des opérations d'extraction (frottement mécanique, aspiration de matériaux sédiments, etc.) ; diminution de la productivité induit par l'augmentation ponctuelle de la turbidité		Non	Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014) : ☑ ; MMN : ↗
Activités balnéaires et fréquentation de plage Oui : Actions répétées de nettoyage (souvent mécanisé) de la couche superficielle de sable ainsi que les prélèvements et les apports de sable ou de galets (rechargement de plage) ont un impact sur l'équilibre physique et biologique de la plage		Non	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : ☑ ; MC, GDG, MO : —
Pêche de loisir Oui : Utilisation ponctuelle d'engins des ructeurs (grifes palpardières, cetc.) pouvant altérer les habitats		Oui : Habitats benthiques () (SPRIJES AND YOLE DE VIE (développement, reproduction, (Etc.) des expèces pèchées	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : Ы

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance > ; Stabilité — ; Croissance >). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Justification des cibles de l'OE D01-HB-OE07: Les informations issues de l'évaluation au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (tous les habitats sédimentaires en état défavorable ou inadéquat), et celle issues de la liste rouge des habitats européens de la commission européenne en 2016 (tous les habitats sédimentaires évalués sont « menacés » ou « quasi-menacés ») mettent en évidence un besoin général de réduction des pressions physiques sur les habitats sédimentaires.

Indicateur 3 : Par ailleurs, le réseau Natura 2000 étant représentatif des habitats sédimentaires 1110 et 1160, la définition d'une cible 2026 au sein de ce réseau est jugée cohérente. L'atteinte du BEE pour ces habitats dépend d'une réduction de l'emprise spatiale des pressions physiques les plus fortes qui s'expriment sur ces habitats. La mise en œuvre de ces réductions de pressions sera discutée au niveau local à l'issue de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation.

Evaluation française de l'état de conservation des habitats sédimentaires d'intérêt communautaire (2012)

La typologie des habitats utilisée dans le tableau ci-dessous est tirée des Cahiers d'habitats côtiers Natura 2000, tome 2 (https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome2.pdf)

Code	Nom	Zone	Etage bathymétrique	Aire de distribution	Surfaces	Structure et fonction	Perspectives futures	Evaluation 2012	Evaluation 2007
1110	Bancs de sable []	Manche - Atlantique	Subtidal	inadéquat	inadéquat	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
1130	Estuaires	Manche - Atlantique	Intertidal	Favorable	mauvais	mauvais	inadéquat	mauvais	mauvais
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Manche - Atlantique	Intertidal	Favorable	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1160	Grandes criques et baies peu profondes	Manche - Atlantique	Subtidal	Favorable	inadéquat	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Manche - Atlantique	Intertidal	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Manche - Atlantique	Intertidal	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat
1160	Grandes criques et baies peu profondes	Méditerranée	Subtidal	Favorable	Favorable	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
1110	Bancs de sable []	Méditerranée	Subtidal	Favorable	Favorable	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
1130	Estuaires	Méditerranée	Médiolittoral	mauvais	mauvais	XX	mauvais	mauvais	mauvais
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Méditerranée	Médiolittoral	inadéquat	Favorable	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Méditerranée	Médiolittoral	inadéquat	mauvais	inadéquat	mauvais	mauvais	mauvais
1310	Végétations pionnières à Salicornia []	Méditerranée	Médiolittoral	Favorable	mauvais	inadéquat	mauvais	mauvais	inadéquat
1410	Prés_salés méditerranéens []	Méditerranée	Médiolittoral	Favorable	mauvais	inadéquat	mauvais	mauvais	inadéquat
1420	Fourrés halophiles []	Méditerranée	Médiolittoral	Favorable	mauvais	inadéquat	mauvais	mauvais	inadéquat
1430	Fourrés halo-nitrophiles	Méditerranée	Médiolittoral	XX	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	inadéquat
1510	Steppes salées méditerranéennes []	Méditerranée	Médiolittoral	Favorable	mauvais	Favorable	mauvais	mauvais	mauvais

Projet soumis à consultation

Version du 10 septembre 2018





Listes rouges européennes des habitats - habitats sédimentaires disposant d'une évaluation (2016)

La typologie EUNIS utilisée dans le tableau ci-dessous est élaborée par l'Agence Européenne de l'Environnement (http://eunis.eea.europa.eu/habitats-code-browser.jsp), cette classification d'habitats est organisée en un système hiérarchisé, et la partie marine benthique est dérivée à l'origine de la «Marine Habitat Classification » produite par la Grande Bretagne (Connor *et al.*, 2004).

				111	112	113	114	115	116
EUNIS	nom	Atlantique	Méditerranée	0	0	0	0	0	0
A2.25	Biocénoses méditerranéennes et pontiques des sables médiolittoraux	-	VU				Х		
A2.31	Estrans vaseux de la partie moyenne des estuaires dominés par des polychètes ou des bivalves	EN	EN			х			
A2.32	Estrans vaseux en amont des estuaires dominés par des polychètes ou des oligochètes	EN	-			х			
A2.33	Rivages marins vaseux	EN	VU				Х		
A2.33	Rivages marins vaseux	-	VU				Х		
A2.61	Herbiers de phanérogames marines sur sédiments intertidaux	NT	-			х	Х	х	
A5.13	Sédiment grossier infralittoral	VU	DD	х					
A5.24	Sable vaseux infralittoral	NT	-	х					Х
A5.32	Vase subtidale en milieu à salinité variable (estuaires)	NT	VU			х			
A5.33	Vase sableuse infralittorale	NT	-						Х
A5.34	Vase fine infralittorale	NT	-						х
A5.434	Bancs de Limaria hians dans du sédiment hétérogène envasé subtidal soumis aux courants de marée	VU	-	Х					Х
A5.435	Bancs de Ostrea edulis sur sédiment hétérogène envasé subtidal en eau peu profonde	CR	-	Х					Х
A5.51	Bancs de maërl	VU	DD	х					Х
A5.514	Bancs de maërl à Lithophyllum fasciculatum sur vase infralittorale	EN	-	Х					х
A5.52B	Association à Chaetomorpha linum et Valonia aegagropila	-	EN					х	
A5.14	Sédiment grossier circalittoral	VU	DD						
A5.15	Sédiment grossier circalittoral profond	VU	DD						
A5.25	Sable fin circalittoral	EN	DD						
A5.25x	Sable fin circalittoral peu profond	1	NT						
A5.26	Sable envasé circalittoral	EN	-						
A5.27	Sable circalittoral profond	EN	VU	Habi	tats sar	is corre	spondo	ance av	ec les
A5.35	Vase sableuse circalittorale	EN	-	habitats génériques de la directive			tive		
A5.36	Vase fine circalittorale	EN	-			hab	itat.		
A5.37	Vase circalittorale profonde	EN	-						
A5.38	Biocénoses méditerranéennes des fonds détritiques envasés	1	VU						
A5.39	Biocénoses méditerranéennes des vases terrigènes côtières	-	NT						
A5.44	Sédiments hétérogènes circalittoraux Projet soumis à consul	tation	-						
A5.45	Sédiments hétérogènes du circalittoral du large	VU	-						
A5.53	Herbiers de Phanérogames marines subtidales (autres de Positolies 20 y MO) SEDIEMOI	e 2018	LC	х	Х			х	х
A5.535	Herbiers de Posidonies	-	VU		Х				
A5.5x	Biocénoses méditerranéennes du détritique côtier infralittoral	-	NT						

European commission 2016. European Red List of Habitats. Part 1. Marine habitats. 52p.





Légende :

CR	En danger critique d'extinction	Liste rouge établie par la commission			
EN	En danger d'extinction	européenne sur les catégories et les			
VU	Vulnérable	- critères de l'UICN fournissent un bila			
NT	Quasi-menacé				
LC	Préoccupation mineure	objectif du degré de menace pesant sur			
DD	Données insuffisante	les Habitats européens.			



D1HB - HABITATS ROCHEUX SUBTIDAUX ET CIRCALITTORAUX

1. Présentation du groupement d'enjeux :

Aux échelles des façades MEMN, NAMO et SA ce groupement d'enjeux comprend : les récifs infralittoraux, les récifs circalittoraux ainsi que les habitats particuliers : Laminaires ; Bancs de moules infralittoraux ; Grottes.

N.B: **l'habitat particulier « champs de laminaires »** est structuré par 4 espèces sur les côtes bretonnes (*Laminaria digitata*, *Laminaria hyperborea*, *Saccorhiza polyschides* et *Laminaria ochroleuca*) où il constitue un des peuplements les plus importants d'Europe. Cet habitat est traité dans cette fiche.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux

Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de ce groupement d'enjeux identifié sur les façades MEMN, NAMO, SA et MED n'est pas connu

Néanmoins, l'état de conservation des récifs (intertidaux et subtidaux confondus) a été évalué au titre de Natura 2000 comme inadéquat en Atlantique et Favorable en méditerranée au niveau national.

Code	Nom	Zone	Aire de distribution	Surfaces	Structure et fonction	Perspectives futures	Evaluation 2012	Evaluation 2007
1170	Récifs	Manche - Atlantique	Favorable	Favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat

En atlantique, un seul habitat est évalué, il est non menacé. Les 23 autres habitats ne sont pas évalués.

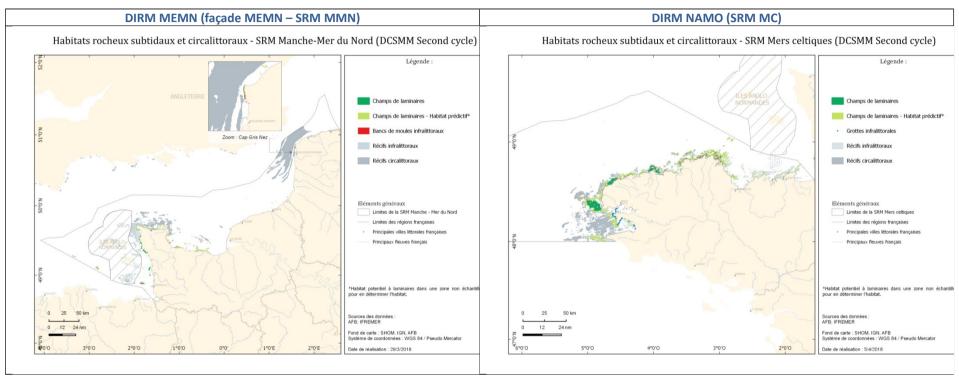
Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

⁷ http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiershttps://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation/habitats/list





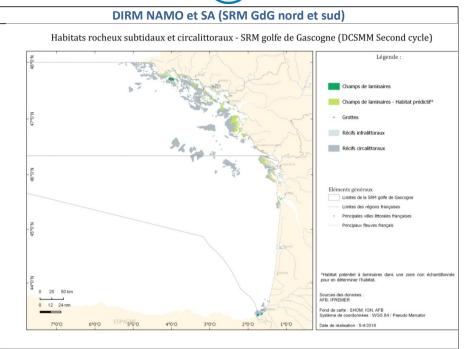
Cartes d'enjeux



Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018











Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent le groupement d'enjeux et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les bancs de moules subtidaux, récifs infralittoraux, récifs circalittoraux, cailloutis, graviers et roches du circalittoral et les grottes pour les SRM MEMN, MC, GdG et Mo sont :		
- Perturbations et pertes physiques	- Oui	
D'autres pressions sont à prendre en compte :		
 - Modification des conditions hydrographiques (turbidité) - Apports de nutriments - Extraction d'espèces - Espèces Non Indigènes (Sargasse) 		D7 (objectifs généraux) D5 (objectifs généraux) D3 (objectifs généraux) D2 (objectifs généraux)
- Autres (réchauffement)	- Oui (Développement	
	d'algues filamenteuses	
	en MED)	

Sources:

Bensettiti F. et al., 2004. Cahier d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. La documentation française. 353p.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H., 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.

Bajjouk T., Duchêne J., Guillaumont B., Bernard M., Blanchert M., Lerren Couriel S., Dion P., Outois S., Grall. Hamon D., Hily C., Le Gal A., Rigolet C., Rossi N., Ledard M., 2015. Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable : connaître pour mieux agir. Edition Ifremer-DREAL Bretagne, 152 P.

Arrêté n°537 du 29 juin 2017 portant autorisation pou des pêci ars projessionnes pou des projessionnes projessionnes projecte de projet de l'aide d'appareils permettant de respirer sans remonter à la surface en Méditerranée continentale

Arrêté n° R20-2017-04-19-001 du 19 avril 2017 portant autorisation pour des pêcheurs professionnels à pratiquer la pêche au corail dans les eaux territoriales au large de la Corse





2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Perturbations	D01-HB-OE09: Maintenir un niveau d'exploitation	- indicateur 1 : Tonnage de laminaires récoltées annuellement (Laminaria
physiques	durable des champs de laminaires (<i>Laminaria</i>	hyperborea et Laminaria digitata)
	digitata et Laminaria Hyperborea)	- valeur de référence (2017) : Zones exploitées actuellement (zone des Abers,
	Proposé pour la façade NAMO	mer d'Iroise, sud Finistère, nord Finistère) :
		Laminaria digitata : environ 50 000 tonnes/an
		Laminaria hyperborea : environ 20 000 tonnes/an
		- cibles 2026 :
		Zones actuellement exploitées
		Laminaria hyperborea: environ 22 000 tonnes/an +/- 4000 T/an
		(estimation précise en cours via projet IDEALG et MARHA aux échelles
		Nord Finistère puis Bretagne), tonnage compatible avec un
		renouvellement durable des stocks et avec l'atteinte et/ou le maintien
		en état de l'habitat champ de laminaire (Voir Annexe 1)
		Laminaria digitata: environ 50 000 tonnes/an + ou - 5 000 T/an,
		tonnage compatible avec un renouvellement durable des stocks et
		avec l'atteinte et/ou le maintien en état de l'habitat champ de
		laminaire (Voir Annexe 1)
		Nouvelles zones exploitées :
		Tonnage par espèce à définir avant toute nouvelle autorisation d'exploitation
		et compatible avec un renouvellement durable des stocks/espèce ciblée
		(Laminaria hyperborea et Laminaria digitata) ainsi qu'avec l'atteinte et/ou le
		maintien en état de l'habitat champ de laminaire
		The state of the s
	Proiet soun	Source de données: IFREMER Roscoff (programmes IDEALG : post-doc 2018-
	Version du 1	(Ifremer Brest), PNMI (utilisation de balises de type RECOPESCA pour la
		géolocalisation des navires goémoniers exploitants <i>Laminaria hyperborea</i> dans
		le périmètre du parc), projet VALMER, CRPMEM Bretagne





OE renvoyés vers les fiches D6, D7, D5, D2 et D3

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Perturbations et pertes physique	Renvoi Fiche D6 (Intégrité des fonds)
Modification des conditions hydrographiques	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment D07-OE01: Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres *impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale
Apport de nutriments	Renvoi Fiche D5 (Eutrophisation) et notamment D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles à ces apports D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
Introduction ou propagation d'espèces non indigènes	Renvoi Fiche D2 (Espèces non indigènes) et notamment D02-OE02 : Limiter le transfert des espèces non indigènes à partir de zones fortement impactées
Extraction d'espèces	Renvoi Fiche D3 (Espèces commerciales)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : Modification de la structure du substrat par utilisation d'engins de pêche traînants (filets de chalut, dragues) avec remise en suspension sédimentaire ; destruction et abrasion des habitats	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces exploitées	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : □ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : □ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : □
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive de certains habitats et augmentation locale et ponctuelle de la turbidité lors des opérations de construction, et induisant une modification de la structure des communautés et des populations et limitant la productivité	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volume de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □
Artificialisation des littoraux	Oui : Étouffement des communautés par accumulation de déchets dans les canyons ; étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité — ; Croissance ?). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cible relative à l'OE D01-HB-OE09 indicateur 1

Les valeurs cibles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des surfaces exploitées. La possibilité d'ouvrir de nouvelles zones d'exploitation pour Laminaria hyperborea et Laminaria digitata dépend : 1) des biomasses disponibles pour ces deux espèces (en cours d'estimation précise par les programmes IFREMER IDEALG et MARHA); 2) de la biomasse effectivement accessible par les pêcheurs professionnels; 3) de la rentabilité pour les professionnels d'aller exploiter de nouvelles zones exploitables; 4) de la disponibilité d'infrastructures à terre pour le dépôt et le traitement de la ressource exploitée (source : Martial Laurans, Ifremer) et 5) de l'atteinte ou le maintien en bon état de cet habitat.

Listes rouges européennes des habitats – habitats rocheux subtidaux disposant d'une évaluation (2016)

ENUIS	nom	Atlantique	Méditerranée
A3.13	Biocénoses méditerranéennes et pontiques des algues infralittorales très exposée à l'action des vagues	-	EN
A3.14	Biocénoses d'algues encroûtantes	LC	-
A3.23	Biocénoses méditerranéennes et pontiques des algues infralittorales modérément exposées à l'action des vagues	-	VU
A3.238	Facies à Cladocora caespitosa	-	EN
A3.36	Biocénoses animales sur roche infralittorale en milieu à salinité variable ou réduite	DD	VU
A4.23	Biocénoses sur roche tendre circalittorale	DD	VU
A4.71	Biocénoses circalittorales de grottes et de surplombs	DD	LC
A5.6v	Récifs de moules infralittoraux	-	EN
A5.6w	Récifs d'huitres infralittoraux	-	EN
A5.6x	Concrétions coralligènes infralittorales	-	NT

European commission 2016. European Red List of Habitats. Part 1. Marine habitats. 52p.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018







D1HB - STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES PARTICULIÈRES ET HABITATS ASSOCIÉS

1. Présentation de ce groupement d'enjeux :

Ce groupement d'enjeux intègre : les coraux et biocénoses des roches bathyales ; les sédiments bathyaux et abyssaux et les vases circalittorales à pennatules, à gorgone et à crinoïdes. De par leur configuration-géomorphologique, ces structures abritent des habitats benthiques et des espèces atypiques à l'échelle de la sous-région marine (ou à une échelle plus locale). Leur topographie peut également déterminer le fonctionnement hydrographique des secteurs considérés.

Par souci de synthèse, les habitats associés à ces structures (et définis comme des habitats à enjeux) sont traités dans cette fiche.

N.B: Les habitats en limite du talus et les habitats bathyaux du plateau oriental de la Corse sont également traités dans cette fiche.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux :

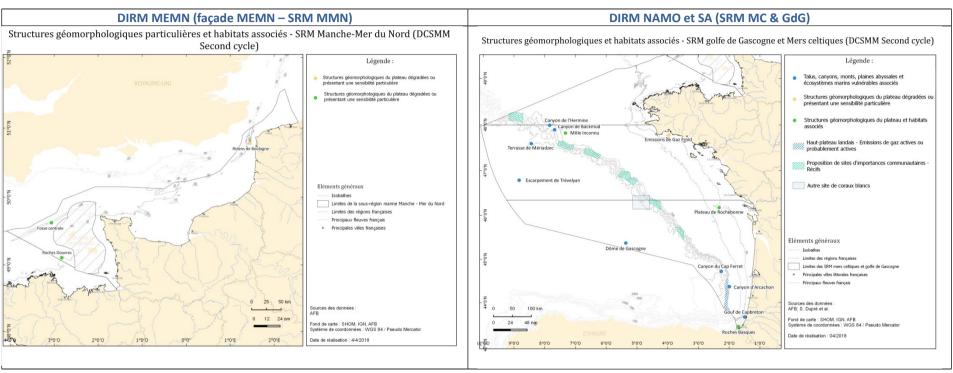
Au regard du rapport du pilote scientifique (Bernard *et al.,* 2018), l'état écologique de cet enjeu identifié sur les façades MEMN, NAMO, SA et MED n'est pas connu quelle que soit la façade considérée.

Les informations complémentaires à l'évaluation de l'état écologique des structures ont été rapportées dans la partie « sensibilité » (cf. tableau de la page 4 de cette fiche).





Cartes d'enjeux







Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

Pressions	Enjeu	Sensibilité intrinsèque	Niveau de pressions et/ou état de l'Enjeu
	Ridens de Boulogne	Forte ⁸	« L'état de conservation a été évalué [] mauvais sur la zone des Ridens (1110&1170). L'ensablement des roches sur le site est constaté et contribue à dégrader l'état des habitats ; de même que les activités de pêche pratiquées sur ces habitats (engins fantômes, arts trainants)¹
	Roches Douvres	Moyenne à forte ⁹	Inconnue
	Fosse centrale de la Manche	Inconnue	Inconnue
Perturbations physiques	Structures formées par les émissions de gaz : pockmarks (Secteur 17)	Inconnue	« Les tubes [] colmatent vite le filet. Ils sont donc souvent évités par les professionnels. L'imagerie acoustique révèle cependant des traces évidentes de chalutage sur les fonds à haploops y compris en baie de Concarneau (pourtant interdite aux arts trainants » ¹⁰
(temporaires ou réversibles) des fonds marins	Talus Atlantique (et autres habitats profonds)	Très forte pour les habitats biogéniques profonds ¹¹	« Les données historiques suggèrent par ailleurs que des entités écologiques telles que les récifs de coraux avaient une distribution géographique et bathymétrique beaucoup plus large avant le début du chalutage sur le talus continental. Une modélisation prédictive de la distribution de ces entités écologiques devrait idéalement tenir compte de l'effort de pêche » 12
	Structures formées par les émissions de gaz : 1180 (Secteur 41)	Inconnue. A priori forte.	Inconnue
	Plateau de Rochebonne	Moyenne à forte ¹¹	Etat de conservation « Excellent pour l'habitat « 1170-Récifs » d'intérêt communautaire sans qu'aucune pression anthropique pouvant altérer le site n'ait pu être relevée » ¹³
	Fonds rocheux basques isolés	Moyenne à forte ¹¹	Les observations ont permis de dresser un bilan plutôt positif de l'état de conservation des habitats identifiés sur la côte basque [] Toutefois, ces observations, restent ponctuelles et leur valeur reste à nuancer en quasi absence d'informations historiques ¹⁴
Modification des conditions	Tous	Inconnue	Les autres pressions relatives au descripteur modification des conditions hydrologiques sont à un niveau faible ou nul sur les structures géomorphologiques particulières ¹⁵

⁸ AFB. Eléments issus des groupes de travail pour l'élaboration (en cours) du Document d'objectif du site Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais.

⁹ La Rivière *et al.*, 2016. Evaluation de la sensibilité des habitats benthiques de Méditerranée aux pressions physiques. MNHN. 101 pp. et La Rivière *et al.*, 2017. Evaluation de la sensibilité des habitats élémentaires (DHFF) d'Atlantique, de Manche et de Mer du Nord aux pressions physiques. MNHN. 93 pp.

¹⁰ Bajjouk T. et al., 2015. Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable : connaitre pour mieux agir. Ifremer-DREAL-Bretagne. 152pp.

¹¹ OSPAR commission. Background Document for Lophelia pertusa reefs. Background Document for Deep-sea sponge aggregations. Background Document for Coral gardens

¹² Menot, L. et Van den Beld, I., 2013. Nature, distribution et diversité des habitats de substrats durs du solfe de Gascogne, dEREMER. 50pp.

¹³ Document d'objectif Natura 2000 du Site Plateau de Rochebonne Version approuvée par l'arrêté 2012/163 du 19/12/12 de la Préfecture Maritime de l'Atlantique. (CNPMEM)

¹⁴ Natura 2000 en mer – lot 4 aquitaine cote basque : Cartographie et évaluation des habitats marins – Phase 2 ; CREOCEAN-AAMP. 145pp.

¹⁵ TEW-KAI E. et al., 2017. Evaluation 2018-Rapport d'évaluation du descripteur 7. Conditions hydrographiques. SHOM





hydrologiques			Remarque : S'agissant des Ridens de Boulogne l'origine de l'ensablement (naturelle ou anthropique) n'est pas connue.
Déchets	Tous	Inconnue	La présence de déchets est notée de façon quasi-systématique 13,6,7,8 avec un gradient d'éloignement à la côte 8.

2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière.	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact.
Perturbations	D01-HB-OE11 : Eviter l'abrasion et	Indicateurs relatifs aux EMV :
physiques	l'étouffement des zones les plus	- Indicateur 1 : Part des EMV soumis à la pêche de fond en Atlantique
(temporaires ou	représentatives des habitats	Remarque : Sont concernés en particulier et en complément des secteurs désignés pour les
réversibles) des	profonds (Ecosystèmes Marins	récifs profonds au sein des sites Natura 2000 :
fonds marins	Vulnérables*) et réduire l'abrasion	a)pour la façade NAMO, les canyons de Blackmud et Hermine
	des structures géomorphologiques	b) pour la façade SA, les canyons de Cap ferret, Croisic, Rochebonne, Arcachon et le Gouf Cap
	particulières** :	Breton
		- Valeur de référence (2018) : Réglementation : 0 au-delà de 400 m sur les EMV en Atlantique
	* Définition des Ecosystèmes Marins	- Cible 2026 : 0% au-delà de 400 m, en application du règlement européen 2016/2336.
	Vulnérables sur la base de:	
	- la proposition de l'IFREMER pour la	
	France transmise au CIEM (pour	- Indicateur 1 bis : Part des EMV soumis à la pêche de fond <u>en Méditerranée</u>
	l'Atlantique et la Manche),	- Valeur de référence (2018) : 0 au-delà de 1000 m sur en Méditerranée
	- l'identification des écosystèmes	- Cible 2026 : Pas d'augmentation au-delà de 200 m pour les EMV Corail Bambou (Isidella
	marins vulnérables réalisée dans le	elongata), coraux froids et fonds à crinoïdes (Leptometra phalangium) dont la définition
	cadre du plan d'action Habitats	géographique précise au sein des canyons de Montpellier, Petit Rhône, Marti, l'île rousse, des
	Obscurs de la Méditerranée du	Moines, de Valinco et Sagone, et sur le plateau oriental corse sera adoptée en façade dans le
	Programme des Nations Unies pour	cadre de la révision du PdM (2021)
	l'Environnement (pour la	- Source de données : DPMA-IFREMER-AFB
	Méditerranée)	
	Pr	ெளிக்கை 2:En AMP, proportion desurface d'EMV soustraite durablement aux principales
	** Structures définies lors de la 🗤 🗀	pressions 10 septembre 2018
	phase d'identification des enjeux V 🕒	s valeur de référence (2017) : bre 2018
	pour la mise en œuvre de la DCSMM	- Cible 2026 : définie et concertée dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la
		révision du PdM (2021)





La carte des EMV et des structures géomorphologiques particulières figure dans la partie 'Cartes d'enjeux' de la présente fiche.

OE proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED - Source de données : DPMA-IFREMER-AFB

Indicateur relatif aux structures géomorphologiques particulières

- **Indicateur 3** : Part des structures géomorphologiques particulières* soumises à la pêche aux engins trainants de fond
- a) pour la façade MEMN : Ridens de Boulogne, Roches Douvres et Fosse centrale de la Manche
- b) pour la façade NAMO : pockmarck de la baie de Concarneau et Môle inconnu.
- c) pour la façade SA : plateau de Rochebonne, fonds rocheux basques isolés et habitat 1180 (Structures formées par les émissions de gaz en limite de talus).
- d) pour la façade MED : Plateau oriental corse au-delà de 60m de profondeur
- Valeur de référence (2018) : situation actuelle
- Cible 2026: pas d'augmentation
- Source de données : DPMA-IFREMER-AFB

Indicateur transversal relatif aux EMV et aux structures géomorphologiques particulières

- Indicateur 4 : Superficie des habitats profonds (EMV) et des structures géomorphologiques particulières soumises aux activités autres que la pêche et les câbles sous-marins générant une abrasion ou un étouffement (extraction de matériaux...)
- Valeur de référence (2017) : situation actuelle
- **Cible 2026 :** Pas d'augmentation pour les structures concernées par les autres indicateurs et pas d'augmentation supplémentaire :
- a) pour la façade NAMO : au-delà de 800 m Escarpement de Trevelyan, Plateau de Meriadzeck, Haut plateau landais, Dôme de Gascogne.
- b) pour la façade MED : au-delà de 1000 m secteur de hauts topographiques
- Source de données : BRGM

OE renvoyés vers les fiches D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Déchets	Renvoi Fiche D10 (Déches) SOUTHS à CONSUITATION

Version du 10 septembre 2018





3. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cet objectif **D01-HB-OE11** se réfère :

- 1) pour la Méditerranée, à l'application du plan d'action pour les habitats obscurs défini dans le cadre Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
- 2) pour l'Atlantique, à l'application du règlement européen 2016/2336 sur la pêche profonde et les Ecosystèmes Marins Vulnérables.

<u>Cas des substrats durs</u>: Les récifs profonds ont justifié la désignation de sites Natura 2000 dans le cadre de la procédure d'extension du réseau au large. L'objectif **D01-HB-OE11** vise à appliquer les recommandations scientifiques aux récifs profonds désignés lors de l'extension du réseau N2000 mais aussi à d'autres récifs qui n'ont pas été concernés par cette désignation ; il s'agit d'une part de récifs situés au niveau du talus (les plus représentatifs) et d'autre part des récifs profonds situés dans les eaux territoriales (cf. cartes des structures géomorphologiques particulières et habitats associés des 4 façades reportées dans la partie 'cartes d'enjeux' de cette fiche détaillée OE).

<u>Cas des substrats meubles</u>: Les substrats meubles profonds ne constituent pas des habitats Natura 2000 ; Ils n'étaient donc pas concernés par la procédure d'extension au large. Néanmoins, « Les biocénoses de vase ou de substrats sablo-vaseux avec leurs communautés d'espèces sessiles, sont très vulnérables face au chalutage, autorisé à ces profondeurs et particulièrement intense sur ce type de fonds. D'une manière générale, ils subissent une pression anthropique très importante. Les paysages ici sont moins emblématiques que les massifs de coraux blancs, mais tout aussi importants d'un point de vue fonctionnel. » (Fourt *et al.*, 2016)¹⁶

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D1HB - Structures géomorphologiques particulières et habitats associés

95/303

¹⁶ Fourt M., Goujard A., Pérez T. & Chevaldonné P., 2016. Guide de la faune profonde de la Mer Méditerranée - Explorations des roches et canyons sous-marins des côtes françaises. IMBE-CNRS, GIS Posidonie.





4. Annexe 2 : Secteurs représentatifs des substrats meubles et durs profonds pour l'Atlantique

Proportion de linéaire d'observation d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) de substrat durs dans chaque canyon sur la campagne Coral Fish

SRM		MC	MC NAMO SA											
Secteurs		14						15						16
Unités écologiques	Ospar	Site Natura A	Shamrock	Blackmud	Site Natura B	Brest	Site Natura C	Site Natura D	Blavet	Belle-Ile	Croisic	Site Natura E	Site Natura F	Site Natura G
Scléractiniaires solitaire sur substrats durs		0%			0%		100%	0%				0%		
Coraux mixtes sur substrats durs		3%	1%		42%	1%	41%	3%		5%		1%		3%
Débris de coraux		17%	2%		5%	0%	46%	12%	7%	1%	4%	5%	2%	
Récifs de coraux	X	20%	2%		0%		17%	45%			15%	1%	0%	
Antipathaires et/ou gorgones sur substrats durs	X	6%		1%	23%	13%	9%	0%				0%	2%	46%
Communauté d'éponges	X	0%			0%		37%	0%				0%	63%	
Scléractiniaires coloniaux sur substrats durs		41%	5%	0%	16%	2%	8%	9%			9%	10%	1%	
Communauté de crinoïdes		13%			0%		0%	0%			61%	0%		26%

Le canyon du Croisic, accueillant 61% des observations de crinoïdes et 15% des récifs de coraux est le secteur le plus représentatif (en dehors du réseau Natura 2000) pour les écosystèmes marins vulnérables (EMV) de substrat dur.

Proportion du nombre d'image sur lesquelles les EMV de substrat meuble ont été observés dans chaque canyon sur l'ensemble de la campagne

SRM		МС			NA	МО			SA						
Secteurs				14				16							
Unités écologiques	Ospar	Site Natura A	Hermine	Blackmu d	Site Natura B	Site Natura C	Site Natura D	Site Natura E	Rochebonne	Site Natura F	Site Natura G	Cap Ferret	Arcachon		
Agrégation d'Eponges	X	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	18%	0%	54%	26%		
Jardin de gorgones	X	0%	23%				35%	0%	1%			1%	39%		
Jardin de pennatules	X	12%	13%	41%	12%		7%	0%			5%		10%		
Agrégation de Cerianthaires		26%	27%	24%	0%			5%	0%	8%	0%	9%	0%		
Agrégation de Xenophyophores		47%	11%	2%	20%			0%	11%	0%	9%	0%	0%		
Jardin de scléractiniaires non récifaux	X	0%	0%		76%	15%							9%		
Agrégation de Crinoïdes		12%	0%		0%	0%					88%		0%		

Les canyons d'Hermine, Blackmud, Cap Ferret et Arcachon, accueillant entre 23 et 54% des observations d'EMV sont les secteurs les plus représentatifs (en dehors du réseau Natura 2000) pour ces écosystèmes. Le canyon de Rochebonne, avec 11% des observations de Xenophyophores est aussi très intéressant.



5. Annexe 3 : Secteurs représentatifs des substrats meubles et durs profonds pour la Méditerranée

Principaux secteurs d'observations des espèces structurantes des substrats meubles profonds

Nom latin	Nom vernaculaire	Evaluation initiale	UIC N	Barcelon e	Ecosystème marin	Total observatio	SITE NATURA 2000 AB	SITE NATURA 2000 C	Canyon de Marti, Montpellier et petit Rhône	Canyo n de NICE	Canyon de Canyon S ^T -Florent, d'Ajaccio, Ile rousse Valinco et et Calvi des Moines		Plateau oriental de la Corse Données MEDITS ¹⁷		
	vernaculaire	IIIIII		C	vulnérable	n	Part (%) (des effectifs	observés dans cho CORSE	Part (%) du poids recueilli dans les traits de chaluts réalisés en Corse.	Zone bathymétrique				
Isidella elongata	Corail bambou	oui	CR	Oui	Oui	261	8,0	0,0	46,0	0,0	8,8	18,8	Principal secteur (99%)	>200 mètres	
Leptometra phalangium	Comatule	oui	ND		Oui	121	2,5	1,7	9,1	0,0	44,6	15,7	Observations (1%)	de 100 à 120m	
Funiculina quadrangularis	pennatulaires	oui	VU	(Oui) ¹⁸	Oui	166	0,0	7,8	15,7	10,2	13,3	33,7	Observations (5%)	de 80 à 270m	
Pennatula phosphorea	pennatulaires	oui	VU			53	0,0	9,4	5,7	5,7	3,8	58,5	Pas d'observation		
Pennatula rubra	pennatulaires	oui	VU			7	14,3	0,0	0,0	0,0	28,6	14,3	Principal secteur (79%)	de 60 à 80m	
Gryphus vitreus	Brachiopode	oui			Oui	355	1,4	0,0	0,0	4,8	9,6	14,4			

Projet soumis à consultation

17 Campagnes MEDITS : International campaign of demersal trawling in the Mediterranean sea. 2012 à 2016 (http://dx.doi.org/10.18142/7)

18 PNUE-PAM-CAR/ASP, 2007. Manuel d'interprétation des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la Conservation. Pergent G., Bellan - Santini D., Bellan G., Bitar G., Harmelin J.G. eds., CAR/ASP publ., Tunis: 199pp.





Principaux secteurs d'observations des espèces structurantes des substrats meubles durs. (Part (%) des effectifs observés dans chaque secteur. Données MEDSEACAN et CORSEACAN)

Nom latin	Nom vernaculaire	Evaluatio n initiale	UIC N	Barcelon e	Ecosystèm e marin vulnérable	Total observatio n	SITE NATUR A 2000 AB	SITE NATUR A 2000 C	Canyon de Cassidaigne, Bancs de l'esquine et Blauquières	Canyo n de Sicie	Banc de Magau d	Canyo n de Nice	Canyons de Porto et Sagone	Canyon d'Ajaccio, Valinco et des Moines
Madrepora oculata	Corail blanc	oui	EN	oui	oui	222	75,2	0,0	20,3	1,4	0,0	3,2	0,0	0,0
Lophelia pertusa	Corail blanc	oui	EN	Oui	oui	60	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dendrophyllia cornigera	Corail jaune	oui	EN	Oui	oui	714	3,9	3,4	6,0	7,4	2,8	3,5	19,5	17,8
Leiopathes glaberrima	Corail noir	oui	EN	Oui	oui	115	4,3	0,0	16,5	0,0	0,0	0,0	3,5	47,8
Corallium rubrum	Corail rouge	oui	EN	Oui	oui	207	0,0	0,0	8,2	2,4	1,9	7,2	48,3	13,5
Desmophyllum dianthus	Corail solitaire	oui	EN	Oui	oui	75	30,7	0,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,3
Paramuricea clavata	Gorgone rouge		VU		oui	166	0,6	0,0	17,5	0,0	1,8	7,8	41,6	6,6
Callogorgia verticillata	Grand anthozoaire	oui	NT	Oui	oui	89	16,9	0,0	11,2	1,1	0,0	0,0	46,1	4,5
Antipathes dichotoma	Corail noir	oui	NT	oui	oui	148	0,7	0,0	18,2	10,1	0,0	0,0	13,5	31,1
Parantipathes larix	Corail noir	oui	NT	oui	oui	158	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	29,7	28,5
Antipathella subpinnata	Corail noir	oui	NT	Oui	oui	74	1,4	0,0	28,4	0,0	0,0	0,0	36,5	10,8
Viminella flagellum	Gorgone fouet	oui	NT		oui	126	0,0	0,0	9,5	11,1	0,0	0,0	31,0	14,3
Eunicella cavolini	Gorgone orange		NT		oui	305	0,0	0,0	9,2	2,3	1,0	6,2	36,1	13,8
Neopycnodonte zibrowii	Huître	oui	ND		oui	269	0,7	0,0	1,1	1,1	3,7	1,5	10,4	15,6
Laminaria rodriguezii	Laminaire de Méditerranée	oui	ND			23	0,0	0,0	0,0	0,0	100	0,0	0,0	0,0
Spongia lamella	Eponge oreille d'éléphant		ND	oui		5	40,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0





6. Annexe 4 : Rappel des enjeux pris en compte par cet objectif environnemental

N°	Secteurs à enjeux	Structures géomorphologiques particulières	Habitats concernés	Habitat N2000 / EMV
2	Estuaires picards et mer d'Opale	Ridens de Boulogne	Commentaire : Mosaïque de récif (1170) et banc de sable (1110)	N2000
7	Mer celtique et Manche ouest	Roches Douvres. Fosse centrale de la Manche	Fort : Sédiments grossiers subtidaux Majeur : Sédiments hétérogènes subtidaux	N2000 (parties récifs)
14	Talus nord, terrasse de Meriadzeck et escarpement de Trevelyan	Talus et canyons. Môle inconnu. Escarpement de Trevelyan Plateau de Meriadzeck : vases bathyales	Fort : Antipathaires, gorgones, éponges et autres scléractiniaires solitaires et coloniaux de substrats meubles Fort : Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata Fort : Vases bathyales à pennatules	EMV et N2000 (parties récifs)
15	Talus central du golfe de Gascogne	Talus et canyons à forte biodiversité.	Fort : Antipathaires, gorgones, éponges et autres scléractiniaires solitaires et coloniaux de : jardins de coraux de substrats meubles Fort : Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata de : Vases bathyales à pennatules	EMV et N2000 (parties récifs)
16	Talus sud du golfe de Gascogne et Gouf Cap breton	Canyon du Gouf de cap breton très atypique de part sa proximité à la côte. Influence continentale très marquée (canyons vaseux) Haut plateau landais : vases bathyales Structures formées par les émissions de gaz : pockform	Fort : Antipathaires, gorgones, éponges et autres scléractiniaires solitaires et coloniaux nd : jardins de coraux de substrats meubles Moyen* : Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata Fort : Vases bathyales à pennatules	EMV et N2000 (parties récifs)
17	Littoral cornouaillais – Audierne à Trévignon	Structures formées par les émissions de gaz : pockmarck.	Fort : peuplements à haploops	-
22	Plateau de Rochebonne	Plateau de Rochebonne	Moyen : Laminaire nd : Hermelles S. Spinulosa	N2000
26	Côte rocheuse basque	Fonds rocheux basques isolés	Majeur* : Grottes Moyen : Récifs infralittoraux Moyen : Récifs médiolittoraux	N2000
27	Corse est		Fort : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV
28	Corse du nord-ouest	Monts sous-marins, canyons et talus	Fort : Autres scléractiniaires : coraux jaunes et solitaires Moyen* : Corail rouge Fort : Sédiment bathyaux et abyssaux Fort : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV et N2000 (parties récifs)
29	Corse sud - Bouches de Bonifacio	Mont de l'Asinara	Fort : Coralligène	EMV et N2000 (parties récifs)
30	Corse occidentale	Talus et canyons à forte biodiversité. Mont sous-marin.	Majeur* : Antipathaires : coraux noirs Majeur* : Autres scléractiniaires : coraux jaunes et solitaires Majeur* : Corail rouge Majeur* : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV et N2000 (parties récifs)
33	Talus du golfe du Lion (sud-ouest)	Talus et canyons à forte biodiversité.	Fort* : Antipathaires : coraux noirs Fort* : Autres scléractiniaires : coraux jaunes et solitaires Majeur : Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata Fort : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV et N2000 (parties récifs)
34	Talus du golfe du Lion (centre et nord-est)	Talus et canyons à forte biodiversité.	Fort : Autres scléractiniaires : coraux jaunes et solitaires Majeur : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV et N2000 (parties récifs)
35	zone Provence	Talus et canyons à forte biodiversité.	Fort*: Antipathaires: coraux noirs Majeur*: Autres scléractiniaires: coraux jaunes et solitaires Fort*: Biocénoses particulières des roches bathyales: gorgones fouet et octocoralliaires, huîtres Fort*: Corail rouge Fort*: Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata Fort: Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV et N2000 (parties récifs)
40	Ecosystèmes du large	Dôme de Gascogne	nd : Manque de connaissance	EMV
41	Plateau armoricain méridional et plateau aquitain	Structures formées par les émissions de gaz.	Commentaire : Correspond à l'habitat 1180 de la directive habitat faune flore	N2000
50	plaine abyssale	Secteur de "hauts topographiques" en zone centrale	Majeur : Sédiment bathyaux et abyssaux	EMV
51	large sud est Corse		Majeur : Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	EMV





D1HB - DUNES HYDRAULIQUES DU PLATEAU ET DU HAUT DE PLATEAU

1. Présentation de l'enjeu :

les dunes hydrauliques identifiées structurent le fonctionnement des écosystèmes. Elles constituent des zones d'alimentation pour les prédateurs supérieurs.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet d'enjeu :

BEE non évalué. BEE = non connu quelle que soit la façade considérée.

Néanmoins, l'état de conservation des bancs de sables subtidaux Atlantique a été évalué au titre de Natura 2000 comme mauvais mais cette évaluation est plus large que les seuls sables coquilliers :

Code	Nom	Zone	Aire de distributio n	Surfaces	Structure et fonction	Perspectives futures	Evaluation 2012	Evaluation 2007
1110	Bancs de sable []	Manche - Atlantique	inadéquat	inadéquat	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

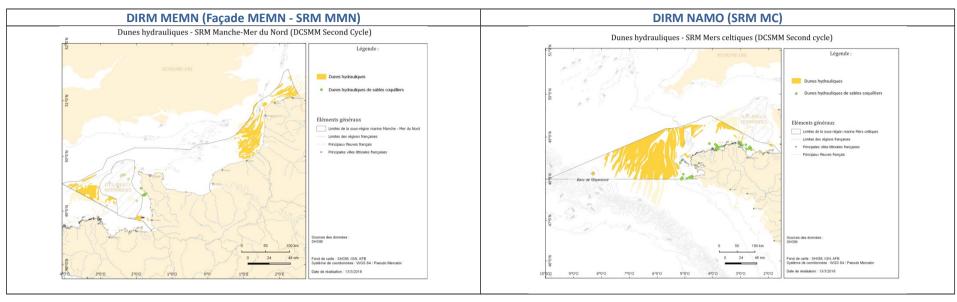
En outre, au niveau européen, les sables grossiers du proche circalittorales (A5.14, habitat qui incluent les sables coquilliers A5.144 et A5.146) sont menacés (VU) (Cf. Liste rouge des habitats européens commission européenne 2016).

(source : pour le D4 pas d'évaluation du BEE. Pour le D7 voir le rapport suivant : Tew-Kaï E., Cachera M., Boutet M., Cariou V., Le Corre F., 2017. Rapport d'évaluation du descripteur 7 relatif aux changements des conditions hydrographiques. 750 pp.)

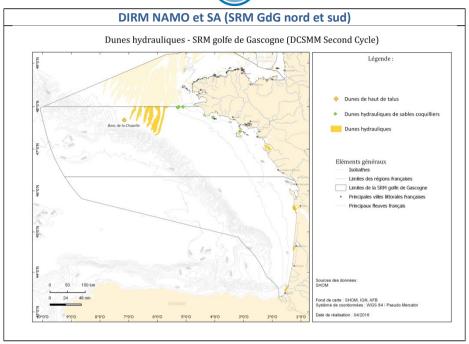




Cartes d'enjeux







Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux ou des enjeux spécifiques

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à l'enjeu, voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent ce groupe d'enjeux sont : Perturbations physiques	Oui	
Modification des conditions hydrographiques		D7 (objectifs généraux)

Sensibilité intrinsèque de l'enjeu aux pressions

	Projet soumis à consultation qualities intringères						
	Pressions Projet Sol	utilis a COHSUITATIOI Sensibilité intrinsèque					
	Perturbations physiques (temporaires curréversibles)	10 septembre 2018 Faible (abrasion)					
Physiques	des fonds marins	Forte (extraction pour les dunes du haut de talus et les dunes de sables coquilliers)					
	Modification des conditions hydrologiques	Forte					





MNSTÉE DE LATEASTION ET SOURCE ET SOURCE DE LATEASTION ET SOURCE ET SOUR

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions qui dégraderaient l'enjeu d'ici 2026	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière.	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
	D01-HB-OE12 : Limiter la pression	- indicateur 1 : Surfaces de dunes mobiles* de sables coquilliers soumises à extraction
	d'extraction sur les dunes hydrauliques de	*On entend par dunes mobiles les dunes hydrauliques de sables coquilliers non stabilisées
	sables coquilliers et éviter la pression	au cours des cent dernières années
	d'extraction sur les dunes du haut de talus	- valeur de référence : à calculer/façade
	Proposé pour les façades MEMN et NAMO	- cible 2026 : 0 (Voir Annexe 1)
		- source de données : Services de l'état
		- indicateur 2 : En site Natura 2000, volume total de sables coquilliers autorisés par façade
		sur les secteurs non mobiles
		- valeur de référence : 220 150 m3
Perturbations		
physiques		sible 2020 a Doc d'augmentation pay reposent à 2017
(temporaires		- cible 2026 : Pas d'augmentation par rapport à 2017 - source de données : DIRM
OU más sa mai blas		- source de données : DIRIVI
réversibles) des fonds		- indicateur 3 : En site Natura 2000, nombre de nouvelles autorisations délivrées par
marins		façade
marms		Remarque : actuellement 3 secteurs sont exploités en sites Natura 2000, La Horaine, Les
		Duons et la Cormorandière
		- valeur de référence (préciser l'année) : A partir de l'adoption des OE
		- cible 2026 : 0 (Voir Annexe 1)
		- source de données : Services instructeurs
		- indicateur 4 : Nombre de nouveaux projets concernant les dunes du haut talus
	Droid	• •
	Proje	- valeur de référence (préciser l'année) : A partir de l'adoption des OE - cibie 2026 : 0 (Voir Annexe 1)
		source de données Services instructeurs





OE renvoyé vers la fiche D7

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
	Renvoi Fiche D7 (Modifications des conditions hydrographiques) et notamment D07-OE03: Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact notable* sur la
Modification des conditions	courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques
hydrographiques	* impacts notables au sens de l'évaluation environnementale

3. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cible indicateur 1 sur les dunes mobiles de sable coquillier

Les dunes mobiles constituent des zones fonctionnelles majeures pour les ressources halieutiques et pour l'alimentation des prédateurs supérieurs. Au vu de leur importance écologique et socio-économique, il convient de ne pas perturber ou détruire ces milieux.

Cible indicateur 2 et 3 sur les sables coquilliers en site Natura 2000.

Au vu de la sensibilité des habitats considérés, de leur état dégradé (évaluation au titre de la DHFF et liste rouge des habitats européens) et du niveau important de pression que représente une extraction de sable, il convient de ne pas exploiter de nouveaux secteurs en sites Natura 2000 ni d'augmenter les volumes extraits au sein du réseau. Ces cibles sont de nature à conserver l'activité économique du principal exploitant sans augmenter la pression actuelle sur cet habitat.

Cible indicateur 4 sur les dunes du haut de Talus.

Actuellement ces dunes du haut de talus ne font pas l'objet d'une exploitation. Leur rythme de reconstitution étant nul ou très lent, l'exploitation ne peut y être conduite de facon durable.







D1MM – MAMMIFÈRES MARINS ET TORTUES MARINES

1. Présentation du groupement d'enjeux :

Ce groupement d'enjeux concerne d'une part les tortues Caouannes et les tortues Luth et l'ensemble des mammifères marins dont :

Les petits cétacés (dauphin commun, dauphin bleu et blanc, grand dauphin du large), les grands plongeurs (cachalot, Kogia, baleines à bec, globicéphale et dauphin de Risso) et les baleines à fanons (petit rorqual et rorqual commun) -> Enjeu transversal

Les domaines vitaux des groupes sédentaires de grands dauphins (groupes sédentaires de grands dauphins (*Tursiops truncatus*) dans les eaux côtières, une espèce de petit odontocète

Les zones de densité maximale de marsouin commun (*Phocoena phocoena*), une espèce de petit odoncète présent dans les SRM MEMN, NAMO et SA.

Les colonies de phoques gris (Halichoerus grypus), et veau-marin (Phoca vitulina) présentes dans les sous régions-marines Manche Mer du Nord et Mers celtiques et leurs zones d'alimentation

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour ce groupement d'enjeux :

(source: Spitz J., Peltier H., Authier M., 2018. Evaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, Université de La Rochelle / CNRS, 173 pp.

Simian G & Artero C, 2018. Évaluation de l'état écologique des tortues marines de France Métropolitaine, rapport synthétique. UMS 2006 Patrimoine Naturel, Station marine de Dinard, 42p.)

Concernant les tortues marines, le rapport scientifique (Simian & Artero, 2018), rappelle que les tortues marines et les deux espèces évaluées sont classées comme « Vulnérables » sur la liste rouge mondiale de l'IUCN. L'état actuel du développement des indicateurs du bon état écologique des tortues marines est limité et ne permet pas d'évaluer quantitativement le BEE pour ces espèces. En revanche, des enjeux forts sont d'ores et déjà identifiés pour les deux espèces étudiées et les évaluations réalisées dans d'autres cadres (DHFF, IUCN) pointent un manque de données et un état défavorable ¹⁹ de ces populations de tortues marines. Par ailleurs à ce jour, seules les données issues du programme de surveillance des tortues marines, permettent de décrire la mortalité par capture accidentelle et de renseigner la distribution et l'abondance en mer des tortues Luth et Caouanne, ce qui fournira un point de référence pour les prochaines évaluations (Simian & Artero, 2018).

Concernant les mammifères marins, le rapport scientifique (Spitz et al., 2017) souligne que : « l'évaluation 2018 du BEE a permis la première évaluation quantitative de l'état des populations des mammifères marins dans les eaux françaises métropolitaines. Cette évaluation reste incomplète à l'échelle de l'ensemble de la composante "Mammifères marins" et est inégale entre les sous régions marines. Le premier cycle de la DCSMM a ainsi permis de mettre en évidence le manque de connaissance et de séries de aonnées de la proposante de la proposante

D1MM – Mammifères marins et tortues marines

¹⁹ http://spn.mnhn.fr/spn rapports/archivage rapports/2015/SPN%202015%20-%2063%20-%20Rapport FR art17 web2.pdf





comme les phoques, les dauphins communs ou les marsouins communs apparaissent robustes, aucune conclusion n'a pu être faite sur de nombreuses espèces de cétacés (Tableau 2).»

Le rapport scientifique conclut que pour les espèces évaluées, les critères renseignant l'abondance et la distribution des mammifères marins suggèrent soit l'absence de variation significative pour les cétacés, soit une augmentation pour les phoques. Pour ce second groupe, l'intensité des pressions s'exerçant sur les colonies de phoque gris (*Halichoerus grypus*), et de phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) sont donc compatibles avec l'atteinte du BEE pour les deux espèces présentes dans les sous-régions marines Manche Mer du Nord, Mers celtiques et Golfe de Gascogne.

En revanche, l'intensité des pressions pesant sur les cétacés ne semble pas compatible avec l'atteinte du BEE. Ainsi, sur la façade Atlantique, les taux de captures accidentelles chez le marsouin et le dauphin commun dépassent les valeurs seuils du bon état écologique.

Par ailleurs, les taux de captures observés en Méditerranée pour le grand dauphin et le dauphin bleu et blanc sont préoccupants, tout comme les taux de collisions observés chez les grandes baleines. Enfin, le niveau de contamination des mammifères marins n'a pas pu être évalué quantitativement lors de ce second cycle mais des mesures réalisées sur des grands dauphins et des marsouins à l'échelle de la façade Atlantique ont révélé des valeurs préoccupantes.

Tableau 1 : Fiabilité de l'évaluation 2018 du BEE pour la composante « mammifères marins » du descripteur 1 (Biodiversité)

	échelle		
SRM	Données	Maturité	Précision
MMN	modérée	modérée	faible
MC	modérée	modérée	faible
GdG	modérée	modérée	faible
MO	faible	faible	faible

Vert : Fort ; Orange : Modéré ; Rouge : Faible

Tableau 2 : Synthèse de l'évaluation 2018 du BEE pour la composante « mammifères marins » du Descripteur 1 (Biodiversité) (Spitz et al., 2018).

	Mammifères marins			
SRM	Mysticètes	Petits odontocètes	Odontocètes grands plongeurs	Phoques
MMN	1/1/1	2/3/4	-/0/1	2/2/2
MC	1/1/1	1/3/4	-/0/1	2/2/2
GdG	2/2/3	2/4/4	2/2/7	-/-/0
MO	-/0/1	-/0/2	-/0/4	-/-/0

La notation A/B/C indique (A) le nombre d'espèces pour lesquelles le BEE est atteint, (B) le nombre d'espèces évaluées, et (C) d'espèces pertinentes à évaluer respectivement.

Projet soumis à Verts: BEE atteint, Rouse : BEE non atteint, Blanc : pas d'évaluation

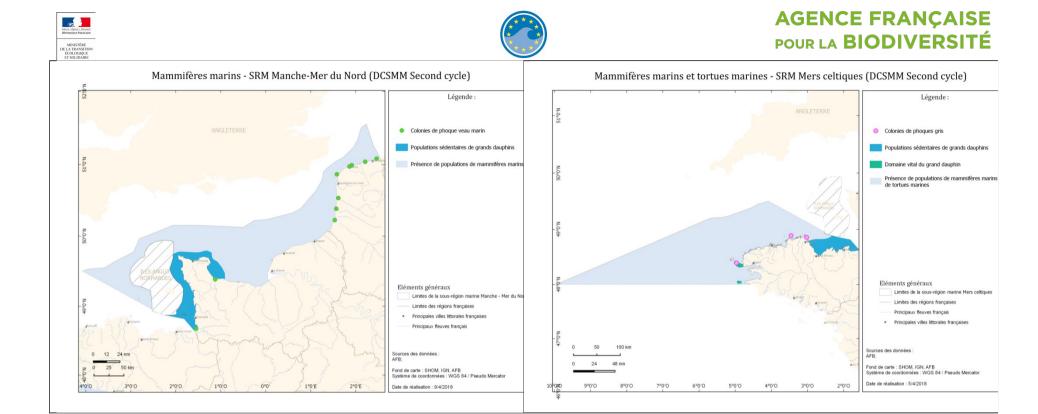
Cartes d'enjeux

<u>Version du 10 septembre 2018</u>

DIRM MEMN (Façade MEMN - SRM MMN)

DIRM NAMO (SRM MC)

D1MM – Mammifères marins et tortues marines 106/303

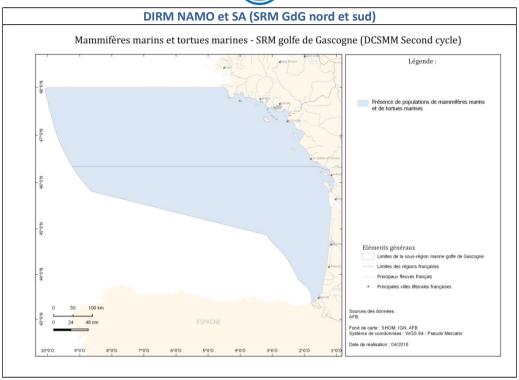


Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D1MM – Mammifères marins et tortues marines











Liste des pressions impactant l'enjeu

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable \rightarrow . Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous.

Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous- groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les mammifères marins et les tortues marines sur toutes les façades sont les :		
 Collisions (Cétacés en particulier) Captures accidentelles Dérangements d'espèces par les activités anthropiques de type dolphin, whale et seal watching 	- Oui - Oui - Oui	
- Ingestion de déchets (tortues marines en particulier)		D10 (objectifs généraux)
D'autres pressions sont également à prendre en compte : - Bruit (dérangements acoustiques) - Bioaccumulation de micropolluants		D11 (objectifs généraux) D8 (objectifs généraux)

Sources:

Fiche OLT

Spitz J., Peltier H., Authier M., 2018. Evaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, Université de La Rochelle / CNRS, 173 pp.

Simian G & Artero C, 2018. Évaluation de l'état écologique des tortues marines de France Métropolitaine, rapport synthétique. UMS 2006 Patrimoine Naturel, Station marine de Dinard, 42pp.

Southall B. L., Bowles A. E., Ellison W. T., Finneran J. J., Gentry R. L., Greene C. R., Kastak D., Ketten D. R., Miller J. H., Nachtigall P. E., Richardson W. J., Thomas J.A., Tyack P. L., 2007. Marine Mammal Noise Exposure Criteria: Initial Scientifi c Recommendations. Aquatic Mammals, 121 pp.

Clorennec D., Folegot T., Nehls G., Liesenjohann T., Gelippi M., 2014. Etude d'Impact Acoustique du Parc Eolien en Mer de Fécamp, France. Quiet Ocean et Bio Consult S, 122 pp.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
	D01-MT-OE01 : Limiter le dérangement anthropique des	- Indicateur 1 : Pourcentage d'opérateurs pratiquant une activité de whale
	mammifères marins	dolphin ou seal watching ayant adhéré et respectant une démarche de
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	bonnes pratiques (charte)
		- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer par espèce et par
	Pour les groupes sédentaires de grands dauphins, OE	façade
	s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO, SA et	35 opérateurs actuellement enregistrés en 2014 en Méditerranée
	MED mais ciblant en particulier : - Mer d'Iroise	(démarche de label « High Quality Whale Watching »)
	- Golfe Normand Breton	6 opérateurs en Mer d'Iroise
Perturbation des		opérateurs dans le Golfe Normand-breton
	Pour le phoque veau-marin, OE s'appliquant sur l'ensemble des	3 (à confirmer) opérateurs aux Sept-îles
	façades MEMN mais ciblant en particulier :	- Cible 2026 : Tendance à la hausse (trois niveaux d'interprétation :
espèces	- Estuaires picards et mer d'Opale,	(mauvais = diminution, moyen = stabilisation, bon = augmentation)
	- Baie de Seine	- Source de données : Souffleurs d'Ecume, gestionnaires d'AMP
	- Baie du Mont Saint-Michel	- Indicateur 2 (spécifique phoque veau-marin): Nombre de jeunes
	- Mer du nord méridionale et détroit du Pas-de-Calais	phoques veau-marin abandonnés/an rapporté au nombre de naissances
	Pour le phoque gris, OE s'appliquant sur l'ensemble des façades	et hors année climatique exceptionnelle
	MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier :	- Valeur de référence (période 2012-2017) : valeur moyenne (cf. pilote
	- Sept-Iles - Trégor-Goëlo	scientifique) - Cible 2026 : Pas d'augmentation
	- Mer d'Iroise	- Source de données : PELAGIS (Jérôme Spitz)/CEBC (Cécile Vincent)
Prélèvement	D01-MT-OE02 : Réduire les captures accidentelles de	- Indicateur 1 (marsouins communs et dauphins communs) : Taux de
d'espèces	tortues marines et de mammifères marins en particulier des petits cétacés	mortalité (évalué sur les mortalités absolues) par capture accidentelle et par espèce
sauvages ou		ि Valeur de réGrence (2011-2016) : moyenne annuelle du taux de
mortalité/blessu	MM : proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	mortalité liée à des prises accidentelles calculée sur les 6 dernières
res		années consécutives (2011-2016) : à calculer par espèce et façade

٠,	~
Liber	y + Epolor + Francoini
RiPE	BLIQUE FRANÇABE
_	
7	MINISTÈRE
	A TRANSITION
É	COLOGIOUE



- Cible 2026: réduire le taux de mortalité par capture accidentelle à une valeur inférieure à 1,7% de la meilleure estimation de population (ASCOBANS 2000) pour chaque espèce (Voir Annexe 1)
- Source de données : PELAGIS (Spitz et al., 2018)
- Indicateur 2 (autres mammifères marins) : Taux apparents de mortalité (nombre d'échouages observés avec traces de capture accidentelle / nombre d'échouages total) par capture accidentelle et par espèce
- Valeur de référence : moyenne annuelle du taux apparent de mortalité liée à des prises accidentelles calculée sur les 6 dernières années consécutives (2011-2016) : à calculer par espèce et façade

Information actuellement disponible:

161 dauphins bleus et blancs présentant des traces de capture accidentelle sur 1287 échoués entre 1990 et 2016 (dont 28/328 entre 2011 et 2016) pour la facade MED

57 grands dauphins (sédentaires et pélagiques confondus) présentant des traces de capture accidentelle sur 236 échoués entre 1990 et 2016 (dont 18/84 entre 2011 et 2016) pour la facade MED

- Cible 2026 : Diminution du tiers du taux apparent de mortalité par capture accidentelle pour chaque espèce (Voir Annexe 1)
- Source de données : PELAGIS (Spitz et al., 2018)
- Indicateur 3 (tortues marines): Nombre total de tortues marines observées ou déclarées (morte ou vivante) présentant des traces de capture accidentelle
- Valeur de référence (période 1988-2017) :

MMN et MC: pas de renseignement récent. Depuis 1988: 7 cas de captures accidentelles de tortue luth et 6 cas de tortues

Projet soumis à concaouannes (Simian & Artero, 2018)

GdG: Données RTMAE pour la période 1988-2017: tortue

Version du 10 septembr: 60 2 de Captures accidentelles dont 17 mortelles observées en mer et 33 cas d'échouages présentant des traces de capture accidentelle ; Tortues caouannes : 27 cas de

Liberi - Egaloi - Franceisi REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Risque de

collision



AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

captures accidentelles dont 5 mortelles observées en mer et aucun échouage avec des traces de capture accidentelle (Simian & Artero, 2018) Données observateurs embarqués (IFREMER) sur la période 2009-2016: tortues Luth: 13 cas de captures accidentelles; Tortues caouannes: 4 cas de captures accidentelles (Simian & Artero, 2018) MO: Données RTMMF pour la période 2012-2016: tortue luth: 4 cas de captures accidentelle; pour la période 2001-2016: tortues Caouannes: 382 cas de captures accidentelles Données observateurs embarqués (IFREMER) sur la période 2003-2015 : 2 cas de captures accidentelles de tortues (Simian & Artero, 2018) - Cible 2026 : Tendance à la baisse - Source de données : Rapport pilote scientifique (Simian & Artero, 2018), réseaux d'échouages (RTMMF en Méditerranée, RTMAE en Atlantique) et centres de soin (CESTMed et Marinarium d'Antibes en Méditerranée, CESTM en Atlantique), déclarations de captures accidentelles de tortues marines capturées vivantes et remises à l'eau (via log book électronique ou autres applications dédiées, données traitées DPMA) marines et des mammifères marins échoués 3 collisions /16 échantillons de cétacés au total (rorquals communs, rorquals indéterminés, baleines à bosse et cachalots) en Méditerranée Occidentale pour la période 2012-2016 (30 cas Projet soumis à consultation 970 et 2016) Version du 10 segis 2023 Fendance la baisse 1972-2012 : 6 échouages dus à une collision en MC-GDG

D01-MT-OE03 : Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins *

TM: proposé pour les façades NAMO, SA et MED MM: proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED

- Indicateur 1 : Taux apparent de mortalité par collision des tortues
- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer par espèces et par facade

- Source de données : PELAGIS (Spitz et al., 2018), programme REPCET (Real time Plotting of CETaceans) dans sanctuaire PELAGOS, séminaire

Manual Spiles 1 January Manual Manual Manual MINISTÈRE DE LA TRANSITION ET SOURCEMENT	AGENCE FRANÇAISI POUR LA BIODIVERSIT
	RNE 2013 et réseaux d'échouages (RTMMF en Méditerranée, RTMAE en Atlantique)
	 Indicateur 2 (grands cétacés): Proportion de zones « à risque de collision élevé²⁰ » où le risque a été minimisé Valeur de référence la plus récente (préciser l'année): à calculer/façade Cible 2026: à définir une fois la cartographie des zones à risque de collision élevé établie dans le cadre de la concertation sur les PdM Source de données: Evans et al. (2011), AFB

OE renvoyés vers les fiches D10, D11 et D8

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	
Déchets	Renvoi Fiche D10 (Déchets)	
Apports de sons	Renvoi Fiche D11 (Bruit) et notamment	
anthropiques	D11-OE01 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des	
(impulsionnels,	mammifères marins	
continus)		
Contaminants	Renvoi Fiche D8 (Contaminants)	

Projet soumis à consultation

Zones pour lesquelles le risque de collision est significatif entre les grants retales et les navies pour les quelles le risque de collision est significatif entre les grants retales et les navies pour les quelles le risques sera réalisée à l'occasion de la révision du PdS ou du PdM d'ici fin 2019. La cartographie sera basée sur un croisement de données : campagnes SAM pour qualifier les densités des mammifères marins ; Données REPCET et données VMS permettant de positionner les navires et donc le trafic maritime (voies d'entrées des grands ports, des rails de navigation et au sein des AMP notamment).





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Transports maritimes et ports	Oui : Augmentation de la mortalité de certaines espèces par collision directe avec les navires ou suite aux blessures résultant d'une collision	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): ¬; MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □
Qui : Augmentation de la mortalité et des			
Oui : Perturbation visuelle, lumineuse et sonore induisant des modifications du comportement (modification des trajectoires migratoires, des zones de nourriceries, etc.) ; Destruction locale et définitive de certains habitats côtiers pouvant impacter les cycles de développement et de reproduction (zone de nourriceries, espace de repos) induit par l'installation des infrastructures (EMR) Oui : Perturbation visuelle, lumineuse et sonore induisant des modifications du comportement (modifications du comportement (modifications du comportement (modifications du comportement (modification des trajectoires migratoires, des zones de nourriceries, etc.) ; Destruction locale et définitive de certains habitats côtiers pouvant impacter les cycles de développement des EMR, National des reproduction (zone de nourriceries, espace de repos) induit par l'installation des infrastructures (EMR)		Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022): ↗	
Tourisme littoral	oui: Augmentation du stress et modification comportementale résultant des activités d'observation de mammifères marins (whale watching)		Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015) : ☐ ; MMN (2008-2013) : ☐ ; MC, GDG, MO : ↗ ;
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui : Augmentation de la mortalité par ingestion et asphyxie (étranglement, emmêlement) due à la présence de déchets abandonnés volontairement ou involontairement	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : ↘ ; MC, GDG, MO :
Agriculture	eyele de reproduction et de developpement de	oumis⊛à cons du 10 septem	Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010) : \(\sigma\) Suiface agricele utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010) : \(
Navigation de plaisance et sports	Oui : Perturbation visuelle, sonore et lumineuse induit par les activités sportives et générant des	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu	Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016) : ↗; MMN : —





nautiques	modifications comportementales; Augmentation de la mortalité par ingestion et asphyxie (étranglement, emmêlement) due à la présence de déchets rejetés volontairement (abandon) ou involontairement (perte)	important pour le secteur du tourisme	Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): ✓
Défense et intervention publique en mer	Oui : Activité de surveillance pouvant générer une modification comportementale des espèces avec des comportements de fuite ; Augmentation du risque de mortalité et d'échouage de mammifères marins par collision avec des navires	Nombre d'heure de mer dédié aux actions de l'état, National, MMN, M0 2015): ☑ ; MO : ↗	
Industries	Oui : Apports de contaminants au milieu marin (pesticides, solvants, etc.) générant des lésions du cycle de reproduction et de développement de certaines espèces	Non	Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : ☑ Nombre d'emplois salariés des bassins hydrographiques, National (2007-2016) : ☑ ; MMN, GDG (2003-2010) : ☑ Investissements des industriels en faveur de l'environnement, National (2009-2014) : ☑

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (*Décroissance* ▷ ; *Stabilité* ─ ; *Croissance* ↗). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

D01-MT-OE02, indicateur 1 (Marsouins communs et dauphins communs): Le seuil de la cible, fixé à 1,7%, est évalué sur les mortalités absolues (estimation absolue de la taille des populations et du nombre de mort par capture possible).

D01-MT-OE02, indicateur 1bis (autres mammifères marins): Le second indicateur et sa cible associée se fondent sur l'impossibilité d'obtenir actuellement une valeur absolue du nombre de prises accidentelles pour d'autres espèces que le dauphin commun et le marsouin commun en Atlantique. Les taux apparents (nombre d'échouage observé avec traces de capture / nombre d'échouages total) sont donc utilisés et un objectif de réduction 2026 admis à un 1/3 après les débats et arbitrages avec la DPMA et le pilote scientifique.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de l'enjeu :

Cet enjeu concerne les oiseaux marins et les oiseaux de l'estran. Il traite de la phase en mer ou sur l'estran et de la phase de nidification pour les espèces nichant en zone littorale.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet enjeu :

(Source : SIMIAN G., ARTERO C., CADIOU B., AUTHIER M., BON C. & CAILLOT E., 2018. CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE – COMPOSANTE DES OISEAUX MARINS – Convention MEEM – MNHN. 103 pp. + Annexes)

Critère	BEE	MMN	MC	GDG -NAMO	GDG - SA
Abondance des oiseaux marins	Non atteint	Fulmar boréal, Grand cormoran, Goéland cendré	Goéland argenté et brun, Mouette tridactyle, Sterne caugek, Dougall et Pierregarin, Guillemot de Troïl, Pingouin Torda et Macareux Moine.	Goéland argenté, Mouette tridactyle	Océanite tempête et Sterne caugek
nicheurs	Non évalué	3 espèces	-	2 espèces	1 espèce
	Atteint	9 espèces	8 espèces	11 espèces	8 espèces
Abondance des limicoles côtiers	Atteint	12 espèces	12 espèces	12 espèces	12 espèces
Abondance des	Non atteint			Goéland brun, Fulmar bo sterne caugek et	
oiseaux en mer	Non évalué	26 espèces	26 espèces		
	Atteint			12 esp	èces
Production en jeunes des oiseaux	Non atteint		4 espèces (sterne Pierregarin, naine, caugek et Dougall		
marins	Non évalué	15 espèces	7 espèces	9 espèces	10 espèces
	Atteint		6 espèces	5 espèces	1 espèce

Eléments complémentaires fournis par les évaluations des listes rouges

Parmi les 47 espèces (et sous-espèces) d'oiseaux marins et côtiers nichant en zone littorale, 22 (47%) sont menacées en nidification au niveau Français et 8 autres sont quasi menacées (Cf. Liste rouge des oiseaux nichers menacées (Cf. Liste rouge des o

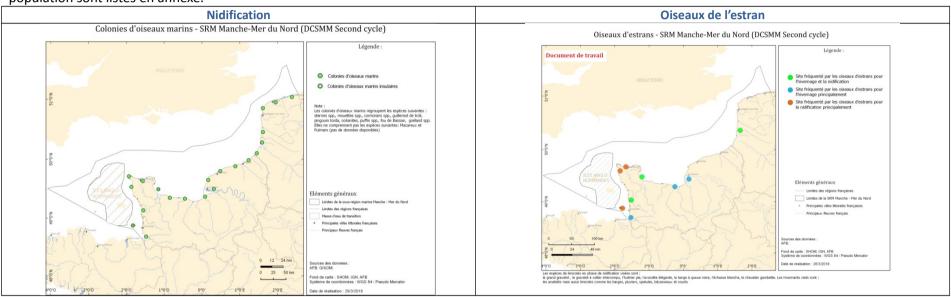
Parmi les 43 espèces d'oiseaux marins et côtiers hivernant en France et disposant d'une évaluation en « hivernage », 7 (16%) sont menacées en hivernage au niveau Français et 4 autres sont quasi menacées (Cf. Liste rouge des oiseaux hivernants menacés en France 2011).

Parmi les 9 espèces d'oiseaux marins et côtiers disposant d'une évaluation en « passage », 2 (22%) sont menacées au niveau Français et 1 autre est quasi menacée (Cf. Liste rouge des oiseaux de passage menacés en France 2011).



Cartes d'enjeux

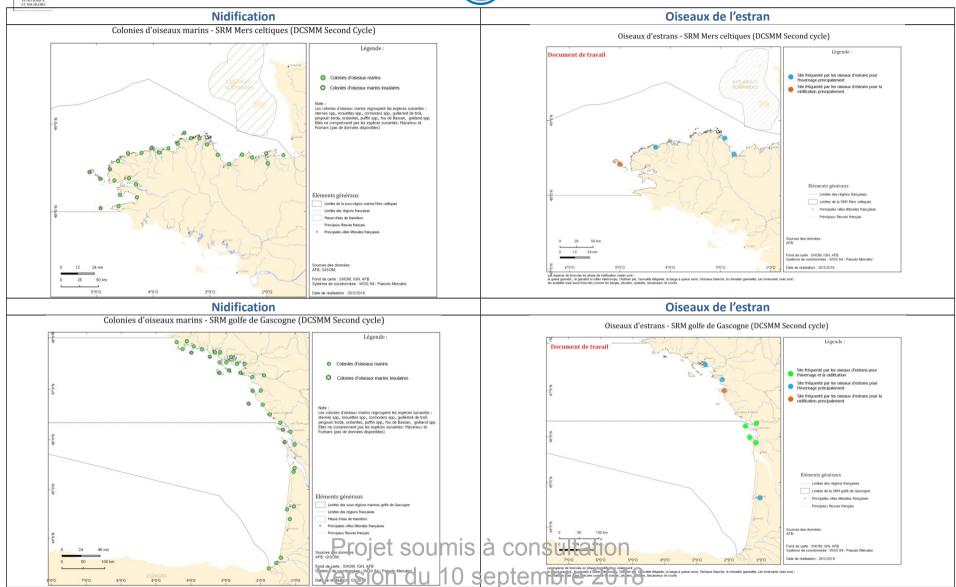
Les cartes des colonies localisent toutes des colonies accueillant plus de 1% de la population française. Les sites à enjeux fort accueillant plus de 15% de la population sont listes en annexe.



Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018











Liste des pressions impactant l'enjeu

Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable >

Renvoi sur les objectifs environnementaux associés aux descripteurs de pression.

Les principales menaces qui pèsent sur la phase de nidification sont les dérangements et la prédation au niveau des colonies. A cela s'ajoute l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les oiseaux en mer et qui peuvent être accentuées par la dépendance des reproducteurs à un site de reproduction.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)	
Les principales pressions qui impactent les oiseaux marins et les oiseaux de l'estran sont :			
- Dérangement des oiseaux sur leur site de reproduction (lié aux activités balnéaires et récréatives, aux travaux maritimes sur l'estran et aux activités aquacoles. Risque d'écrasement des œufs pour les nicheurs sur l'estran)	Oui		
- Prédation (rats, surmulots dont la présence est facilitée par les activités anthropiques)	Oui		
- Prélèvement par la chasse sur le DPM	Oui		
- Captures accidentelles en mer	Oui		
- Risque de collision en mer (risque avec les éoliennes notamment)	Oui		
- Perte d'habitats fonctionnels marins et littoraux	Oui		
D'autres pressions sont à prendre en compte sur les zones d'alimentation :			
-Compétition trophique et disponibilité alimentaire		D4 (objectifs généraux)	
-Contamination chimique et bioaccumulation		D8 (objectifs généraux)	
-Ingestion de déchets		D10 (objectifs généraux)	

Sources:

SIMIAN G., ARTERO C., CADIOU B., AUTHIER M., BON C. & CAILLOT E., 2018. CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE — COMPOSANTE DES OISEAUX MARINS — Convention MEEM — MNHN. 103 pp. + America South S. Consultation
Atelier d'experts avec le GISOM

Version du 10 septembre 2018





2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
	D01-OM-OE01 : Réduire les captures accidentelles	- Indicateur 1 : Nombre d'oiseaux capturés par unité d'effort, par type
	d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies),	d'engins et par espèce
	et diminuer en particulier les captures accidentelles des	- Valeur de référence (2018) : Non disponible
	espèces les plus vulnérables comme les puffins des	- Cible 2026 : tendance à la diminution
	Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets	- Source de données : Nécessite un programme d'observateurs embarqués ¹
	fixes et les sennes à petits pélagiques	
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	- Indicateur 2 : Estimation de l'effectif annuel capturé accidentellement pour
Combunes		les trois espèces de puffins (cendré, Yelkouan et Baléares) rapporté à la
Captures	* Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE	population
accidentelles	(Annexe 3)	- Valeur de référence (2018) : Non disponible
=Prélèvemen		- Cible 2026 : Tendance significative à la baisse du taux de capture,
t d'espèces		compatible avec l'atteinte du bon état écologique (voir Annexe 1)
sauvages ou		- Source de données : Nécessite un programme d'observateurs embarqués ¹
mortalité/		à proximité des colonies d'espèces soumises à cette pression
blessures		
infligées		- Indicateur 3 : Proportion des surfaces des zones d'alimentation des
		colonies d'oiseaux marins à enjeu fort ²¹ dans lesquelles des mesures
		d'évitement d'interdiction ou de réduction des risques des captures
		accidentelles sont prévues
		- Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer pour la révision des PdM
		- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la
		révision du PdM, simultanément à la cartographie des habitats fonctionnels
		- Source de données : DPMA, AFB, DIRM & GISOM
	D01-OM-OE02 : Prévenir les collisions des oiseaux marins	- Indicateur 1 : Taux de projets autorisés - à compter de l'adoption des
Risque de	avec les infrastructures en mer, notamment les parcs	stratégies de façades maritimes- dont l'étude d'impact, après application de
collision	éoliens (application de la séquence éviter, réduire,	la séquence ERC, évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme
	compenser) Projet soumis	compatible avec datteinte du bon état écologique de chaque espèce
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	fréquentant la zone du projet évalué, au niveau de la (les) façade(s)
	version du 10 s	ကြေးကြေး) လောင်မာက်မ(s) par chacune de ces espèces

²¹ Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		Stores - Equition - Engagement
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
	D	E LA TRANSITION



DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POOR LA DIODIVERSITE
Prédation par les espèces introduites et domestiques	D01-OM-OE04 : Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : 100% (Voir Annexe 1) - Source de données : Suivis en lien avec les obligations réglementaires des arrêtés d'autorisation d'exploitation ; Etude à venir de Nicolas Courbin (SRM MO) - Indicateur 2 : Taux de parcs éoliens autorisés à compter de l'adoption des stratégies de façades maritimes présentant un dispositif d'évaluation et, le cas échéant, de réduction du niveau de pression de collision sur les populations d'espèces fréquentant le parc éolien Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : 100% (Voir Annexe 1) - Source de données : à renseigner Pour les sites insulaires non habités et éloignés de la côte : - Indicateur 1 : Proportion de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée Valeur de référence (2018) : Evaluation GISOM à réaliser - Cible 2026 : Définie en façade (voir Annexe 1) - Source de données : GISOM Pour les autres sites : - Indicateur 2 : Proportion de colonies continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée *cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 domestiques représentent une pression avérée *cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe
		domestiques représentent une pression avérée *cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 - Valeur de référence (2018) : Evaluation GISOM à réaliser - Cible 2026 : diminution significative (voir Annexe 1)
	Destates	-Source de données : GISOM
Perte	D01-OM-OE03: Eviter les pertes d'habitats fonctionnels	-Indicateur 1 : Surfaces concernées par des nouvelles autorisations
d'habitat	pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones	local sées dans les sites de densité maximale 22 des oiseaux marins



fonctionnel	marines où la densité est maximale					
	Proposé pour les facades MEMN, NAMO, SA et MEI					

*Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)

occasionnant une perte d'habitat fonctionnel

- Valeur de référence (2017) : situation actuelle
- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en facade dans le cadre de la révision du PdM, simultanément à la cartographie des habitats fonctionnels
- Source de données : services instructeurs (registre national)
- Indicateur 2 (sur la base du D6 décliné pour les sites fonctionnels): Pourcentage de surface d'estran²³ artificialisé et pourcentage de linéaire artificialisé par site fonctionnel à enjeu fort²⁴

Remarque : Cf. tableaux 1 et 3 de l'annexe 2

- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
- Cible 2026 : Aucune nouvelle artificialisation suite à l'application de la séquence ERC*(voir Annexe 1)
- * En application de l'article L163-1 du code de l'environnement qui stipule que les mesures de compensation doivent permettre une absence de perte nette de biodiversité, après séquence ERC
- Source de données : services instructeurs (registre national)
- Indicateur 1: Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la facade
- Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/façade pour la révision des PdM
- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la révision du PdM (2021), simultanément à la cartographie des habitats fonctionnels
- Source de données : GISOM, AFB
- Indicateur 2 : Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales.
- Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/façade pour la révision
- des PdM Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la Version du 10 stévis (con du Pola (2021), simultanément à la cartographie des habitats fonctionnels

D01-OM-OE06: Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins* dans les zones humides littorales

Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED

* Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)

Remarque: La carte des habitats fonctionnels des oiseaux marins sera établie à l'occasion de la révision des PdS ou des PdM et validé en CMF

Projet soumis

- Table 1	
Elleri + Égaloi + Française RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	



DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
		- Source de données : GISOM
Dérangement	D01-OM-OE07: Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED * Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)	 - Indicateur 1: Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur* selon le travail de classification de l'AFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme - Valeur de référence (2018): Evaluation GISOM à réaliser - Cible 2026: aucune colonie à enjeux fort ou majeur - Source de données: évaluation GISOM²⁵ *cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 Remarque: le renseignement de cet indicateur fera l'objet d'une commande spécifique au GISOM
		 Indicateur 2 : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers Valeur de référence (2018) : Evaluation GISOM à réaliser Cible 2026 : Diminution au regard des valeurs qui seront calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole développé par RNF Source de données : indicateur en cours de développement par RNF
		 Indicateur 3 : En AMP, nombre de zones d'alimentation et d'hivernage des oiseaux de l'estran durablement soustraites aux principales pressions Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/façade pour la révision des PdM Cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure

²² La cartographie des habitats fonctionnels sera précisée à l'occasion de la révision du programme de surveillance ou du programme de mesure et validée par les préfets après consultation des CMF.

Projet soumis à consultation

²³ Ces objectifs ciblent à la fois les zones fonctionnelles pour la nidification (laridés et limicoles) et pour l'alimentation (laridés, innicoles et anatidés)

²⁴ Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national

²⁵ Ces indicateurs pourront faire l'objet d'un travail coordonné par le GISOM sur la base d'enquête auprès des associations locales et des gestionnaires des sites.

MINISTÈRE DE LA TRANSTION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	V.	POUR LA BIODIVERSITE
		M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
		- Source de données : AFB, RNF
Prélèvement	D01-OM-OE08 : Eviter ou adapter le prélèvement sur le	- Indicateur 1 : Proportion de populations, menacée au niveau européen et
d'espèces	domaine public maritime des espèces identifiées au titre	figurant à la colonne A de l'annexe 3 de l'accord AEWA (hors catégorie 2*, 3*
sauvages	de l'Accord international sur la conservation des oiseaux	et 4 bénéficiant d'un plan de gestion adaptative des prélèvements en
	d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et menacées	l'absence de moratoire ou d'interdiction pérenne de la chasse prévu dans ce
	au niveau européen	cadre) interdite au prélèvement au niveau national
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO et SA	- Valeur de référence (2018) : 6/9 ²⁶
		- Cible 2026 : 100% (voir Annexe 1)
		- Source de données : ONCFS, IUCN

Projet soumis à consultation

D10M - Oiseaux marins 125/303

Version du 10 septembre 2018

Listes des espèces concernées au 01/04/18 non chassable : Cygne de Bewick, Grèbe esclavon, Plongeon imbrin, Macareux moine, Harle huppé, Barge à queue noire (moratoire jusqu'à la fin de l'année)Listes des espèces concernées au 01/04/ chassables (3) : Harelde de Miquelon, Macreuse brune, Courlis cendré (sur le DPM)





OE renvoyés vers les fiches D4, D10 et D8

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Prélèvement d'espèces fourrages	Renvoi vers OE de la fiche D4D7 (habitats pélagiques, réseaux trophiques et conditions hydrographiques) et notamment D04-OE01 : Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs D04-OE02 : Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne)
Déchets	Renvoi vers OE de la fiche D10 (déchets)
Contamination chimique et bioaccumulation	Renvoi vers OE de la fiche D8 (contaminants) et notamment D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments de leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Tourisme littoral	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): ☑; MMN (2008-2013): —; MC, GDG, MO: ↗ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ↗
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : ☑ ; MC, GDG, MO : —
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Rejets volontaire et involontaire de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques générées par certaines activités (kitesurf, planche à voile, ski nautique, etc.)	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016): 7; MMN: — Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): 7; MC, GDG: —; MO: Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): 7
Artificialisation des littoraux	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Artificialisation des surfaces de repos et de reproduction à terre induisant des modifications comportementales comme l'arrêt de certaines activités biologiques et des lésions du cycle de reproduction	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —
Pêche professionnelle	Oui : Rejets volontaire (abandon) ou involontaire (perte) de déchets induisant une augmentation de la mortalité par ingestion, emmêlement et étranglement ; Augmentation de la mortalité des espèces par prise ou accidentelle dans des filets (asphyxie, blessures limitant les capacités de fuites et d'échappement etc.); Dérangement sonore et visuel des colonies d'oiseaux induisant une modification des comportements et un arrêt des activités biologiques généré par les activités de	nis à consult 0 septembre	Norm) e de navires de pêche professionnelle, National (2009-2014) : 뇌 ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : 뇌 Norm) re 라emplois, National (2009-2014) : 뇌





	pêche incluant la collecte d'algues.			
	Oui : Perturbation visuelle, lumineuse et sonore			
Production d'énorgie	induisant des modifications du comportement ;	Non	Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : ↗	
Production d'énergie	Perturbation des cycles de vol et augmentation du risque	NOII		
	de collision avec les infrastructures de hautes mer (EMR)			
Pêche de loisir	Oui : Rejets volontaire (abandon) ou involontaire (perte)	Non	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : ↘	
	de déchets (filets, etc.) pouvant être ingérés par les			
	communautés d'oiseaux ; Dérangement sonore et visuel			
	des colonies d'oiseaux induisant une modification des			
	comportements et un arrêt des activités biologiques ;			
	Piétinement des zones de nidification de certaines			
	espèces nichant sur l'estran			

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘ ; Stabilité — ; Croissance ↗).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cible en termes de mortalité pour les oiseaux marins (D01-OM-OE01 et D01-OM-OE02)

L'objectif D01-OM-OE01 constitue l'application du « Plan d'action visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche » communiqué par la commission européenne en 2012.

Actuellement le seuil utilisé dans certaines études d'impact en termes de mortalité additionnelle est de 1% de la population. Ce seuil présente deux problèmes majeurs.

Des populations soumises à des causes de surmortalité multiples

Les populations d'oiseaux marins sont soumises à de nombreuses sources de surmortalité directe (capture accidentelle, prédation sur les colonies, collision) et indirecte (bioaccumulation de contaminants, baisse de certaines ressources alimentaires, évolution des régimes de tempêtes).

Par conséquent le niveau de surmortalité ne peut être envisagé pour une activité de façon isolée (et à plus forte raison pour un projet isolé).

Des espèces longévives dont le maintien dépend en premier lieu de la survie adulte

Dans le cas d'espèces longévives, les populations dont les effectifs sont stables (ou à plus forte raison en diminution) ne peuvent supporter de mortalité additionnelle car la baisse de la survie adulte est très difficilement compensable par une hausse de la fécondité. En outre les effets de densité-dépendance (par exemple baisse de la concurrence liée à la baisse des effectifs) ne sont pas non plus susceptibles de compenser cette baisse de la survie.

Le dernier rapport²⁷ sur les dynamiques de population des puffins méditerranéens fournit un exemple précis de dynamique de population d'oiseaux marins. « Les analyses d'élasticité des modèles de dynamique de population révèlent que le paramètre biologique clé de la dynamique des populations de puffins de Scopoli et Yelkouan est la survie adulte. Ceci est en accord avec la biologie des espèces longévives où c'est la survie adulte qui impacte le plus fortement le taux de croissance des populations et les tendances démographiques (Hunter & Caswell 2005, Lgual et al. 2009, Fontaine et al. 2011). Nos résultats corroborent d'ailleurs les précédents travaux de Bourgeois & Dromzée (2012) en ce sens. Ainsi nous avons estimé que le taux de croissance de la population de puffin de Scopoli augmente de la même manière suite à une augmentation de 1% du taux de survie adulte ou à une augmentation de 8 à 10% du succès reproducteur et/ou de la survie juvénile. De même, l'effet d'une augmentation de 1% de la survie juvénile.» [...]

« La diminution de la mortalité adulte en mer (prises accidentelles) est donc actuellement une des préoccupations majeures pour la conservation des populations de puffins (Genovart et al. 2017, Cortés et al. 2018). De plus dans une perspective du développement des énergies renouvelables marines, une source de mortalité additionnelle par collision avec les pales des éoliennes pourrait venir accélérer le déclin du taux de survie adulte. L'impact cumulé des activités anthropiques est à considérer dans une réflexion d'ensemble de par ses effets négatifs répétés sur la survie adulte des puffins et à terme sur la viabilité de leurs populations. » (Courbin et al., 2018) Projet soumis à consultation

Version du 10 septembre 2018

²⁷ Courbin N., Grémillet D. et Besnard A.. 2018. Étude de la dynamique des populations de puffins de Scopoli et Yelkouan du Parc National des Calanques et du Parc National de Port-Cros. Travail réalisé par le CEFE, UMR 5175 CNRS, Université de recherche Paris Sciences et Lettres (PSL), EPHE, Université de Montpellier, SupAgro, IRD, INRA.





Ces éléments signifient qu'une surmortalité de 1% sur ces espèces (et de façon générale pour les espèces longévives) aurait les mêmes répercussions qu'une baisse majeure du succès reproducteur (Baisse de 8 à 10 % pour le puffin de Scopoli et de 18 à 21 % pour le puffin Yelkouan). Ceci constitue un risque avéré pour le maintien de ces populations. La recommandation est donc de réduire d'un ordre de grandeur ce paramètre (0,1%) pour minimiser ce risque.

Cas des captures accidentelles de puffins.

En l'état des connaissances actuelles un risque fort est identifié par le CIEM pour les captures de puffins par les palangres, les filets fixes et les seines à petits pélagiques.²⁸

Cible sur les prédateurs au niveau des colonies (D01-OM-OE04)

La présence de prédateurs au niveau des colonies entraine une baisse du succès reproducteur (prédation des œufs et des poussins) voir une baisse de la survie adulte (prédation sur les reproducteurs). Les espèces à cycle de vie court (et qui dépendent donc d'un haut succès reproducteur) sont très sensibles à cette pression (c'est le cas par exemple des sternes²⁹) mais les espèces longévives sont également concernées en particulier quand la prédation touche les adultes (c'est le cas par exemple des océanites³⁰). C'est en conclusion l'une des principales pressions qui pèse sur les oiseaux mains.

La prédation est un phénomène naturel qui peut être exercé par de nombreuses espèces (oiseaux, renards, sangliers, rats, chats...) qui peut être accentué par l'introduction d'espèces exotiques (vison d'Amérique) ou d'espèces non présentes initialement sur les iles (chats et rats). Enfin, la diminution des habitats potentiels pour la nidification des oiseaux marins a entrainé une concentration des individus sur un nombre restreint de sites et à une raréfaction des sites potentiels de report.

Les sites insulaires non habités et éloignés de la côte ne peuvent pas *a priori* être colonisés par les prédateurs terrestres sans l'action de l'homme. Garantir l'absence de prédateur sur ces sites est donc une priorité pour la conservation des oiseaux qui s'y trouvent.

Pour ce qui est des sites terrestres et proches de la côte, les spécificités de chaque site ne permettent pas toujours de lutter efficacement contre les prédateurs. Les solutions devront être adaptées à chaque cas et pourront être pensées à l'échelle du réseau de site plutôt qu'à l'échelle locale.

Cible sur l'artificialisation des habitats intertidaux fonctionnels des oiseaux marin (D01-OM-OE03)

Cet objectif vise à réduire les effets sur les populations d'oiseaux de l'estran du phénomène appelé « Coastal squeeze » ou « étranglement des côtes » tel que défini par Pontee (2013) :

Projet soumis à consultation

²⁸ ICES WKBYCS REPORT 2013. Report of the Workshop to Review and Advise on Seabird Bycatch (WKBYCS). Copenhagen, Denmark

²⁹ Commission OSPAR 2009. Background Document for Roseate tern *Sterna dougallii*.

³⁰ Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN





« L'étranglement des côtes est une perte d'habitats intertidaux entre une limite de plus hautes eaux fixée par un ouvrage de maintien du trait de côte, et une limite de plus basse mer qui remonte vers les terres en réponse à la hausse du niveau de la mer ». 31

La fréquentation des sites à enjeu fort par les oiseaux de l'estran est très directement liée aux surfaces d'habitats disponibles dans ces secteurs. Certains sont déjà menacés d'étranglement du fait de l'existence d'ouvrages côtiers. Le maintien du bon état écologique des populations d'oiseaux de l'estran (et des habitats dont ils dépendent) impose de limiter les effets de cet étranglement dans les sites à enjeu fort.

Cible sur le dérangement (D01-OM-OE07)

La synthèse proposée par Le Corre (2009)³² traduit bien la complexité des questions méthodologiques liées à la notion de dérangement. Au cours de ce travail, 140 publications identifiant un effet ou un impact négatif ont été recensées, 59 identifiant un effet neutre et 1 un effet positif.

Il en ressort que 1) les impacts liés aux dérangements peuvent être très importants sur un site donné (ex : échec total de la reproduction de l'espèce sur le site); 2) ils ne sont pas systématiques; 3) ils ne sont pas toujours quantifiables à l'échelle de la population et plus facilement appréhendés à l'échelle du site.

La cible a été proposée en tenant compte des difficultés méthodologiques décrites ci-dessus et du fait que potentiellement toutes les colonies sont soumises à un dérangement. Le renseignement de cet indicateur nécessitera donc un travail méthodologique avec le GISOM.

Cible sur les prélèvements (D01-OM-OE08)

La cible proposée constitue l'application du plan d'action (Annexe 3) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) :

« 2.1.1 Les Parties ayant des populations figurant à la colonne A du tableau 1 du présent Plan d'action assurent la protection de ces populations conformément à l'Article III, paragraphe 2 (a), de l'Accord. En particulier, et sous réserve des dispositions du paragraphe 2.1.3. ci-dessous, ces Parties :

interdisent de prélever les oiseaux et les œufs de ces populations se trouvant sur leur territoire ;

interdisent les perturbations intentionnelles, dans la mesure où ces perturbations seraient significatives pour la conservation de la population concernée : et

interdisent la détention, l'utilisation et le commerce des oiseaux de ces populations et de leurs œufs lorsqu'ils ont été prélevés en contravention aux interdictions établies en application de l'alinéa a) ci-dessus ainsi que la détention, l'utilisation et le commerce de toute partie ou produit facilement identifiable de ces oiseaux et de leurs œufs.

³¹ Pontee N., 2013. Defining coastal squeeze: a discussion. Ocean and Coastal management. 84. 204 207pp. www.researchgate.net/publication/259512642

³² Le Corre N., 2009. Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux. Thèse de doctorat. Université de Brest. 539pp.





A titre d'exception pour les populations listées en catégories 2 et 3 de la colonne A et marquées par un astérisque, et pour les populations listées en catégorie 4 de la colonne A, la chasse peut continuer de manière durable. L'utilisation durable doit être menée dans le cadre d'un plan d'action international par espèce au travers duquel les Parties essaieront de mettre en œuvre les principes de gestion adaptive des prélèvements. Une telle utilisation doit au moins être sujette aux mêmes mesures juridiques que le prélèvement d'oiseaux de populations listées à la colonne B du tableau 1, tel que demandé au paragraphe 2.1.2 ci-dessous. »

Les deux espèces actuellement chassées en France sur le DPM et figurant dans la colonne A ne relèvent pas des catégories A2*, A3* ou A4 et ne peuvent donc pas faire l'objet de prélèvement : Harelde de Miquelon (A 1b), Macreuse brune (A 1b). Par ailleurs le courlis cendré (classé A4) fait l'objet d'un plan d'action international qui interdit son prélèvement.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





5. Annexe 2 : Identification des sites d'hivernage et des sites de reproduction à enjeu fort

Tableau 1. Sites littoraux d'hivernage à enjeu fort sur la base de ces trois critères : Données Wetland (2013-2017)

		Secteur Wetland		Critère plus de 15% de la pop nationale	Critère plus de 1% de la pop internationale		Critère plus de 20 000 oiseaux d'eau	
MC	2904	Rade de Brest	3	Harle huppé Cormoran huppé (sous espèces atlantique) Plongeon arctique				
MC	2902	Baie de Goulven & anse de Kernic	1	Pluvier doré	1	Bécasseau sanderling		
MC	2240	Estuaires de Trieux, Jaudy et Anse de Paimpol			1	Bernache cravant		
MMN	5001	Baie des Veys	3	Courlis cendré Bernache nonnette Combattant varié			1	
MMN	3501	Baie du Mont-Saint-Michel	2	Huîtrier pie Bécasseau maubèche	5	Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant Bécasseau variable	1	
MMN	5003	La côte ouest du Cotentin	2	Bernache cravant à ventre clair Eider à duvet	2	Bernache cravant à ventre clair Bécasseau sanderling	1	
MMN	8001	Littoral Picard	2	Huîtrier pie Plongeon catmarin	1	Canard pilet	1	
MMN	1419	Littoral Augeron	1	Macreuse brune	П			
MMN	5008	La côte est du Cotentin	1	Cormoran huppé (sous espèces atlantique)	П			
MMN	2719	Estuaire Seine			П		1	
МО	1399	Camargue	8	Canard siffleur Canard souchet Oie cendrée Nette rousse Bécasseau minute Cygne de Bewick Gravelot à collier interrompu	2	Nette rousse Avocette élégante	1	
MO	1370	Complexe de l'étang de Berre	1	Grèbe à cou noir	1	Grèbe à cou noir	1	
MO	8310	Estagnets	1	Gravelot à collier interrompu				
MO	3422	Etangs Montpellierains (34+30)			1	Avocette élégante	1	
NAMO	4428	Presqu'île Guérandaise dont Traicts du Croisic	2	Barge à queue noire Aigrette garzette	6	Spatule blanche Aigrette garzette Avocette élégante Tournepierre à collier Barge à queue noire Bernache cravant	1	
NAMO	5631	Golfe du Morbihan	2	Harle huppé Grèbe esclavon	6	Spatule blanche Canard pilet Avocette élégante Barge à queue noire Bernache cravant Bécasseau variable	1	
NAMO	5632	Baie de Vilaine	1	Fuligule milouinan	1	Avocette élégante	1	
NAMO	8526	Littoral Vendéen	1	Bécasseau violet	1	Bécasseau sanderling		
NAMO	8527	Baie de Bourgneuf et Noirmoutier			6	Barge rousse Avocette élégante Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant	1	
NAMO	5634	Baie de Quiberon			2	Bécasseau sanderling Bernache cravant		
NAMO	4430	Loire Aval			1	Avocette élégante	1	
SA	8517	Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay	6	Tadorne de Belon Bécasseau maubèche Barge à queue noire Avocette élégante Canard pilet Barge rousse	8	Barge rousse Canard pilet Avocette élégante Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant Bécasseau variable	1	
SA	1704	Réserve Naturelle de Moëze (Charente- Seudre)	2	Bécasseau maubèche Barge à queue noire	6	Grand Gravelot Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant Bécasseau variable	1	
SA	3304	Bassin d'Arcachon	1	Prospatule blanche unis à co	าก	Spatule blanche Grand Gravelot Avocette élégante Tournepierre à collier Barge à Queue noire Bernache cravant Bécasseau variable	1	
SA	1702	lle de Ré	1	Varsion di 10 santo	5 10	Grand Gravelot Tournepierre à collier Bécasseau sanderling Barge à queue noire Bernache cravant	1	
SA	1705	Côtes Nord et Ouest de l'île d'Oléron	1	Macreuse noire	3	Tournepierre à collier Bécasseau sanderling Bernache cravant		
SA	3314	Marais du nord Médoc			1	Bécasseau sanderling	1	



Tableau 2. Colonies d'oiseaux marins à enjeu fort: Données GISOM (2009-2012)

iabicaa	21 Colonies a Olseaax marins a crijea fort	. 201111003 0100111 (2003 2022)
SRM	Libelle	ESPECE
NAMO	Archipel de Glénan	Goéland brun, Sterne caugek
NAMO	Belle ile	Goéland brun
NAMO	Ile de Noirmoutier	Mouette mélanocéphale, Sterne caugek
SA	Banc d'Arguin	Sterne caugek
MC	Archipel de molène	Océanite tempête, Puffin des Anglais
MC	Archipel des sept iles	Fou de Bassan, Guillemot de Troïl, Macareux moine, Pingouin Torda, Puffin des Anglais, Sterne de Dougall
MC	Cap Sizun	Mouette tridactyle
MC	Erquy et Fréhel	Guillemot de Troïl, Pingouin Torda
MMDN	Boulonnais	Mouette tridactyle
MMDN	Falaises du Bessin	Fulmar boréal, Mouette tridactyle
MMDN	Flandre maritime	Sterne Pierregarin
MMDN	Iles Chausey	Sterne de Dougall
MO	Archipel des Cerbicales	Cormoran huppé (med), Océanite tempête (sous espèces méditerranée)
MO	Archipel des Lavezzi	Cormoran huppé (med), Puffin cendré
MO	Calvi Cargèse (2a-2)	Goéland d'Audouin
MO	Camargue d'Aigues-Mortes	Mouette rieuse
MO	Cap corse (1)	Goéland d'Audouin
MO	Capo di Roccapina et Pertusato	Cormoran huppé (med)
MO	Cargèse capo di Muro (2)	Goéland d'Audouin
MO	Ciotat & calanques (les Lecques-la madrague)	Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Sterne hansel, Sterne naine
MO	Etangs du Languedoc: Narbonne (2)	Sterne naine
MO	Etangs du Languedoc : Montpellier	Goéland railleur, Sterne hansel
МО	Iles de Marseille	Goéland leucophée, Puffin cendré
МО	Iles d'Hyères	Puffin yelkouan
MO	Presqu'ile de Giens (MiramarCarqueiranne)	Goéland railleur

Tableau 3. Critères d'importance pour les sites de nidification pour les limicoles, échassiers et anatidés.

_Nom vernaculaire	France	Seuil 15% France	Europe Birdlife international 2004 (moy)	Seuil 1% Europe	Source France
Tadorne de Belon	4250	638	53500	535	Enquêtes espèces nicheuses rares et menacées
Aigrette garzette	13760	2 064	81000	810	Données officielles de rapportage DO- 2012
Grande Aigrette	180	27	17500	175	Données officielles de rapportage DO- 2012
Grand Gravelot	220	33	100000	1000	Enquête Limicoles Nicheur
Gravelot à collier interrompu	1384	208	29500	295	Enquête Limicoles Nicheur
Huîtrier pie	1185	178	78000	780	Enquête Limicoles Nicheur
Avocette élégante	3889	583	29500	295	Enquête Limicoles Nicheur
Echasse blanche	3165	475	Projet scannie à con	cul#5tio	Enquête Limicoles Nicheur
Barge à queue noire	147	22	119500	1195	Enquête Limicoles Nicheur
Chevalier gambette	1612	242	Varsian d29509 O santar	nhr ²⁹⁵ 20	Er ouête Limicoles Nicheur
Spatule blanche	981	147	C131011 01560010 3CPtC1	10156 20	Enquêtes espèces nicheuses rares et menacées





6. Annexe 3 : Espèces de l'arrêté BEE (version 22 juin 2018) et détails des objectifs concernés

Nom vernaculaire	Nom Latin	Arreté BEE oiseaux Marin	Oiseaux en mer : D01-OM-OE01, D01- OM-OE03 - indicateur 1	Oiseau sur l'estran : D01-OM-OE03 - indicateur 2, D01-OM-OE06, D01-OM-OE07 indicateur 3	Oiseaux en nidification : D01-OM-OE04 D01-OM-OE07 indicateur 1	Collision (tous) D01-OM-OE02	D01-OM- OE07 indicateur 2	Espèces chassable ou sous moratoire : D01- OM-OE08
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Barge à queue noire	Limosa limosa	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Barge rousse	Limosa lapponica	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bécasseau minute	Calidris minuta	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau sanderling	Calidris alba	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau variable	Calidris alpina	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau violet	Calidris maritima	Échassiers		oui		oui	oui	
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Chevalier arlequin	Tringa erythropus	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	Échassiers		oui		oui	oui	
Chevalier gambette	Tringa totanus	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Échassiers		oui		oui	oui	
Combattant varié	Philomachus pugnax	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Courlis cendré	Numenius arquata	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Echasse blanche	Himantopus himantopus	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Grand Gravelot	Charadrius hiaticula	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Huîtrier pie	Haematopus ostralegus	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Échassiers		oui	oui	oui		
Tournepierre à collier	Arenaria interpres	Échassiers		oui		oui	oui	
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bernache cravant	Branta bernicla	Oiseaux herbivores		oui		oui		
Fulmar boréal	Fulmarus glacialis	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Goéland argenté	Larus argentatus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland bourgmestre	Larus hyperboreus	Oiseaux marins de surface	oui	oui		oui		
Goéland brun	Larus fuscus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland cendré	Larus canus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland d'Audouin	Larus audouinii	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Goéland leucophée	Larus michahellis	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland marin	Larus marinus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland railleur	Larus genei	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Grand Labbe	Stercorarius skua	Oiseaux marins do surface	oui	\		oui		
Guifette noire	Chlidonias niger	Oiseaux marins de surface		a consultatio	oui	oui		
Labbe à longue queue	Stercorarius longicaudus	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Labbe parasite	Stercorarius parasiticus	Oiseaux marins de la face	n di bui n s	entembre 20	18	oui		
Labbe pomarin	Stercorarius pomarinus	Oiseaux marins de surface	oui oui		10	oui		
Mouette de Sabine	Xema sabini	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Mouette pygmée	Larus minutus	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
1,0								





ET SOLIDAIRE								
Mouette rieuse	Larus ridibundus	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Mouette tridactyle	Rissa tridactyla	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Océanite culblanc	Oceanodroma leucorhoa	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Océanite tempête	Hydrobates pelagicus	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Phalarope à bec étroit	Phalaropus lobatus	Oiseaux marins de surface	oui			oui	oui	
Phalarope à bec large	Phalaropus fulicarius	Oiseaux marins de surface	oui			oui	oui	
Puffin cendré	Calonectris diomedea	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin de Yelkouan	Puffinus yelkouan	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Puffin de Scopoli	Calonectris diomedea	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Puffin des Anglais	Puffinus puffinus	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Puffin des Baléares	Puffinus mauretanicus	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin fuligineux	Puffinus griseus	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin majeur	Puffinus gravis	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Sterne arctique	Sterna paradisaea	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Sterne caspienne	Sterna caspia	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Sterne caugek	Sterna sandvicensis	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Sterne de Dougall	Sterna dougallii	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Sterne hansel	Sterna nilotica	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Sterne naine	Sterna albifrons	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Eider à duvet	Somateria mollissima	Oiseaux plongeurs benthiques	oui		oui	oui		oui
Fuligule milouinan	Aythya marila	Oiseaux plongeurs benthiques	oui			oui		oui
Garrot à œil d'or	Bucephala clangula	Oiseaux plongeurs benthiques	oui			oui		oui
Harelde de Miquelon	Clangula hyemalis	Oiseaux plongeurs benthiques	oui	oui		oui		oui
Macreuse brune	Melanitta fusca	Oiseaux plongeurs benthiques	oui			oui		oui
Macreuse noire	Melanitta nigra	Oiseaux plongeurs benthiques	oui			oui		oui
Cormoran huppé	Phalacrocorax aristotelis	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Fou de Bassan	Morus bassanus	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Grèbe jougris	Podiceps grisegena	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Guillemot de Troïl	Uria aalge	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Harle huppé	Mergus serrator	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Macareux moine	Fratercula arctica	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Mergule nain	Alle alle	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Pingouin torda	Alca torda	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui		oui	oui		
Plongeon arctique	Gavia arctica	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Plongeon catmarin	Gavia stellata	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		
Plongeon imbrin	Gavia immer	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de l'enjeu :

Les campagnes scientifiques hauturières démersales conduites par IFREMER³³ ont recensé 17 espèces ou groupes d'espèces d'élasmobranches à l'échelle de la façade « Manche Est Mer du Nord », 34 à l'échelle de la sous-région marine « Mers Celtiques», 29 dans le « Golfe de Gascogne », et pour la «Méditerranée occidentale », 27 dans le golfe du Lion et 35 sur la façade orientale de la Corse. Cet enjeu concerne plus particulièrement les espèces d'élasmobranches prioritaires en termes de conservation (Stéphan *et al.*, 2016) ³⁴

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet enjeu :

BEE non évalué pour la majorité des espèces d'élasmobranches (voir sources en notes de bas de page)

Sur la base de l'évaluation IUCN (2013)³⁵ et de son approche méthodologique le MNHN³⁶ note le BEE non atteint pour le requin pèlerin (*Cetorhinus marinus*) et le requin taupe (*Lamna nasus*) ainsi que pour l'ange de mer (*Squatina squatina*). Pas d'évaluation pour la majorité des autres espèces.

Remarque: Pour les populations de l'Atlantique Nord-Est (NEA) les évaluations et avis du CIEM sont annuels ou biennaux et réalisés à l'échelle des populations donc plus appropriés que ceux de l'IUCN. L'avis sur le *Dipturus batis*-complex bien que non quantitatif, comporte dans la section "Issues relevant for the advice" des éléments suffisants pour classer ce complexe de 2 espèces comme BEE non atteint, état pris en compte dans la réglementation actuelle. De même l'aiguillat (*Squaluas acanthias*) est le seul élasmobranche bénéficiant d'une évaluation quantitative avec des valeurs de référence pour lequel le BEE est qualifié de non atteint (source Lucile Delmar, Ifremer). Enfin, la raie blanche, *Rostroraja alba* " has disappeared from most areas of former habitat in the ICES area" et le requin Hâ (*Galeorhinus galeus*) peuvent aussi être classés BEE non atteint.

Cartes d'enjeux

En l'absence de données précises sur la localisation de ces différentes espèces, les cartes d'enjeux ne sont pas disponibles actuellement.

³³ Brind'Amour A. et Delaunay D., 2018. Evaluation de l'état écologique des poissons et céphalopodes en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre du descripteur 1 de la DCSMM, rapport scientifique du co-pilotage lfremer. 216 p + Annexes

³⁴ Stéphan E., Rohr A., Tachoires S., Iglésias S.P., Gadenne H., 2016. Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation pour les élasmobranches. Rapport final, Brest, France. 16pp.

Projet soumis à consultation

³⁵ UICN France & MNHN, 2013. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Requins, raies et chimères de France métropolitaine. Paris, France. Disponible sur : http://uicn.fr/wp-content/uploads/2013/12/Liste_rouge_France_Requins_raies_et_chimères_de_matropole.pdf

³⁶Thiriet P., Acou A., Artero C., Feunteun E., 2017. Evaluation 2018 de l'état écologique des Poissons et Céphalopodes de France Métropolitaine : Rapport scientifique du co-pilotage MNHN D1-PC. 520pp.





Liste des pressions impactant l'enjeu

Brind'amour et Delaunay (2018) dressent un panel assez large des pressions qui ont un impact potentiel sur la diversité des poissons et céphalopodes dont les élasmobranches. Les pressions peuvent être d'ordre <u>physique</u> comme la perte d'un habitat essentiel pour une espèce (ex nourricerie).

Elles peuvent être d'ordre biologique avec par exemple le prélèvement d'espèces présentant un intérêt commercial (MEDDE, 2012). Par exemple, une exploitation trop importante d'une espèce (prédateurs supérieurs, espèces fourrages) peut avoir des conséquences sur la dynamique des autres populations en interaction avec l'espèce exploitée (interaction d'ordre trophique ou liée à l'habitat).

Enfin, les pressions ayant un impact potentiel sur l'état des populations de poissons et céphalopodes peuvent provenir des <u>substances</u> (chimiques, <u>organiques</u>) et des déchets présents dans le milieu marin. Certains composés organiques ou métalliques présents dans le milieu marin ont un effet sur la qualité de la reproduction ou de la croissance des poissons.

Pour les élasmobranches à occurrences rares, Thiriet *et al.* (2017) soulignent les pressions de prélèvements (notamment les prises accidentelles). Enfin, Rohr *et al.* (2014)³⁷ relèvent dans une synthèse bibliographique dédiée aux élasmobranches : « *parmi les menaces d'origine anthropique pesant sur les élasmobranches, la pêche est la principale, au travers des captures accessoires ou de la pêche ciblée* » notamment sur le plateau continental. Ce constat est partagé par le GT du CIEM³⁸.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à	Pressions nécessitant	Pressions traitées via des OE
l'enjeu voire par espèce ou habitat)	OE spécifiques	généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les élasmobranches sont :		
D1C1, mortalité par prise accessoire	Oui	
D3C1, mortalité par pêche	Oui	
Les autres pressions sont à prendre en compte :		
D2C3, effets néfastes des espèces non-indigènes		D2 (objectif général)
D8C2-C4, effets néfastes des concentrations et pics de contaminants		D8 (objectif général)
D10C4, effets néfastes des déchets		D10 (objectif général)

Projet soumis à consultation

³⁷Rohr A., Stephan E., Tachoires S., 2014. Synthèse bibliographique sur les mesures de gestion spatio temporelles liées aux élasmobranches. Rapport scientifique - Convention APECS/AAMP n° 13/124. 73pp.

³⁸ CIEM, 2017a. Report of the Working Group on Elasmobranchs (2017), 31 May-7 June 2017, Lisbon, Portugal. ICES CM 2017/ACOM:16. 1018 pp.





2. Proposition d'OE pour le 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026 (couleur rouge ou orange)	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions sans détailler les pratiques concernées Les zones principales (à l'échelle de la façade) pour l'enjeu ou le groupe d'enjeux sont identifiées.	Pour certains OE l'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des critères associés aux descripteurs de pression
	D01-PC-OE01 : Maximiser la survie des élasmobranches capturés	- Indicateur 1: Nombre de déclarations de capture
	accidentellement, en particulier les espèces interdites à la pêche	d'élasmobranches relâchés vivants par les pêcheurs
	(catégorie A)* et les espèces non interdites à la pêche, mais prioritaires	professionnels pour chaque catégorie d'espèces/nombre
	en termes de conservation (catégories B et C)	d'élasmobranches déclarés capturés des catégories A, B,
	*Cf liste ci-dessous d'après Stéphan <i>et al.</i> (2016) et actualisée d'après avis CIEM	C
	2017 ; les espèces sont réparties en 3 catégories, A, B et C :	Remarque : Faire autant que possible la distinction par
	- Catégorie A = espèces interdites selon règlement (UE) 2018/120 du 23/01/2018	espèce
	 Catégorie B = espèces faisant l'objet d'une évaluation CIEM ou CICTA, soumises à réglementation ou non 	- Valeur de référence (2018) : donnée non disponible
	- Catégorie C = espèces non-évaluées et non réglementées	actuellement.
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	- Cible 2026 : tendance à l'augmentation du nombre de
Mortalité liée		déclarations d'élasmobranches relâchés vivants (Voir
aux <u>captures</u>	La liste du top 10 des espèces de chaque catégorie par façade est reportée ci-	annexe 1)
(Prélèvement	dessous :	- Source de données : DPMA-IFREMER (hors espèces très
d'espèces		rares) + programme dédié de déclaration volontaire des
sauvages ou	MEMN:	captures d'espèces rares, programmes d'embarquement
mortalité/blessu	<u>Catégorie A</u> : Raie blanche - <i>Rostroraja alba,</i> Ange de mer commun -	dédiés (OBSMER), données déclaratives volontaires sur
res infligées)	Squatina squatina, Requin pèlerin - Cetorhinus maximus, Requin taupe	le journal de bord.
	commun - Lamna nasus.	
	<u>Catégorie B</u> : Requin renard - <i>Alopias vulpinus,</i> Grande roussette -	
	Scyliorhinus stellaris	
	Catégorie C : Aigle de mer commun - Myliobatis aquila, Torpille noire -	
	Torpedo nobiliana	
	NAMO et SA: Catégorie A: Raie blanche - Rostroraja and Ange de mer common Sulta	tion
	Cauging acquating Crand padhatagu tria. District forting finterior and	
	-Squatina squatina, Grand pocheteau gris Dicturus Datis of intermedia. Petit pocheteau gris - Dipturus batis of. flossada, Pocheteau de Norvège –	2018
	Dipturus nidarosiensis (Interdit en zone 7 mais pas zone 8), Requin pèlerin	
	- Cetorhinus maximus, Requin taupe commun - Lamna nasus.	



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POUR LA BIODIVERSITE
	Catégorie B: Requin renard - Alopias vulpinus, Requin peau bleue — Prionace glauca, Humantin - Oxynotus paradoxus, Sagre commun — Etmopterus spinax, Petite roussette — Scyliorhinus canicula, grande roussette - Scyliorhinus stellaris Catégorie C: Squale bouclé - Echinorhinus brucus, Aigle de mer commun - Myliobatis aquila, Torpille noire - Torpedo nobiliana, Raie pale - Bathyraja pallida.	
Toutes pressions	D01-PC-OE02: Favoriser la restauration des populations d'élasmobranches en danger critique d'extinction selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et notamment (cf liste ci-dessous) Proposé pour les façades NAMO et SA Grand pocheteau gris — Dipturus batis cf. intermedia Ange de mer commun — Squatina squatina Proposé pour la façade MED Ange de mer commun - Squatina squatina Raie blanche - Rostroraja alba	 Indicateur 1: Nombre de plans nationaux d'actions engagés sur la période 2018-2024 pour les élasmobranches en danger critique d'extinction³⁹ Valeur de référence (2018): 0 Cible 2026: 1 par façade ou 1 déclinaison d'un PNA multi-espèces par façade (Voir annexe 1) Source de données: DEB - DPMA
		- Indicateur 2 : Nombre d'espèces d'élasmobranches en danger critique d'extinction présente dans les eaux françaises
		- Valeur de référence (2018) : 4 (Raie blanche, Ange de mer commun, "grand Pocheteau gris ", "petit Pocheteau gris")
		- Cible 2026 : Stable ou en diminution
		- Source de données : UICN-MNHN

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

³⁹ UICN France & MNHN (2013). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Requins, raies et chimères de France métropolitaine. Paris, France. Disponible sur : http://uicn.fr/wpcontent/uploads/2013/12/Liste_rouge_France_Requins_raies_et_chimeres_de_metropole.pdf





OE renvoyés vers les fiches D2, D8 et D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Espèces non indigènes	Renvoi vers OE de la fiche D2 (Espèces non indigènes)
Contamination chimique et bioaccumulation	Renvoi vers les OE de la fiche D8 (contaminants)
Déchets	Renvoi vers les OE de la fiche D10 (déchets)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : Extraction d'espèces impactant la structure et l'abondance des communautés ; Augmentation de la mortalité et des échouages par asphyxie lors de l'enchevêtrement dans des filets de pêche et par prise accidentelle directe	Non	Nombre de navires de pêche professionnelle, National (2009-2014) : ↘ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ↘ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : ↘
Activités balnéaires et fréquentation des plages	Oui : Augmentation de la mortalité par ingestion et asphyxie (étranglement, emmêlement) due à la présence de déchets abandonnés volontairement ou involontairement	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : \(\times \) ; MC, GDG, MO : —
Pêche de loisir	Oui : Extraction d'espèces induisant une modification locale de la structure des communautés et des populations	Oui : Le fonctionnement du réseau trophique est dépendant de la pression d'extraction exercée sur les communautés et populations d'espèces	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : ↘
Artificialisation des littoraux	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 凶 ; Stabilité — Croissance 켜).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

D01-PC-OE01

Il est très difficile d'éviter la capture des élasmobranches dans les engins de pêche. Les recommandations des experts sollicités portent sur l'augmentation du taux de survie des individus capturés et remis à l'eau. Une remise à l'eau rapide de ces derniers permet une meilleure survie. Ces pratiques reposent sur une implication volontaire des professionnels et nécessiteront un programme de sensibilisation similaire à celui déployé avec succès pour l'esturgeon. La production de différents outils est à prévoir (guide de reconnaissance des espèces, un guide de bonnes pratiques de remise à l'eau,...).

D01-PC-OE02:

Les espèces proposées pour la proposition d'un Plan National Actions sont celles identifiées comme étant les plus vulnérables et dont l'état de conservation est le plus dégradé à l'échelle de chaque façade maritime. L'évaluation⁴⁰ a été réalisée en 2016 par un groupe d'experts et de scientifiques élasmobranches en lien avec les organisations professionnelles de la pêche et les directions des ministères (DPMA, DEB). Ces mêmes espèces sont actuellement classées en danger critique (plus haut niveau de vulnérabilité) sur la liste rouge des espèces menacées en France pour les raies, requins, chimères. Cette liste est tenue à jour par le comité français de l'UICN (L'Union internationale pour la conservation de la nature) avec le soutien scientifique du MNHN France. http://uicn.fr/wp-content/uploads/2013/12/Tableau Liste rouge Requins raies et chimeres de metropole.pdf

Un plan national d'action pour ces espèces viserait à décliner au niveau national le plan d'action international pour la conservation des chondrichtyens adopté en 1999 et le plan d'action en faveur de la conservation et de la gestion des élasmobranches adopté par l'Europe en 2009. Les pressions étant multiples et des discussions étant en cours au niveau européen et national, le contenu du PNA reste à définir à ce stade. Il contiendrait des mesures de toute nature : actions d'acquisitions de connaissances, évaluation des mesures existantes, amélioration de mesures existantes, information et sensibilisation des pêcheurs, mise en place de mesures de conservation complémentaires.

Le PNA est proposé pour chaque façade mais peut être national dès lors que les spécificités de chaque zone biogéographique (Atlantique/ Méditerranée) sont bien prises en considération.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D1PC - Elasmobranches 143/303

⁴⁰ Stéphan E., Rohr A., Tachoires S., Iglésias S.P., Gadenne H., 2016. Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation pour les élasmobranches. Rapport final, Brest, France. 16 pp. Rq: les listes ont été établies en prenant en compte les avis CIEM 2014 et 2015.







D1PC - SECTEURS DE CONCENTRATION ET DE MIGRATION DES POISSONS AMPHIHALINS

Avertissement : Les OE proposés pour les amphibalins concernent en particulier les secteurs situés sur le domaine public maritime. A l'amont de la limite transversale de la mer (LTM*), se référer aux dispositions décrites dans les PLAGEPOMI (Plans de gestion des poissons migrateurs).

*La LTM est la limite du PLAGEPOMI mais aussi de la trame verte et bleue (Article R371-17 du <u>Décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 - art. 1</u>)

La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et, dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

1. Présentation de l'enjeu :

11 espèces amphihalines sont présentes en France métropolitaine : l'éperlan, l'esturgeon européen, la grande alose, l'alose feinte, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, le flet commun, le mulet porc, le saumon atlantique, la truite de mer et l'anguille européenne.

Parmi elles, 7 ont été évaluées dans le cadre de l'évaluation DCSMM 2018. Ces espèces sont les 2 espèces d'aloses, les 2 espèces de lamproies, le saumon, l'anguille et l'esturgeon.

Les espèces amphibalines présentent la particularité – qui les définit – d'effectuer des migrations entre environnements marin et dulçaquicole. En France métropolitaine, deux catégories d'amphibalins sont présents : les anadromes qui effectuent la majorité de leur croissance en mer et se reproduisent en eau douce (e.g. les aloses, l'esturgeon, les lamproies et les salmonidés), et les catadromes qui, à l'inverse, effectuent l'essentiel de leur croissance en eau douce et se reproduisent en mer (l'anguille).

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique :

(source : Thiriet P., Acou A., Artero C., Feunteun E., 2017. Evaluation DCSMM 2018 de l'état écologique des poissons et céphalopodes de France métropolitaine : Rapport scientifique du co-pilotage MNHN D1-PC. Muséum National d'Histoire Naturelle, Service des stations marines de Dinard. Décembre 2017. 160pp. + Annexes)

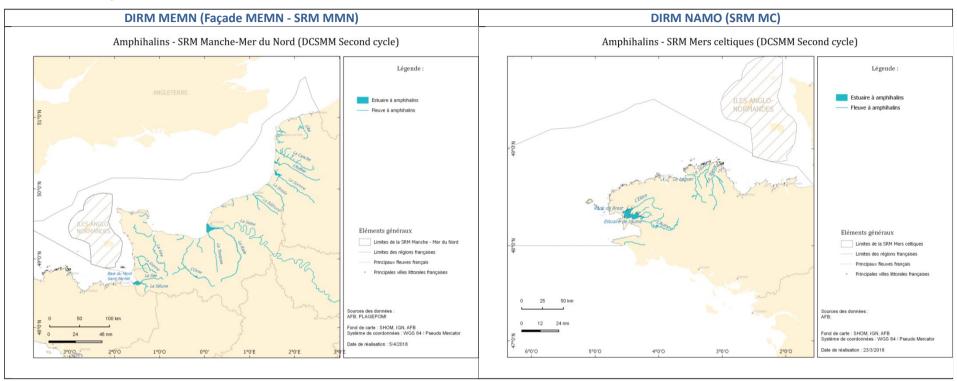
Le BEE n'est atteint pour aucune des espèces sur aucune des sous-régions marines

Sous région marin	Etat des indicateurs Bilan pour les 7 espèces du groupe « espèces amphihalines» de leur état écologique (non évalué, BEE non atteint, BEE atteint) et tendance temporelle associée (non évaluée, diminution, stable) pour les critères d'état D1C2 (abondance), D1C3 (structure démographique), D1C4 (distribution spatiale) et pour « l'état global » intégrant ces 3 critères.
е	
MMN	Toutes les espèces amphihalines sélectionné projet soumnes à consultation atteint' en Manche – Mer du Nord (soit 100% des espèces). Concernant la tendance de l'état global, lie est invariablement à la baisse pour l'anguille européenne, et inconnue pour toutes les autres espèces (soit 85,7% des espèces). Version du 10 septembre 2018
MC	Idem ci dessus
GdG	Idem ci dessus

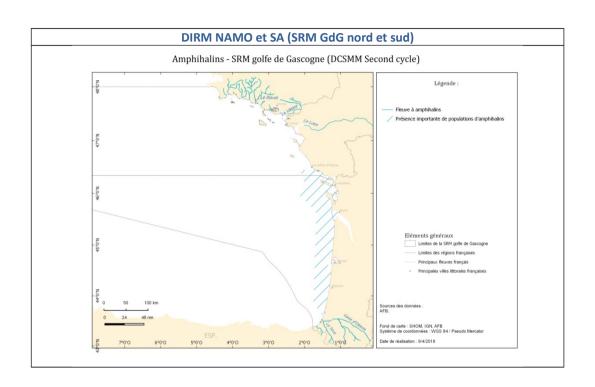




Carte d'enjeux











Liste des pressions impactant l'enjeu

Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à	Pressions nécessitant	Pressions traitées via des OE
l'enjeu voire par espèce ou habitat)	OE spécifiques	généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les amphihalins sont : D1C1, mortalité par prise accessoire D3C1, mortalité par pêche (licence CMEA)	Oui Oui	
D'autres pressions sont à prendre en compte		
D8C2-C4, effets néfastes des concentrations et pics de contaminants		D8 (objectifs généraux) D2 (objectifs généraux)
D2C3, effets néfastes des espèces non-indigènes		D7 (objectifs généraux)
D7, obstacles à la circulation (ex : portes à flots)		D10 (objectifs généraux)
D10C4, effets néfastes des déchets		

Sensibilité spécifique des espèces

Espèce	Sensibilité spécifique aux pressions suivantes	Secteurs de vigilance / OE	
Aloses <i>spp.</i>	- Captures ciblées, accessoires et accidentelles au delà de la LTM pendant la montaison au début du printemps : risques importants de by-catchs à l'embouchure de grands estuaires ou en mer à l'occasion de pêches dirigées vers d'autres espèces.	MEMN : Vire NAMO : Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne La Loire, PNM Pertuis Gironde, Vilaine	
	- Bioaccumulation : Contamination faible par des micropolluants et des métaux lourds dans le panache rhodanien ainsi que la partie côtière.	SA : la Nivelle et Côte basque Rocheuse, l'Adour MO : Embouchure du Rhône	
Esturgeon européen	- Dégradation des habitats de l'embouchure de la Gironde via notamment l'activité de dragage. - Captures accidentelles (by catch) à l'embouchure des grands estuaires ou en mer, à l'occasion de pêches dirigées vers d'autres espèces (sole, rair dangoustine, etc.) En moyenne, 90 décharations dans l'estuaire de la Gironde et 80 dans les zones marines proches sont réalisées chaque année.	NAMO - SA: PNM EGPC - Secteur Pertuis-Hourtin- Estuaire Gironde (Nourricerie marino-estuarienne - Corridor écologique des reproducteurs et bande côtière)	
Lamproies	- Captures ciblées en estuaires (très faible) du golfe de Gascogne. Pas de pêche ciblée connue en mer.	NAMO - SA : estuaires de l'Adour, Loire et Gironde.	





ET SOLIDAIRE		
spp.	- Bioaccumulation probable de mercure.	
Saumon	 Captures accidentelles durant les périodes de concentration dans les estuaires pendant la montaison des reproducteurs (d'octobre à mars pour les saumons d'hiver) et de mars à mai (pour les saumons de printemps): Risques importants de by-catch principalement des adultes qui reviennent dans leur cours d'eau d'origine par des fileyeurs côtiers qui ciblent d'autres espèces (harengs, maquereaux, mulets,) et par des pêcheurs récréatifs plus ou moins avertis. Contaminants: Conséquence des effets des contaminants continentaux sur les individus en mer, et impact des contaminants marins sur les migrateurs en mer à déterminer. 	Toutes les façades et tous les secteurs côtiers où l'enjeu saumon est fort ou majeur.
Anguilles	 - Pêche professionnelle et récréative en mer - ENI : L'anguillicolose semble plus limitée en milieu marin du fait de l'absence de survie du stade libre d'A. crassus mais son impact sur la fraction marine du stock est probablement non-négligeable. Pas d'autres effets néfastes connus liés à des espèces non-indigènes en mer 	Toutes les façades et tous les secteurs côtiers où l'enjeu anguille est fort ou majeur.

Sources : rapports PSCi + Infos AFB (fiches OLT), cartes d'enjeux



2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Eventuelle proposition d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés*
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2024	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Prélèvements	D01-PC-OE03 : Adapter les prélèvements en aval de la LTM d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et	- Indicateur 1 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an dans les estuaires et les panaches estuariens à l'aval de la LTM par les pêcheurs professionnels
	réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines* dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI *Les espèces amphihalines visées par des dispositions réglementaires ayant pour but	 - Valeur de référence (2016) : à récupérer pour 2016 pour toutes les espèces Pour l'anguille : années de référence du PGA de 2004 à 2008 Pour les autres amphihalins : moyenne des captures entre 2012-2016 pour avoir une référence scientifiquement significative (cycle de l'espèce) - Cible 2026 : Pour l'anguille : cibles du PGA, ie - 60% de mortalité par pêche entre les années de référence 2004-2008 (pêche maritime-pêche fluviale, pêche
	d'améliorer l'état de leur population sont : • L'éperlan • L'esturgeon européen • La grande alose et l'alose feinte • La lamproie marine et la lamproie fluviatile • Le Flet commun • Le mulet	professionnelle-pêche récréative) Pour les autres espèces : Maintien ou réduction - Source de données : IFREMER-DPMA et/ou CNPMEM
	porc • Le saumon atlantique et la truite de mer • L'anguille européenne OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO, SA et MED mais ciblant en particulier :	 Indicateur 2 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an dans les estuaires et les panaches estuariens à l'aval de la LTM par les pêcheurs récréatifs Valeur de référence (2015 ou 2016) : à calculer/façade (Cf données
	MEMN : Canche ⁴¹ , Authie ¹ , Bresle ⁴² , Arques ² , Seine, Risle ¹ , Orne, Vire, Baie du Mont Saint Michel ² et l'estuaire maritime commun de la Sée, Sélune et Couesnon, ciblés en cohérence avec les	déclaratives auprès des DDTM pour les principaux fleuves) Pour l'anguille : années de référence du PGA de 2004 à 2008 Pour les autres amphihalins : minimum de 5 années consécutives pour avoir une référence scientifiquement significative (cycle de l'espèce) Cible 2026:

⁴¹ Dans le cadre de la mise en œuvre du plan NASCO - Action 4. Interdire la pêche estuarienne et côtière des salmonidés migrateurs sur toutes les rivières contenant du saumon. Cette mesure concerne la Canche et l'Authie (Artois-Picardie) et la Risle (Haute-Normandie).

⁴² Dans le cadre de la mise en œuvre du plan NASCO - Action 3: Résorber les prélèvements illégaux de saumons dans les réserves estuaires et zones côtières. (Baie du mont saint Michel, Bresle et Arques)





dispositions des SDAGE Seine Normandie et Loire-Bretagne portant sur les poissons migrateurs

NAMO: Léguer, Trieux, Jaudy, cours d'eau des baies de Lannion, du Léon-Trégor et du bas Léon. Rade de Brest et les estuaires de l'Aulne et de l'Elorn, Ellé-Isole-Laïta et Scorff-Blavet, La Vilaine, La Loire, Baie de Bourgneuf, Estuaires Vie, Lay, Sèvre Niortaise, ciblés en cohérence avec la disposition 9A-1 du SDAGE Loire-Bretagne.

SA: PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs

Proposé pour les façades MEMN NAMO, SA, et **MED**

Pour l'anguille : cibles du PGA, ie - 60% de mortalité par pêche entre les années de référence 2004-2008 (pêche maritime-pêche fluviale, pêche professionnelle-pêche récréative)

Pour les autres espèces : Maintien ou réduction

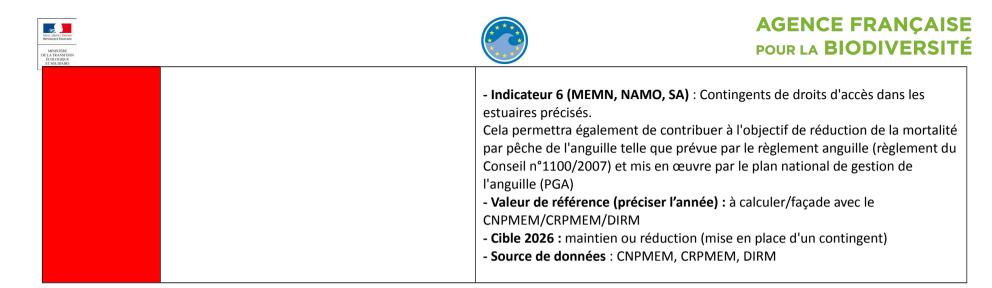
- Source de données : DDTM, DIRM, enquêtes spécifiques (projet d'observatoire des migrateurs amphihalins en mer par le partenariat UMS MNHN/INRA/AFB/CNRS patrinat - pôle amphihalin - en cours de développement).

Remarque: Les indicateurs suivants (3,4, 5 et 6) sont des indicateurs complémentaires aux deux premiers et optionnels selon les façades si les indicateurs 1 et 2 ne peuvent être complétés.

- Indicateur 3 (spécifique esturgeon) (MEMN, NAMO, SA): Taux d'esturgeons relâchés vivants après captures accidentelles dans les meilleurs délais et quel que soit leur état, en application du plan national d'actions Esturgeon européen
- Valeur de référence (2017) : 98/98 proche de 100% sur les 80 déclarations/ an en mer et 90 déclarations/an dans l'estuaire de la Gironde en moyenne
- Cible 2026: 100%
- Source de données : PNA Esturgeons (à confirmer)
- Indicateur 4 (MEMN, NAMO, SA): Effort de pêche au filet par les pêcheurs de loisir dans les estuaires (= nombre d'autorisations délivrées par les DDTM)
- Valeur de référence (préciser l'année la plus récente) : à calculer/façade avec chaque DIRM/DDTM
- Cible 2026: 0 (dans le cas des réserves à salmonidés) ou réduction significative pour les autres estuaires
- Source de données : DIRM/DDTM

Projet soun in diagram is south anguilles européennes prélevées en dehors des unités de gestion de l'anguille

- Valer dereférence (2018) To
- Cible 2026: 0
- Source de données : Enquête spécifique auprès des professionnels de la pêche



OE renvoyés vers la fiche D8, D2, D6 et D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Contamination chimique et bioaccumulation	Renvoi vers les OE de la fiche D8 (contaminants)
Introduction d'ENI	Renvoi vers les OE de la fiche D2 (espèces non indigènes)
Obstacles à la libre circulation	Renvoi vers les OE de la fiche D7 (modification des conditions hydrographiques) Renvoi vers D07-OE04 : Limiter les pressions physiques et réduire les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes**
Déchets	Renvoi vers les OE de la fiche D10 (déchets)





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : Extraction d'espèces impactant la structure et l'abondance des communautés ; Prises accidentelles à l'origine d'une augmentation du taux de mortalité et de blessure modifiant le comportement des espèces	Oui : Le fonctionnement du réseau trophique est dépendant de la pression d'extraction exercée sur les communautés et populations d'espèces	Nombre de navires de pêche professionnelles, National (2009-2014) : ↘ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ↘ Nombre d'emploi, National (2009-2014) : ↘
Tourisme littoral	Oui : Augmentation de la fréquence de piétinement des fonds induite par l'augmentation de la population touristique en période estivale générant une modification comportementale	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): ☐ ; MMN (2008-2013): — ; MC, GDG, MO : ☐ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ☐
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui : Piétinement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : 」; MC, GDG, MO : —
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Perturbation visuelle et sonore générant une modification des comportements et une altération des cycles de reproduction et de développement (activité de baignade, ski nautiques, plongée sousmarine, etc.) ; Étouffement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge (mouillage, corpsmorts, etc.)	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016): Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): NOMBRE DE SITE DE SIT
Pêche de loisir	Oui : Extraction d'espèces induisant une modification locale de la structure locale des communautés et des populations	Oui : Le fonctionnement du réseau trophique est dépendant de la pression d'extraction exercée sur les communautés et populations d'espèces	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : 凶
Artificialisation des littoraux	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication so d'étranglement	oumis à consultat du 10 septembre 2	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): □ ; MC, GDG, MO : Per ognance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘ ; Stabilité — ; Croissance ↗).





4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cibles de l'indicateur 1 et de l'indicateur 2 : Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an dans les estuaires et les panaches estuariens à l'aval de la LTM par les pêcheurs professionnels/ par les pêcheurs récréatifs.

Pour l'anguille la cible est identique à celle des Plans de Gestion de l'Anguille déjà en vigueur. Pour les autres espèces d'amphihalins exploitées, la cible vise le maintien voire la réduction du volume de capture compte tenu de l'état de conservation des espèces considérées (BEE non atteint).

Cible de l'indicateur 3 (spécifique esturgeon) : Taux d'esturgeons relâchés vivants après captures accidentelles

La cible est fixée à 100% compte tenu de la nature volontaire de la démarche de déclaration et du programme de sensibilisation déjà en cours. Il convient de maintenir l'effort engagé depuis le lancement du PNA esturgeon.

Cible de l'indicateur 4 (MEMN, NAMO, SA): Effort de pêche au filet par les pêcheurs de loisir dans les estuaires (= nombre d'autorisations délivrées par les DDTM).

La cible est fixée à 0 (dans le cas des réserves à salmonidés dont c'est l'objectif) et proposé <u>en réduction significative</u> pour les autres estuaires compte tenu de l'état de conservation des amphibalins (BEE non atteint pour toutes les façades). Le cadre réglementaire est déjà relativement contraint dans plusieurs départements mais mérite d'être harmonisé entre les départements de chaque façade et renforcé dans certains.

Cible de l'indicateur 5 (spécifique anguille pour toute la France): Nombre d'anguilles européennes prélevées en dehors des unités de gestion de l'anguille. Le maintien de la cible à 0 est le moyen de confirmer le cadre réglementaire actuel qui interdit l'exploitation de l'anguille en dehors des unités de gestion définis par le législateur.





D1PC - POISSONS ET CÉPHALOPODES CÔTIERS (MNHN)

1. Présentation du groupement d'enjeux :

Le groupement d'enjeux "poissons et céphalopodes côtiers MNHN" fait référence aux espèces fréquentant au cours de leur cycle de vie (stades œuf et larve exclus) essentiellement un ou plusieurs des milieux côtiers suivants : marais salés, milieux rocheux côtiers, herbiers à phanérogames, milieux pélagiques côtiers.

Pour les besoins de l'Evaluation 2018, une liste d'espèces représentatives du groupe "poissons et céphalopodes côtiers MNHN" a été constituée pour chaque façade, suivant les instructions de la version révisée de la DCSMM (2016). La liste contient 14 espèces pour la façade Manche Est Mer du Nord (= SRM MMN), 16 espèces pour la sous-région marine Mers Celtiques, 24 espèces pour la sous-région marine Golfe de Gascogne et 19 espèces pour la façade Méditerranée (= SRM MO). Il est important de souligner que ces listes sont représentatives (et non exhaustives) de la diversité des espèces sur le plan biologique et écologique, en considérant notamment les fonctions écosystémiques et la sensibilité aux pressions anthropiques. Le caractère non-exhaustif de ces listes fait qu'elles ne contiennent pas toutes les espèces sensibles ni toutes les espèces importantes fonctionnellement, mais juste une sélection représentative.





Préso sous-ro				Espèce	es	Х	X	X	X	Hippocampus hippocampus	Hippocampe à museau court
MMN	MC	GG	MC	Nom scientifique	Nom N vernaculaire	Х	X	Χ		Hyperoplus immaculatus	Lançon jolivet
X	X	X		Ammodytes tobianus	Lançon équille	Х	Х	Х		Hyperoplus	Lançon
X	X	X	Χ	Conger conger	Congre					lanceolatus	commun Vieille
		Χ	Χ	Coris julis	Girelle	Χ	Χ	Χ		Labrus bergylta	commune
		X	X	Dentex dentex	Denté commun				X	Labrus merula	Labre merle
X	Х	Х	Х	Dicentrarchus labrax	Bar commun				Χ	Labrus viridis	Labre vert
	X	X		Diplodus sargus	Sar commun	Х	X	X		Nerophis lumbriciformis	Nérophis Iombric
			Х	cadenati Diplodus sargus	atlantique Sar commun	X	Χ	X	Χ	Parablennius gattorugine	Blennie gattorugine
		X	Х	sargus Diplodus vulgaris	méditerranéen Sar à tête noire	X	X	Χ		Pollachius pollachius	Lieu jaune
				Epinephelus				Χ	Χ	Sciaena umbra	Corb
		Χ	X	marginatus	Mérou brun		Х	Χ	Х	Serranus cabrilla	Serran
X	X	X	X	Gobius cobitis	Gobie grosse tête		^				chevrette
X	X	Х	Х	Gobius paganellus	Gobie de			X	X	Serranus scriba	Serran écriture
^	^	^	^		Paganel			X	Х	Scorpaena scrofa	Chapon Crénilabre
X	X	X		Gymnammodytes semisquamatus	Cicerelle			X	X	Symphodus tinca	paon
X	X	X	X	Hippocampus guttulatus	Hippocampe moucheté				Х	Octopus vulgaris	Poulpe commur

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique

(source: Thiriet P., Acou A., Artero C., Feunteun E., 2017. Evaluation DCSMM 2018 de l'état écologique des poissons et céphalopodes de France métropolitaine: Rapport scientifique du copilotage MNHN D1-PC. Muséum National d'Histoire Naturelle, Service des stations marines de Dinard. Décembre 2017. 160pp. + Annexes)

L'atteinte (ou non) du BEE n'a pas pu être évalué pour la majorité des espèces examinées, faute de données suffisantes et/ou l'absence d'indicateurs opérationnels.

SRM	Etat des indicateurs
MMN	Etat non évalué pour 13 des 14 espèces (sauf pour le Bar cf. rapport D3) - Le risque d'extinction pour chacune de ces 13 espèces est considéré comme « préoccupation mineure » par l'IUCN.
MC	Etat non évalué pour 15 des 16 espèces (sauf pour le Bar cf. rapport D3) Le reque d'extenction pour chacune de ces 15 espèces est considéré comme «préoccupation mineure» par l'ICUN
GdG	Etat non évalué pour 20 des 24 espèces (sauf pour le Bar cl. rapport D3)- Le risque d'extinction pour chacune de ces 20 espèces est considéré comme «préoccupation mineure» par l'ICUN. Aucune des 4 espèces évaluées (<i>Dentex dentex, Dicentrachus labrax, Epinephelus marginatus</i> et <i>Sciaena umbra</i>) n'atteint le BEE.





Carte d'enjeux

En l'absence de données précises de localisation, les cartes d'enjeux ne sont pas disponibles actuellement.





Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique spécifique en particulier et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les poissons côtiers sont :	·	
D1C1, mortalité par prise accessoire	Oui Oui	
D3C1, mortalité par pêche (professionnelle et récréative)	Oui	
D6C3, effet néfaste de la perte d'habitats (via D1C5 étendue spatiale de l'habitat de l'espèce).		- Via D6C3 -> D6 (Objectifs généraux)
D1-HB, effet néfaste de la dégradation des habitats benthiques (via D1C5 condition de l'habitat de l'espèce		D2 (abia atifa mán ámann)
Les autres pressions à prendre en compte sont:		D2 (objectifs généraux) D4 (objectifs généraux)
D2C3, effets néfastes des espèces non-indigènes		D8 (objectifs généraux)
D4, Dégradation de la structure (et fonctionnement) du réseau trophique		D10 (objectifs généraux)
D8C2-C4, effets néfastes des concentrations et pics de contaminants		
D10C4, effets néfastes des déchets		





2. Proposition d'OE du $2^{\text{\`e}me}$ cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type :	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
les plus susceptibles de	Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser,	
dégrader l'enjeu d'ici	Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des	
2026	secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	

OE renvoyés vers la fiche D1, D2, D4, D6, D8, D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2		
Perte et	Domini vous los OF de la fishe DC (intérmité des femde) et D1 UD (Diediversité)		
perturbation physique	Renvoi vers les OE de la fiche D6 (intégrité des fonds) et D1 HB (Biodiversité)		
Espèces non			
indigènes	Renvoi vers les OE de la fiche D2 (Espèces non indigènes)		
Contamination			
chimique et	Renvoi vers les OE de la fiche D8 (contaminants)		
bioaccumulation			
Déchets	Renvoi vers les OE de la fiche D10 (Déchets)		
Dégradation du réseau trophique	Renvoi vers OE de la fiche D1D4D7 (habitats pélagiques, réseaux trophiques et conditions hydrographiques)		





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Pêche professionnelle	Oui : Extraction d'espèces impactant la structure et l'abondance des communautés ; Prises accidentelles à l'origine d'une augmentation du taux de mortalité et de blessure modifiant le comportement des espèces	Oui : Le fonctionnement du réseau trophique est dépendant de la pression d'extraction exercée sur les communautés et populations d'espèces	Nombre de navires de pêche professionnelle, National (2009-2014) : □ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : □ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : □
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Perturbation visuelle et sonore générant une modification des comportements et une altération des cycles de reproduction et de développement (activité de baignade, ski nautiques, plongée sousmarine, etc.) ; Étouffement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge (mouillage, corpsmorts, etc.)	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016): ☐ ; MMN: — Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): ☐ Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): ☐ Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): ☐ ; MC, GDG: — ; MO: ☐ Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): ☐
Pêche de loisir	Oui : Extraction d'espèces induisant une modification locale de la structure locale des communautés et des populations	Oui : Le fonctionnement du réseau trophique est dépendant de la pression d'extraction exercée sur les communautés et populations d'espèces	Nombre de pratiquants, National (2006-2012): 凶
Artificialisation des littoraux	Oui : Étouffement et destruction des habitats par envasement et poldérisation des espaces littoraux ; Diminution des surfaces de vie (développement et reproduction) en milieu côtier induisant des modifications du comportement et de la structure des communautés et des populations ; Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): ; MC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —
Travaux publics maritimes	Oui : Destruction définitive par les constructions/dragage/clapage sur certains habitats côtiers et des zones de nourricer e, repos, de développement et de reproduction induisant une modification du comportement et du cycle de vie de certaine espèce	t soumis₀à consu n du 10 septembi	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : ☐ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : — Volumes de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : ☒ ;

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘ ; Stabilité ─ ; Croissance ↗)





D1PC - ZONES FONCTIONNELLES HALIEUTIQUES (NOURRICERIES ET FRAYÈRES)

1. Présentation de l'enjeu :

Les zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) sont des zones d'importance pour le cycle de vie des espèces halieutiques exploitées ou potentiellement exploitables. Parmi les différentes zones fonctionnelles existantes, <u>trois catégories</u> de **zones fonctionnelles halieutiques** d'intérêt majeur ont été sélectionnées :

- les frayères ;
- les nourriceries ;
- les voies de migration pour les espèces amphihalines et récifales.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique :

Le BEE pour les ZFH n'a pas été évalué. Le critère D1C5 pour les nourriceries n'est pas encore opérationnel (Brind'Amour et Delaunay, 2018⁴³)

Carte d'enjeux

Plusieurs ZFHi ont été identifiées pour chaque façade maritime à partir de cartes quantitatives, par catégories de zones fonctionnelles et par espèces halieutiques (Régimbart et al, 2018)⁴⁴ sans toutefois parvenir à ce stade à les cartographier précisément, ni à hiérarchiser leur importance. Les cartes des ZFH seront produites dans le cadre de la mesure M004.

Liste des pressions impactant l'enjeu

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique spécifique en particulier et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable > Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération

Projet soumis à consultation

⁴³ Brind'Amour A. et Delaunay D., 2018. Evaluation de l'état écologique des poissons et cépholopodes en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre du descripteur 1 de la DCSMM, rapport scientifique du co-pilotage l'fremer. 216 pp. + Armexes

⁴⁴ REGIMBART Amélie, GUITTON Jérôme, LE PAPE Olivier. 2018. Zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques dans les eaux sous souveraineté française. Deuxième partie : inventaire. Rapport d'étude. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°46, 175pp. http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/5864.pdf





Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions identifiées qui impactent les ZFH sont :	Or specifiques	
Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de		D3, D1 PC (objectifs généraux)
telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées		
(par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)		D2 (objectifs généraux)
Introduction ou propagation d'espèces non indigènes		D6 (objectifs généraux)
Perte physique d'habitat	Oui. Création de ZCH ⁴⁵	D6 et D1(objectifs généraux)
Terce physique a habitat		D5 (objectifs généraux)
Perturbation physique d'habitat		
Apports de nutriment et de matière organique		D8 (objectifs généraux)
Mais d'autres pressions sent également à prendre en sempte :		D10 (objectifs généraux)
Mais d'autres pressions sont également à prendre en compte :		D7 (objectifs généraux)
Apports de substances dangereuses		
Apports de déchets		
Modification des conditions hydrographiques		

- le maintien du rendu de fonctions écologiques clés (F3) sion du 10 septembre 2018
- l'exploitation durable des ressources (F5);
- le développement durable des usages (F6).

⁴⁵ L'article 98 de la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, introduit une nouvelle catégorie d'Aire Marine Protégée (AMP), appelée "zone de conservation halieutique" (ZCH), avec pour objectif de préserver ou de restaurer des zones fonctionnelles d'importance pour le cycle de vie des ressources halieutiques. Ces zones visent essentiellement à protéger des espèces d'intérêt halieutique exploitées ou potentiellement exploitables qui réalisent une partie ou la totalité de leur cycle de vie dans les eaux territoriales françaises. Cet espace correspond à la zone comprise entre la côte (ou la limite de salure des eaux en estuaire) et la ligne des 12 milles nautiques. Les zones de conservation halieutique répondent à quatre finalités propres à la création d'une AMP (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2012) : - l'atteinte du bon état des espèces et des habitats hors statuts (F2) ; Projet Soumis à Consultation





2. Propositions d'OE du 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des pressions les plus susceptibles de dégrader l'enjeu d'ici 2026	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Prélèvement	D01-PC-OE05 : Diminuer toutes les	- indicateur 1 : Surface de Zone Fonctionnelle Halieutique d'Importance (ZFHi)*
d'espèces	pressions qui affectent l'étendue et la	protégée au travers d'une zone de conservation halieutique par façade / surface totale
sauvages ou	condition des zones fonctionnelles	de ZFHi identifiées
mortalité/blessure	halieutiques d'importance identifiées	*définitions ZFHi: L'importance d'une zone fonctionnelle est caractérisée par une forte
s infligées à de	(dont frayères, nourriceries, voies de	concentration d'individus à un stade de vie donné sur un espace restreint. Elle contribue de
telles espèces	migration), essentielles à la réalisation	manière conséquente au stade de vie suivant. Parmi les différentes catégories de zones
	du cycle de vie des poissons,	fonctionnelles participant au cycle de vie des ressources halieutiques, trois catégories de zones fonctionnelles ont été retenues: les frayères, les nourriceries ainsi que les voies de migration
Pertes physiques	céphalopodes et crustacés d'intérêt	empruntées par les espèces amphihalines et récifales.
des habitats	halieutique	Remarque 1 : Les cartes des ZFHi seront produites dans le cadre de la mesure M004
	Proposé pour les façades MEMN GdG,	Remarque 2 : l'outil des ZCH sera mobilisé pour la protection des ZFHi
Perturbations	MC, MO	- valeur de référence (2018) : 0 ZCH
physiques des	,	- cible 2026 : Tendance à l'augmentation de la surface en ZCH
habitats		Remarque : La définition d'une cible quantitative plus précise pour 2026 pourrait être
		recherchée suite à la cartographie des ZFH d'importance dans le cadre de la révision
Apports de		des PdS ou des PdM
nutriments		- source de données : DEB, DPMA, AFB, D6C5 + travaux scientifiques complémentaires
		à venir pour finaliser la carte des ZFHI en complément du rapport Regimbart et al.
Introduction		(2018) –
d'espèces non indigènes		- cible 2026 : Tendance à l'augmentation de la surface en ZCH





OE renvoyés vers les fiches D2, D3, D5, D6, D7, D8 et D10

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2
Espèces non indigènes	Renvoi vers les OE de la fiche D2 (Espèces non indigènes)
Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures	Renvoi vers les OE de la fiche D3 (espèces exploitées)
Apports de nutriment Apports de matière organique	Renvoi vers les OE de la fiche D5 (eutrophisation)
Pertes et perturbations physiques	Renvoi vers les OE de la fiche D6 (intégrité des fonds marins) et les fiches D1 HB visant la conservation des habitats
Modification des conditions hydrographiques	Renvoi vers les OE de la fiche D7 (hydrographie)
Contamination chimique et bioaccumulation	Renvoi vers les OE de la fiche D8 (contaminants)
Déchets	Renvoi vers les OE de la fiche D10 (Déchets)





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Transport maritime et ports	Oui : Abrasion et destruction définitive de certains habitats côtiers et de zones de nourricerie, de repos, de développement et de reproduction induisant une modification du comportement et du cycle de vie de certaines espèces ;	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): □; MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □
Travaux publics maritimes	Oui: Abrasion et destruction définitive par construction/dragage/clapage de certains habitats côtiers et de zones de nourricerie, de repos, de développement et de reproduction induisant une modification du comportement et du cycle de vie de certaines espèces;	Non	Nombre d'emplois, National (2005-2014) : □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : ─ Volumes de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015) : ↗ ; GDG, MO (2014-2015) : □
Production d'énergie	Oui : Destruction de certains habitats fonctionnels par perturbation locale et définitive des zones côtières (lors de l'installation des infrastructures)	Non	Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : ↗
Extraction de matériaux	Oui : Abrasion et destruction locale de certains habitats benthiques lors des opérations d'extraction (frottement mécanique, aspiration de sédiments, etc	Non	Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014) : □ ; MMN : □
Pêche professionnelle	Oui : Modification de la structure du substrat par utilisation d'engins de pêche traînants (filets de chalut, dragues) avec remise en suspension sédimentaire; destruction et abrasion des habitats	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces exploitées	Nombre de navires de pêche professionnelle, National (2009-2014) : ⅓ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ⅓ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : ⅓
Pêche de loisir	Oui : Utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, palourdières, etc.) pouvant altérer les habitats	Oui : Habitats benthiques essentiels au cycle de vie (développement, reproduction, etc.) des espèces pêchées	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : Ы
Artificialisation des littoraux	Oui : Étouffement et destruction des habitats parsion denvasement et poldérisation des espaces littoraux ;	umis à consultat u 10 septembre 2	Tab d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): KMC, GDG, MO: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —





Tourisme littoral	Oui : Piétinement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): ☐ ; MMN (2008-2013): ☐ ; MC, GDG, MO: ☐ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ☐
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Étouffement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge (mouillage, corps-morts, etc.)	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016): Nombre de nouvelles immatriculations, National, MO (2010-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques et aqua

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 및 ; Stabilité — ; Croissance 기).







D1D4D7 - HABITATS PÉLAGIQUES, RÉSEAUX TROPHIQUES ET CONDITIONS HYDROGRAPHIQUES

1. Présentation du groupement d'enjeux

Ce groupement d'enjeux comprend les :

- Structures hydrologiques particulières
- Zones d'interfaces terre-mer et panaches fluviaux
- Producteurs primaires et secondaires, espèces fourrages

Ces enjeux sont associés aux descripteurs D7- Modification des conditions hydrographiques ; D4 - Réseaux trophiques et D1 - Habitats Pélagiques

Les structures hydrographiques identifiées structurent le fonctionnement des écosystèmes pélagiques. Elles conditionnent également les réseaux trophiques depuis les 1^{ers} maillons de la chaine alimentaire jusqu'aux prédateurs supérieurs. Du fait de ces interrelations il est apparu plus pertinent (et plus aisé) de regrouper dans cette même fiche les enjeux et les pressions relatifs aux habitats pélagiques, aux réseaux trophiques et aux conditions hydrographiques (plutôt que de les répartir arbitrairement dans des fiches distinctes).

Dans une optique de rapportage auprès de la commission nous avons rattaché :
Les objectifs relatifs à la turbidité, la courantologie, la sédimentologie, les apports d'eau douce et la connectivité au descripteur 7
Les objectifs relatifs au prélèvement sur les espèces fourrage au descripteur 4
Les objectifs relatifs aux autres pressions ont été renvoyés aux objectifs généraux des descripteurs de pression (D2, D3, D5, D8, D9)





Evaluation du BEE au titre des modifications des conditions hydrographiques (D7)

(source : Tew-Kai, E., Cachera, M., Boutet, M., Cariou, V., Le Corre, F., 2017. Évaluation du descripteur 7 « Conditions hydrographiques » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. 675 p + annexe)

<u>Façades</u> ou	<u>Statut</u>	<u>Conclusions Psci</u>
SRM	<u>Etat</u>	
Manche Est Mer du Nord	BEE non qualifié	D7C1 ⁴⁶ : Deux pressions présentent des estimations de superficies potentielles d'exposition couvrant l'ensemble de la sous-région marine : la pression « modification du régime turbide » et la pression « modification de la nature de fond (incluant la bathymétrie et la nature des sédiments).
(= SRM Manche Mer		Zone présentant un risque moyen à fort par rapport à la modification de la turbidité : eaux côtières réparties sur toute la façade. Les estimations d'indices d'exposition liées aux pressions hydrologiques (température et salinité) ne dépassent pas 1% de la sous-région marine.
du Nord)		Les pressions liées aux modifications des conditions hydrodynamiques (courant-vague-marée) sont très hétérogènes en fonction des MRU (marin reporting unit).
		D7C2¹: Les estimations indiquent qu'une grande partie des grands types d'habitats benthiques en sous-région marine Manche mer du nord est potentiellement soumise à un risque moyen à fort supérieur à 30% de la superficie façade (12 grands habitats types sur 15 estimés soit 80%). (Voir en annexe 2 la carte de synthèse pour ce critère)
Mers Celtiques (SRM)	BEE non qualifié	D7C1: Deux pressions présentent des estimations de superficies potentielles d'exposition couvrant l'ensemble de la sous-région marine: la pression « modification du régime turbide » et la pression « modification de la nature de fond (incluant la bathymétrie et la nature des sédiments). Zone présentant un risque moyen à fort par rapport à la modification de la turbidité: Baie de St Brieuc, Baie de Goulven, rade de Brest Les estimations d'indices d'exposition liées aux pressions hydrologiques (température et salinité) ne dépassent pas 1% de la sous-région marine
		La zone côtière MECDCE est clairement la plus soumise à l'exposition aux aléas « modifications hydrodynamiques » avec des estimations d'indices d'exposition de 13 à 29% de la MRU potentiellement soumise aux aléas. Au-delà de cette zone, dans les MRU Z200 et L200 les estimations de superficies potentiellement soumises à des aléas « modification hydrodynamique » sont quasi nulle.
		D7C2: Une grande partie des grands types d'habitats benthiques en sous-région marine Mers Celtiques est potentiellement soumise à un risque moyen à fort supérieur à 30% de la superficie façade (12 grands habitats types sur 15 estimés soit 80%). (Voir en annexe 2 la carte de synthèse pour ce critère).
SRM Golfe de	BEE non	D7C1: Deux pressions présentent des estimations de superficies potentielles d'exposition couvrant environ 50% de la sous-région marine et sont

⁴⁶⁻ le critère D7C1 porte sur « l'étendue spatiale et répartition de la radification permanente des conditions hydrographiques (par exemple modifications de l'action des vagues, des courants, de la salinité, de la température) sur les fonds marins et dans la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques avec des estimations d'indices d'exposition aux pressions et la colonne de la colonne d'eau, associée, notamment, à une perte physique des fond marins naturels », → approche basée sur les risques des fond marins naturels », → approche basée sur les risques des fond marins naturels », → approche basée sur les risques des fond marins naturels », → approche basée sur les risques des fond marins naturels », → approche basée sur les risques des fond marins naturels », → approche basée sur les risques de la colonne d'eau, associée, notamment de la colonne d'eau, associée, notamment de la colonne d'eau, associée de la colonne d'eau, asso

⁻ le critère D7C2 porte sur « <u>l'étendue spatiale de chaque type d'habitat benthique affecté</u> (caractéristiques physiques et hydrologiques et les communautés biologiques associées) en raison de la modification permanente des conditions hydrographiques » > approche basée sur des estimations de risques potentiels de modification spatiale des habitats benthiques.





Gascogne	qualifié	principalement localisées dans les MRU Z200 et MECDCE: la pression « modification du régime turbide » et la pression « modification de la nature
(Nord et Sud)	•	de fond (incluant la bathymétrie et la nature des sédiments).
		Zone présentant un risque moyen à fort par rapport à la modification de la turbidité: Panache de la Loire, Pertuis, panache de la Gironde et Arcachon Les estimations d'indices d'exposition liées aux pressions hydrologiques (température et salinité) ne dépassent pas 1% de la sous-région marine. La zone côtière MECDCE est clairement la plus soumise à l'exposition aux aléas « modifications hydrodynamiques » avec des estimations d'indices d'exposition de 11 à 22.6% de la MRU en nord Gascogne et de 26% à 50% en Gascogne Sud, potentiellement soumises aux aléas. Au-delà de cette zone, dans les MRU Z200 et L200, les estimations de superficie potentiellement soumises à des aléas « modification hydrodynamique » sont quasi nulles. Globalement les MRU situées en Sud Gascogne (GDGS) sont potentiellement plus soumises à des aléas que les MRU situées dans le Nord de la sous-région marine. D7C2: Une grande partie des grands types d'habitats benthiques en sous-région marine Golfe de Gascogne est potentiellement soumise à un risque moyen à fort supérieur à 30% de la superficie façade (14 grands habitats types sur 15 estimés soit 93.3%). (Voir en annexe 2 la carte de synthèse pour ce critère)
Méditerranée	BEE non	D7C1 : Deux pressions présentent des estimations de superficies potentielles d'exposition couvrant environ 15% de la sous-région marine et sont
(=SRM	qualifié	principalement localisées dans les MRU Z200 et MECDCE : la pression « modification du régime turbide » et la pression « modification de la nature
Méditerranée		de fond (incluant la bathymétrie et la nature des sédiments).
Occidentale)		Zone présentant un risque moyen à fort par rapport à la modification de la turbidité : A définir.
,		Les estimations d'indices d'exposition liées aux pressions hydrologiques (température et salinité) ne dépassent pas 1% de la sous-région marine
		La zone côtière MECDCE est clairement la plus soumise à l'exposition aux aléas « modifications hydrodynamiques » avec des estimations d'indices d'exposition de 18.7 à 36% de la MRU potentiellement soumise aux aléas. Au-delà de cette zone, dans les MRU Z200 et L200 les estimations de
		superficies potentiellement soumises à des aléas « modification hydrodynamique » sont quasi nulle.
		D7C2 : Une grande partie des grands types d'habitats benthiques en sous-région marine Méditerranée Occidentale est potentiellement soumise à
		un risque moyen à fort supérieur à 30% de la superficie façade (7 grands habitats types sur 11 estimés soit 63.6%).
		(Voir en annexe 2 la carte de synthèse pour ce critère)

Evaluations complémentaires pour les modifications des conditions hydrographiques

Pressions	Zones à risques : exposition d'enjeux sensibles à des pressions
Modification	Modification hydro-morphologique (source SDAGE SN, LB, AG, RMC)
	Seine Normandie : 9 masses d'eau côtières sur 19 (et toutes les masses d'eau de transition) sont déclassées au regard de l'hydro-morphologie,
hydrologiques	
	eaux de transition, la prise en compte de ces critères a conduit à classer 7 masses d'eau en fortement modifiées (estuaires de la Rance, du Blavet, de la Vilaine, de la Loire, de la
	Vie, du Lay et de la Sèvre Niortaise).





Adour-Garonne: Les aménagements et les ouvrages de protection sont responsables du risque de non atteinte du bon état écologique pour 7 des 21 masses d'eau littorales et de transition du bassin Adour-Garonne.

Rhône Méditerranée: L'altération physique de la morphologie de la côte et des fonds par les aménagements entraine un risque de non atteinte des objectifs environnementaux pour 7 des 32 masses d'eau côtières (et 15 des 27 masses d'eau de transition).

Altération des échanges avec la mer. (source SDAGE RMC)

Rhône méditerranée: « La perturbation des échanges avec la mer due à l'artificialisation du fonctionnement des ouvertures (les graus) dans les cordons dunaires qui séparent les lagunes et la mer constitue un second facteur d'altération » [après l'altération des zones humides périphériques].

Pressions de prélèvement d'eau douce dans le bassin versant. (source SDAGE Adour-Garonne)

Adour-Garonne: Le bassin connaît des étiages sévères durant l'été et l'automne propres à ce territoire, accentués par les prélèvements pour l'agriculture, l'eau potable et l'industrie. L'estimation du déficit au niveau du bassin s'élève à 220 millions de m³. La modification des apports d'eau douce est responsable du risque de non atteinte du bon état écologique pour 6 des 21 masses d'eau littorales et de transition du bassin Adour-Garonne.

Pressions apports en nutriment et eutrophisation. (source rapport D5)

Le Bon état n'est pas atteint sur les secteurs suivants

Apports de nutriments

SRM	D5C1 : Nutriments D5C2 : Chlorophylle-a		D5C4 : Transparence	D5C5 : Oxygène dissous	14.1.5. D5C6 : Macroalgues opportunistes
MMN	Panache de la Seine. Golfe normand breton.	Baie de Seine, Estuaires picards, Mer du Nord.	Estuaire de Seine, Mer du Nord.		Baie de Seine
МС	Baie de Saint Brieuc ; Bretagne nord				Baie de Saint Brieuc ; Bretagne nord. Baie de Dournenez.
GDG nord	Panache de la Loire	Panache de la Vilaine			Bretagne sud ; Morbihan
GDG sud	Panache de la Gironde ; Pertuis	Panache de la Gironde	Panache de la Gironde	Ouvert du bassin d'Arcachon	
МО	Embouchure immédiate du Rhône	Embouchure immédiate du Rhône, Agde ; Corse Nord-Ouest	Embouchure immédiate du Rhône		





Evaluation du BEE au titre des réseaux trophiques (D4)

En l'absence de rapport scientifique, aucune conclusion sur l'état du BEE pour ce groupement d'enjeux : BEE = non connu quelle que soit la façade considérée Evaluations complémentaires pour les réseaux trophiques

Pressions	Zones à risques : exposition d'enjeu sensibles à des pressions					
	Etat écologique des espèces fourrages soumise à prélèvement. (source rapport D3, Etat initial et Avis CIEM)					
	SRM	Lançon	Anchois	Sprat	Sardine	
	MMN	BEE non atteint (mer du Nord)				
Prélèvement	lèvement MC	NI J	ND - golfe de Gascogne, Mers Celtiques et Manche (VIIIabd, VII)			
d'espèces	GDG nord		Taux d'exploitation	Nd	« Taux d'exploitation considéré comme proche de MSY » (avis CIEM)	
sauvages ou	GDG sud		faible			
nortalité/bles sures []	мо		BEE non atteint	Nd	«Malgré l'écroulement des captures commerciales depuis 2008 et un taux d'exploitation quasi-nul depuis 2010, la situation de la sardine reste stable par rapport aux années précédentes []. La sardine du golfe du Lion est donc considérée en déséquilibre écologique car sa situation ne semble pas liée à une surexploitation.» El 2018	

Evaluation du BEE au titre des habitats pélagiques (D1HP)

Aucune conclusion sur l'état du BEE pour ce groupement d'enjeux : BEE = non connu quelque soit la façade considérée

Cartes d'enjeux

Pas de carte de synthèse des enjeux liés aux conditions hydrographiques. Voir cependant l'annexe 2 de la fiche pour les cartes de risques potentiels de modification de l'étendue spatiale des habitats benthiques et le rapport scientifique du pilote D7.





Liste des pressions impactant le groupement d'enjeux

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable ->. Renvoi sur les objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Ces descripteurs sont précisés ci-dessous. Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent ce groupement d'enjeux sont :		
Apport de nutriments Le prélèvement d'espèces fourrages	Oui Oui Oui	
Les modifications des conditions hydrographiques		
D'autres pressions sont à prendre en compte :		D8 (objectifs généraux)
Apports de déchets de substances dangereuses		D5 (objectifs généraux)
Apports de matières organiques		D9 (objectifs généraux)
Introduction d'agents pathogènes microbiens		D2 (objectifs généraux)
Introduction d'espèces non indigènes		



2. Proposition d'OE pour le 2ème cycle

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
Modification des	D07-OE01 : Eviter les impacts résiduels notables* de	- Indicateur 1 : Nombre de nouvelles autorisations d'activités maritimes,
conditions	la turbidité au niveau des habitats et des principales	d'aménagements et de rejets terrestres (à l'exception des renouvellements)
hydrographique	zones fonctionnelles halieutiques d'importance les	présentant un impact résiduel notable sur la turbidité à la suite de la
S	plus sensibles à cette pression, sous l'influence des	séquence ERC au niveau des habitats les plus sensibles à cette pression
	ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du	- Valeur de référence (2018) : situation actuelle
NB : objectifs	dragage, de l'immersion de matériaux de dragage,	- Cible 2026: 100 % des nouvelles autorisations concernent des projets ne
rattachés au D7	des aménagements et de rejets terrestres	présentant pas d'impacts résiduels notables suite à la séquence ERC
oour le	*impacts résiduels notables au sens de l'évaluation	- Source de données : services instructeurs et PSCI D7; Registre national à
rapportage	environnementale	constituer
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	
	Remarque 1 : Cet objectif cible les principales zones	
	fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi) et les	
	habitats suivants: les bancs de maërl, les herbiers de	
	phanérogames (zostères, posidonies, cymodocées), les	
	ceintures de fucales, laminaires et cystoseires, les	
	trottoirs à lithophyllum, les bioconstructions à	
	sabellaridés et le coralligène (côtier et profond).	
	Remarque 2 : Les cartes des ZFHi seront produites	
	dans le cadre de la mesure M004	
	D07-OE03 : Eviter toute nouvelle modification	- Indicateur 1 : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact
	anthropique des conditions hydrographiques ayant	notable résiduel suite à la séquence ERC (au sens de l'évaluation
	un impact résiduel notable* sur la courantologie et la	environnementale)
	sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité	- Valeur de référence (2018) : situation actuelle
	dans les baies macro-tidales, les zones de courant ്ര	ible 2026 100% des nouvelles autorisations concernent des projets ne
	maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques	présentant pas d'impact résiduel notable suite à la séquence ERC, hors
	* impacts résiduels notables au sens de l'évaluation U 10	က်ပွဲကေါ် ennes et 00% de projets hydroliennes minimisant leur impact
	environnementale	- Source de données : Etudes d'impact et comités de suivi des projets
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO et SA	



D07-OE04 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières

Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MO

- Indicateur 1 : En AMP, pourcentage des estuaires soustraits durablement aux pressions affectant la connectivité
- Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/facade pour la révision des PdM
- Cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
- Source de données : AFB
- Indicateur 2 (spécifique MEMN, NAMO et SA): En AMP, pourcentage des lagunes côtières soustraits aux principales pressions affectant la connectivité
- Valeur de référence (préciser l'année): A calculer/façade pour la révision des PdM
- Cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
- Source de données : AFB
- Indicateur 2bis (spécifique MED) : Pourcentage de lagunes disposant d'un plan de gestion intégrant un diagnostic des enjeux de continuité à la mer et les mesures de gestion nécessaires
- Valeur de référence (préciser l'année): A calculer/facade pour la révision des PdM
- Cible 2026: 100%
- Source de données : A renseigner
- Indicateur 3 (spécifique MEMN, NAMO et SA): Proportion d'estuaire (partie à l'aval de la LTM) et de lagune de la facade présentant un obstacle à la continuité entre les milieux marins et continentaux
- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
- Cible 2026 : tendance à la baisse

Projet soumis à consultation Version du 10

conditateur 4 (spécifique MEMN, NAMO et SA): En AMP, nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité écologique ont été minimisés

- Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/façade pour la révision



	POUR LA BIODIVERSITE
	des PdM - Cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021) - Source de données : AFB Remarque : on distinguera les obstacles majeurs réduisant de manière notable la connectivité au sein du système, les obstacles réduisant partiellement la connectivité, les obstacles mineurs pouvant être contournés. Exemples d'obstacles digues, portes à flots, filets droits sur le DPM. A l'amont de la LTM, on se reportera aux recommandations des PLAGEPOMI
D07-OE05 : Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MO	 - indicateur 1 (spécifique étiage): Proportion de débits objectif d'étiage, définis à l'aval des bassins dans les SDAGE, respectée - valeur de référence (préciser l'année): à calculer/façade (CF Données SDAGE) - cible 2026: 100% (voir Annexe 1) - source de données: Agences de l'eau, SDAGE
Remarque: les débits objectifs d'étiage (DOE) et les volumes prélevables sont définis en fonction des exigences des écosystèmes continentaux et ne prennent pas en compte les besoins spécifiques au milieu marin. Ces objectifs constituent donc pour le milieu marin un niveau minimal qui pourra être redéfini lors de la révision des SDAGE pour prendre en compte les besoins du milieu marin.	 - indicateur 2 : Proportion de niveaux d'objectifs d'étiage en marais littoral définis en zones de gestion hydraulique homogène dans les SDAGE, respectée - valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade (CF Données SDAGE) - cible 2026 : 100% - source de données : Agences de l'eau, SDAGE
D04-OE01: Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs** *Les poissons fourrages concernés son du 10 MEMN, NAMO, SA: hareng, lançon, sprat, sardine,	- Indicateur 1 : Mortalité par pêche et biomasse du stock reproducteur de chaque espèce fourrage - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2) - valeur de référence (niveau maximum historique) : suivant espèces (voir Annexe 2)
	en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MO Remarque: les débits objectifs d'étiage (DOE) et les volumes prélevables sont définis en fonction des exigences des écosystèmes continentaux et ne prennent pas en compte les besoins spécifiques au milieu marin. Ces objectifs constituent donc pour le milieu marin un niveau minimal qui pourra être redéfini lors de la révision des SDAGE pour prendre en compte les besoins du milieu marin. D04-OE01: Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques néces saires aux grands prédateurs** *Les poissons fourrages concernées sont OL 10





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POUR LA BIODIVERSITE
rattachés au D4 pour le rapportage	**Les grands prédateurs considérés sont les oiseaux marins, les mammifères marins et les poissons prédateurs Proposé pour les façades MEMN, MC, NAMO et SA	 - Indicateur 2 : Proportion des stocks d'espèces fourrages pour lesquelles les besoins trophiques des grands prédateurs sont pris en compte dans la recommandation CIEM du niveau de capture au RMD - Valeur de référence (2017) : A faire valider par le PSCI - Cible 2026 : 100 % (voir Annexe 1) - Source de données : CIEM/CGPM Remarque : L'atteinte de cette cible reposera sur la formulation d'une recommandation de l'Etat Français à destination de la commission européenne. Celle-ci est à construire en associant le CNPMEM, pour permettre au CIEM de prendre en compte dans sa recommandation du niveau de capture au RMD les besoins trophiques des grands prédateurs d'ici 2026.
	D04-OE02 : Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne) Proposé pour les façades MC, GdG, MO	- Indicateur 1 : Prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà - Valeur de référence (2018) : 0 - Cible 2026 : 0 (voir Annexe 1) - Source de données : CIEM Remarque: en fonction des connaissances disponibles sur un niveau d'exploitation acceptable pour les écosystèmes, la cible pourra être éventuellement revue en 2024

OE renvoyés vers les fiches D10, D11 et D8

Pressions	Propositions d'OE pour le cycle 2		
Substances dangereuses	Renvoi Fiche D8 (Contaminants)		
Espèces non indigènes	Renvoi Fiche D2 (ENI)		
Apports de matières	Renvoi Fiche Drojet solumis à consultation		
organiques Introduction d'agents	Version du 10 septembre 2018		
pathogènes microbiens	Renvoi Fiche D9 (Conditions hydrographiques)		





3. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Prélèvements d'eau douce : D07-OE05

Les implications des diminutions des apports d'eau douce sur les milieux estuariens et marins sont multiples et peuvent s'exprimer à l'échelle de toute une façade.

Par ailleurs dans un contexte de changement climatique et de possible réduction de ces apports, une diminution des prélèvements au niveau des bassins versants est nécessaire pour restaurer le bon état écologique des zones dégradés (et le maintenir là ou il est atteint).

L'exemple du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis illustre les implications que peuvent avoir les prélèvements au niveau du bassin versant sur le fonctionnement de la sous région marine :

« L'étude prospective Garonne 2050 (district hydrographique Adour- Garonne), reprenant les projections de l'étude Explore 2070, envisage une baisse des débits des principaux cours d'eau comprise entre 20 et 40 % voire 50 % en période estivale, et ainsi un manque d'eau structurel en 2050, rendant les débits objectifs d'étiage* (DOE) d'aujourd'hui impossibles à respecter.

Les apports d'eau douce au milieu marin sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. En effet, l'eau douce en provenance des nombreux cours d'eau débouchant dans le Parc transporte les principaux nutriments et minéraux nécessaires à la photosynthèse réalisée notamment par le phytoplancton. Celle-ci étant la base trophique des écosystèmes, l'apport en eau douce joue donc un rôle majeur pour les niveaux trophiques supérieurs et les activités maritimes qui en dépendent (pèche et conchyliculture notamment). [...]

Au-delà de l'estuaire de la Gironde, le panache joue un rôle particulier dans le fonctionnement des écosystèmes du Parc participant à la production primaire*, son influence se fait sentir jusqu'au milieu du golfe de Gascogne. Cet estuaire joue un rôle majeur pour les écosystèmes de la façade également par la saisonnalité légèrement différente de ses apports : alimentée fortement par l'eau de fonte des neige des Pyrénées, la Gironde conserve un débit important jusqu'au début de l'été permettant ainsi des efflorescences phytoplanctoniques plus tardifs que les efflorescences printanières. En été, ces efflorescences plus tardives sont une source alimentaire supplémentaire pour les autres maillons des réseaux trophiques attirant un abondant cortège de poissons pélagiques. Le maintien de débits importants est ainsi nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes du Parc, de l'estuaire, et à l'échelle plus globale du golfe de Gascogne.

Dans les pertuis, l'IFREMER a constaté une augmentation significative de la salinité en fin de printemps (+1,2 ‰ = 1 g de sel par kg d'eau) et durant l'été (+0,7 ‰ en juillet et août). Celle-ci pourrait être imputable à la diminution des débits des cours d'eau internes (Seudre, Charente) mais également de cours d'eau externes (Garonne - Dordogne et dans une moindre mesure Loire). Ici aussi le maintien des apports d'eau douce est indispensable pour le bon fonctionnement des écosystèmes marins et les activités primaires : pêche et construit le dérinère se déconant principalement dans les pertuis, zone alimentée directement par les cours d'eau et les nombreux marais. »

Plan de gestion - Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis – Version validée par le conseil de gestion du 13 avril 2018 - AFB





Espèces fourrage du plateau D04-OE01

Les petits poissons pélagiques riches en lipides constituent une ressource maieure pour les grands poissons (dont nombres d'espèces commerciales), les mammifères et les oiseaux marins. Dans le golfe de Gascogne ils représenteraient plus de la moitié des proies des cétacés (Spitz et al., 2017⁴⁷).

Le maintien de la biomasse totale de ce groupe fonctionnel (indépendamment des fluctuations de chaque stock) dans le milieu naturel est une nécessité pour le maintien des réseaux trophiques et des prédateurs supérieurs. En 2011, à l'issue d'une synthèse internationale (Cury et al., 2011⁴⁸). le seuil d'un tiers des biomasses maximales observées a été proposé. Il rejoint les conclusions d'études antérieures notamment celle d'Österblom et al. (2008⁴⁹).

Cet objectif a été appuyé par le GISOM (groupe d'intérêt scientifique sur les oiseaux marin) et le pilote scientifique pour les mammifères marins.

Actuellement les seuils définis dans le cadre de la PCP sont plus contraignants pour 3 stocks, moins contraignants pour 4 et non définis pour les autres (voir partie d) de cette annexe).

Espèces fourrages au niveau du talus océanique D04-OE02

La pêche minotière ne se pratique pas aujourd'hui dans la ZEE française. Cependant, la situation actuelle sur les ressources trophiques disponibles pour les prédateurs supérieurs et l'état des stocks exploités en Mer du Nord incite à la prudence. En l'état des connaissances actuelles, il convient de prévenir le développement de ce type de pratique sur les facades maritimes françaises. La cible pourra être éventuellement rediscutée en 2024 s'il était démontré scientifiquement la possibilité d'un niveau d'exploitation acceptable pour les écosystèmes et compatible avec le BEE.

A ce stade et s'agissant des espèces au-delà du talus, cet objectif suit les recommandations du pilote scientifique : « le micronecton océanique est devenu une cible potentielle et un enjeu de développement pour la pêche industrielle (Shaviklo and Rafipour, 2013; Valinassab et al., 2007). Dans des écosystèmes similaires du Pacifique, les conséquences écosystémiques d'une exploitation du micronecton ont été évaluées et suggèrent un impact majeur sur l'abondance des espèces de plus hauts niveaux trophiques (mammifères marins, oiseaux, thonidés) et sur la structure même de l'écosystème (Kaplan et al., 2013) » (Spitz, 2014)⁵⁰.

En outre ces espèces contribuent de facon très significative aux transferts de matières entre la surface et la plaine abyssale (le micronecton océanique est une composante importante de la pompe biologique). Une étude Irlandaise a ainsi mis en avant le rôle des espèces de poissons démersaux benthopélagiques du talus continental irlandais et anglais dans le transfert de carbone vers les sédiments et leur séquestration. Pour la zone considérée il s'agirait de 0,00035 à 0,00062 Gt de carbone par an. (Trueman et al., 2014^{51}).

⁴⁷ Spitz, J., Ridoux V., Trites A.W., Larana S., Authiera M., 2017. Prey consumption by cetaceans reveals the importance of energy-rich food webs in the Bay of Biscay. Progress in Oceanography http://dx.doi.org/10.1016/i.pocean.2017.09.013.

⁴⁸ Cury et al., 2011. Global Seabird Response to Forage Fish Depletion—One-Third for the Birds. SCIENCE VOL 334 23 DECEMBER 2011.

⁴⁹ Österblom *et al.*, 2008. Junk-food in marine ecosystems. Oikos 117: 967_977, 2008

⁵⁰ Spitz J., 2014. Les populations micronectoniques méso et bathypélagiques de la ZEE française mét opolitaine. PELAGIS - VMS 3462, Université de La Rochelle / CNRS, 24p.

⁵¹ Trueman et al., 2014. Trophic interactions of fish communities at midwater depths enhance long-term carbon storage and benthic production on continental slopes. Proc. R. Soc. B 281: 20140669. http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2014.0669





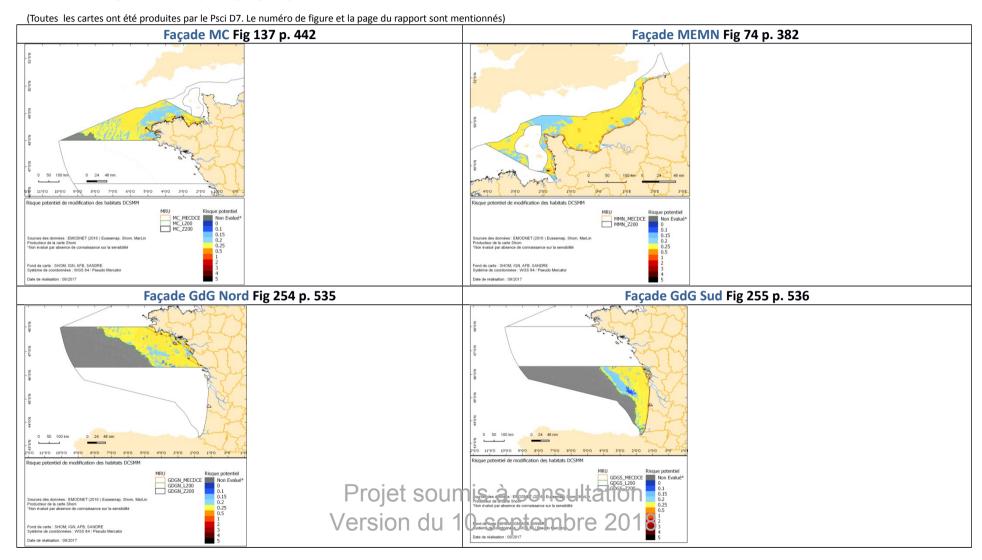
Etat des espèces fourrage bénéficiant d'une évaluation internationale

		B' dadada B'aasaa	A = = 4 = = d =	1		Proposition de seuil				
Espèces Secteur	Secteur	Période de référence	Biomasse actuelle	Année de référence	I Senil actual PCP		Biomasse maximale	Année de référence	Seuil 1/3	Commentaire
Sardine	8.a-b & 8.d Golfe de Gascogne	2002-2017	1.24 (biomasse relative)	2017	Вра	0.69	1,32 (biomasse relative)	2005	0.44 (biomasse relative)	RAS : Le seuil PCP est déjà plus contraignant
Maquereau	Atlantique Nord-Est	1980-2017	3 970 981	2016	Вра	2 570 000 ⁵²	4 368 310	2011	1 456 000	
Anchois	Golfe du Lion	1995 - 2016	22 740	2016	Вра	45 778	110 000	2001	37 000	
Anchois	8 Golfe de Gascogne	1987-2017	101 786	2017	Bmgt	24 000	132 000T	2015	44 000T	Pour ces deux stocks soumis à plan, le seuil
Hareng	Manche Mer du Nord	1947-2016	2 178 180	2016	Bmgt	1 500 000	4 901 246	1947	1 633 000	proposé est légèrement plus précautionneux mais ne modifie pas la conclusion
Chinchard	Atlantique Nord-Est	1982-2016	805 220	2016	Вра	911 587	4 988 230	1988	1 662 000	Pour ces deux stocks pour lesquels la
Lançons	4.b–c, Sandeel Area 1r Mer du Nord (centre, sud) et Dogger Bank.	1983-2017	37 800	2016	Вра	145 000	1 136 000	1987	378 000	biomasse de précaution n'est pas atteinte, le seuil proposé est plus précautionneux mais ne modifie la conclusion.
Chinchard	3.a, 4.b–c, 7.d Skagerrak , Kattegat, Mer du nord (centre et sud) Manche-est	1992-2016	0.803 (indice de biomasse)	2016	ND	ND	1.62 (indice de biomasse)	1995	0.54	
Sprat	7.d 7.e Manche	2013-2016	9 362	2016	ND	ND	77 800	2014	26 000	La proposition pourrait « palier » l'absence de seuil PCP
Sardine	7 Mers Celtiques (sud) et Manche	2013-2016	120 000T (indice de biomasse)	2016	ND	ND	160 000T (indice de biomasse)	2015	53 000 T	
Sardine	Golfe du Lion	1995 - 2016	70 387	2016	ND	ND	280 000	2005	93 000	
Sprat	Golfe du Lion	1995 – 2016 ?	29 373	2016	ND	ND	ND	ND	ND	

⁵² NB : la biomasse de maquereau est supérieure à la biomasse de référence définie pour le BEE en revanche le taux de mortalité est trop important



4. Annexe 2 : Cartes de synthèse des risques potentiels de modification de l'étendue spatiale des habitats benthiques liés à un cumul de pressions hydrographiques (critère D7C2)







1. Présentation de la pression :

Définition du BEE pour le descripteur D2⁵³ :

Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes

Qualification du BEE/facade:

(source : Massé C, et Guérin L., 2018, Évaluation 2018 de la pression biologique par les espèces non indigènes marines en France Métropolitaine, Muséum National d'Histoire Naturelle (UMS 2006 Patrimoine Naturel), stations marines de Dinard et d'Arcachon. 84pp. + annexes)

Le rapport des pilotes scientifiques rapporte qu'à l'échelle de toutes les façades « les espèces non indigènes sont une menace majeure pour la biodiversité marine, et ont également des impacts socio-économiques importants. De nouvelles introductions ont lieu régulièrement, historiquement et jusqu'à très récemment, dans toutes les sous-régions marines françaises. » (Massé et Guérin, 2018). En annexe 1 de la présente fiche, les cartes actualisées des synthèses scientifiques (juin 2018) permettent de prendre connaissance des ENI nouvellement signalées entre 2012 et 2017.

Le rapport scientifique met également en évidence le fait que certaines espèces non indigènes introduites depuis plusieurs années continuent encore aujourd'hui d'impacter les écosystèmes.

Cependant, le bon état écologique étant considéré comme atteint lorsque « la fréquence et l'intensité des nouvelles introductions d'espèces non indigènes, par le biais des activités humaines, sont réduites à un niveau minimum ; les incidences des espèces non indigènes envahissantes sont réduites à un niveau minimum » (arrêté du 17 décembre 2012), ce-dernier dépend donc d'un seuil minimum qui n'est pas déterminé.

Par ailleurs, en l'absence d'un programme de surveillance dédié actuellement, il n'existe pas de point de comparaison pour identifier si les introductions et les impacts des espèces non indigènes sont en baisse ou à la hausse.

A ce jour, le BEE pour les espèces non indigènes est donc considéré comme non évaluable par les pilotes scientifiques (Massé et Guérin, 2018).

Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression :

Les cartes d'enjeux situent précisément ces enjeux. Projet soumis à consultation

- ZFH (Fravères, Nourriceries)
- Biocénoses de l'infralittoral meuble (intertidal et subda)ion du 10 septembre 2018

180/303 D2 – Espèces non indigènes

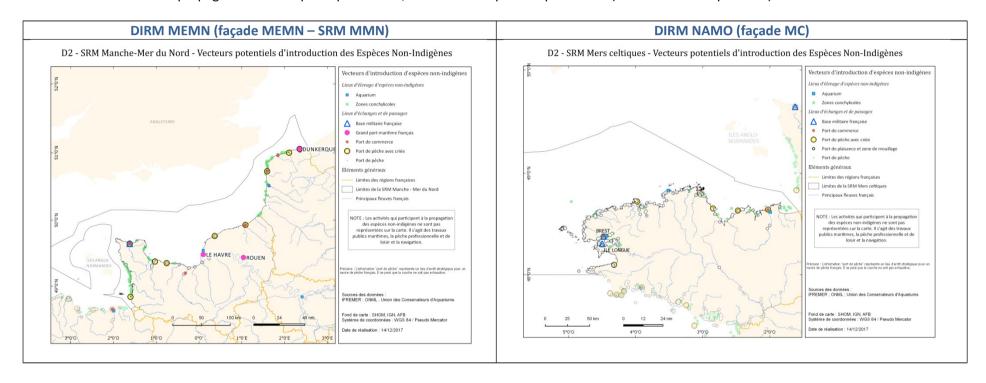
⁵³ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE



- Biocénoses du mediolittoral rocheux (intertidal et subtidal)
- Biocénoses de substrat dur de l'infralittoral et du circalittoral
- Réseaux trophiques pélagiques et benthiques

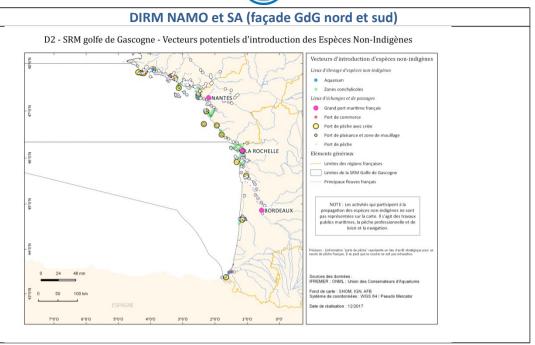
Cartes situant les principales zones à risque d'introduction/façade :

Les activités vecteurs de propagation ne sont pas représentées, ni les zones impactées par les ENI (éléments non disponibles)



Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



2. Propositions d'OE pour le 2ème cycle

NB: Les OE doivent prévenir les futures nouvelles introductions et autant que possible limiter la propagation des espèces déjà présentes dans le milieu.

Activités	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
(vecteur		
d'introduction)		
sélection des activités -pressions sur lesquelles il faut agir	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Toutes activités	D02-OE01 : Limiter le risque d'introduction d'espèces non	- Indicateur 1 : Nombre de contrôles révélant la présence
(Aquaculture +	indigènes lié à l'importation de faune et de flore	d'espèces de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux frontières,
Aquariophilie + autres activités	Reconduit pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	prévus par l'art 15 du règlement du 22 octobre 2014 et l'article L. 411-7 du code de l'environnement ⁵⁴
d'import d'organismes vivants)		Remarque 1: cet indicateur sera remplacé par un taux sous réserve de la disponibilité des données
		Remarque 2 : Niveau 1 et 2 définis aux articles L. 411-5 et L. 411-6 du code de l'environnement
		 - Valeur de référence (préciser l'année) : voir avec la PAF ou les Douanes Françaises - Cible 2026 : Tendance à la baisse - Source de données : Douane Française, création d'un registre recensant les espèces qui sont importées
		N.B: Niveau 1 et 2 Les articles L. 411-5 et L. 411-6 du code de l'environnement prévoient

⁵⁴ Rappel de la réglementation en vigueur : - Règlement (UE) n° 1:43/201/ du 22 octobre 2013 rélation la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/17039 Strategie-nationale-especes-exotiques-invahissantes.pdf

⁻ Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodivas te de paragraphic la control de la propagation de certaines espèces animales et végétales

diam'r.	patrol • Francisco
Répusus	QUE FRANÇAISE
MP	GSTÈRE
	RANSITION
	RANSITION LOGIQUE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POUR LA BIODIVERSITE
L. A. S.		respectivement deux niveaux d'interdiction : •les espèces exotiques dont il est nécessaire d'interdire l'introduction dans le milieu naturel (niveau 1 d'interdiction) ; •les espèces exotiques pour lesquelles une simple interdiction d'introduction dans le milieu naturel ne serait pas suffisante au regard du risque qu'elles représentent pour les écosystèmes et pour lesquelles doivent donc être interdits l'introduction sur le territoire national, y compris le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant de ces espèces (niveau 2 d'interdiction). Les espèces soumises au niveau 2 d'interdiction sont nécessairement soumises au niveau 1.
		<u>Remarque</u> : idée de mesure: éviter les introductions d'espèces accidentelles dans le milieu provenant des aquariums et des viviers
Toutes activités	D02-OE02 : Limiter le transfert des espèces non indigènes à	- Indicateur 1 : Proportion de foyers sources* d'ENI, générant un
	partir de zones fortement impactées Cet OE concerne en particulier les espèces citées ci-dessous : - MEMN : Crepidula fornicata (Baie de Seine), Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères et Spartina townsendii qui impactent les prés salés	impact, disposant d'une réglementation destinée à limiter la propagation des espèces concernées (ou bien faisant l'objet d'actions visant à limiter la propagation des ENI) *Points chauds d'introduction ou zones sensible, en particulier les zones portuaires et des zones de culture marine (source : Pilote scientifique D2) - Valeur de référence (2018) : non disponible - Cible 2026 : Augmentation de la proportion de foyers source
	- MC : Crepidula fornicata (Baie de Saint Brieuc, Baie du Mont Saint Michel), Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères et Spartina townsendii qui impactent les prés salés	précisément localisés concernés par une réglementation - Source de données : DIRM-Préfecture de région, inventaires d'ENI dans les foyers sources à venir
	- GDG: Sargassum muticum et Asparagopsis armata compétitrices des herbiers de zostères, les spartines allochtones qui impactent les prés salés. Version du 10 septe	nsultation mbre 2018
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	

ı	
П	(F)
Li.	IPERESONE FRANCAISE
	areacagir i konçuse
	MINISTÈRE
DE	LA TRANSITION



ET SOLIDAIRE		
	D02-OE03 : Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés aux eaux et sédiments de ballast des navires	- Indicateur 1: Nombre de navires conformes à la réglementation en vigueur en matière de gestion des eaux de ballast (division 218 du règlement annexé à l'arrêté* du 23/11/87 modifié)
Transport	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	*Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, transcrite par disposition obligatoire conformément aux articles L.218-82 à 86 du Code de l'Environnement
maritime (eaux et sédiment de ballast des		- Valeur de référence (préciser l'année) : voir avec Ministère de l'environnement pour la donnée
navires)		- Cible 2026 : 100 % des navires autorisés à fréquenter les ports français qui appliquent la réglementation (dans un délai fixé par la division 218 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/87 modifié)
		- Source de données : Ministère de la transition écologique et solidaire (services de l'administration portuaire en charge de recoller les contrôles de registre)
Aquaculture (transfert)	D02-OE05: Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	- Indicateur 1: Proportion du nombre de demandes de permis d'introduction d'espèces exotiques dans un but d'élevage aquacole examinées conformément aux dispositions du règlements (CE) N° 708/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes, et du règlement (CE) N° 535/2008 de la Commission du 13 juin 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) N°708/2007 du Conseil relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes - Valeur de référence (2017): 100% (à titre d'information: 0 permis, 0 espèce concernée) - Cible 2026: 100%
	Projet soumis à co Version du 10 septe	- Source de données : DPMA-Bureau de l'aquaculture, DDTM, PREAL-ation Remarque : Cet indicateur ne concerne pas les espèces non lindigues nuses en élevage dans des installations aquacoles fermées sans risque d'introduction dans le milieu naturelle.
		fermées sans risque d'introduction dans le milieu naturelle.

MINISTER TO THE STATE OF T	AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
	- Indicateur 2: Nombre de nouvelles ENI signalées dans les zones
	de cultures marines
	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
	- Cible 2026 : Pas d'augmentation du nombre d'ENI en milieu
	ouvert
	- Source de données : A renseigner

3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Transport maritime et ports	Oui : Transfert d'espèces non indigènes possible au travers du déballastage d'eau de mer des navires, des caissons de prise d'eau de mer, et de la présence éventuelle de biosalissures sur les coques et équipements	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): □; MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □
Défense et intervention publique en mer	Oui : Transfert d'espèces non indigènes possible au travers du déballastage d'eau de mer des navires et de la présence éventuelle de biosalissures sur les coques et équipements	Non	Seulement pour intervention publique en mer: Nombre d'heures de mer dédiées aux actions de l'état, National, MMN, MC, GDG (2010-2015): 」; MO: ス Nombre d'opérations dédiées aux actions de l'état en mer, National, MC, GDG, MO (2010-2015): ス; MMN: 」
Aquaculture	Oui : Échappement d'espèces d'élevage non endémique et diffusion de certaine maladies	Oui: La prolifération de certaines espèces non indigènes, vecteur de maladie et consommateur de ressources nutritives, peut indure des in estissement de allo protection et de maintien (nettoyage) des é'e/iges ion negligeau epour les le 20 exploitants du secteur	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013): ☐ Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013): ☐ Nombre d'emplois conchylicoles, MC, GDG, MO (2309-2013): ☐; MMN: ☐
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Transfert d'espèces non indigènes possible au travers du déballastage d'eau de	Non	Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016):





ETSOLIDABE			
	mer des navires et de la présence éventuelle de biosalissures sur les coques et équipements		Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): Nombre de licenciés de FFV, MMN, MC, GDG, MO (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): GDG: —; MO: MODE : M
Pêche de loisir	Oui : Transfert d'espèces non indigènes ponctuel entre différents sites, parfois distants, de pêche à pied	Oui: La prolifération d'espèces non indigènes sur des zones de gisement de pêche à pied de loisir peut limiter le développement des ressources locales et ainsi impacter négativement les activités de pêche de loisir	Nombre de pratiquants, National (2006-2012): 凶
Artificialisation des littoraux	Oui : Transport d'espèces non indigènes possible par l'intermédiaire de vecteurs d'origine terrestres comme les déchets flottants	Non	Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): □ ; MC, GDG, MO: Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): Nombre d'hébergements touristiques départementaux, MMN, MC, MO (2000-2012): ; GDG: Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013): —

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘; Stabilité — ; Croissance ↗).

Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels.

- Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)
- Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)
- Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se	Type IR	Caracté isatoliet value des il assoliés on sultation
rattachent les IR		- Interpretation
Impacts résiduels se	MMN, MC,	Pertes de bénéfices de l'activité conchylicale hées à la réduction de la biomasse cultivée et à l'allongement du cycle
rapportant à tous les OE	GDG : Type 1	d'élevage du fait des ENI (crépidule, huître creuse Magallana Gigas, wakamé, ascidie massue) ; les mesures prises
		consistent en l'enlèvement des ENI (nettoyage des concessions, destructions des compétiteurs et des prédateurs se
		déposant sur les installations de cultures marines), et portent également sur la sensibilisation et l'acquisition de





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	
	connaissances. MMN et MC: La crépidule est un compétiteur trophique de l'huître d'élevage (Crassostrea Gigas), elle engendre un ralentissement de la pousse des huîtres et un allongement du cycle d'élevage (Anon, 2011) et donc des pertes de bénéfices pour l'ostréiculture. MC: L'Ascidie massue entre en compétition avec les organismes filtreurs (source: SAGE Léon-Trégor, 2015). Présence d'étoiles de mer, bigorneaux perceurs et crépidules, qui sont des prédateurs et compétiteurs qui se déposent sur les parcs à huîtres/moules, nécessité de lutter contre (source: SDS Finistère) GDG: Compétition entre les huîtres Magallana Gigas sauvages et les huîtres cultivées, créant une baisse de productivité du bassin d'Arcachon (source: plan de gestion du SMVM Arcachon). Allongement de la durée du cycle d'élevage de Magallana Gigas cultivées dus à la crépidule. MMN, MC, GDG: Pertes de bénéfice non quantifiées.
MC: Type 1 MMN, GdG: Type 2 MMN, MC: Type 3	Pertes de bénéfices liées au temps de nettoyage des installations conchylicoles du fait des ENI (crépidule, sargasse, wakamé) Non renseignées Pertes de bénéfices de la pêche professionnelle liée à la réduction de l'efficacité des engins de pêche (filets, casiers). MEMN, MC, GDG: La sargasse réduit l'efficacité des engins de pêche. En MC, l'ascidie massue encrasse les bateaux et
MMN : Type 3 MC : Type 2	génère un surplus de travail et de coûts pour nettoyer les bateaux. Pertes de bénéfices non quantifiées. Pertes de bénéfices de la pêche professionnelle liées à la réduction des stocks indigènes exploités due aux ENI (crépidules) La crépidule agit en tant que compétiteur spatial vis-à-vis de la coquille St-Jacques, commercialement exploitée, et constitue ainsi une menace à terme pour l'activité de pêche.
MMN : Type 3 MC : Type 2	Pertes de bénéfices associées : en MC, le coût annuel moyen estimé de cette perte économique est de 523 000 €/an (Frésard, 2008). Pertes de bénéfices de l'activité de pêche professionnelle liées au temps de grattage et de nettoyage des coquilles St-Jacques, des huîtres et des moules du fait des ENI
	La fixation des crépidules sur les coquilles St-Jacques génère ainsi des surplus de travail et de coûts pour les enlever. L'ascidie massue entraîne l'encroutement des huîtres et moules, et génère ainsi des surplus de travail et de coûts pour les enlever. Pertes de bénéfices associées : temps supplémentaire de grattage estimé à 15,5 heures par tonne de coquille St-Jacques pêchée en rade de Brest (Frésard et Boncoeur, 2006). En le multipliant par le SMIC horaire brut, soit 9€ par heure travillée on communication de la coquille St-Jacques débarquée.
MMN : Type 3	Nombre d'heures de maintenance des systèmes de refroirissement de certaines industries dues aux ENI Risque de coimatage des systèmes de refroidissement de certaines industries comme par exemple la centrale thermique du Havre par le cténophore Mnemiopsis leidyi.

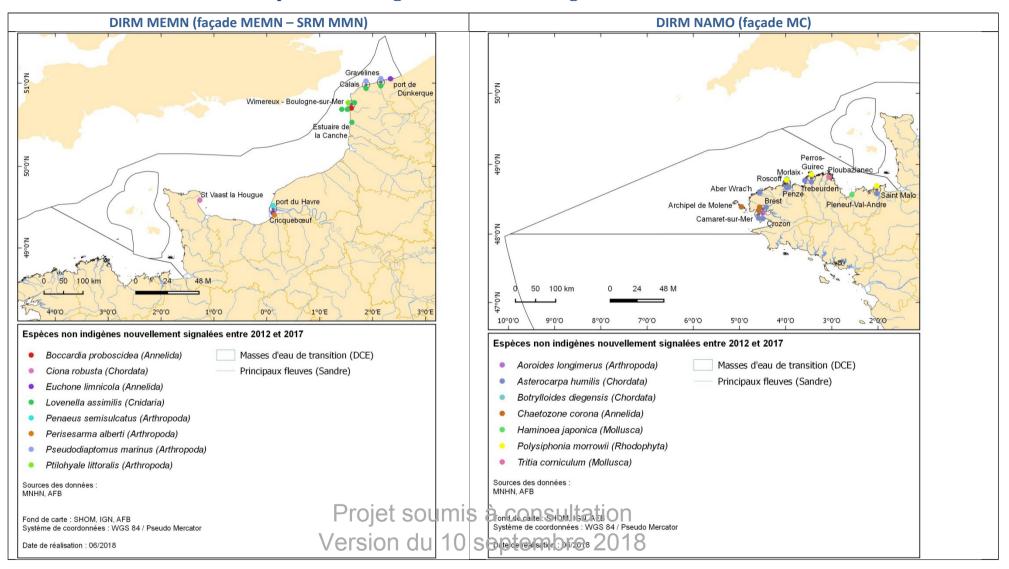


ETSOLIDAIRE		
	MC, GDG, MO : Type 3	Réduction des usages récréatifs (baignade, pêche à pied) Indicateur possible : taux de fréquentation de l'estran. Les possibilités de baignade et de pêche à pied sont réduites par le développement de l'huître creuse sauvage Magallana Gigas sur l'estran. La présence de Caulerpe conduit une réduction des usages récréatifs en MO. (Gravez et al., 2005, Boudouresque, 2008).
	MMN : Type 2 MC, GDG, MO : Type 1	Problématique des impacts des ENI sur la biodiversité (appauvrissement et changements fonctionnels) Les mesures sont des mesures d'atténuation (éradication, nettoyage) et d'acquisition de connaissances. Elles n'éliminent pas la totalité des impacts mais ces IR ne peuvent être quantifiés.
D02-OE05 : Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles	MMN : Type 2	Cette problématique est mentionnée par le CRC Normandie/Mer du Nord sans être assortie de mesures concrètes : « les concessionnaires seront vigilants lors du transfert de coquillages entre bassins ou venant d'autres secteurs ».

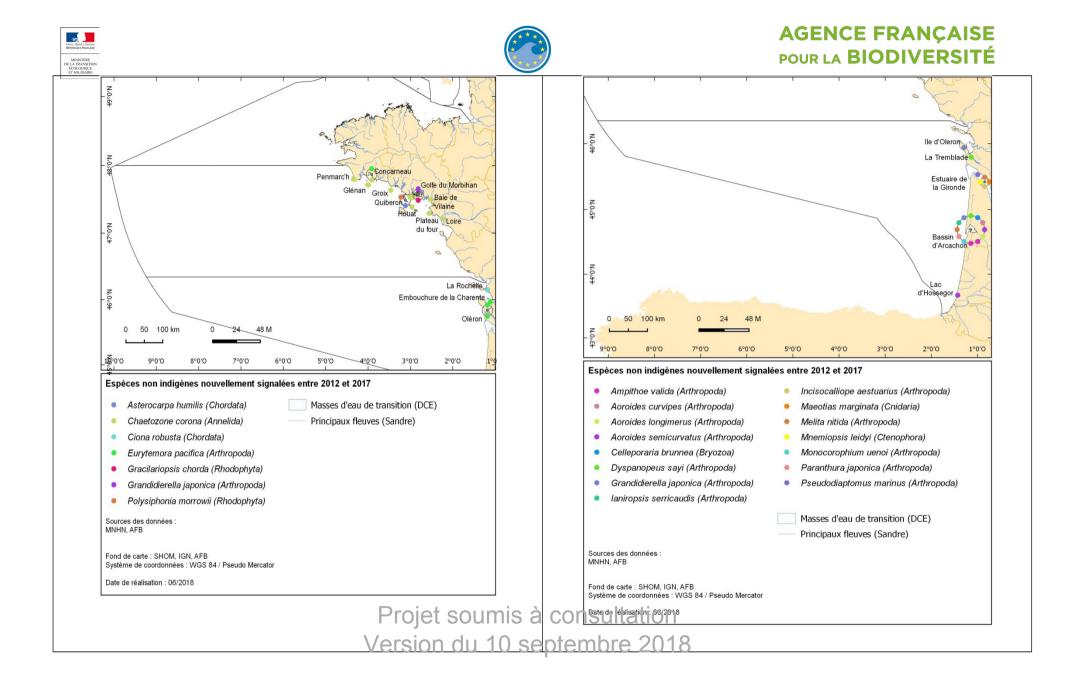
Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : cartes situant les Espèces Non Indigènes nouvellement signalées entre 2012 et 2017









1. Présentation de la pression :

Définition du descripteur⁵⁵ :

Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock

Qualification du BEE/façade

(source : Foucher Eric et Delaunay Damien. 2018. Evaluation du descripteur 3 « espèces exploitées à des fins commerciales » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. MTES, AFB, Ifremer, 141 pp. + annexes)

L'état des stocks est évalué sur la base de deux critères : le D3C1 (mortalité par pêche = F) et le D3C2 (biomasse du stock reproducteur = B). La valeur de référence est calculée par les groupes d'experts scientifiques pour chaque stock en application du principe de rendement maximum durable (RMD ou MSY en anglais). Le calcul de cette métrique nécessite une série temporelle d'effort de pêche et de captures ; le BEE est atteint si $F \le Fmsy$ et si $B^{56} \ge Bmsy$. Une synthèse de l'état des stocks (=BEE) pour chaque façade est présentée ci-dessous...

Dans les 4 sous-régions marines françaises l'évaluation la plus récente indique :

12 stocks sont qualifiés en bon état écologique (BEE)

- 20 stocks dans un état écologique insatisfaisant.

- L'évaluation du bon état écologique est impossible pour 88 stocks identifiés en 2015 par les experts scientifiques au sein des nombreux groupes de travail nationaux ou internationaux.

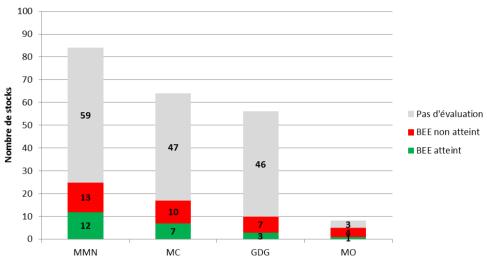
D3 – Pêche commerciale 192/303

⁵⁵ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 etablissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, en abrogrant la directive 2010/477/UE

⁵⁶ Le seuil de biomasse de reproducteurs (B) en-dessous duquel le risque de voir compromis le maintien du stock par le renouvellement des générations est noté B im (pas assez de reproducteurs pour assurer des recrutements suffisants). Pour se donner une marge de précaution et avoir une forte probabilité (95%) de rester au-dessus de B im en tenant compte des incertitudes, on utilise comme référence un seuil supérieur: Bpa







Nombre de stocks bénéficiant d'un suivi scientifique dans les 4 façades françaises et résultats de l'évaluation 2018 de l'état écologique au titre du descripteur 3 de la DCSMM (MMN : Manche – Mer du Nord ; MC : Mers Celtiques ; GDG : Golfe de Gascogne ; MO : Méditerranée occidentale

Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression

- Populations de poissons exploitées soumises à la PCP
- Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités
- Thonidés, espadons
- Espèces prioritaires d'élasmobranches
- Espèces de fond (pélagiques et démersales)
- Espèces de poissons vulnérables (ex : Mérou, Corb,..., hippocampes,....)
- ZFH (Frayères, Nourriceries)
- Secteurs de concentration et de migration des poissons amphibalins

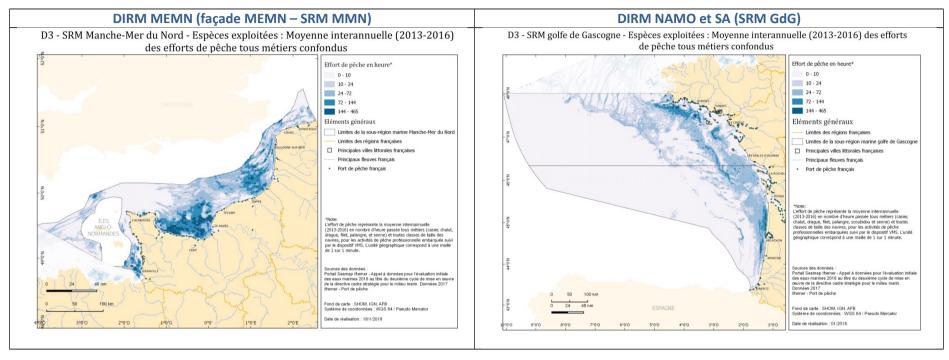
Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D3 – Pêche commerciale 193/303





Cartes situant les secteurs où s'exercent principalement la pression de prélèvement (effort de pêche) sur les stocks/façade



Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





2. Propositions d'OE pour le 2ème cycle

Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, N Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant fair particulière	
D03-OE01 : Conformément à la PCP, adapter la mortalité par po	he pour - Indicateur 1: Taux de mortalité par pêche
atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stoc couverts par des recommandations internationales et europée Proposé pour les façades MEMN, MC, GdG, MO	- valeur de reference (2015 ou 2016) : voir bour les especes evaluees
	Remarque: la liste des stocks évalués atteignant le BEE augmente mais la majorité des stocks évalués n'atteignent pas le BEE. Voir détail dans les synthèses D3. Actuellement: MEMN: 12 stocks atteignent le BEE/25 stocks évalués (48%) MC: 7/17 (41%) GdG: 3/10 (30%) MO: 1/5 (20%)
	- Cible 2026 : Taux de mortalité par pêche correspondant au Rendement Maximum Durable pour chaque stock, en application de la PCP
	- Source de données : IFREMER, CIEM, CICTA, CGPM
D03-OE02 : Adapter la mortalité par pêche pour assurer une ge des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totale partiellement par une évaluation nationale ou infranationale e d'une gestion locale	définissant le bon état écologique mentionné à l'art. R219-6 du code de l'environnement faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement
	Soumis à legrene it at list pera élaborée sur proposition des comités des pêches de la 10 septembre 2018
VEISIOI	du 10 se <u>Remarque 2</u> l'indicateur d'évaluation est variable selon les stocks gérés (ex d'indicateurs : CPUE, % de biomasse exploitée, volume de débarquement, etc). L'indicateur sera à définir par le gestionnaire.





MINSTEE DE LA TRANSTON ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARE	POUR LA DIODIVERSI	
, C. SOLDONIA	 Valeur de référence (2015 ou 2016) : A calculer/façade pour la révision du PdM Cible 2026 : 100% de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement Source de données : IFREMER, structures techniques, CRPMEM et CDPEM impliquées dans des campagnes d'évaluation de stocks non couverts par la PCP 	
D03-OE03 : Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à	- indicateur 1: Volume prélevé par espèce par la pêche de loisir*	
atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles Proposé pour les façades MEMN, MC, GdG, MO	* Listes et figure indicatives ⁵⁷ des principales espèces exploitées par la pêche de loisir en 2016/façade (à confirmer selon les résultats des travaux attendus en 2019)	
	Sous-région marine Manche mer du Nord Mers celtiques Galte de Gascogne Médillerranée occidentale Pageillus bogaraveo Scomber spp. Venerupis spp. Crangon crangon Enquête de cadrage Méthode : Enquête téléphonique Fréquence : Tous les 5 ans Méthode : Carnet de pêche papier ou e-mail Fréquence : 4 fois par an pendant 5 ans Cerastoderma edule Palaemon serratus Iubarax Palaemon serratus Iubarax Octopus vulgaris	
	- MEMN : Bar commun - Dicentrachus labrax, Dorade grise -	
	Spondyliosoma cantharus, daurade royale - Sparus aurata, Dorade	
	rose, <i>Pagellus bogaraveo</i> , Maquereau – <i>Scomber spp.</i> , Coque –	
	Cerastoderma edule, Ormeau – Haliotis tuberculata, Palourde -	
	Ruditapes spp. et Venerupis spp., Crevette bouquet – Palaemon	
Projet soumis	- NANA SA : Bar commun - Dicentrachus lahray Dorado ariso -	
Version du 10 s	3 Spondyliosoma cantharus, Daurade royale - Sparus aurata, Dorade	

⁵⁷ Les listes ont été proposées sur la base de l'étude de Regimbart A., 2016 : Elaboration de proposition de suivi de la pêche récréative au titre de la DCSMM. Ensaia, Agrocampus Ouest, IFREMER. 42 p + annexes.





rose, Pagellus bogaraveo, Maquereau – Scomber spp., Coque – Cerastoderma edule, Palourde - Ruditapes spp.. et Venerupis spp., Oursin - Paracentrotus lividus

- valeur de référence (2018) : étude en cours par France Agrimer et BVA avec résultats attendus en 2019 pour la liste des espèces concernées (révision étude IFREMER-BVA 2010).
- cible 2026 : Prélèvement adapté à l'atteinte ou au maintien du bon état des stocks*

*à définir pour les espèces ciblées par la pêche de loisir en intégrant les données disponibles dans l'analyse de l'état des stocks

- source de données : France Agrimer, BVA, IFREMER, CIEM, CICTA, Enquêtes particulières conduites dans certaines AMP (ex RNN, PN, PMN, PMCB,...)

<u>Remarque 1</u>: Pour les stocks non évalués, renvoyer éventuellement au chapitre 6 du rapport technique DPSIR de l'avaluation 2018, la recommandation de programmer des évaluations. En Méditerranée occidentale par exemple, recommander des évaluations pour les stocks les plus exploités et pourtant non évalués (ex : baudroies, grondins, poulpe, dorade royale, mulets, pageots, bogue)

<u>Remarque 2</u>: Se reporter aux fiches dédiées pour les enjeux : espèces prioritaires d'élasmobranches, espèces de poissons vulnérables (ex : Mérou, Corb,..., hippocampes,....), ZFH (Frayères, Nourriceries), secteurs de concentration et de migration des poissons amphibalins

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles
Pêche professionnelle	Oui : Extraction directe dans le milieu d'espèces cibles et non cibles	Oui : L'activité de pêche professionnelle dépend du bon état et de la bonne gestion des stocks	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : ⅓ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ⅓ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : ⅓
Pêche de loisir	Oui : Utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, palourdières, etc.) et non sélectifs (filets, dragues, etc.) pouvant altérer l'intégrité des espèces ; augmentation de la pression de prélèvement générée par un potentiel non- respect des tailles et des seuils limites	Oui : L'activité de pêche de loisir dépend fortement de la qualité des stocks et de l'état de la ressource des espèces d'intérêts	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : 뇌
Extraction de matériaux	Oui : Aspiration possible d'espèces benthiques lors de la collecte de granulats marins	Non	Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014): \(\times \); MMN: \(\times \) Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014): \(\times \); MMN: \(\times \) Valeur ajoutée, National, GDG (2005-2014): \(\times \); MMN: \(\times \); MC: \(- \)
Recherche et développement	Oui : Impact potentiel et ponctuel par prélèvements scientifiques d'espèces	Non	Absence d'éléments de tendance pour cette activité

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 🗵 ; Stabilité — ; Croissance 🗷).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

- Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)
- Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)
- Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés					
D03-OE01 : Conformément à la PCP, adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour	Toutes façades : Type 1	Problématique de la dépendance de certaines flottilles aux stocks communautaires n'atteignant pas le RMD Pour certains stocks communautaires, le RMD n'est pas atteint (rouge) ou le stock ne fait pas l'objet d'une évaluation (gris). Source : Ifremer, DCSMM 2ème cycle Evaluation 2018 Descripteur 3, 2017. Les tableaux ci-dessous présentent les contributions-dépendances des flottilles des différentes façades aux stocks majeurs de cette façade en situation de non atteinte du BEE ou inconnue (en gras, lorsque la flottille contribue à au moins 10% des débarquements totaux du stock, incluant les navires étrangers ; en italique, si le stock contribue à au moins 20% du chiffre d'affaires annuel du segment). Source : DPMA, Rapport Capacités 2016.					
les stocks halieutiques		Source: Dr Win, Napport Cap	denes 2010.				
couverts par des			Façade Manche Mer du N	Nord			
recommandations		Espèce	Stock	Flottille			
internationales et		Coquille St Jacques	SCE (VIId)	Dragueurs 12 à 18m			
européennes				Dragueurs 10 à 12m			
		Sole	SOL (VIId) *	Fileyeurs 10 à 12m			
		Façade Mers Celtiques					
		Espèce	Stock	Flottilles			
		Coquille St Jacques	SCE (VIIe)	Dragueurs 10 à 12m			
				Chalutiers de fond 10 à 12m			
		Buccin	WHE (VIIe)	Caseyeurs de moins de 12m			
		Baudroie	MNZ (VIIb-k,VIIIabd)	Chalutiers de fond 18 à 24m			
				Fileyeurs 10 à 18m			
		Façade Golfe de Gascogne					
		Espèce Pro	iet sownis à consu	Itatio: Ottille			
		Bar	BSS (VIIIab)	Fileyeurs 10 à 18m			
		Version du 10 septembre 2 Ligneurs de moins de 12m.					
		Baudroie	MNZ (VIIb-k,VIIIabd) b)	Chalutiers de fond 18 à 24m			
		Langoustine	NEP (VIIIabde)	Chalutiers de fond 12 à 18m			
				Chalutiers de fond 10 à 12m			



	Sardine	PIL (VII,VIIIabd) a)	Bolincheurs 12 à 18m	
			Chalutiers pélagiques 12 à 18m;	1
	Lieu Jaune	POL (VIII,IXa)	Fileyeurs 10 à 12m;	1
	Sole	SOL (VIIIabd) *	Fileyeurs 10 à 24 m ;	
			Chalutiers de fond 12 à 18m;	
				-
		Façade Méditerranée Occ	identale	
	Espèce	Stock	Flottille	-
	Anchois	ANE (37.GSA7) *	Chalutiers de fond 24 à 40m	
	Merlu	HKE (37.GSA7) *	Chalutiers de fond 18 à 24m	
Type 2	Problématique de la réc	duction des stocks liés aux cantures ac	ridentelles : volume des reiets/an	
				s quantitás totalos rojotáos
·				
PCP)				
	MEMAN chinchards nlie	d'Eurone merlan harena cont les esnè	cas sous aunta prádominantes dans las rejets	Course Lalou et al 2017
	Type 2 (hors PCP)	Lieu Jaune Sole Espèce Anchois Merlu Type 2 (hors PCP) Problématique de la rée Le dispositif de gestion f sont comprises entre 20 à limite de capture, les f	Lieu Jaune POL (VIII,IXa) Sole Façade Méditerranée Occ Espèce Stock Anchois ANE (37.GSA7) * Merlu HKE (37.GSA7) * Merlu HKE (37.GSA7) * Le dispositif de gestion fixe désormais un objectif de « zéro rejet sont comprises entre 200 t et 10 000 t annuelles selon les métie à limite de capture, les fractions rejetées en 2012 par métier sol	Chalutiers pélagiques 12 à 18m; Lieu Jaune POL (VIII,IXa) Fileyeurs 10 à 12m; Sole SOL (VIIIabd) * Fileyeurs 10 à 24 m; Chalutiers de fond 12 à 18m; Façade Méditerranée Occidentale Espèce Stock Flottille Anchois ANE (37.GSA7) * Chalutiers de fond 24 à 40m Merlu HKE (37.GSA7) * Chalutiers de fond 18 à 24m Type 2 (hors Problématique de la réduction des stocks liés aux captures accidentelles : volume des rejets/an Le dispositif de gestion fixe désormais un objectif de « zéro rejet ». À l'échelle de la France métropolitaine, les

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de la pression :

Définition du BEE pour descripteur D558 :

L'eutrophisation⁵⁹ d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum

Qualification du BEE/facade

(source: Devreker D. et Lefebvre A., 2017. Évaluation 2018 de l'état d'eutrophisation des eaux marines françaises: rapport national français. IFREMER. 237 p + annexes.)

En vert sont représentées les UGE dans lesquelles le descripteur 5 atteint le BEE, les UGE en rouge dans lesquelles il n'atteint pas le BEE et en gris où il n'y a pas d'évaluation du BEE.

D5 - Eutrophisation 201/303

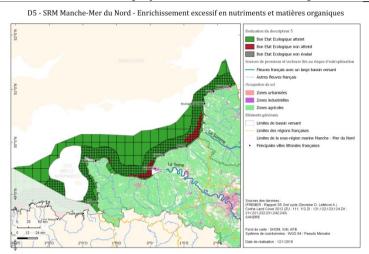
⁵⁸ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des ci des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'evaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE

⁵⁹ **Définition de Eutrophisation** (selon la DSCMM par le task group⁵, 2010 , rereira et al., 2010). Leu rophisation est un processus piloté par un enrichissement de l'eau par les nutriments, spécialement les composés azotés et/ou phosphorés, conduisant à : une augmentation de la croissance, de la production primaire et de la biomasse des algues ; un changement dans l'équilibre des organismes ; et une dégradation de la qualité de l'eau. Les conséquences de l'eutrophisation sont indésirables si l'on observe une dégradation sensible de la santé de l'écosystème et/ou de la mise à disposition durable des biens et services. Voir aussi http://www.cnrs.fr/inee/communication/breves/docs/Eutrophisation_synthese.pdf





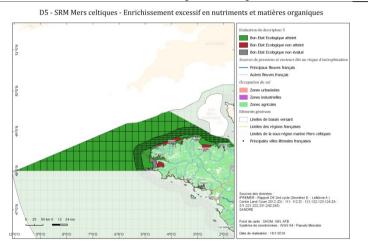
DIRM MEMN (façade MEMN - SRM MMN)



95% de la façade MEMN atteint le BEE.

- En zone intermédiaire : 2 zones d'eutrophisation sont problématiques ; l'une en sortie d'estuaire de Seine et l'autre en face de la Baie de Somme.
- En zone côtière : 2 secteurs de part et d'autre de l'estuaire de la Seulles (Côte de nacre Ouest et côte de nacre Est) et un troisième à la pointe Est du Cotentin (Barfleur) n'atteignent pas le BEE

DIRM NAMO (SRM MC)



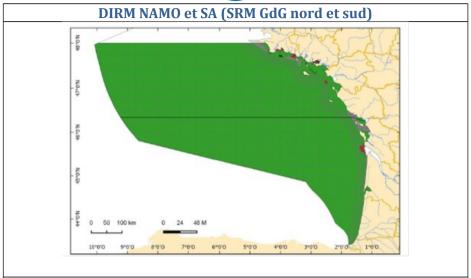
96,9% de la façade MC atteint le BEE

- Les zones intermédiaire et large ne sont pas touchées par le phénomène d'eutrophisation
- En zone côtière, seules 4 MEC sont considérées comme ne pouvant pas atteindre le BEE en raison des problèmes d'eutrophisation (MEC dégradée à cause des blooms de macroalgues vertes) : Fond de la Baie de Saint Brieuc, Baie de Lannion, Côte d'Armor (zone Ouest), Léon-Trégor (large), Baie de Douarnenez.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D5 - Eutrophisation 202/303





- 98,2% de la façade GdG atteint le BEE.
- Les zones du large ne sont pas touchées par le phénomène d'eutrophisation Les secteurs n'atteignant pas le BEE sont :
- En zone intermédiaire, 2 zones de 58 km² et 451 km² en embouchure de la Loire et de la Gironde
- En zone côtière, seules trois MEC sont considérées comme ne pouvant pas atteindre le BEE : Baie de Concarneau et golfe du Morbihan

<u>Remarque</u>: Sur les 8 critères définissant le BEE seul le D5C1 (concentration en nutriments dans la colonne d'eau) est un critère de pression. Les autres sont des critères d'impacts.

Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression. Projet soumis à consultation

- ZFH (Frayères, Nourriceries)

- Habitats sédimentaires de l'intertidal (Prés salés Atlantiques, Vegétation pionite à la locres, Banquette à lanice, Herbier Zostera noltei, sédiments intertidaux, Vasière intertidale)

D5 - Eutrophisation 203/303





- Habitats rocheux de l'intertidal (Communauté calcaires du littoral, Hermelles S. Alveolata, Bancs de moules intertidal, Bancs de moules subtidal, Récifs médiolittoraux)
- Habitats pélagiques
- Réseaux trophiques

Vecteurs d'introduction et de propagation du processus d'eutrophisation⁶⁰

Les principaux apports de nutriments⁶¹ se font, par voie terrestre, fluviale et/ou atmosphérique :

Apports terrestres via les cours d'eau:

Apports par ruissellement

Apports diffus : zones vulnérables Apports ponctuels : zones sensibles

Apports atmosphériques

Transports transfrontaliers hydrodynamiques

Projet soumis à consultation

⁶⁰Pinay G., Gascuel C., Ménesguen A., Souchon Y., Le Moal M. (coord), Levain A., Etrillard C., Moatar F., Pannard A., Souchu P., 2017. L'eutrophisation: manifestations, causes, conséquences et prédictibilité. Synthèse de l'Expertise scientifique collective CNRS - Ifremer - INRA - Irstea (France), 148 pp.

D5 - Eutrophisation 204/303

⁶¹ Référencées dans la Décision 2017/845/UE



2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et	- Indicateur 1 : Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière)
phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées	 - Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 (indicateurs 1 et 2) : Une cible quantitative sera définie suite à l'expertise scientifique collective sur l'eutrophisation et aux travaux menés par l'Ifremer⁶² sur le D5,
OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier :	établie dans le cadre de la révision des PdM et en cohérence avec les SDAGE - Source de données : IFREMER
MEMN : Estuaires Picards (Authie, Liane, Wimereux, Slack), estuaire de Seine, Côte de nacre Ouest, côte de nacre Est et Barfleur à la pointe Est du Cotentin	- Indicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Idem indicateur 1 pour les PO43-
NAMO: Fond de la Baie de Saint Brieuc, Baie de Lannion, Côte d'armor (zone Ouest), Léon-Trégor (large), Baie de Douarnenez, Baie de Concarneau, Laïta	- Indicateur 3 : Proportion d'agglomérations littorales équipées de systèmes d'assainissement STEU (de plus de 10 000 équivalents habitants) rejetant directement en mer conformes à la réglementation ERU
large, golfe du Morbihan, embouchure de la Loire SA : Embouchure de la Gironde	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : 100%
	- Source de données : Agences de l'eau
D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de	 Indicateur 1 : Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade Cible 2026 : Une cible quantitative sera définie suite à l'expertise scientifique collective
leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles* à ces apports	sur l'eutrophisation et aux travaux menés par l'Ifremer ⁵ sur le D5, établie dans le cadre de la révision des PdM et en cohérence avec les SDAGE - Source de données : IFREMER
*Habitats sensibles à l'eutrophisation en Manche et Atlantique : bancs de maërl, bioconstructions à sabellaridés, herbiers de l'est set et prés salés Version	Obdicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Idem indicateur 1 pour les PO43-018

⁶² Travail de modélisation permettant de définir des concentrations maximales de nutriments dans 45 fleuves français afin d'être compatible avec le BEE.

D5 - Eutrophisation 205/303



OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO et SA mais ciblant en particulier :

- **MEMN**: Estuaires picards (Authie, Liane, Wimereux, Slack), Golfe normand-breton (Sienne, Baie du Mont Saint Michel)
- **NAMO** : Baie de Saint-Brieuc, baie de Fresnaye, Baie de Lannion, Baie de Morlaix, Baie de Douarnenez, Baie de Vilaine et Baie de Bourgneuf, Rade de Brest, Golfe du Morbihan
- **SA**: Bassin d'Arcachon (Leyre), Pertuis (Lay, Sèvre niortaise, Seudre, Charente-Boutonne), Bidassoa, Adour

- Indicateur 3 : Proportion d'agglomérations littorales équipées de systèmes d'assainissement STEU (de plus de 10 000 équivalents habitants) rejetant directement en mer conformes à la réglementation ERU
- Valeur de référence : à calculer/façade
- Cible 2026 : 100%
- Source de données : Agences de l'eau

D05-OE03 : Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation

Proposé pour les façades: MEMN, NAMO, SA et MED

- Indicateur 1 : Concentration de NO3 en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière)
- Valeur de référence : à calculer/façade
- Cible 2026 (indicateurs 1 et 2, MEMN, NAMO et SA): une cible quantitative sera définie suite à l'expertise scientifique collective sur l'eutrophisation et aux travaux menés par l'IFREMER⁵ sur le D5, établie dans le cadre de la révision des PdM et en cohérence avec les SDAGE
- Cible 2026 (indicateur 1 et 2 MED) : Ne pas augmenter ou diminuer les niveaux de concentration par rapport à ceux calculés la période précédente dans le cadre du PdS DCE
- Source de données : IFREMER

Travail de modélisation permettant de définir des concentrations maximales de nutriments dans 45 fleuves français afin d'être compatible avec le BEE.

- Indicateur 2: Concentration de PO43- en mg/l (dans UGE côtière DCSMM, rivière) Idem indicateur 1 pour les PO43-

Projet soumis à consultation

du 10 sentembre 2018

D05-OE04 : Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) au niveau national

- Indicateur 1 . Flux (NOx) issus des mesures atmosphériques réalisées en mer et de la modélisation (sous-programme 8 du PdS

D5 - Eutrophisation 206/303

Li Ro	erci - Egaloi - Franceiro PUBLIQUE FRANÇABE
DE	MINISTÈRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



ÉCOLOGIQUE ET SOLDAIRE	
Proposé pour façades : MEMN, NAMO, SA et MED	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
	- Cible 2026 : baisse par rapport à valeur 1 ^{er} cycle
	- Source de données : stations de surveillance de pollutions atmosphériques (réseau EMEP). Voir notamment les valeurs enregistrées sur les stations de Porspoder et de la Hague (http://ebas.nilu.no/Default.aspx
	http://sage.mines-douai.fr/pages/observatoire-mera
	http://www.lcsqa.org/actualite/mera-observatoire-national-mesure-evaluation-zone-rurale-pollution-atmospherique-longue-di)
	-Responsable du renseignement de cet indicateur : A définir
	(contacts potentiels : <u>stephane.sauvage@mines-douai.fr</u> et LRC de l'IRSN de Cherboug-Octeville et l'INERIS)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D5 - Eutrophisation 207/303





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
			Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010): 凶
	Oui : Apports diffus d'éléments nutritifs d'origine terrestre		Surface agricole utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010) : — ; MO : ☑ ; National : ↗
Agriculture	(phosphate, nitrate) et émission d'azote réduit (NH ₃) dans l'atmosphère pouvant contribuer à	Non	Volume régional des ventes d'engrais azotés, MMN (1998-2010) : — ; MC : ☑ ; GDG, MO : ↗
	l'eutrophisation des eaux marines		Volume régional des ventes d'engrais phosphatés, MMN, MC, GDG, MO (1988-2010) : ☑
			Volume régional des ventes d'éléments fertilisants, National (1990-2013) : ⊔
	Artificialisation du littoral Oui : Apports diffus de nutriments d'origine terrestre principalement issus du transport aérien et routier (oxyde d'azote, NO _x) et des émissions atmosphériques inhérentes aux activités domestiques (chauffage individuel, etc.)		Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010) : ☐ ; MC, GDG, MO : ☐
		Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012):
littoral			Emissions atmosphériques liées aux transports, National (2000-2013) : 🗵
			Emissions atmosphériques liées aux transports aérien, National (1990-2000) : 7
			Emissions atmosphériques liées aux transports routier, National (1990-2000) : —
Transports maritimes et ports	Oui : Apport diffus d'azote atmosphériques (NO _x) issus des émissions du transport maritime et des rejets d'échappement de	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): ¬; MMN, GDG: —
	moteurs diesels		Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016) : Ы
Industries	Oui : Apports ponctuels d'azote atmosphérique (NO _x) issus des processus de combustion industrielle	rojet soumis à c	Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016): ン (リカルウェミ d'ampiois sa ariés des bassins hydrographiques, National (2007-2016): ン; MMN, GDG (2003-2010): ン
Tourisme littoral, activités balnéaires et fréquentation de plage, navigation de	Non	Cui . La proliveration d'algues D' vertes sur le littoral peut temporairement limiter l'accès aux sites de baignade et aux	Mornore de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : □ ; MC, GDG, MO : — Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015) : □ ; MMN (2008-2013) : — ; MC, GDG, MO : ↗

D5 - Eutrophisation 208/303





ET SOLIDAIRE			
plaisance et sports nautiques		activités balnéaires associées induisant des pertes d'aménités pour les touristes et les pratiquants d'activités nautiques et des pertes économiques pour les professionnels du tourisme.	Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): Nombre d'embarcations immatriculées, National, MC, GDG, MO (2010-2016): MMN: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014):
Aquaculture	Non	Oui : La prolifération d'algues vertes sur le littoral peut temporairement limiter l'accès aux sites d'élevage et générer une mortalité des espèces piscicoles	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : घ Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013) : घ Nombre d'emplois conchylicoles, MC, GDG, MO (2009-2013) : घ ; MMN : ↗
Extraction de matériaux	Oui: Apport potentiel de nutriments et de micro-algues lors de la remise en suspension des particules sédimentaires	Non	Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: ▷ Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: ▷ Valeur ajoutée, National, GDG (2005-2014): □; MMN: ▷; MC: ─
Pêche de loisir	Non	Oui : La prolifération d'algues vertes sur le littoral peut temporairement limiter l'accès aux sites de pratiques de pêche à pied et induire une perte d'aménités pour les pratiquants	Nombre de pratiquants, National (2006-2012): 凶

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 🗵 ; Stabilité — ; Croissance 🗷).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D5 - Eutrophisation 209/303





Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés
D05-OE01 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées	Toutes façades : Type 1	Problématique des flux de nitrates dans les fleuves et cours d'eau Prise en compte de façon concrète dans les SAGE, mais sans résultat suffisant dans l'ensemble. MC: Pour la région Bretagne, objectif des SAGE: — 30 % des flux de nitrates dans les cours
D05-OE02 : Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles* à ces apports		d'eau et fleuves côtiers. Pour la région Bretagne, prise en compte également de façon concrète dans le Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV). Objectif – 30 à – 40 % des flux de nitrates entre 2010 et 2015 selon les 8 baies 'Algues vertes'. Objectifs non atteints pour l'ensemble des baies (voir résultats détaillés dans les bilans du PLAV)
*Habitats sensibles à l'eutrophisation en Manche et Atlantique : bancs de maërl, bioconstructions à sabellaridés, herbiers de zostères et prés salés		
Autres impacts résiduels	Toutes façades : Type 1	Problématique des STEP non conformes en zones dites « sensibles » (Directive DERU) Indicateur: nombre de STEP non conformes à la DERU en zones sensibles. (Attention pour MC et GdG, les bassins hydrographiques ne correspondent pas exactement aux façades) À l'échelle de la façade MMN en 2016, 16,2 % des STEP en zone sensible dans la bande littorale de 0 à 30 km sont non conformes à la DERU.
	ojet sou sion du	En MC, en 2016, à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne, 6,33 % des STEP en zone sensible dans la hande littorale de 0 à 30 km sont non conformes à la DERU. En GDG, en 2016, à l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne, 7,84 % des STEP en zone sensible duits à pande litrorale de 0 à 30 km sont non conformes à la DERU.
		En MO, en 2016, à l'échelle du bassin hydrographique RMC, 11,70 % des STEP en zone sensible dans la bande littorale de 0 à 30 km sont non conformes à la DERU. (Source : Résultats issus de la base de données BD ERU - Données 2016)

D5 - Eutrophisation 210/303



Indicateur (Indic. 1): Taux de STEP en zone sensible dans la bande littorale de 0 à 30 km non conformes à la DERU sensibles à l'azote (Cf. Tableau 1)

Indicateur (Indic. 2): Taux de STEP en zone sensible dans la bande littorale de 0 à 30 km non conformes à la DERU sensibles au phosphore (Cf. Tableau 1)

Indicateur (Indic. 3): Taux de STEP en zone sensible dans la bande littorale de 0 à 30 km équipées d'un système de désinfection en zone sensible (Cf. Tableau 1)

Façades	Bassin hydrographique	Indic. 1	Indic. 2	Indic.3
MMN	AE Artois Picardie	0 %	0 %	25,88 %
	AE Seine Normandie	0 %	0 %	5,32 %
МС	AE Loire Bretagne	0,11 %	0 %	9,86 %
GDG	AE Adour Garonne	100 %	0 %	2,13 %
МО	AE Rhône Méditerranée Corse	55,63 %	0 %	4,64 %

Tableau 1. % de non-conformité des STEP au regard de différents indicateurs

MC: Type 1

Problématique des impacts sociaux et économiques de la présence d'algues vertes en **Bretagne**

Les dispositifs de gestion visent à réduire les impacts des algues vertes en termes de pertes d'aménités (pollutions olfactives, visuelles, fermetures de plages) et de pertes économiques (baisse des revenus du secteur du tourisme), sans résultats suffisants.

Indicateur: Fermetures de certaines zones de baignade liées à l'eutrophisation.

Dans les Côtes d'Armor, quatre des six plages de la commune d'Hillion en baie de Saint-Brieuc, ont été interdites d'accès au public depuis le 27 juin 2017 pour cause d'alques vertes : fermeture temporaire des plages de Grandville, Bon-abri et l'Hôtellerie à Hillion.

Indicateur : Nombre de sites touchés par les proliférations d'ulves.

À l'échelle de la façade **MC**:

Hausse 2015 / [2011-2014] En effet, en 2015, en Mers celtiques, un nombre de sites touchés par des proliférations d'ulves en hausse par rapport aux trois années antérieures : 95 sites touchés en 2015 en Bretagne sur les 138 sites recensés.

Stable 2015 / [2007-2014]

Indicateur: Cumul annuel des surfaces couvertes (indicateur PLAV)

Projet soumià l'échelle de la foliair MG n Hausse 2015 / [2010-2014] Version du 10 & 10 2015/12019/2002-2014/

Indicateur: Nombre de masses d'eau déclassées pour les paramètres Phytoplancton, Nutriments, et Macro-alaues (DCE).

IR non renseigné à l'échelle de la façade MC. À l'échelle du SAGE Léon Trégor, 4 masses

INNOSTRE RELATIONSTRIP RELATIONSTR		AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
	Indicateur : Taux de fréquentation échouages d'algues vertes. Le développement algal cause une b	pour le paramètre macro-algues en 2013. touristique des hôtels situés dans des zones sujettes à aisse de 0,13 point de la fréquentation touristique des e de 1 point du taux de couverture des algues vertes

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D5 - Eutrophisation 212/303





1. Présentation de la pression :

Définition du BEE pour le descripteur D6⁶³ :

Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés.

Qualification du BEE/Façade

(source : Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2017. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 165 p. + annexes).

Le BEE est inconnu pour toutes les façades. Le Psci explique que les données permettant de renseigner les indicateurs des critères primaires de pressions et d'impacts du Descripteur 6, à savoir les critères D6C1, D6C2 et D6C3, sont insuffisantes. De plus, en l'absence de valeurs seuils pour les indicateurs du critère D6C3 et d'évaluation des critères D6C4 et D6C5, les travaux menés ne permettent pas d'évaluer le BEE à l'échelle du Descripteur 6 (Brivois *et al.*, 2017).

En revanche, les évaluations permettent de dresser un état des lieux relativement représentatif de la réalité (en termes d'étendue d'application des différentes activités), et de hiérarchiser les impacts de certaines activités sur les fonds marins et sur les grands types d'habitats présents (Brivois et al., 2017).

Par ailleurs et considérant les résultats d'évaluation de l'état de conservation des habitats marins Natura 2000 réalisés à l'échelle biogéographique par les experts européens, des objectifs proportionnés de réduction de pression sont proposés dans la fiche.

Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression :

- ZFH (Frayères, Nourriceries)
- Structures géomorphologiques particulières
- Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus
- <u>Habitats sédimentaires de l'intertidal</u> : Sédiments intertidaux ; Vasière intertidale
- <u>Habitats sédimentaires particuliers de l'intertidal</u> : Prés salés Atlantiques ; Végétation pionnières à salicornes, Herbier à *Zostera noltei*, Banquette à lanice ; Bioconstructions à Sabellaridés (hermelles)
- Habitats rocheux de l'intertidal : Récifs médiolittorau Projet soumis à consultation
- <u>Habitats rocheux particuliers de l'intertidal</u> : Communautés calcaires du littoral : Bancs de moules intertidaux ; Ceintures de cystoseires ; Trottoirs à Lithophyllum ; Patelle géante ; Bioconstructions à sabellaridés (hermelles)

D6 – Intégrité des fonds 213/303

⁶³ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE





- <u>Habitats sédimentaires du subtidal et circalittoral</u>: Vases et Sables subtidaux fins, moyens, hétérogènes et grossiers; Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasés;
- <u>Habitats sédimentaires particuliers du subtidal et circalittoral</u>: Huîtres plates ; Bancs de moules subtidaux ; Vases à pennatules, à gorgones et à crinoïdes ; Herbier à *Zostera marina*, Bancs de maërl, Bioconstructions de Sabellaridés (hermelles), Peuplements à haploops ; Associations à rhodolithes ; Herbiers à Cymodocea et Zostera ; Herbiers de posidonie ; Récif barrière et tigre ; Grande nacre
- Habitats rocheux du subtidal et circalittoral : Récifs circalittoraux ; Récifs infralittoraux ; Cailloutis, graviers et roches circalittoral
- Habitats rocheux particuliers du subtidal et circalittoral : Laminaires ; grottes ; coralligène ; corail rouge
- Habitats profonds : Coraux et biocénoses des roches bathyales ; Sédiments bathyaux et abyssaux

Principales sources de pression affectant l'intégrité des fonds marins

Les pressions du Descripteur 6 sont :

- la perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins et à l'extraction de ce substrat)
- la perturbation physique des fonds marins (temporaire ou réversible)

Cartes situant les principaux secteurs potentiellement impactés

(source: Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2017. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 165 p. + annexes)

N.B: Les cartes de représentation des habitats génériques et particuliers se retrouvent dans les fiches OE détaillées du D01

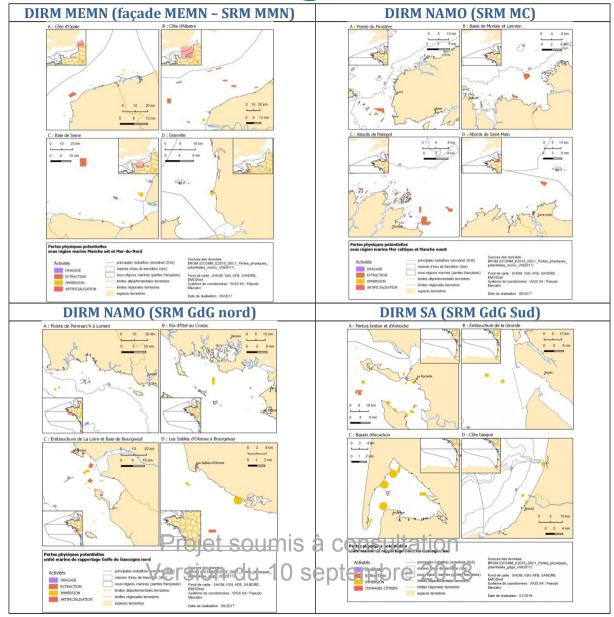
A/ par les pertes physiques (D6C1) liées aux activités sources de cette pression/façade

(source : Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2017. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 165 p. + annexes).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D6 – Intégrité des fonds 214/303

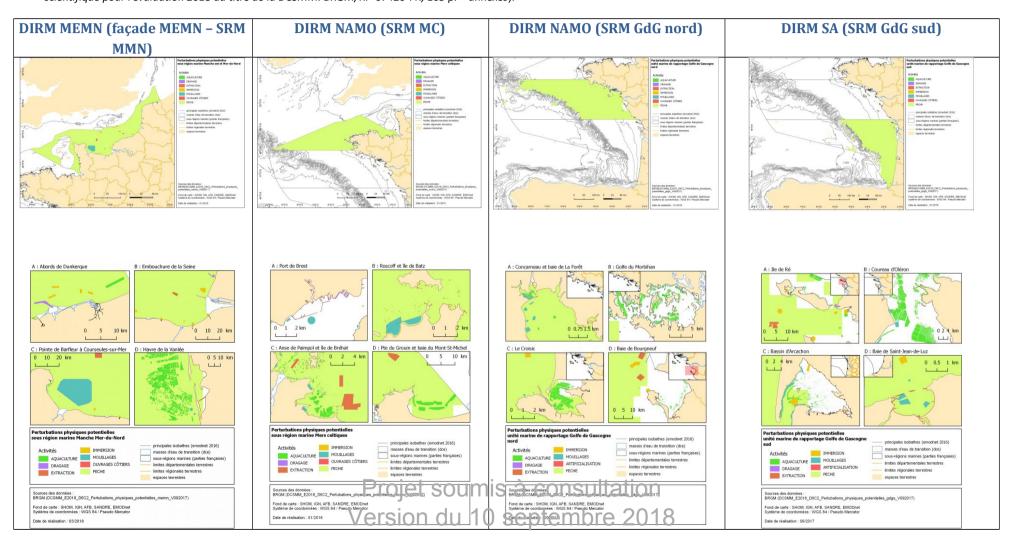






B/ par les perturbations physiques (D6C2) liées aux activités sources de cette pression/façade

(source: Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2017. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 165 p. + annexes).



D6 – Intégrité des fonds 216/303



2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Les OE proposés ici visent les grands types d'habitats. Se reporter aux fiches d'enjeux ou groupements d'enjeux dédiées, en particulier pour les habitats particuliers mentionnés ci-dessus (Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression).

Pressions (Activités)	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
sélection des activités -pressions sur lesquelles il faut agir	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Perte physiques	D06-OE01 : Limiter les pertes	- Indicateur 2 (spécifique de l'Atlantique : MEMN, NAMO, SA) : Pourcentage d'estrans artificialisés*
liées aux	physiques d'habitat liées à	(ouvrages et aménagements émergés)
activités de	l'artificialisation de l'espace	*définition selon MEDAM: port, port abri, épi, terre-plein, plage alvéolaire, appontement,
récupération de	littoral, de la laisse de plus	endiguement
terres sur la mer,	haute mer à 20 mètres de	Valeur de référence (2015) : À calculer/façade
de structures en	profondeur (Proposé pour	- Cible (2026) : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la révision du PdM (2021) et
mer, de	façades MEMN, NAMO et SA)	dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence
production		ERC et à compter de l'adoption des programmes de mesures
d'énergies		- Source de données : www.medam.org ; outil à développer pour MEMN, MC et GdG
renouvelables,		
de transports		- Indicateur 3 ou Indicateur A6-2 (nomenclature DIRM MED): Pourcentage de fonds côtiers
d'électricité et		artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m
communications		- Valeur de référence la plus récente (2015) : 5.17% pour la Méditerranée Occidentale, à calculer
(câbles),		pour les autres façades
d'aquaculture		- Cible 2026 (MEMN, NAMO, SA): Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la révision du PdM (2021) et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à
marine (y compris les		l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption des programmes de mesures
infrastructures),		- Source de données : www.medam.org ; outil à développer pour MEMN, MC et GdG
d'extraction de		
ressources		Projet soumis à consultation - Indicateur 4 : Pourcentage de fond côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements immergés)
vivantes et non	\	/engion do 10 septembre 2018
vivantes	\	Valeur de référence (2015) : à calculer pour les autres façades
Vivalites		- Cible 2026 (MEMN, NAMO, SA): Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la
		révision du PdM (2021) et dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à

D6 – Intégrité des fonds



D06-OE02 : Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes

Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED

Remarque: voir cartes des habitats particuliers et des habitats génériques dans les fiches OE se rapportant au D01-HB

l'application de la séquence ERC et à compter de l'adoption des programmes de mesures

- Source de données : www.medam.org ; outil à développer pour MEMN, MC et GdG
- indicateur 1 : Etendue des nouvelles pertes physiques potentielles par type d'habitat en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins) à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC
- valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade à partir de l'adoption des OE (Voir Annexe 2)
- cible 2026 : 100% des nouvelles autorisations concernent des projets ne présentant pas d'impacts résiduels notables suite à l'application de la séquence ERC, de sorte que l'augmentation globale à l'échelle de la façade des nouvelles pertes physiques est strictement inférieure à:
 - a) 1 % par type d'habitat pour les habitats génériques toutes les façades (cf annexe 1 et 2);
 - b) 0,1 % pour la bande des 3 milles au sein du réseau Natura 2000 toutes les façades (cf annexe 1 et 2);
 - c) 0,1 % par type d'habitat pour les habitats particuliers Façades MEMN, NAMO et SA (cf annexe 1 et 2);
 - d) 0,1 % pour les vases infralittorales en GdG Sud et les sédiments hétérogènes circalittoraux côtier en MEMN (cf annexe 1 et 2).

Des dérogations pourront être accordées notamment pour des raisons d'intérêt public majeur.-source de données : BRGM - rapport Psci D6, DCE, services instructeurs (registre national)

- Indicateur 2 : Proportion de surface de chaque habitat subissant des effets néfastes* sous l'influence de pressions anthropiques (D6C5)
- *La notion d'effet néfaste est définie dans le cadre du BEE et correspond à un niveau et à une fréquence de pression qui dépasse les capacités de résilience de l'habitat considéré
- valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade avant l'adoption du PdM
- cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021) (Voir annexe 1)
- source de données : BRGM rapport Psci D6, DCE, services instructeurs (registre national)
- Indicateur 3 (MEMN, NAMO et SA): En AMP. proportion de surface de chaque habitat particulier soustraite durablement aux principales pressions
- evaleunde référence (préciser l'année) : à calculer/façade
- cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée lors de la révision du PdM (2021)
- source de données : BRGM rapport Psci D6, DCE, services instructeurs, AFB

D6 – Intégrité des fonds





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Extraction de matériaux	Oui : Modification de la nature sédimentaire des fonds et du régime hydrodynamique	Non	Volumes de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: ☐ Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: ☐ Valeur ajoutée, National, GDG (2005-2014): □; MMN: ☐; MC: —
Travaux publics maritimes	Oui : Étouffement et destruction des substrats par les aménagements portuaires, infrastructures industrielles et de défenses contre la mer (jetées, polders, digues, etc.)	Non	Chiffre d'affaires, National (2005-2014): ¬; MMN (2012-2015): ¬; MC, GDG, MO (2012-2015): □ Nombre d'emplois, National (2005-2014): □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014): □
Pêche professionnelle	Oui : Perte de substrats et remise en suspension des sédiments lors des opérations de pêche aux engins traînants (chaluts de fond, dragues, etc.)	Non	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : □ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : □ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : □
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui: Impact saisonnier des actions de nettoyage, souvent mécaniques, sur les couches sédimentaires supérieures des plages	Non	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : ☑ ; MC, GDG, MO : —
Aquaculture	Oui : Favorise l'envasement de certains sites situés à proximité immédiate des élevages	Non	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : ☑ Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013) : ☑ Nombre d'emplois conchylicoles, MC, GDG, MO (2009-2013) : ☑ ; MMN : ↗
Câbles sous-marins	Oui : Abrasion des fonds marins et augmentation temporaire de la turbidité lors des opérations de pose, dépose et entretien des câbles	Non et soumi	Chiffre d'affaires, National (2006-2014) : — Valeur ajoutée, National (2006-2014) : ¬ Nombre d'emplois, National (2006-2014) : —
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Dommages physiques sur les fonders marins induits par la mise en place de mouillages et de corps-morts	on du 10	Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016): 7; MMN: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): \(\) Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): 7 Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): 7; MC, GDG: —; MO: \(\)

D6 – Intégrité des fonds





Production d'énergie	Oui : Modification directe des couches sédimentaires superficielles et destruction locale des habitats benthiques (lors des opérations d'installation des EMR)	Non	Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : ↗
Recherche et développement	Oui : Détérioration potentielle de certains habitats benthiques par réalisation de prélèvements scientifiques (carottages, dragages, etc.)	Non	Absence d'éléments de tendance

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 🗵 ; Stabilité — ; Croissance 🗷). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*, **, ***).

N.B.: « Activités parapétrolières et paragazières » a été supprimée car aucun permis délivré depuis 2011 (dernier forage en 2003 en MC)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type IR	Caractérisation et valeur des IR associés
D06-OE02 : Réduire les	GDG : Type 1	Problématique de l'impact des travaux et ouvrages maritimes sur les habitats benthiques
perturbations et les pertes	MO : Type 2	Cette problématique est prise en compte dans les études d'impact des projets de travaux et ouvrages. Certains
physiques des habitats		dispositifs de gestion (PNM, schéma de dragages) prévoient des mesures spécifiques pour limiter (évitement et
génériques et particuliers		réduction) ces impacts.
liées aux activités et usages		Indicateur possible : respect des mesures devant être prises pour limiter cet impact
maritimes		IR non renseigné
	MMN, MC,	Problématique de l'impact des mouillages sur les herbiers de zostère en MMN, MC et GDG, et sur les herbiers à
	GDG, MO:	posidonie et le coralligène en MO
	Type 1	Les documents de gestion portant sur l'intégrité des fonds comprennent un large éventail de mesures portant sur les
		mouillages et leurs impacts.
		En MC : Actions sur les mouillages : bouées d'amarrage demandées par les plongeurs pour leur sécurité et pour la
		préservation des fonds marins.
		En GDG : Évocation de la problématique de l'abrasion des fonds rocheux par la plongée sous-marine. (DOCOB Archipel des
		Glénans)
		Indicateur possible: taux d'engagement des actions en faveur d'une gestion des mouillages
		Indicateur possible : taux des zones de mouillages bénéficiant d'un dispositif de gestion
		IR non quantifié
	GDG : type 1	Problématique de l'impact de l'activité de pêche sur les habitats marins
	MMN, MO : Type 2	L'impact de la pêche sur les habitats marins est principalement mentionné dans les DOCOB des sites Natura 2000. En GDG : La pratique de pêche à la drague génère une pertes d'herbiers de zostère, en conséquence elle est interdite dans les herbiers de zostère (SMVM Golfe du Morbihan)
		En MMN : Renforcement du contrôle et du respect des bonnes pratiques de pêche pour préserver l'habitat « récifs ». (DOCOB Litteral Caucheis), a rête progressive nent le chalutage de fond dans la bande côtière (DOCOB Baie de Seine occidentale)
		En MO : Limite l'impact de la pêtre sur les hollants sers bles (Plan de gestion du site N2000 Posidonies de la côte palavasienne
		IR non renseigné



ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
	MMN, GDG :	Problématique de l'impact de l'activité conchylicole sur les habitats marins
	Type 1	Certains dispositifs de gestion prévoient l'interdiction de créer de nouvelles concessions ostréicoles sur les habitats sensibles (exemple des herbiers de zostère dans le SMVM Golfe du Morbihan)
		Concernant toutes les concessions conchylicoles : les concessionnaires sont tenus d'entretenir les concessions pour limiter la sédimentation sous les structures. Tout projet de création, d'extension, de réaménagement de concession de cultures marines devra prendre en compte la sédimentologie locale pour limiter les risques d'envasement du milieu. (Source : Évaluation des interactions sur l'environnement des mesures prévues par les projets de schémas des structures des exploitations de cultures marines de la Manche, du Calvados, de la Seine-Maritime, de la Somme, du Pas de Calais et du Nord, mai 2015). IR non renseigné
Impacts résiduels se	Toutes les	Problématique des habitats benthiques en mauvais état de conservation au regard des objectifs de la Directive Habitats
rapportant à tous les OE	façades : type	Faune Flore
	1	Prise en compte dans le dispositif de gestion au travers des DOCOB (Natura 2000)
		Pour la biorégion Atlantique Marin (DHFF) sur 6 habitats marins sur 8 ont été analysés, en 2013 :
		O sont en état de conservation favorable, 3 sont en état de conservation défavorable inadéquat (Replas boueux ou sableux exondés à marée basse, Lagunes côtières, Récifs), et 3 sont en état défavorable mauvais (Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Estuaires, Grandes criques et baies peu profondes).
		Pour la biorégion Marin Méditerranéen (DHFF), sur les 8 habitats marins analysés, en 2013 :
		1 est en état de conservation favorable (Récifs), 2 sont en état de conservation défavorable inadéquat (Herbiers à Posidonie et Grottes marines submergées ou semi-submergées), et 5 sont en état défavorable mauvais (Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Estuaires, Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, Lagunes côtières, Grandes criques et baies peu profondes).
		Source : Résultats de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la Directive Habitats Faune-Flore en France. Rapportage « Article 17 » période 2007-2012. MNHN, MEDD, 2013

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Les données disponibles pour la Méditerranée entre 2010 et 2015 (source : MEDAM) en ce qui concerne l'artificialisation de l'espace littoral mettent en évidence un taux d'artificialisation maximal de 0,2% sur cette période (ce maximum est atteint pour les surfaces marines entre 0 et -10m).

Cibles relatives à l'artificialisation de l'espace littoral (D06-OE01)

La fixation de la cible relative aux indicateurs 1 à 4 de l'OE D06-OE01 a été reportée à 2021 de façon à pouvoir réaliser une étude spécifique dans l'intervalle en mobilisant les données « ortho littoral dans l'intervalle pour :

caractériser précisément, en s'appuyant sur une base de données Etat, la situation de référence pour chacune des façades maritimes (alors que nous ne disposions jusqu'à présent que d'une caractérisation de la situation de référence pour Méditerranée en mobilisant une base de données universitaire : MEDAM)

évaluer le rythme d'artificialisation d'après cette base de données Etat au cours des années écoulées

Cette cible sera établie dans l'optique d'une stabilisation du rythme d'artificialisation suite à l'application de la séquence ERC à compter de l'adoption des programmes de mesures (2021) comme le prévoit la rédaction des indicateurs validée par PTF.

Par ailleurs il faut noter que l'OE ne concerne pas le rechargement de plages.

N.B : L'outil MEDAM fournit pour la Méditerranée un état de l'artificialisation de l'espace littoral : www.medam.org

	Surface / linéaire (MO 2015)	Pourcentage (MO 2015)	Evolution 2010 -2015
Linéaire artificialisé	228.57 km	11,11%	+0.1%
Surface marines entre 0 et -10	4 174,33 ha	5.17%	+0.2%
m			
Surface marines entre -10 et -20	947,79 ha	1.08%	+0%
m	Projet soumis à	consultation	
Surface marines entre 0 et -20	Version du 10 sep	tembre 2018 ^{3.03%}	+0%
m	version du 10 sep	ICITIDIE 2010	

D6 – Intégrité des fonds 223/303





Sur les façades MEMN, MC et GDG cette information n'est pas encore disponible. Dans l'immédiat et à défaut, les données produites sur la frange terrestre donne une estimation haute des évolutions sur les autres façades (Cf les différences de valeurs obtenues pour la façade MO avec les 2 sources de données. Ces informations indiquent un taux d'évolution du même ordre de grandeur et plus faible sur les autres sous-régions marines).

N.B: Surfaces terrestres artificialisées dans les communes littorales en 2012. Observatoire de la mer et du littoral: http://www.onml.fr

	France	MMN	NAMO	SA	МО
Surfaces terrestres artificialisées à moins de 500 m de la côte en 2012	28.93%	nd	nd	nd	nd
Evolution des surfaces artificialisées à moins de 500 m de la côte entre 2006 et 2012	+0.2%	+0.2%	+0.2%	+0.1%	+0.3%
Surfaces <u>terrestres</u> artificialisées dans les communes littorales en 2012	14.62%	18.74%	16.33%	12.30%	13.24%

Enfin, à l'échelle nationale, le CEREMA a réalisé une évaluation de l'artificialisation du linéaire côtier. Ce travail conclut à un taux d'artificialisation de 35% à l'échelle de la métropole soit 2900km de côte. (http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/premiers-enseignements-r534.html)
Ces résultats ne sont pas détaillés par façade et ne permettent pas de mesurer une évolution.

Ces 2900 km correspondent à 2300 km d'ouvrages longitudinaux (perte d'habitats) et à 600 km d'ouvrages transversaux (perte ou perturbation) ce qui dépasse déjà amplement les propositions de la Commission européenne en termes de seuil BEE pour les pertes (5%) ou pour les perturbations (30%).

Cibles relatives aux pertes physiques (D06-OE02, indicateur 1)

Actuellement il n'existe pas de recommandation scientifique pour donner une valeur seuil au critère D6C4 du BEE (Etendue de la perte du type d'habitat benthique). Néanmoins, dans son projet de décision sur la définition du BEE, la Commission européenne a proposé un seuil à 5%, non repris par les experts scientifiques (ces-derniers estiment que ce type de seuil devrait être défini par habitat).

L'Annexe 2 permet de prendre connaissance des valeurs de référence à considérer pour les habitats génériques et particuliers mais également de comparer les étendues des pertes d'habitat pour chaque type d'habitat au seuil de 5% sur la base des données du rapport BEE au titre du D6.

Concernant les habitats génériques, les surfaces de pertes sont inférieures à 4% (Cf. Annexe 2). La proposition d'une première cible est donc de ne pas perdre plus de 1% de nouvelle surface de ces habitats d'ici 2026 pour rester en deçà du seuil proposé par la Commission européenne. Cette valeur pourra être modifiée pour le prochain cycle.

La seconde cible qui consiste à ne pas perdre plus de 0,1% de nouvelle surface d'ici 2026 se justifie par une valeur patrimoniale importante. Elle s'applique aux seuls habitats particuliers (identifiés comme des enjeux écologiques Diocitaires pour la façade), à la bande des 3 milles au sein du réseau Natura 2000 et à deux habitats génériques: les vases infralittorales pour la façade Sud Atlantique et les sédiments hétérogènes circalittoraux côtiers pour la façade Manche Est Mer du Nord. En effet ces 2 habitats génériques, à la différence des autres habitats génériques, font déjà l'objet de pertes importantes actuellement (plus de 5% dans les 2 cas, cf. Annexe 2). En ce qui concerne les vases infralittorales de Sud Atlantique (habitat concernant le port de La





Rochelle), cela correspond à une perte supplémentaire de 20ha, ce qui est loin d'être négligeable. De même s'agissant de la bande côtière des 3 milles, cela constitue des surfaces importantes. S'agissant des habitats particuliers, la cible s'applique sur des secteurs très restreints qui concernent peu/pas les ports.

Notons que cette seconde cible vise à ne pas s'éloigner du Bon état écologique tout en laissant une marge de manœuvre pour les activités maritimes (une cible à 0 n'étant pas compatible avec certaines activités).

N.B: les surfaces connues (en ha) par habitat particulier ont été principalement identifiées au sein du réseau AMP et devront être complétées. Elles constituent à ce jour (juin-2018) des estimations minimales des surfaces réelles (Cf. Annexe 2).

N.B.: de façon générale il convient de rappeler que si les pertes ne pouvaient être limitées suite à l'application de la séquence ERC pour respecter la cible, une dérogation pour raison d'intérêt public majeur pourrait être activée (sous réserve de justifications appropriées).

Cible relative aux perturbations physiques (D06-OE02, indicateur 2)

Actuellement il n'existe pas de recommandation scientifique pour donner une valeur seuil au critère D6C5 du BEE (Etendue des effets néfastes des pressions anthropiques sur l'état du type d'habitat benthique) ni de valeur de référence pour ce critère dans le rapport du pilote D6. Concernant la cible, dans son projet de décision sur la définition du BEE, la Commission européenne avait proposé un seuil à 30%. De la même façon que pour le D6C4 (ci-dessus) ce seuil n'a pas été repris par les scientifiques (ces-derniers estiment que ce type de seuil devrait être défini par habitat).

A défaut de seuil, la définition de cette cible est reportée aux travaux sur le programme de mesures.

Cible relative aux habitats particuliers situés en AMP (D06-OE02, indicateur 3)

La définition de cette cible est reportée aux travaux sur le programme de mesures.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



5. Annexe 2 : surfaces connues pour les habitats génériques et particuliers

Surfaces totales connues par habitat générique (km²), proportions de surfaces d'habitat actuellement perdues (%) et proportion de surfaces d'habitats d'habitat perdues d'ici 2026 (km²) (source : synthèse AFB Juin 2018)

SRM			(GDG NOF	RD		GDG SUI)		МС			MMN			МО	
Étiquettes de lignes	Code Eunis		Surf. Tot. (km²)	% perdu*	Cible 2026 – nouv. pertes (km²)	Surf. Tot. (km²)	% perdu*	Cible 2026 – nouv. pertes (km²)	Surf. Tot. (km²)	% perdu*	Cible 2026 – nouv. pertes (km²)	Surf. Tot. (km²)	% perdu*	Cible 2026 – nouv. pertes (km²)	Surf. Tot. (km²)	% perdu*	Cible 2026 – nouv. pertes (km²)
Roches et récifs biogènes infralittoraux	А3	А3	559,3	1,2	5,593	208,6	1,8	2,086	629,1	/	6,291	228,9	/	2,289	964,1	0,5	9,641
Roches et récifs biogènes circalittoraux du large	A4	A4.27	1265	/	12,65	1003	/	10,03	123,8	/	1,238	56,7	/	0,567	11,7	/	0,117
Roches et récifs biogènes circalittoraux côtiers	A4.1 ; A4.2 ; A4.3 & A4	A4.26 ; A4.32 & A5	2306,9	0,1	23,069	643	0,6	6,43	655,9	/	6,559	146,4	/	1,464	104	/	1,04
Sédiments grossiers infralittoraux	A5.13	A5.13	387,2	1,3	3,872	31,9	1,1	0,319	421,6	2,7	4,216	1062,3	0,4	10,623	187,3	0,1	1,873
Sédiments grossiers circalittoraux côtiers	A5.14	A5.14 & A4.46	3157,8	0,4	31,578	2621,1	0,1	26,211	2977,9	0,4	29,779	5118,1	0,6	51,181	1762,2	/	17,622
Sédiments grossiers circalittoraux du large	A5.15	A5.47	3019,5	/	30,195	2172,6	/	21,726	21526,7	/	215,267	17345	0,7	173,45	437,6	/	4,376
Sables infralittoraux	A5.23 & A5.24	A5.23	363	1,2	3,63	653,6	0,6	6,536	674,9	/	6,749	969,5	0,7	9,695	481,4	2,2	4,814
Sables circalittoraux côtiers	A5.25 & A5.26	A5.25 ; A5.26 & A5.46	1862,7	0,8	18,627	6605,2	0,3	66,052	333,4	1,1	3,334	1984,2	1,2	19,842	1922	0,8	19,22
Sables circalittoraux du large	A5.27	A5.47	11439,4	/	114,394	14514,1	/	145,141	12761,9	/	127,619	667,4	/	6,674	1853,5	/	18,535
Vases infralittorales	A5.33 & A5.34	A5.33 & A5.34	205	0,5	2,05	219,8	6,3	0,2198	90,9	0,4	0,909	138,4	1	1,384	28,3	2,3	0,283
Vases circalittorales côtières	A5.35 & A5.36	A5.3	1288,2	1,2	12,882	1932,3	0,2	19,323	87,4	/	0,874	76,1	3,3	0,761	10015,9	/	100,159
Vases circalittorales du large	A5.37		16200	/	162	3650,3	/	36,503	131,8	/	1,318	43,3	0,2	0,433			
Sédiments hétérogènes infralittoraux	A5.43	A5.13	22,1	2,3	0,221	/	/	/	41,2	0,6	0,412	1,8	3,4	0,018	0,02	/	0,0002
Sédiments hétérogènes circalittoraux côtiers	A5.44	/	1694,2	0,15	16,942	1176,3	ımis	11,763	12,2 11,5 11,5 11,5 11,5 11,5 11,5 11,5	Itáti	0,122	13,3	15,9	0,0133	/	/	/
Sédiments hétérogènes circalittoraux du large	A5.45	/	3141	ملا	31,41 SIOF	660,2	16.	6,602	10,1	ra 2	0,101	108	/	1,08	/	/	/





Surfaces connues (ha) par habitat particulier en Manche-Atlantique (N.B : ces surfaces sont identifiées principalement au sein du réseau AMP et devront être complétées. Elles constituent à ce jour (juin-2018) des estimations minimales des surfaces réelles)

Catégorie d'enjeu	Dénomination enjeu ATL	Surfaces connues MMN	Surfaces connues MC	Surfaces connues GDG-NAMO	Surfaces connues GDG-SA	Liste rouge européenne
Habitat biogénique	Bancs de maerl	(16668 anciennes				
.		données)	19 145,2	7 406,4	237,6	VU
	Bancs de moules de l'intertidal	146,0	50,0	138,9	3,1	DD à EN
	Bancs de moules du subtidal	1 204,0	0,0	21,2	2,4	DD à NT
	Banquette à lanice	223,0	18,0	2,0	0,0	DD
	Herbiers Zostera marina	1 275,1	2 195,1	1 392,7	104,1	CR
	Herbiers Zostera noltii	23,7	817,5	1 729,2	6 960,9	NT
	Hermelles Sabellaria Alveolata	301,0	28,1	101,0	175,2	NT
	Hermelles Sabellaria Spinulosa	0	0,0	232,9	0,0	DD
	Huîtres plates	A compléter	0,1	A compléter	4 305,9	CR
Laminaires Peuplements à haploops	Laminaires	4 816,0	24 999,8	12 377,2	A compléter	DD
	Peuplements à haploops	0,0	0,0	5 703,6	0	DD
	Végétation pionnière à salicornes	587,5	236,1	205,0	737,5	VU
	Prés salés Atlantiques (1320)	0,0	0,5	260,3	317,6	VU
	Prés salés Atlantiques (1330)	6 895,5	1 099,9	3 429,8	3 743,1	VU
	Vases circalittorales à pennatules	0,0	0,0	A compléter	A compléter	EN
labitat rocheux	Communauté calcaire du littoral	2 158,0	0,0	0,0	0,0	-
	Grottes	A compléter	37,0	5,8	5,3	LC à DD
Structure géomorphologique	structures formées par les émissions de gaz	0,0	0	A compléter	A compléter	-
Habitat profond	Antipathaires, gorgones, éponges et autres scléractiniaires solitaires et coloniaux	0,0	A compléter	A compléter	A compléter	-
	Récifs à Lophelia pertusa et Madrepora oculata	0,0	A compléter	A compléter	A compléter	-
	Jardins de coraux de substrats meubles	0,0	A compléter	A compléter	A compléter	-
	Vases bathyales à pennatules	0,0	A compléter	A compléter	A compléter	-
Structure géomorphologique	Mont sous-marin	0	0	A compléter	0	-

Légende :

CR	En danger critique d'extinction	Liste rouge établie par la commission européenne sur
EN	En danger d'extinction	les catégories et les critères de l'UICN fournissent un
VU	Vulnérable	bilan objectif du degré de menace pesant sur les
NT	Quasi-menacé	
LC	Préoccupation mineure	Habitats européens.
DD	Données insuffisante	

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Surfaces connues (ha) par habitat particulier en Méditerranée (N.B: ces surfaces sont identifiées principalement au sein du réseau AMP et devront être complétées. Elles constituent à ce jour (juin-2018) des estimations minimales des surfaces réelles)

Catégorie d'enjeu	Dénomination enjeu MED	Surfaces connues MO	Liste rouge européenne
Habitat biogénique	Herbiers de posidonie	75 636	VU
	Récif barrière, herbier tigré, atoll (NB)	19 sites	
	Matte morte	5 057	
	Association à rhodolithes et Bancs de maërl	21 707	DD
	Herbiers à Cymodocea et Zostera	2 168	LC
	Laminaires	PN Port-Cros	DD
	Trottoir à Lithophyllum	12 AMP concernées	VU
	Coralligène (dont corail rouge)	3 410	NT
labitat rocheux	Espèces associées aux récifs [], ceinture de cystoseires	A compléter	DD à EN
	Grottes (NB)	316 grottes	LC à DD
labitat profond	Biocénoses particulières des roches bathyales : gorgones, éponges, huîtres	A compléter	-
	Coraux jaunes, blancs, noirs, rouges et solitaires	A compléter	-
	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	A compléter	-

Légende :

CR	En danger critique d'extinction	Liste rouge établie par la commission					
EN	En danger d'extinction	européenne sur les catégories. Les					
VU	Vulnérable	critères de l'UICN fournissent un bilan					
NT	Quasi-menacé						
LC	Préoccupation mineure	objectif du degré de menace pesant su					
DD	Données insuffisante	les Habitats européens.					

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de la pression :

Définition du BEE pour le descripteur D8⁶⁴ :

Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution.

Le BEE est évalué selon 4 critères :

- 1) concentration dans le milieu (sédiment et biote) (D8C1),
- 2) effets sur l'écosystème (D8C2),
- 3) la durée et l'étendue spatiale des évènements de pollution aiguë (D8C3),
- 4) les effets négatifs de la pollution aigüe sur le biote (D8C4),

Pour atteindre le BEE, les indicateurs définis à partir de ces bases de données doivent respecter les seuils disponibles (e.g. EAC, ERL, EC, NQE⁶⁵) et ne pas augmenter.

Qualification du BEE/façade

(source : Mauffret A., Chiffoleau J-F., Burgeot T., Wessel N., Brun M., 2018. Évaluation du descripteur 8 « Contaminants dans le milieu » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. 165pp.)

<u>Façades</u>	Statut Etat	<u>Résumé</u>
Manche Est Mer du Nord	Pas d'agrégation des critères d'évaluation	Evaluation D8C1 : Sédiment : non atteinte du BEE sur de nombreuses stations pour les 7 métaux évalués, pour un hydrocarbure (HAP) et pour un congénère de polychlorobiphényles (PCB) de type « dioxines », CB 118. La façade MEMN est la plus contaminée des 4 façades françaises pour les métaux. Mollusques bivalves : non atteinte du BEE sur des stations en Baie de Seine pour deux à sept congénères de PCB et pour deux HAP ; dépassement de la valeur seuil pour le lindane pour quelques stations réparties dans la façade MEMN et pour le tributylétain (TBT) en Baie de Seine, à proximité de Cherbourg et dans le pays de Caux. Poissons : non atteinte du BEE pour le CB 118 chez toutes les espèces excepté la petite roussette, ainsi que pour les dioxines et composés de type dioxine chez le maquereau.

⁶⁴ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE

⁶⁵ NQE : Norme de Qualité Environnementale / EAC : Environnemental Asssessment Criteria / EC : seuil sanitaire

ı	
П	(F)
Li.	IPERESONE FRANCAISE
	areacagir i konçuse
	MINISTÈRE
DE	LA TRANSITION



ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
		Evaluation D8C2 Non atteinte du BEE pour l'indicateur relatif au suivi des gastéropodes (Imposex) pour 59 % des stations. Atteinte du BEE pour la limande et le flet pour 4 indicateurs relatifs à l'état de santé des poissons ; 3 indicateurs non évalués pour l'atteinte du BEE mais dont les niveaux suggèrent un potentiel effet génotoxique pour la limande et le flet et reprotoxique pour le flet. Atteinte du BEE pour les moules en Baie de Seine Evaluation D8C4 Pas d'évaluation robuste de l'atteinte du BEE par le suivi des oiseaux mazoutés
Mers Celtiques et Nord du Golfe de Gascogne	pour le D8	Evaluation D8C1: Sédiment: non atteinte du BEE sur au moins une station pour 6 des 7 métaux évalués, pour divers hydrocarbures (HAP) et pour un congénère de polychlorobiphényles (PCB) de type « dioxines », CB 118 ; dépassement de la valeur seuil pour le mercure et le plomb au niveau de la Rade de Brest, pour les HAP dans les ports de Brest et Lorient et pour le CB118 vers Lorient et Bourgneuf. Mollusques bivalves: non atteinte du BEE sur au moins une station pour le mercure et le plomb au niveau de Baie de la Fresnaye, en Loire, pour certains HAP au niveau de la Baie du Mont Saint Michel, à Paimpol - Perros-Guirec, pour le CB 118 vers Saint-Brieuc, Douarnenez et le long du littoral GdG, et pour le Lindane sur les côtes Bretonne nord et ouest. Poissons: non atteinte du BEE pour le CB 118 chez le maquereau et le merlu en façade MC et chez le maquereau et la sardine sur la façade GdG; non atteinte du BEE pour le cadmium chez la petite roussette en façade GdG. Evaluation D8C2: Non atteinte du BEE pour l'indicateur relatif au suivi de l'Imposex dans plus de 30 % des stations suivies de la façade NAMO.
Golfe de Gascogne (Sud Atlantique)	Pas d'agrégation des critères d'évaluation pour le D8	Evaluation D8C1: Sédiment: non atteinte du BEE sur au moins une station pour 6 des 7 métaux évalués, pour divers hydrocarbures (HAP) et pour un congénère de polychlorobiphényles (PCB) de type « dioxines », CB 118; dépassement de la valeur seuil pour le mercure et le plomb au niveau du littoral Basque, pour les HAP dans le port de Lorient et pour le CB118 vers Lorient et Bourgneuf. Mollusques bivalves: non atteinte du BEE sur au moins une station pour le mercure et le plomb en Loire et dans le bassin d'Arcachon, pour certains HAP au Cap Ferret pour le CB 118 le long du littoral, et pour la dieldrine dans le Sud du Golfe de Gascogne. Poissons: non atteinte du BEE pour le CB 118 chez le maquereau et la sardine, et pour le cadmium chez la petite roussette. Evaluation D8C2: Aucune évaluation du BFE par l'indicateur relatif au suivi de l'Imposex pour la façade SA. Evaluation D8C1
Méditerranée Occidentale		Sédiment : Version Bell sur au monsure station pour les Znetaux évalués, pour la plupart des hydrocarbures (HAP) et pour tous les polychlorobiphényles (PCB), en particulier pour un congénère de type « dioxines », le CB 118 ; dépassement de la valeur seuil pour les métaux au niveau des stations situées entre l'est de Fos-sur-Mer et Nice ainsi qu'en Corse, pour les HAP, sur l'ensemble de la façadeMO et pour les PCB, de l'embouchure du Petit-Rhône à la Baie de Marseille, et la Baie de Nice.

	Libert + Egalor + Francoisi
-	
	MINISTÈRE
	DE LA TRANSITION



Mollusques bivalves: non atteinte du BEE pour le plomb, sur trois stations situées autour de Toulon, pour le PCB 118 dans la région Fos - Marseille – Toulon, pour les HAP sur de nombreuses stations au niveau de la frontière espagnole, ainsi qu'entre Fos et Toulon, et pour tous les pesticides organochlorés suivis, sur plusieurs stations réparties sur l'ensemble de la façade MO.

Poissons: non atteinte du BEE pour divers congénères de PCB chez les deux espèces suivies (maquereau et merlu) en façade MO.

Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression

Tous les enjeux écologiques, notamment, sont concernés, notamment les espèces animales présentes dans la zone côtière.

Principales sources d'apport impactant l'état du descripteur

Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques,

Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles,

Apports d'autres substances (par exemple substances synthétiques, substances non synthétiques, radionucléides) - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques, phénomènes aigus,

Apports de déchets (déchets solides, y compris les déchets microscopiques)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

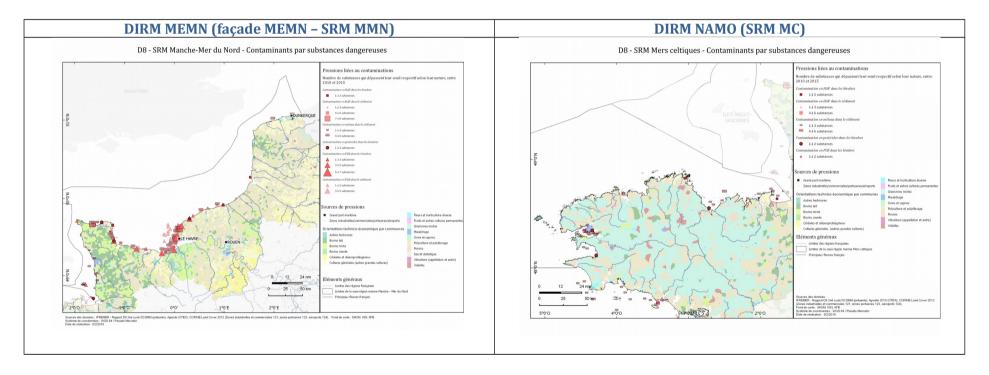


Cartes situant les principales zones de dépassement des seuils de contaminants et les principales activités alimentant les processus de contamination/façade :

Zones d'impacts représentées pour D8C1 (HAP/PCB, Métaux, Pesticides mesurés d'une part dans les bivalves, d'autre part dans le sédiment). Les stations, où des dépassements de seuil sont constatés, sont figurées sur les cartes.

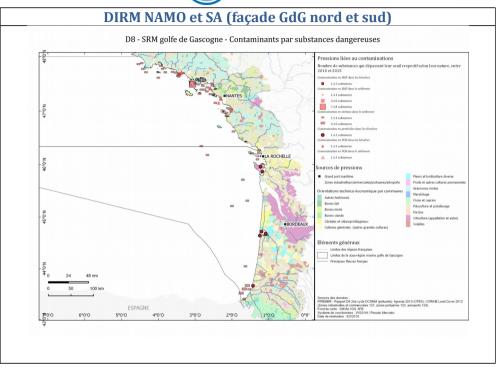
Avertissement : Ces cartes sont des cartes de synthèse pour les critères D8C1 et D8C2 (sauf SRM MO uniquement D8C1). Elles permettent d'identifier visuellement les principales zones impactées tous contaminants confondues.

Se reporter au rapport scientifique référencé page 1 pour accéder aux cartes détaillées/groupes de contaminants.



Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





2. Proposition d'OE pour le 2ème cycle

Les OE liés au descripteur D8 doivent être compatibles avec les objectifs des SDAGE 2016-2021 (**Cf Annexe 2**) et les réglementations internationales sur les polluants. Dans la DCE (et notamment dans sa transposition dans l'arrêté du 25 janvier 2010), les objectifs spécifiques aux micropolluants, sont :

- l'atteinte du bon état chimique d'ici 2015.
- la réduction progressive des rejets, émissions ou pertes pour les substances dangereuses prioritaires.
- la suppression des rejets d'ici 2021 pour les substances dangereuses prioritaires.

Activités	Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
(sources de		
contaminants)		
sélection des activités -pressions sur lesquelles il faut agir	la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
Agriculture	D08-OE01 : Réduire les apports de	- Indicateur 1: Pourcentage de communes ou leurs établissements publics de
(contaminants	contaminants dus aux apports pluviaux des	coopération disposant d'un zonage pluvial conformément au L 2224-10 du code général
toxiques et	communes, des agglomérations littorales et	des collectivités territoriales et d'un schéma directeur d'assainissement conformément
diffus rejets	des ports	à l'arrêté du 21 juillet 2015
dans l'eau issus	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
notamment des	et MED	- Cible 2026 : 100 % (Voir Annexe 1)
produits		- Source de données : Agences de l'eau, SDES
phytosanitaires)		
		- Indicateur 2: Pourcentage de ports disposant d'un diagnostic des eaux pluviales
Zones Urbaines		- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade
et Industries		- Cible 2026 : Tendance à l'augmentation
(contaminants		- Source de données : Agences de l'eau
de toute nature		
rejetés dans l'air		
et dans l'eau)		
	Projet	soumis à consultation
	Version	du 10 septembre 2018





235/303

ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
	D08-OE06 : Réduire les rejets à la mer de	- Indicateur 1 : Nombre de dépassements des concentrations de contaminants dans le
	contaminants d'origine terrestre*	sédiment et le biote au regard des seuils de qualité environnementale correspondant
	*hors activités de dragage clapage	au BEE
	Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et	- Valeur de référence (préciser l'année) : À calculer/façade pour la révision des PdM (Cf.
	MED	Rapport du Pilote D8)
		- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM en
		cohérence avec le SDAGE- Source de données : SDAGE, rapport du Pilote scientifique
		- Responsable renseignement de l'indicateur : Pilote D8 pour chaque critère
		renseignable
		- Indicateur 1bis: Nombre de masses d'eau respectant les normes de qualité
		environnementale au titre de la DCE
		- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade (selon les données
		disponibles de la surveillance DCE)
		- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM en
		cohérence avec le SDAGE
		- Source de données : Programme DCE
		- Indicateur F1-2 (ecotox) (spécifique MED) : Concentration de la toxicité dans les ports
		- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer pour la façade MED (REMTOX)
		- Cible 2026 : Tendance à la diminution
		- Source de données : A renseigner (DIRM MED)
	D08-OE02 : Réduire les apports directs en	- Indicateur 1 : Nombre d'épisodes de pollutions aiguës (Sous-programme 05- dispositif
	mer de contaminants, notamment les	107)
	hydrocarbures liés au transport maritime et	- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : Tendance à la diminution
Transport	à la navigation Conservé pour les façades MEMN, NAMO, SA et	- Cible 2026 : Tendance à la diminution - Source de données : Rapports de pollution "POLREP" des CROSS et leur analyse par le
maritime	MED	CEDRE
(pollutions		
accidentelles ou	Projet	- Responsable renseignement de l'indicateur : Psci D8 – D8C3
illicites)		e Indicateur 2: Nombre de constats de rejets illicites d'hydrocarbures en mer par unité
	V C131011	d'effort de surveillance
		- Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade MEMN, NAMO et SA
		MED: 191 (132 + 59 CORSE / 2016) 146 (118 + 28 / 2017)

٠.		_
П	(E)	
L	how · Égalor · Francisco Francisco	reibl
К	EPEBLIQUE PRANÇ	SEL
	MINISTÈRE	
DE	LATRANSIT	



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POUR LA BIODIVERSITE
L A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		- Cible 2026 : Diminution du nombre de constats de rejets illicites pour un effort de surveillance constant - Source de données : Rapports de pollution "POLREP" des CROSS et leur analyse par le CEDRE - Responsable renseignement de l'indicateur : DAM, PREMAR Façade MED : CROSSMED / CELLULE POL Façade MEMN, MC, GdG : CROSS / Cellule POLREP - Indicateur 3 : Proportion d'oiseaux marins portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages. Cet indicateur portera notamment sur les guillemots (Uria aalgae) pour les façades MEMN et SRM MC - Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : Nombre de guillemots (Uria aalgae) portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages est inférieur à 10% du total de guillemots trouvés morts ou mourants sur les plages - Source de données : centres de soins pour les oiseaux marins
Activités Portuaires (eaux usées, boues et résidus d'hydrocarbures provenant des navires de commerce + eaux usées	D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance Proposé pour les façades GdG, MC, MEMN, MED	 Indicateur 1 (relatif aux taux d'équipement disponibles): Nombre de dispositifs de collecte des résidus d'hydrocarbures, des substances dangereuses, des eaux noires et des eaux grises dans les ports de commerce, de plaisance et de pêche (conformément à la directive 2000/59/CE) Valeur de référence (préciser l'année): à calculer/façade Cible 2026: Tendance à l'augmentation Source de données: DAM, DIRM, GPM et ports secondaires Responsable renseignement de l'indicateur: DAM ou à définir - Prévoir un registre national. Indicateur 1bis (spécifique MED - possibilité de l'étendre à d'autres façades, à
provenant des zones de carénage ou de réparation navale + eaux de carénage)		expertiser): Pourcentage de ports équipés d'un poste de dépotage - Valeur de référence (préciser l'année): à calculer pour la façade MED - Cible 2026 - 100% des gros ports (supérieurs à 500 anneaux) (Voir Annexe 1) - Source de données: DIRM-MED 18 - Indicateur 2 (relatif à l'utilisation des équipements): Proportion de navires, de bateaux de pêche et de plaisance opérant la vidange des eaux de cales (eaux grises et

	_
4	S. 1
Ripu	· Égaloi · Francaise REQUE FRANÇAISE
	IINISTÈRE
	ATRANSITION
	OLOGIOUE



DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
11 NOLUMBE	DOS OFOA : Limitar la raiat dans la miliau	eaux noires) dans les installations prévues à cet effet / au nombre total de navires fréquentant les ports de la façade équipés de ces installations. - Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2026 : Tendance à l'augmentation - Source de données : GPM et gestionnaires de ports secondaires - Responsable renseignement de l'indicateur : DAM ou à définir - Prévoir un registre national - Indicateur 1 : Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de
	D08-OE04: Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc) Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	 Indicateur 1: Nombre de ports equipes d'aires de carenage disposant d'un système de traitement des effluents Valeur de référence (2018): à calculer/façade (programme CEREMA mai 2018) (en façade MMN, 59% disposent d'une zone de carénage aux normes) Cible 2026: Définie en fonction de chaque valeur de référence par façade (programme CEREMA en cours) Source de données: CEREMA
		- Indicateur 2 (relatif au taux d'utilisation des équipements disponibles): Nombre de navires de pêche et de plaisance de la façade réalisant les travaux d'entretien et de réparation sur des zones de carénage adaptées* *Permettant la récupération des déchets et le retraitement des eaux de lavage - Valeur de référence (préciser l'année): à calculer/façade - Cible 2026: Tendance à l'augmentation - Source de données: à renseigner
Gestion des sédiments de	D08-OE05: Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion Conservé pour les façades MEMN, NAMO et SA	- Indicateur 1 : Quantité de sédiments de dragage dont la concentration est supérieure à N1 (arrêté du 9 août 2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la stratégi de façade maritime) Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade - Cible 2025 : Pas d'augmentation (Voir Annexe 1)
dragages	Proposé pour la façade MED Projet Version	- Source de données : Services instructeurs DTTM/DREAL (SP02 – dispositif 5 + 04_HBIF/SP11-dispositif enquête dragage et immersion en mer). Registre national à dréer 0 septembre 2018 - Responsable renseignement de l'indicateur : CEREMA Remarque : Prévoir la validation régulière des données, en cours de discussion – formulée d'ici la saisine de l'autorité environnementale

(F)
Libert + Égalot + Francuisi RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPUBLIQUE PRANÇADE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		
		 Indicateur 2 : Quantité de sédiments de dragage dont la concentration est supérieure à N2 (arrêté du 9 août 2006, version en vigueur au moment de l'adoption de la stratégie de façade maritime) Valeur de référence (préciser l'année) : à calculer/façade Cible 2025 : Pas d'augmentation (Voir Annexe 1) Source de données : services instructeurs (DDTM) NB : Le niveau 1 (N1) : Concentrations en contaminants au-dessous desquelles l'immersion peut être autorisée mais une étude complémentaire est requise dès le dépassement de ce seuil. Le niveau 2 (N2) : Concentrations en contaminants au-dessus desquelles l'immersion ne peut être autorisée que si on apporte la preuve que c'est la solution la moins dommageable pour l'environnement aquatique
		et terrestre.
Activités en mer	D08-OE05bis: Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (ex: creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, transport maritime) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe10 de la DCE Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED	- Indicateur 1 : Nombre d'anodes sacrificielles contenant des substances dangereuses prioritaires (substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE, dont cadmium et ses composés, nickel, mercure et plomb) utilisées sur les ouvrages portuaires et autres ouvrages installés en mer, à l'exception de traces ** compatibles avec les dispositions de l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement - Valeur de référence (préciser l'année) : à calcule/façade pour la révision du PdM - Cible associée à l'échéance 2021 (échéance DCE): 0 (Voir Annexe 1) - Source de données : à renseigner
	Projet Version	- Indicateur 1bis: Proportion de projets autorisés à compter de l'adoption des stratégies de façade maritime dont le poids total d'anodes sacrificielles est minimisé en tenant compte des meilleures techniques disponibles* au moment du dépôt de la demande d'autorisation 'Cu sens de la directive 2010/75 en date du 24/11/2010, relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrée de la pollution) - Valeur de référence (A partir de l'adoption des OE): à calculer/façade pour la révision du PdM
		- Cible associée à échéance 2026 : 100 % des projets autorisés (Voir Annexe 1)

Liberoi + Égalini + Francoini
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITIO
ÉCOLOGIOUE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		POUR LA BIODIVERSITE
		- Sources de données : Services instructeurs (registre national)
		- Indicateur 2 (spécifique scrubbers): rejets des laveurs de gaz d'échappement des navires (scrubbers)
		 - Valeur de référence (préciser l'année) : A calculer/ façade pour la révision du PdM - Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision des PdM (2021)- Sources de données : à renseigner
Apports atmosphérique s	D08-OE07 : Réduire les apports atmosphériques de contaminants Proposé pour les façades MEMN, MC, GdG et MED	 - indicateur 1: Flux de contaminants rejetés dans l'atmosphère au niveau national, notamment de SOx - valeur de référence (préciser l'année): à calculer/façade - cible 2026: baisse par rapport à valeur 1^{er} cycle - source de données: stations de surveillance de pollutions atmosphériques (réseau EMEP). Les données sont accessibles ici (notamment les valeurs enregistrés sur la station de la Hague): http://ebas.nilu.no/Default.aspx Voir observatoire MERA pour l'échelle nationale http://sage.mines-douai.fr/pages/observatoire-mera http://www.lcsqa.org/actualite/mera-observatoire-national-mesure-evaluation-zone-rurale-pollution-atmospherique-longue-di
		- responsable du renseignement de cet indicateur : stephane.sauvage@mines-douai.fr

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*	
			Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010) : 凶	
	Oui : Apports terrestres diffus de contaminants spécifiques comme des		Surface agricole utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010) : — ; MO : $\$; National : $\$	
Agriculture	produits phytosanitaires (pesticides, engrais chimiques, etc.) et vétérinaires (antibiotiques et antiparasitaires, métaux)	Non	Nombre d'exploitations en agriculture biologique au sein des départements littoraux, MMN, MC, GDG (2011-2015): フ; MO: —	
			Surface agricole utile départementale en agriculture biologique, MMN, MC, GDG (2011-2015) :	
			Volume régional des ventes de produits phytosanitaires, National (2000-2010) : ∨	
	Oui : Apports terrestres ponctuels ou continus de contaminants et de		Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : ☑	
Industries	substances chimiques à des degrés de dangerosité divers (HAP, PCB, résidus médicamenteux, métaux, COHV, POP, etc.) issus des différentes étapes de production	Non	Nombre d'emplois salariés des bassins hydrographiques, National (2007-2016) : □ ; MMN, GDG (2003-2010) : □	
			Investissements des industriels en faveur de l'environnement, National (2009-2014) : ↗	
	Oui : Rejets volontaires (dégazage) et		Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004) : ☑ ; MC, GDG, MO : —	
Transports maritimes et ports	involontaires (collisions, avaries, échouages) de polluants du transport maritime et des activités portuaires de		Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004) : ↗ ; MMN, GDG : ─	
		Non	Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016) : Ы	
	maintenances et d'exploitation (aire de carénage, zone d'avitaillement)	Non	Nombre d'emplois liés aux activités portuaires et de transport, National (2008-2014) : —	
	Pr	ojet soumis à coi	nsultation	

Version du 10 septembre 2018





Construction navale	Oui : Apports de contaminants dans le milieu marin par l'utilisation de peintures antisalissures et de produits chimiques dans les procédés de production et de construction (composés organostanniques - TBT, métaux lourds, solvants, composés organiques volatiles, etc.)	Non	Nombre d'emplois, National (2010-2014) : ↗ Chiffre d'affaires, National (2010-2014) : ↗
Travaux publics maritimes	Oui : Remise en suspension de contaminants (éléments traces métalliques, PCB, hydrocarbures, TBT, etc.) lors des opérations de dragage	Oui: Les rejets en mer des opérations de dragage sont contraints par la qualité des sédiments dragués avec un surcoût important généré par le traitement à terre des sédiments	Chiffre d'affaires, National (2005-2014): ¬; MMN (2012-2015): ¬; MC, GDG, MO (2012-2015): □ Nombre d'emplois, National (2005-2014): □ Nombre d'entreprises, National (2005-2014): □ Volumes de sédiments dragués, MMN, MC (2014-2015): ¬; GDG, MO (2014-2015)
Câbles sous-marins	Oui : Apports de contaminants (métaux lourds et éléments chimiques) via l'usure des câbles anciens non ensouillés	Non	Chiffre d'affaires, National (2006-2014): — Valeur ajoutée, National (2006-2014): Nombre d'emplois, National (2006-2014): —
Extractions de matériaux	Oui : Apports potentiels de polluants et de contaminants lors de la remise en suspension de particules sédimentaires	Non	Volumes de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014): □; MMN: □
Production d'énergie	Oui : Utilisation de peintures antifouling et de biocides limitant la prolifération de biomasse dans les systèmes de production	Non	Perspectives de développement des centrales nucléaires, National (Horizon 2022) : □ Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : □ Production d'électricité d'origine nucléaire, MMN, GDG (2011-2015) : □
Pêche professionnelle	Oui : Contamination ponctuelle du milieu marin par des hydrocarbures	Oui : Les fortes concentrations en contaminants dans les eaux marines peuvent être à l'origine d'une interdiction de consommation des coquillages prélevés sur des gisements localisés en sites pollués	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : □ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : □ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : □

Version du 10 septembre 2018





Aquaculture	Non	Oui : Les fortes concentrations en contaminants dans les eaux marines peuvent être à l'origine de fermetures de zone conchylicole	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : ☑ Nombre d'emplois conchylicoles, MC, GDG, MO (2009-2013) : ☑ ; MMN : ↗
Artificialisation du littoral	Oui : Apports terrigènes diffus et ponctuels de substances chimiques issus des activités humaines domestiques (HAP, pesticides domestiques, résidus médicamenteux, etc.)	Non	Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): □ ; MC, GDG, MO: □ Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): □ Surfaces occupées par des locaux non résidentiels, National (2007-2012): □ Taux de construction départemental de logements, MMN, MC (2006-2012): □ ;
Tourisme littoral	Oui : Augmentation ponctuelle mais importante en période estivale de la population littorale et des activités domestiques associées à l'origine d'une contamination chimique des eaux marines (résidus médicamenteux, résidus de crèmes solaires et substances de protection, etc.)	Oui : La qualité sanitaire et chimique des eaux de baignade représente un enjeu important pour le secteur du tourisme avec des labels de qualité (« pavillon bleu », « ports propres », etc.) de plus en plus recherchés	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015) : ☑ ; MMN (2008-2013) : — ; MC, GDG, MO : ↗ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, Nationa (2006-2016) : ↗
Activités balnéaires et fréquentations des plages, navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Augmentation de la fréquentation des plages en période saisonnière et de la consommation des produits de protection solaire contenants des substances polluantes et rejets volontaire et involontaire d'hydrocarbures, de composés synthétiques et non synthétiques et de substances biologiquement actives contenus dans les eaux de fonds de cale et eaux noires	Oui : Les contaminations chimiques (nappes d'huile, hydrocarbures, etc.) sont considérées comme étant des facteurs de dégradation du milieu marin pouvant altérer la perception de la qualité de l'environnement par les touristes	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017): □; MC, GDG, MO: — Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016): ¬; MMN: — Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): ¬ Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □ Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): ¬; MC, GDG: —; MO: □

Version du 10 septembre 2018





ET SOLIDAIRE					
	Oui: Apports ponctuels de contaminants et de substances chimiques rejetés volontairement (dégazage des navires) ou involontairement (collisions, avaries, échouages)		Seulement pour intervention publique en mer : Nombre d'heures de mer dédiées aux actions de l'état en mer, National, MMN, MC, GDG (2010-2015) : ☑ ; MO : ↗ Nombre d'opérations dédiées aux actions de l'état en mer, National, MC, GDG, MO		
Défense et		Non	(2010-2015) : ⊅ ; MMN : ڬ		
intervention publique en mer		Non	Nombre d'heures de mer dédiées à la lutte contre les pollutions, National, MMN,		
en mei			MC, MO (2010-2015) : ↗ ; GDG : ↘		
			Nombre d'opérations de lutte anti-pollution en mer, National, MMN, MO (2010-2015): □ ; MC, GDG : —		
			Nombre de pollutions détectées et constatées, National, MMN, MO (2010-2015) :		
Pêche de loisir	Non	Oui : Les fortes concentrations en contaminants dans les eaux marines peuvent être à l'origine d'une fermeture de zones de pêche à pied	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : ☑		

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance 🗵 ; Stabilité — ; Croissance 🗷).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

- Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)
- Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)
- Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés							
D08-OE01 : Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	MMN, MC : Type 1	Problématique des eaux pluviales faisant l'objet d'une contamination chimique se déversant dans la mer Les instruments de gestion traitant cette problématique sont les SAGE, les contrats de baie et les volets littoraux des SCOT et des SMVM; ils visent essentiellement à améliorer le réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales. Les IR sont significatifs mais non quantifiables. Indicateur: cf. ceux du BEE de la DCSMM							
D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants,	Toutes les façades : Type	_			lu fait des dé	versements i	ntentionnels	ou non d'hyd	drocarbures liés au
notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	2	transport maritime et à la navigation Les pollutions par les hydrocarbures semblent avoir un impact sur l'ensemble des espèces d'oiseaux marins, et plus particulièrement sur les alcidés (guillemots de Troïl, macareux, pingouins Torda) très présents en hier et vulnérables du fait qu'ils passent beaucoup de temps posés sur l'eau (Gendry & Boue, 2013). La pollution par les hydrocarbures cause également des pertes de bénéfice pour les acteurs économiques au travers de coûts des opérations d'interventions de dépollution et de nettoyage, de pertes commerciales des acteurs de l'économie littorale, ainsi que des pertes d'aménité via les fermetures d'accès au littoral (plages, sentiers côtiers). Ces problématiques ne sont pas abordées concrètement par le dispositif de gestion.							économiques au travers nerciales des acteurs de ges, sentiers côtiers).
		(indicateur Ed	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
		MMN 2,3 2,6 1,8 0 9,1 ND							
		MC, GDG, MO : Pas de données. Indicateur possible : Nombre d'oiseaux mazoutés accueillis dans les centres de soin (Source : DCSMM, AES, Pollutions par les hydrocaroures, p20, J. Hay (2018)) 261.2 2013 2014 2015 2016 MMN ND ND ND 1 <10 MC 21 39 105 10 20 GDG 9 23 508 7 8							





ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE										
		МО	ND	ND	ND	ND	ND			
		Indiantous	a sible . Nom	bra da DOLDE	D budro carbu	ras sanfirmás	laures offert	م درسرونالمه	o constant	
		_		bre de POLRE. e n'est nas rer	-	-			information en compte.	
			2012	2013	2014	2015	2016	2017		
		MMN	8	15	13	14	10	2	•	
		MC	3	6	6	0	8	7		
		GDG	14	13	10	8	12	6		
		МО	34	32	17	22	43	12		
		(Source : Bas	e de données	du Cedre, Ra	vailleau S. et	Gouriou V. (20	018))		-	
		_		bre de plans I	nfra POLMAR	mis en œuvr	е			
		Non renseign								
	Toutes les			ictions d'accè		•				
	façades : Type 2		•	rise en cnarge ertes d'amén	•	-	R, mais sans d	objectif precis	concernant les impacts	
	2						s au littoral	nour cause	e de pollution par les	
		hydrocarbure		ilibre de jou	ns de jerme	itures u ucce	s uu iittoiui	pour cause	de pollution par les	
		GDG : Des arrivages de boulettes d'hydrocarbures ont été recensés entre le 6 et le 18 février 2014, sur un linéaire de								
			_	-					ommunes à prendre des	
		arrêtés de fermeture des plages. Source : J. Hay, Pollutions par les hydrocarbures, DCSMM (2018)								
		MMN, MC, MO : Non renseigné (données disponibles via les arrêtés de fermeture d'accès au littoral et relevés de								
		, ,	fréquentation du littoral)							
D08-OE03 : Réduire les rejets	Toutes les	Problématique de la pollution chimique des zones portuaires accueillant des navires de commerce, de pêche et								
d'effluents liquides (eaux noires,	façades : Type	de plaisance							. , .	
eaux grises), de résidus	1	I -		bre ou % de p	orts équipés p	oour le traiter	nent/stockag	e des eaux gr	ises/noires	
d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus		Non renseign		hra ou % da n	orts águinás i	agur la traitar	nant/stackaa	a das dáshats	nátroliors	
des navires de commerce, de		Indicateur possible : Nombre ou % de ports équipés pour le traitement/stockage des déchets pétroliers MMN : 16 ports équipés.								
pêche ou de plaisance		MC:5 ports	• •							
pecine ou de praisance		GDG : 21 por								
D08-OE04 : Limiter le rejet dans		MO: 22 ports équipés								
le milieu naturel de		(Source bas	cde domées						l (Source : J. Hay)	
contaminants et la									dans le port ayant utilisé	
dissémination d'espèces non		les installer uns de réception des céchets des ravires (éaux noires, grises, résidus pétroliers)								
indigènes lors du carénage des		· -		de conformite	é (mise aux no	ormes techniq	iues) des insta	allations port	uaires	
navires (plaisance et		Non renseign	iés							
professionnels) et des										





ET SOLIDAIRE		
équipements immergés (bouées,		
structures d'élevages, etc.)		
D08-OE05 : Limiter les apports	MMN, MC,	Problématique de l'impact de la contamination chimique des sédiments de dragage sur la biodiversité
en mer de contaminants des	GDG : Type 1	Indicateur possible : Nombre de conventions de rejets entre le port et les industriels
sédiments au-dessus des seuils	MO : Type 2	Indicateur possible : Taux de sédiments de dragage répondant aux normes de qualité
réglementaires liés aux activités		Non renseignés
de dragage et d'immersion		
D08-OE06: Réduire les rejets à	Toutes les	Problématique de dégradation de la biodiversité due à une contamination de l'eau et des sédiments
la mer de contaminants	façades : Type	Indicateur (DCE): Nombre de masses d'eau côtières et de transition n'atteignant pas les objectifs de bon état
d'origine terrestre*	1	chimique des SDAGE/SAGE (pour les 41 substances DCE) (Attention pour MC et GdG, les bassins hydrographiques ne
*hors activités de dragage		correspondent pas exactement aux façades)
clapage		MMN: À l'échelle de la façade MMN: 11 masses d'eau en mauvais état chimique en 2015 (Ifremer, 2018)
		MC : À l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne : 5 masses d'eau côtières et de transition en mauvais état
		chimique, sur un total de 69 masses d'eau, soit 7 % de masses d'eau côtières et de transition en mauvais état
		chimique. L'objectif 2015 n'est donc pas atteint. (Ifremer, 2018)
		GDG: À l'échelle de la façade GdG: 8 masses d'eau côtières et de transition en mauvais état chimique en 2015.
		(Ifremer, 2018).
		MO: 1. À l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée Corse: 12 masses d'eau côtières et de transition
		en mauvais état chimique, sur un total de 78 masses d'eau (dont 39 sont évaluées), soit 15,4 % de masses d'eau
		côtières et de transition en mauvais état chimique. Seulement 35 % des masses d'eau côtières et de transition sont
		en bon état chimique (50 % étant inconnu), donc l'objectif 2015 n'est pas atteint.
		Indicateur possible : Nombre de projets de remédiation des sédiments pollués dans les zones à enjeux
		Non renseigné
		Indicateur possible : Taux de réduction de l'utilisation des produits sanitaires
		À l'échelle métropolitaine, l'utilisation des phytosanitaires est en hausse (+ 12 % en 2016 par rapport à la période
		2009-2011) (Source : Bilan 2016 de l'état de la biodiversité en France).
	MMN : Type 3	Problématique des contaminations des eaux par les polluants émergents (produits pharmaceutiques,
	(suivi)	retardateurs de flamme, détergents, etc.)
	MO : Type 2	Peu de dispositifs mentionnent cette problématique.
		MMN: Présence des contaminants émergents à l'estuaire de la Seine. Souligne les potentiels effets cocktails sur la
		biodiversité, encore mal connus et non considérés par le dispositif de gestion. (GIP Seine Aval, 2014).
		MO: Les pollutions dites émergentes (produits pharmaceutiques ou cosmétiques) méritent une attention
		particulière en Méditerranée. Action : faciliter la mise en œuvre de la directive REACH. (Stratégie régionale de la mer et au liftoral Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Version du 10 septembre 2018



4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Cible relative à l'OE D08-OE01, indicateur 1

Pour l'objectif D08-OE01, 2 indicateurs et deux cibles différentes sont proposées au motif que les maitres d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales des communes et des ports sont souvent différents.

Cible relative à l'OE D08-OE05 (indicateurs 1 et 2)

L'objectif est bien la comptabilité avec la loi 2016-816 pour l'économie bleue (et notamment son article 85) et d'avoir un apport stable en matière de contaminants dans le milieu. Pour les deux indicateurs associés à l'OE, la valeur de référence doit être calculée et prendre en compte les besoins de dragage d'entretien des ports et notamment des ports d'estuaires.

Le but n'est pas de bloquer l'activité des ports mais de s'assurer qu'il n'y ait pas d'apport supplémentaire de contaminants dans le milieu (beaucoup de contaminants présents dans les sédiments sont d'origine tellurique ou sont les vestiges d'une pollution historique).

Il convient aussi de souligner que les cibles définies visent simplement à éviter une augmentation des apports de contaminants dans le milieu marin via les sédiments de dragage.

Dans la mesure où l'article 85 de la loi 2016-816 pour l'économie bleue prévoit la définition d'un seuil d'interdiction d'immersion des sédiments pollués à l'horizon 2025, une diminution des tonnages supérieurs à N2 devrait être observée (plus d'immersion pour une partie des sédiments supérieurs à N2) à compter de 2025. Néanmoins seule une cible d'absence d'augmentation a été retenue pour les deux indicateurs, dans l'attente de connaître le seuil qui sera fixé à cet horizon et ses implications. La cible DCSMM définie à horizon 2026 devra être atteinte avant la fin 2025 pour s'assurer que les seuils N1 et N2 n'évoluent pas au cours de la période considérée à l'occasion de la définition du seuil prévu par l'article 85.

Cible relative aux anodes (D08-OE05bis, indicateur 1)

Le bureau ELM1 de la Direction de l'eau et de la biodiversité a réalisé une note concernant les contaminants en mer liés aux activités en mer autre que l'immersion et le dragage, notamment les parcs d'éoliennes – (numéro de l'OE: D08-OE05bis). Voici un extrait de la note concernant la justification de la cible de l'indicateur 1 de l'OE D08-OE05bis :

« Compte tenu des études environnementales des projets autorisés ou en cours d'autorisation et des avis de l'autorité environnementale qui mentionnent quasi systématiquement le risque de pollution par le lejat direct en mes de comminants sur les anodes sacrificielles 66, il s'avère nécessaire, afin

Version du 10 septembre 2018

⁶⁶ Les anodes sacrificielles, sont disposées sur les mats des éoliennes posées en mer ou sur les flotteurs des éoliennes flottantes et se désagrègent petit à petit en 20 ans sous l'effet de l'oxydation des eaux marines. Elles protègent donc les structures de la désagrégation ; Elles sont remplacées quand elles sont dissoutes dans l'eau.





d'atteindre le bon état écologique, de demander aux porteurs de projet de limiter les apports de contaminants et de supprimer les rejets des substances dites « dangereuses prioritaires » comme le cadmium et le nickel.

Les anodes sont essentiellement composées d'aluminium et de zinc mais peuvent également contenir du cadmium et de l'indium. Il n'existe pas de limite de rejet dans les milieux aquatiques pour l'aluminium alors que subsiste des doutes quant à ses effets sur toute la chaîne trophique. En revanche, l'Etat doit fixer des limites de rejet concernant le zinc, en tenant compte de l'état des masses d'eau⁶⁷. Quant au cadmium, il s'agit d'une substance dangereuse prioritaire dont l'objectif de suppression est précisé dans les textes, dans un délai de 20 ans à compter de novembre 2001, soit avant 2021 ⁶⁸. Enfin, l'indium est un métal non règlementé, d'usage récent, mais dont les effets nocifs sur les organismes vivants sont avérés. »

Le premier indicateur et sa cible associée constituent donc un simple rappel à la réglementation existante : l'émission de substances dangereuses prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau (comme le cadmium) doit diminuer pour cesser à partir de 2021. Il s'agit d'une disposition de l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement. Aujourd'hui d'autres anodes existent et peuvent être utilisées à la place des anodes contenant des substances dangereuses prioritaires.

Cible relative aux anodes (D08-OE05bis, indicateur 1bis)

Le bureau ELM1 de la Direction de l'eau et de la biodiversité a réalisé une note concernant les contaminants en mer liés aux activités en mer autre que l'immersion et le dragage, notamment les parcs d'éoliennes – (numéro de l'OE: D08-OE05bis). Voici un extrait de la note concernant la justification de la cible de l'indicateur 1 bis de l'OE D08-OE05bis :

« L'indicateur 1bis et la cible associée répondent au principe de précaution (au regard de ce qui est dit ci-dessus en ce qui concerne l'indium et le zinc notamment) et vise à minimiser systématiquement le nombre d'anodes sacrificielles, en faisant référence au principe <u>de meilleures techniques disponibles.</u> Il existe actuellement un <u>autre procédé industriel</u> permettant de protéger les structures (système d'anodes par « courant imposé ») qui ne conduit pas à des rejets toxiques et est économiquement viable. Ce procédé est notamment utilisé dans le cadre des projets de parcs éoliens de Dieppe - le Tréport et d'Ile d'Yeu Noirmoutier ».

⁶⁷ Par exemple, en Méditerranée occidentale, la concentration en Zinc dans les sédiments dépasse de 200 % le bruit de fond.

⁶⁸ Le Cadmium est mentionné dans la liste de l'ANNEXE X de la DCE, au même titre que le Plomb et le mercure et à l'article 3 de la directive CE 2006/ 11 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la company (a les Ents membres pier nent les insurers appropriées pour éliminer la pollution des eaux visées à l'article 1er par les substances dangereuses incluses dans les familles et groupes de substances énumérés dans la liste I de l'annexe I, ci-après dénommées «substances relevant de la liste II», ainsi que pour réduire la pollution desdites eaux par les substances dangereuses incluses dans les familles et groupes de substances énumérés dans la liste II de l'annexe I, ci-après dénommées «substances relevant de la liste II», conformément à la présente directive. ». En droit français, l'arrêté ministériel du 8 juillet 2010 relatif à l'établissement d'une liste des substances prioritaires et dangereuses visées à l'article R 212-9 du Code de l'environnement mentionne : « les rejets, émissions et pertes des substances figurant dans le présent arrêté doivent faire l'objet d'un arrêt ou d'une suppression progressive au plus tard 20 ans après la date d'inscription de ces substances dans la liste des substances prioritaires... ». Le Cd (et ses composés) a été inscrit comme substance dangereuse prioritaire le 20 11 2001 (Cf date mentionné dans l'arrêté). L'interdiction interviendra de ce fait à partir du 20 11 2021.





La cible associée à l'indicateur 1bis s'appuie donc sur la notion de meilleure technique disponible et répond à la demande de l'UPF (Union des Ports de France) de pouvoir s'appuyer sur des alternatives fiables.

Cible relative à l'OE D08-OE06 (indicateur 1)

L'indicateur de cet objectif vise à mesurer le nombre de dépassements des concentrations de contaminants dans le sédiment et le biote (faune & flore) au regard des seuils de qualité environnementale correspondant au BEE. Les cibles 2026 par façades seront fixées en cohérence avec les SDAGE au moment de la révision du programme de mesures.

L'objectif ici est bien d'agir sur les apports des bassins versants. Le dragage des ports n'est pas considéré dans cet objectif vu qu'il est déjà pris en compte dans le D08-OF5.

En fonction du nombre de dépassements et de leurs localisations nous pourrons mettre en place des mesures spécifiques dans les SDAGE ou les programmes de mesures 2^{ème} cycle pour réduire les apports d'origine terrestre.

Les mesures dans les sédiments serviront de signal d'alerte quand des seuils seront dépassés.

En fonction des substances concernées (pollution historique ou actuelle) nous pourrons rechercher les sources d'émission dans le bassin versant et mettre en place des mesures pour réduire la pollution à la source de production (le dragage n'est pas concerné).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de la pression :

Définition BEE pour descripteur D969

Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables.

Le BEE est défini d'après l'examen du critère D9C1 et d'un critère national 9.2 (microbiologie).

Pour le D9C1, le niveau de contaminants dans les tissus comestibles (muscle, foie, œufs, chairs ou autres parties molles, selon le cas) de produits de la mer (poissons, crustacés, mollusques, échinodermes, algues et autres plantes marines) capturés ou ramassés dans le milieu naturel (à l'exclusion des poissons à nageoires provenant de la mariculture) ne doit pas dépasser :

- a) pour les contaminants énumérés dans le règlement (CE) n° 1881/2006, les teneurs maximales établies dans ce règlement, qui constituent les valeurs seuils aux fins de la présente décision;
- b) pour les contaminants supplémentaires ne figurant pas dans le règlement (CE) n° 1881/2006, les États membres coopèrent au niveau régional ou sous-régional en vue d'établir les valeurs seuils correspondantes.

Pour le **critère national 9.2,** Le bon état écologique est atteint lorsque les critères de qualité des eaux de baignade et des produits issus du milieu marin destinés à la consommation humaine pour les contaminants microbiologiques précisés par les réglementations communautaires et nationales existantes sont respectés.

Qualification du BEE/façade

(source : Saïbi-Yedjer L., Dufour A., Baudouin M., Poisson S., Reninger J-C., Thebault A., Roth C., 2017. Evaluation 2018 du Bon Etat Ecologique pour les critères et indicateurs du descripteur 9 « Questions sanitaires ». Directive cadre stratégie pour le milieu marin, 324pp.)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D9 – Questions sanitaires 250/303

⁶⁹ Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE





Façade/SRM	Statut Etat	<u>Commentaires</u>
		8 groupes de contaminants > LM pour D9C1 (Cd, Me, 4HAP, Benzo(a)Pyrène, PCDD/F+PCB-DL, 6PCB-NDL, ASP, toxines lipophiles).
		Dépassements moyen de 3% pour l'ensemble des contaminants chimiques et groupes d'espèces analysés.
Manche Est Mer du Nord	BEE non atteint	Les plus forts taux de dépassements sont observés chez les mollusques bivalves pour la somme des 4 HAP, ainsi que la somme des dioxines, furanes et PCB dioxin-like autour de la baie de Seine ainsi qu'en baie de Somme uniquement pour la somme des 4 HAP. De même, des dépassements réguliers sont enregistrés chez les mollusques bivalves pour les toxines ASP (Amnesic Shellfish Poisoning) et lipophiles dans les données du REPHY. Concernant la contamination microbiologique, la Manche-Mer du Nord présente le plus grand nombre de jours de dépassement du seuil réglementaire sur la période 2010-2015 parmi les quatre façades. Pour la qualité des eaux de baignade, la façade MEMN fait partie des 2 façades les moins bien classée avec MC.
		8 groupes de contaminants > LM pour D9C1 (Cd, Me, 4HAP, PCDD/F+PCB-DL, 6PCB-NDL, ASP, toxines lipophiles, PSP).
		Dépassements moyen de 3% pour l'ensemble des contaminants chimiques et groupes d'espèces analysés.
SRM Mers Celtiques	BEE non atteint	D'importants dépassements de la limite maximale règlementaire (LM) de la somme des 4 HAP sont observés chez les mollusques bivalves (taux de 33%) dans les abers bretons, en rade de Brest ainsi que dans les baies de Douarnenez et de Saint Brieuc. De même, des dépassements réguliers sont enregistrés chez les mollusques bivalves pour les toxines ASP, PSP (<i>Paralytic Shellfish Poisoning</i>) et lipophiles dans les données du REPHY. Concernant la contamination microbiologique, des dépassements quasi systématiques du seuil fixé par la réglementation dans les mollusques bivalves sont constatés. Pour la qualité des eaux de baignade, la façade des Mers Celtiques fait partie des 2 façades les moins bien classée avec MEMN.
		8 groupes de contaminants > LM
SRM Golfe de Gascogne (Nord et Sud)	BEE non atteint	pour D9C1 (Cd, Me, 4HAP, Benzo(a)pyrène, PCDD/F+PCB-DL, 6PCB-NDL, ASP, toxines lipophiles). Dépassements moyen de 4% pour l'ensemble des contaminants chimiques et groupes d'espèces analysés. Un important taux de dépassement pour la somme des 4 HAP (de 40%) chez les mollusques bivalves est observé uniquement en 2015, en particulier sur le littoral sud de la Bretagne. De plus, des dépassements plus modérés sont constatés dans les pertuis charentais (pour le benzo(a)pyrène et les toxines ASP), et en Bretagne sud (pour les toxines ASP uniquement). Des dépassements réguliers sont enregistrés pour les toxines ASP et lipophiles dans les données du REPHY. Concernant la contamination microbiologique, le GDG est la moins impactée des 4 façades avec des épisodes de contamination qui durent moins longtemps et à des niveaux plus faibles. Par ailleurs, cette façade est la mieux classée des 4 au regard de la qualité des eaux de baignade.
		4 groupes de contaminants > LM
Méditerranée Occidentale	BEE non atteint	pour D9C1 (Pb, Me, toxines lipophiles, PSP). Dépassements moyens de 4% pour l'ensemble des contaminants chimiques et groupes d'espèces analysés. Concernant la contamination chimique, un taux de dépassement de 3% est constaté pour le plomb dans les mollusques bivalves, en particulier sur les littoraux marseillais et toulonnais. Néanmoins, une diminution des dépassements de la LM est observée pour le cadmium et le mercure par rapport aux taux constatés lors de l'évaluation 2012 du BEE. Cependant, d'importants dépassements sont enregistrés pour les toxines PSP (en particulier dans l'étang de Thail et lipophiles dans les données du REP-YC phoe mant la contamination microbiologique, des dépassements quasi systématiques du seuil fixé par la réglementation dans les mollusques bivalves sont constatés et quelques sites de baignade (de l'ordre de 1%) sont

D9 – Questions sanitaires



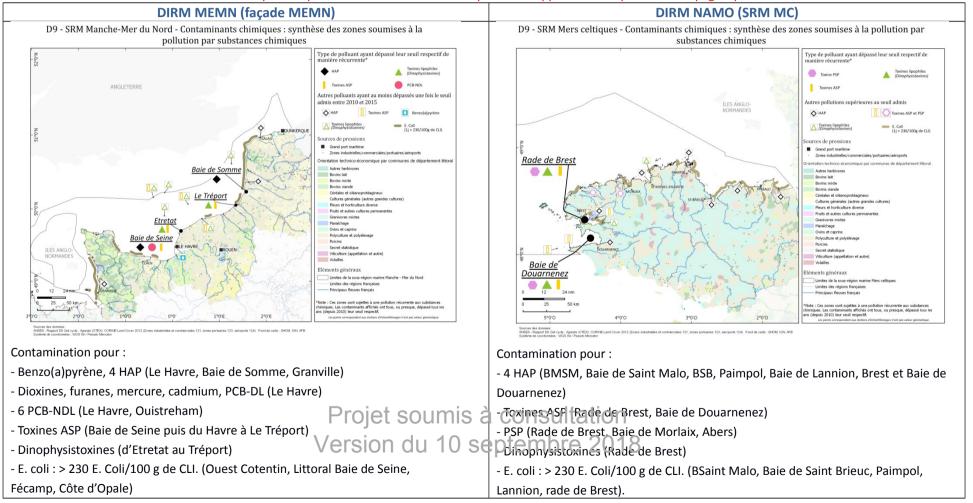


Liste des principaux enjeux écologiques liés à ce descripteur :

Toutes les espèces marines consommées

Cartes situant par façade les principales zones subissant des pollutions récurrentes de différentes famille de contaminants et principales activités alimentant ces processus de contamination

Avertissement : Ces cartes sont des cartes de synthèse pour les 11 contaminants. Se reporter au rapport scientifique référencé page 1 pour accéder aux cartes détaillées.



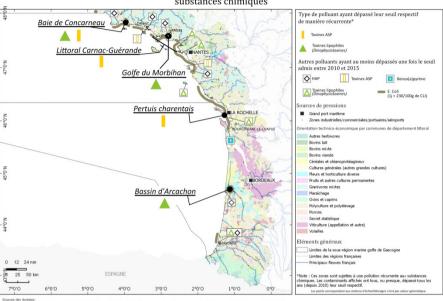
D9 – Questions sanitaires





DIRM NAMO et SA (SRM GdG nord et sud)

D9 - SRM golfe de Gascogne - Contaminants chimiques : synthèse des zones soumises à la pollution par substances chimiques

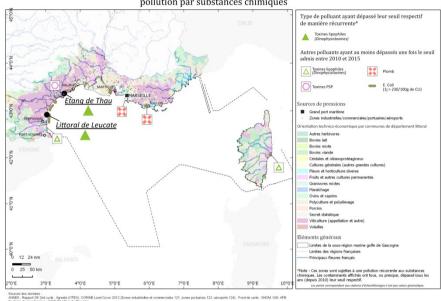


Contamination pour:

- Benzo(a)pyrène, 4 HAP (Concarneau, Lorient, Vannes, Noirmoutier, Arcachon, Biarritz)
- Toxines ASP (Glenan, Lorient, Groix, Mor Braz, La Rochelle)
- Dinophysistoxines (Concarneau, Lorient, Vannes, Yeu, Pertuis, Arcachon, Biarritz)
- E. coli : > 230 E. Coli/100 g de CLI. (Audierne, Concarneau, Lorient, Vannes, Yeu, Pertuis, Arcachon, Biarritz)

DIRM MED (façade MED - SRM MO)

D9 - SRM Méditerranée occidentale - Contaminants chimiques : synthèse des zones soumises à la pollution par substances chimiques



Contamination pour :

- Plomb et Mercure (Martigues, Toulon)
- Toxines PSP (Agde)
- Dinophysistoxines (Sud Golfe du Lion, Sète)
- E. coli : > 230 E. Coli/100 g de CLI. (Golfe du Lion, Martigues, Marseille)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



2. Propositions d'OE pour le 2ème cycle

D'un point de vue microbiologique, les OE proposés pour le 2eme cycle doivent cibler en particulier une diminution des contaminations microbiologiques (dépassements quasi systématiques du seuil en nombre de jours pour le critère 230 E. coli/l) et une amélioration de la qualité des eaux de baignade (actuellement près de 97% des plages sont bien classées ; l'objectif serait d'atteindre 100%)

Pour les contaminants chimiques, les OE doivent viser la diminution des taux de contaminations des **4 HAP** qui ressort comme le groupe de contaminants chimiques présentant le taux de dépassement le plus élevé pour la façade atlantique.

Concernant les contaminations phycotoxiques, les niveaux de contaminations élevés auraient pu justifier un OE mais la complexité du processus du déclenchement des efflorescences de phycotoxines⁷⁰ ne permet pas d'identifier de pressions sur lesquelles agir en particulier. L'idée d'un OE permettant de limiter les impacts sur la santé des consommateurs n'a pas été considéré comme pertinent considérant les politiques sanitaires déjà existantes. Les mesures prises actuellement sont efficaces au regard de la santé des consommateurs. En zone côtière, considérant l'influence possible des nutriments notamment du rapport N/P, on se refera aux objectifs environnementaux du descripteur D5 relatif à l'eutrophisation.

Concernant les métaux identifiés dans les chairs de produits de la mer, le nombre de dépassement au-delà des seuils réglementaires est généralement faible (sauf Méditerranée Occidentale pour le mercure le plomb et certaines dioxines). Il n'est pas proposé d'OE spécifiques au descripteur D9. Voir les OE du D8 qui visent à limiter les apports de polluants.

Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser,	
Elle porte sur les pressions et précise (de façon non	
exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet	
d'une attention particulière	
D09-OE01 : Réduire les transferts directs de	- Indicateur 1 (spécifique eaux de baignade): Proportion de sites de baignades dont la qualité des eaux
polluants microbiologiques en particulier	de baignade est de qualité au moins suffisante
vers les zones de baignade et les zones de	Remarque: il existe 4 niveaux de qualification « excellent », « bon », « suffisant », ou « insuffisant »
production de coquillages	
Proposé pour les façades GdG, MC, MEMN, MO	- Valeur de référence (2015) :
	MEMN: 93,8% des 195 sites de baignades
	MC: 94,8 % des 343 sites de baignades es
	GDG: 99,1 % des 583 sites de baignades
	MO: 98,6 % des 718 sites de baignades Ultration
	- Cible 2026 : 100% (objectif de la directive 2006/7/CE) (Voir annexe 2)
	- Source de données : rapport D9 (SP3 – dispositif 147 et sites internet dédiés ⁷¹

⁷⁰ Les toxines marines ne sont pas des microorganismes mais des molécules produites par le phytoplancton





- Indicateur 2 (spécifique zones de production de coquillages) : Proportion de points de suivi REMI de la
façade affichant une dégradation de la qualité microbiologique ou affichant une qualité dégradée qui ne
s'améliore pas (tendance générale sur 10 ans)

- Valeur de référence (2016) :

MEMN: sur 63 sites évalués 3,17% des sites présentent une tendance à la dégradation et 14,28% des sites sont de mauvaise qualité

MC: sur 82 sites évalués, 0% présentent une tendance à la dégradation et 3,6% des sites sont de mauvaise qualité

GDG: sur 189 sites évalués, 1% présente une tendance à la dégradation et 1% des sites sont de mauvaise qualité

MO : sur 48 sites évalués, 6,25% présentent une tendance à la dégradation et 14,58% des sites sont de mauvaise qualité.

- **Cible 2026** : Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM en cohérence avec le SDAGE et en activant si besoin des dérogations à ce moment là
- **Source de données** : SDAGE, réseau de contrôle microbiologique (REMI) pilotés par les laboratoires Environnement Ressources de l'Ifremer (SP3 – dispositif 148) http://envlit.ifremer.fr/documents/bulletins/regionaux de la surveillance

D09-OE02 : Réduire les apports d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur les bassins versants alimentant les secteurs côtiers les plus impactés

OE s'appliquant sur l'ensemble des façades MEMN, NAMO, SA et MED mais ciblant en particulier :

MEMN: Le Havre, Baie de Somme, Granville

Préambule : Les sources des HAP sont variées (feux de forêts, feux de cheminées, plaisance, apports atmosphériques, apports fluviaux, etc). => il n'est pas possible de donner des indicateurs sur la pression => proposition de s'intéresser aux impacts dans les mollusques

- indicateur 1: Pourcentage de dépassement des limites maximales pour la somme des 4 HAP recherchés dans les mollusques bivalves les plus consommés et prélevés à l'échelle de chaque façade

- valeur de référence (période 2010-2015) :

MEMN: 9,47% MC: 33,33%

Les caractéristiques générales du site de baignade et de la saison balnéaire ; Les résultats d'analyses (paramètres règlementés du contrôle sanitaire mis en œuvre par les ARS : E. coli et enterocoques intestinaux) ; Les situations anormales ; Les pollutions à court terme.

oo ponations a court terme.

⁷¹ Les données relatives à la qualité des eaux de baignade pour la saison balnéaire 2015 et 2016 sont disponibles en format xlsx, en libre accès depuis le lien suivant : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-de-rapportage-de-la-saison-balneaire-1/ Chaque fichier est téléchargeable et comprend les données relatives à chaque site de baignade ayant fait l'objet d'un classement des eaux de baignades (eau de mer et eau joures) et d'une emprée la commission européenne selon les dispositions de la Directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006, à savoir :



NAMO: Baie du Mont-Saint-Michel, Baie de Saint Malo, Baie de Saint-Brieuc, Baie de Paimpol, Baie de Lannion, Rade de Brest et Baie de Douarnenez, Baie de Concarneau, Baie de Lorient, Golfe du Morbihan. Noirmoutier

SA: Bassin d'Arcachon, Biarritz

GDG: 8,33% **MO**: 0%

- cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade lors de la révision du PdM (2021) au regard des valeurs de référence 2010-2015 au titre du bon état écologique de la DCE (rappel de la DCE: les HAP sont des substances dangereuses prioritaires - leur suppression est visée en 2022)

- source de données : SDAGE, données ROCCH, PSPC de la DGAL, résultats du rapport du Pilote D9, autres politiques

3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

IMPORTANT : Les pressions/dépendances des activités présentées ici ne concernent que les pathogènes microbiologiques. Les éléments relatifs aux contaminants chimiques apparaissent dans les fiches des OE du D8.

Activités générant les pressions	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*			
Artificialisation du littoral	Oui : Apports terrestres diffus et ponctuels (cas de débordement des STEP) de pathogènes microbiens et de bactéries résultant des activités domestiques et des systèmes d'assainissement collectif et non collectif de traitement des eaux usées	Non	Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010): □; MC, GDG, MO: ↗ Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012): ↗ Taux de construction de logements des départements littoraux, MMN, MC (2006-2012): □; GDG, MO: ↗ Capacité départementale d'hébergements touristiques, MMN, MC, MO (2000-2012): ↗; GDG: ─			
Transport maritime et ports	Oui : Rejets ponctuels de pathogènes microbiens issus des activités portuaires de maintenance (plateforme de récupération des eaux grises)	9	Nembre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): \(\); MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): \(\); MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): \(\) Nombre d'emplois liés aux activités portuaires et de transport, National (2008-2014): —			
Travaux publics	Oui : Introduction potentielle de pathogènes	Non	Chiffre d'affaires, National (2005-2014) : ↗ ; MMN (2012-2015) : ↗ ; MC, GDG, MO : ↘			





ET SOLIDAIRE			
maritimes	microbiens et de kystes remis en suspension lors		Nombre d'emplois, National (2005-2014) : ↘
	des opérations de dragage des sédiments		Nombre d'entreprises, National (2005-2014) : —
Extraction de	Oui : Apports potentiels de germes et de kystes lors		Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014) : ☐ ; MMN : ↗
matériaux	de la remise en suspension de particules	Non	Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗
	sédimentaires		Valeur ajoutée, National, GDG (2005-2014) : ☐ ; MMN : ☐ ; MC : —
	Oui : Apports ponctuels de matière en suspension		Nombre d'exploitations des départements littoraux, National, MMN, MC, GDG, MO (2000-2010) : ☑
	(MES) issues des activités d'élevage et		Surface agricole utile départementale, MMN, MC, GDG (2000-2010) : — ; MO : ☑ ; National : ↗
Agriculture	potentiellement sources de germes, pathogènes et	Non	Nombre d'exploitations bovines, National (2000-2010) : □
	bactéries d'origine animale		Nombre d'exploitations ovines et autres herbivores, National (2000-2010) : □
			Nombre d'élevages hors-sol, National (2000-2010) : \(\sum \)
			Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : \(\sqrt{2} \)
	Oui : Apports terrestres ponctuels et/ou continus		Nombre d'emplois salariés des bassins hydrographiques, National (2007-2016): \(\sigma\); MMN, GDG
Industries	de matière en suspension (MES) sources de	Non	(2003-2010): \(\sum \)
	germes, pathogènes et bactéries		Investissements des industriels en faveur de l'environnement, National (2009-2014) : 7
Tourisme littoral	Oui : Augmentation ponctuelle mais importante en période estivale de la population littorale et des activités domestiques associées (débordement des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, contamination fécales et bactériennes des eaux marines)	Oui : La qualité sanitaire des eaux de baignade représente un enjeu important pour le secteur du tourisme avec des labels de qualité (« pavillon bleu », « ports propres »,etc.) de plus en plus recherchés	Nombre de nuitées, National (2011-2015): ☐ ; MMN (2008-2013): ☐ ; MC, GDG, MO: ☐ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ☐
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Non Pro Vers	Oui: La qualité sanitaire des eaux de baignade représente un enjeu important pour le secteur du tourisme avec des labels de qualité (« pavilion bleu », etc.) de plus en plus recherchés	Nontredeplates abolisées "pavillon bleu", MMN (2012-2017) : ப ; MC, GDG, MO : — eptembre 2018
Aquaculture	Non	Oui : La qualité	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : ↘





ET SOLIDAÎRE			
		sanitaire des eaux conchylicoles est un enjeu important au vu du nombre de zones de production classées B et des coûts induits par les opérations de purification des coquillages prélevés en zone B et C avant leur mise en ventre pour la consommation et par les fermetures de zones	Nombre d'emploi conchylicole, MC, GDG, MO (2009-2013) : 凶; MMN : オ
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Introduction possible dans le milieu marin de germes et pathogènes microbiens d'origine humaine contenus dans les eaux grises des navires de plaisance	Oui : L'altération de la qualité sanitaire des eaux de baignades et des sites de sports nautiques peut impacter la perception de la qualité de l'environnement par les touristes et les pratiquants d'activité sportives et nautiques	Nombre d'embarcations immatriculés : National, MC, GDG, MO (2010-2016) : ↗ ; MMN : ─ Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016) : ↘ Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer : MMN, MC, GDG (2014-2017) : ↗ Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014) : ↗ ; MC, GDG : ─ ; MO : ↘
Pêche de loisir	Non	Oui : La contamination microbiologique temporaire et ponctuelle des eaux marines peut induire une fermeture de zones de pêche à nied	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : \(\square\)

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Decroissance); Stabilité—; Croissance).

Version du 10 septembre 2018

258/303 D9 - Questions sanitaires



4. Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se	Type IR	Caracté	érisation et valeur des IR	R associés						
rattachent les IR										
D09-OE01:	Toutes	Problér	matique de la non-confo	ormité des STEP à la Direc	tive Eaux Résiduaires	Urbaines (DERU)				
Réduire les	façades :	Indicate	eur : Taux de STEP non co	onformes à la DERU 91/2	71/CEE					
transferts	type 1	1		5,3 %, GDG : 11,7 %, MO :	•					
directs de		(Source	: Issus de la base de dor	nnées BD ERU - Données 2	016)					
polluants		Indicate	eur : Taux d'installations	d'assainissement non col	lectif non conformes à	la DERU				
microbiologiqu				ent non collectif (ANC) re			gique importante. On évi	value à		
es en particulier		près de	: 3000 le nombre d'insta	allations en assainisseme	nt non collectif (habit	tat individuel et campin	g) sur le bassin versant	de la		
vers les zones		lagune	de Thau et de l'étang d'i	Ingril (CCNBT et Thau Agg	lo). En 2013, parmi le	s installations d'assainiss	ement non collectif cont	trôlées		
de baignade et			· ·	% des installations cont		-				
les zones de				Thau : sur près de 75% des	•		•	nitaire		
production de		ou environnemental avéré. (SAGE des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril, 2016).								
coquillages	Toutes	Problématique des zones de baignade non conformes et des déclenchements de fermetures de plages Indicateur : Taux de zones de baignade non conformes à la Directive 2006/7/CE.								
	façades :									
	type 1									
	(mesures			MMN	MC	GDG	MO			
	d'évitement		2011	2%	1%	2%	1%			
	concrètes mais très		2013	5%	2%	1%	1%			
	1110110 01 00		2014	5%	3%	1%	2% 0%			
	rares 2015 5% 4% 1% mentions 7-1/2 1 6 1/2 1 5									
	d'objectifs	Tableau 1. Évolution du taux de zones de baignade non conformes à la directive 2006/7/CE. Source : Analyses baigna								
	en termes		Direction Générale de l	n Santé MMS septe	embre 2018					
	d'occurrenc		eur : Nombre de Jours d'	interaiction de baignade (ius aux OPM					
	e des			16, en Bretagne, 75 épis			=			
	fermetures)	contrôl	e sanitaire (1,5 % des éd	chantillons prélevés). Ceu	x-ci ont quasiment ex	clusivement concerné de	es baianades en mer : 67	7 sites		





DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE						***						
		distincts (66 en eau de mer et 1 en douce), répartis sur 49 communes. En cumulé, on dénombre 106 jours d'interdiction de baignade sur la saison suite à des pollutions microbiologiques. Parmi les 67 sites concernés, près de 4 sur 10 ont fait l'objet d'interdiction temporaire de la baignade. En 2015, 147 épisodes avaient été relevés, concernant 107 sites. (Source : ARS) MMN, GDG, MO : non renseigné										
	Toutes façades:	conchylicoles et des sites de pêche à pied										
	type 1				•			art des plans de gestion analysés) re : rapports des LERs, fev. 2016)				
						20,0 <i>%, NO . 4</i> 1u 1 et 2 déclen	·	e . Tupports des LENS, jev. 2010/				
			cui : nonn	MMN	MC MC	GDG	MO	7				
			2014	25	30	57	85					
			2015	38	38	49	110					
			2016	38	38	56	112					
		Tableau 2017.	u 2. Évolut	ion du nomb	ore d'alertes RE	MI de niveau 1	et 2 décler	nchées par façade entre 2014 et 2016. Source : LERs 2015, 2016,				
		Indicateur : Nombre de jours de fermetures de zones conchylicoles du fait des OPM Non renseigné.										
	Toutes	Problér	Problématique de la survenue des TIAC dus aux fruits de mer contaminés par les OPM									
	façades :	Indicate	eur : Nom	bre de TIAC	recensées liées	aux OPM						
	type 1	En MC	En MC : Entre janvier et avril 2016, plus de 100 cas de TIAC dues aux coquillages ont été signalés en Bretagne (ARS, 2016). Sachant									
					-			n, directeur de la santé publique à l'ARS] disposons sont celles				
			-		· ·	=	s patients i	intoxiqués mais nous savons que ces remontées ne représentent				
		1 -			lité". (source : /	ARS.)						
		En MM	IN, GDG, I	ио : non ren	iseigné							

Libellé de l'OE	Type IR	Caractérisation et valeur des IR associés
auquel se		
rattachent les IR		
Autres impacts	MMN, MC:	Problématique du déclenchement des fermetures de zones de baignade dues aux contaminations phycotoxiques
résiduels qui ne	Type 2	Indicateur : Nombre de jours de fermetures de zones de baignade dues aux phycotoxines
font pas l'objet	GDG, MO:	Non renseigné Projet soumis à consultation
d'OE	Type 3	Version du 10 septembre 2018





Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type IR	Caractérisation et valeur des IR associés
=	MMN, MC : Type 2 GDG, MO : Type 3	Problématique du déclenchement des fermetures de zones conchylicoles/sites de pêche à pieds dues aux contaminations phycotoxiques Indicateur: Taux de phycotoxines dans les coquillages Indicateur: Nombre d'alertes REPHY déclenchées dues aux phycotoxines
		MMN: D'après les rapports des LER Normandie et Boulogne 2016, aucune alerte due aux phycotoxines n'a été déclenchée en MMN en 2016. Dans la partie orientale de la baie de Seine, les toxines de type PSP (toxines paralysantes produites par Alexandrium) et de type ASP (toxines amnésiantes produites par Pseudo-Nitzschia) ne sont pas observées depuis 10 ans, à l'exception d'un épisode toxique ASP entre novembre 2005 et juin 2006. (GIP Seine Aval, 2014) MC: En 2016: LER Bretagne Nord: 2 alertes en baie de Lannion sans conséquence sanitaire. GDG: En 2016: 1.LER Morbihan: un seul dépassement du seuil d'alerte mi-juin en baie de Vilaine sans conséquence sur les coquillages de la zone dont les taux de toxines ASP restent inférieurs au seuil réglementaire. Le genre Alexandrium dépasse le seuil d'alerte uniquement en baie de Vilaine, de mi-juin à mi-juillet sans engendrer de toxicité dans les moules exploitées dans ce secteur. L'année 2016 est caractérisée par un nombre élevé d'épisodes toxiques dus aux Dinophysis. 2. LER Pertuis Charentais: l'année 2016 a été marquée par un événement toxique particulièrement long dans les coquillages, de fin avril à la mi-juillet, puis de septembre à décembre. MO: D'après les rapports des LER Languedoc Roussillon et Provence Azur Corse, en 2016, aucune alerte n'a été constatée.
		Indicateur: Nombre de jours de fermetures de sites (zones conchylicoles et de pêche à pieds) dues aux phycotoxines MMN: LER Normandie: 1 contamination en toxines lipophiles a été relevée sur Antifer en juillet 2016 et a entraîné une fermeture de zone du 21/07 au 08/11 sur la zone comprise entre le cap d'Antifer et Veulettes sur mer. LER Boulogne: Rien à signaler en 2016. MC: D'après les rapports des LER Bretagne Nord et LER Bretagne Occidentale, il n'y a pas eu de fermetures de site en MC en 2016. GDG: En 2016: LER Arcachon: 2 fermetures administratives: 4 semaines en mai, 3 semaines en août. MO: D'après rapports LER Languedod Rous illon et Provence Azur Corse, en 2016, aucune fermeture





Libellé de l'OE	Type IR	Caractérisation et valeur des IR associés
auquel se		
rattachent les IR		
	Toutes	Problématique des TIAC dus aux fruits de mer contaminés par les phycotoxines
	façades :	Indicateur : Nombre de TIAC recensées liées aux phycotoxines
	type 2	Non renseigné

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type IR	Caractérisation et valeur des IR associés
Autres impacts résiduels (2)	GDG: Type 1 MO: Type 2 MMN: Type 3	Problématique des pertes de bénéfice de la conchyliculture liées aux contaminants dans les produits conchylicoles Le non-respect des seuils de métaux lourds (Cd, Hg, Pb) dans l'eau et les coquillages induit des déclassements et/ou des fermetures de zones conchylicoles, et par suite des interdictions de vente et donc des pertes de bénéfice pour le secteur conchylicole. Indicateur possible: Nombre d'épisodes de non-respect des valeurs seuils des contaminants Cd, Hg, Pb dans les coquillages (réseau ROCCH) Non quantifié MMN: Mention d'interdictions fréquentes de pêche à pied dans l'estuaire de la Seine (GIP Seine Aval) GDG: Mention de la problématique de la teneur en Cd dans l'estuaire de la Gironde, pour l'activité conchylicole. (SAGE Estuaire de la Gironde) MO: 1. Mention des apports en métaux lourds (Cd notamment), contaminant les coquillages dans la baie de Toulon (Contrat de baie de Toulon). 2. Mention des apports en produits phytosanitaires pour la conchyliculture. Pour atteindre l'objectif de reconquête d'un classement sanitaire du Bassin de Thau en catégorie A au regard de l'activité conchylicole, la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les apports en produits phytosanitaires est une action prioritaire dans le cadre du Contrat qualité de la lagune de Thau. (GIZC sur le Bassin de Thau)
	Type 1 pour toutes les façades	Problématique de l'utilisation des produits chimiques dans les concessions de cultures marines. Prise en compte dans les Schémas des structures de cultures marines : utilisation proscrite. Indicateur possible : taux d'utilisation de produits chimiques dans les concessions de cultures marines Non renseigné

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018





5. Annexe 1 : Extrait de la conclusion du rapport Psci D9

« L'évaluation de l'état écologique est fondée sur deux critères, à savoir le D9C1 et le 9.2 (arrêté 2012). L'évaluation du critère D9C1, qui porte sur la contamination chimique des substances listées dans le règlement 1881/2006, a mis en évidence des dépassements récurrents d'ampleurs variables pour la majorité des contaminants, et en particulier près des côtes de toutes les façades confondues. L'évaluation du critère 9.2 relatif à la contamination microbiologique a permis de montrer d'une part, des dépassements quasi systématiques du seuil fixé par la réglementation dans les mollusques bivalves pour toutes les façades. D'autre part, elle a aussi permis de situer la France légèrement au-dessus de la moyenne européenne pour la qualité des eaux de baignade en mer. En effet, en 2015, 97,6% des zones de baignade en mer pour la France étaient de qualité suffisante par rapport à 97,1 % pour l'Europe. En France, le Golfe de Gascogne est la sous-région marine la mieux classée et la sous-région marine mers celtiques la moins bien classée.

S'agissant des contaminants chimiques, d'une manière générale, la somme des 4 HAP ressort comme le groupe de contaminants chimiques présentant le taux de dépassement le plus élevé pour toutes les façades à l'exception de la Méditerranée occidentale. Bien qu'en France, les émissions anthropiques de HAP soient dominées par le <u>secteur domestique</u> du fait de la consommation énergétique, ces dépassements pourraient être notamment liés aux <u>activités portuaires et maritimes</u>. Globalement, en considérant l'ensemble des contaminants, aucune façade n'est particulièrement plus contaminée qu'une autre.

Dans le cas de la contamination microbiologique, la Manche - Mer du Nord est la façade qui présente le plus grand nombre de jours de dépassement du seuil réglementaire cumulés sur la période 2010-2015 (950 jours) parmi les quatre façades. La sous-région marine Golfe de Gascogne est la moins impactée, avec des épisodes de contamination microbiologique qui durent moins longtemps et qui sont à des niveaux plus faibles.

La représentation spatiale fine des niveaux de contamination chimique et des phycotoxines a permis de mettre en évidence des zones à plus forte concentration au sein même de chaque sous-région marine. Ces zones correspondent principalement à des estuaires (Seine, Orne, Loire, Vilaine, Garonne...). Cette contamination peut s'expliquer par la présence de ports et d'activités industrielles à ces endroits stratégiques (qui engendre un important trafic maritime), mais également par les apports fluviaux et les eaux de ruissellement. En revanche, cette observation n'est pas vérifiée dans le cas de la microbiologie. »

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



6. Annexe 2 : Eléments de justification des cibles

Justification de la cible D09-OE01 indicateur 1 (spécifique eaux de baignade): La cible est fixé à 100% conformément à l'article 5 alinéa 3 de la directive 2006/7/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE. Cet article stipule que « Les États membres veillent à ce que, à la fin de la saison balnéaire 2015 au plus tard, toutes les eaux de baignade soient au moins de qualité «suffisante». Ils prennent les mesures réalistes et proportionnées qu'ils considèrent comme appropriées en vue d'accroître le nombre d'eaux de baignade dont la qualité est «excellente» ou «bonne».

http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/controle/directive2006 7 CE.pdf

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de la pression :

Définition du descripteur D10⁷² :

Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin.

Le BEE est évalué selon quatre critères qui concernent les déchets (D10C1), les microparticules (D10C2), l'ingestion de déchets (D10C3) et les emmêlements ou étranglements (D10C4).

Qualification du BEE/façade

(source: Gerigny, O., Brun, M., Tomasino, C., Le Moigne, M., Lacroix, C., Kerambrun, L., Galgani, F., 2017. Evaluation du descripteur 10 "Déchets marins" en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 300pp. + annexes.)

			D10C1			<u>D10C2</u>		D	10C3	<u>D10C4</u>
<u>Façades / SRM</u>	Conclusion BEE (par les Psci)	Déchets sur le littoral	Déchets flottants	Déchets sur les fonds	Micro-déchets sur le littoral	Micro-déchets flottants	Micro-déchets dans les sédiments	Ingestion de déchets par les fulmars boréaux	Ingestion de déchets par les tortues marines	Emmêlement et étranglement*
Manche Est Mer du Nord					*		*			*
SRM Mers Celtiques					*		*			*
SRM Golfe de Gascogne (Nord)	D10 ne tend pas vers le				*					*
SRM Golfe de	BEE									
Gascogne (Sud) = SA										
SRM Méditerranée Occidentale)					*		*			*

BEE atteint

Non évaluable / Données insuffisantes

BEE non arreint jet soum is Indicateur en développement

Version du 10 septembre 2018

D10 – Déchets 265/303

⁷² Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE



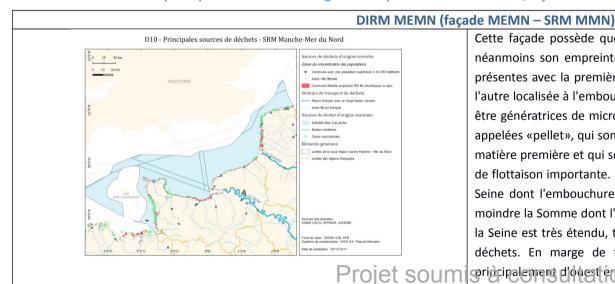
Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression

Les espèces impactées sont toutes les espèces marines qui sont susceptibles d'interagir avec les déchets : les tortues, les oiseaux, les mammifères, les invertébrés ou les poissons. Les impacts sur les espèces sont liées à l'ingestion, l'emmêlement (engins de pêche, cerclage, etc.) et le recouvrement, le transport d'ENI et d'espèces à risque (espèces toxiques ou pathogènes), le relargage des polluants et de manière générale la contribution à la pollution chimique (cf D8).

Principales sources de déchets

Les principales sources de déchets sont les zones d'activités à terre (zones urbaines, touristiques, portuaires et industrielles), les voies de transfert (cours d'eau, Eaux Résiduelles Urbaines) et les activités maritimes (transport maritime, pêche, aquaculture, nautisme).

Cartes situant les principales activités à l'origine de la production de déchets/façade



Cette façade possède quelques grandes villes, le tourisme y est limité, mais marque néanmoins son empreinte sur le littoral. Deux zones industrielles remarquables sont présentes avec la première localisée dans le Pas-de-Calais (Boulogne et Dunkerque) et l'autre localisée à l'embouchure de la Seine (Rouen et Le Havre). Ces industries peuvent être génératrices de microparticules, notamment de « larmes de sirène ⁷³ », également appelées «pellet», qui sont des granulés plastiques d'origine industrielle utilisée comme matière première et qui sont moins denses que l'eau de mer leur donnant une capacité de flottaison importante. Deux fleuves importants se déversent dans la région MMN, la Seine dont l'embouchure se trouve au niveau du Havre et, avec un débit nettement moindre la Somme dont l'embouchure se situe en Baie de Somme. Le bassin versant de la Seine est très étendu, très peuplé et supporte de multiples activités génératrices de déchets. En marge de forts courants de marée, le courant résiduel est orienté oriocipalement d'ouest en est et remonte la Manche vers le nord pour accéder à la Mer du Nord.*

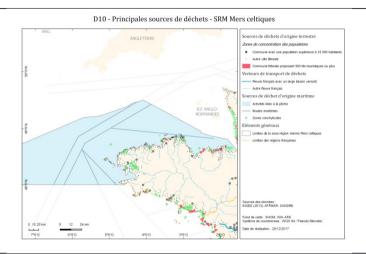
Version du 10 septembre 2018

D10 – Déchets 266/303

⁷³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Larme_de_sir%C3%A8ne

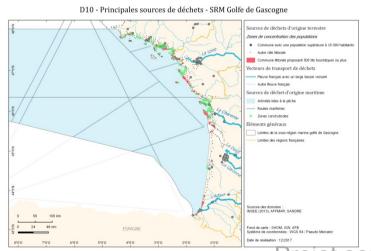


DIRM NAMO (SRM MC)



Cette façade n'est pas soumise à la pression de grandes villes, de zones industrielles ou d'apports fluviaux importants. Toutefois, elle est le siège d'une fréquentation touristique estivale notable, d'une forte activité de pêche et de conchyliculture, ainsi que d'un trafic maritime intense car la Manche est l'un des couloirs maritimes les plus fréquentés au monde correspondant au point entrée/sortie du rail de navigation reliant la Manche à la Mer du Nord. Les côtes nord de la Bretagne sont dominées par un courant principalement orienté nord-est et qui longe les côtes.*

DIRM NAMO et SA (SRM GdG nord et sud)



Projet soumi
Version du 10

Sur la sous-région marine GdG, le trafic maritime est relativement actif sans être intense. Cette SRM abrite trois des septs grands ports maritimes français (Nantes St Nazaire, la Rochelle, et Bordeaux) et deux ports secondaires (Lorient et Bayonne), dont certains entretiennent des échanges avec les grands ports nord ibériques (Bilbao, Santander, Gijón et La Corogne).

Le tourisme, et les activités nautiques diverses associées, sont très développés sur tout le littoral de la façade (Bretagne, Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine), ainsi que sur les côtes espagnoles proches (Pays Basque, Cantabrie et Asturies). Une forte activité de pêche caractérise aussi l'ensemble des eaux du Golfe de Gascogne, dans lesquelles croisent les flottilles espagnoles et françaises.

Plusieurs fleuves s'y déversent dont les principaux, du côté français, sont la Loire, la Garonne, la Dordogne, la Charente et l'Adour et une quinzaine de courtes rivières torrentielles descendant des montagnes espagnoles. Le plateau confinental est large¹² au nord et au centre, mais il est entaillé au sud par deux canyons sous-marins au sud qui s'approche de la côte (gouf de Cap-Breton et canyon du Cap-Ferret) dans lesquels les déchets peuvent s'accumuler.*





2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Pour l'Atlantique et la Manche, relation à faire avec le plan régional d'action OSPAR (PAR) - https://www.ospar.org/documents?v=34422 - adopté en 2014 avec 5 grands thèmes dont :

Lutte à la source contre les déchets produits par les activités maritimes (ex : installations de réceptions portuaires⁷⁵, application de la législation, incitations pour un comportement responsable, développement de bonnes pratiques, amendes pour infractions, fermer les décharges illégales, prévenir les déchets issus du dragage, disposer de systèmes adéquats de collecte et d'épuration des eaux usées, mettre en place des mesures de police pour lutter contre les dépôts de déchets sur les plages et les rejets illégaux en mer, zones côtières et rivières ; etc...)

Limitation des apports de déchets d'origine terrestre (ex : gestion améliorée, incitations pour un comportement, élimination, développement de l'emballage durable, limitations des pertes, interdiction des sacs non recyclables, gestion intégrée des déchets d'ici 2025 en favorisant le recyclage pour la façade MO, etc...)

Récupération des déchets en mer (ex : nettoyage, réduction et récupération des engins de pêche abandonnés ou perdus)

Propositions d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
La rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou
type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser,	d'impact
Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas	
échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	
D10-OE01 : Réduire les apports et la présence des	- Indicateur 1 : Quantités de déchets les plus représentés (top 10) dans les différents
déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le	compartiments du milieu marin (en surface et dans les fonds) et sur le littoral
littoral	- Valeur de référence (préciser l'année) : Moyenne pondérée de toutes les années du jeu de
Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED_	données disponibles par façade pour le cycle 1
	- Cible 2026 : Tendance à la baisse
	- Source de données : Pds déchets
	- Indicateur 2 : Apports fluviaux (quantification du flux au niveau de chaque bassin hydrographique)
	- Valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer/façade
	- Cible 2026: Tendance à la baisse
Pro	- Source de données : étude 2018 CEREMA Brest

⁷⁴https://www.ifremer.fr/sextant_doc/dcsmm/documents/Evaluation_initiale/GDG/EE/GDG EE_02_Topographie_bathymetric_londs_marins

D10 – Déchets 268/303

⁷⁵ La Directive 2000/59/CE sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison impose comme objectif opérationnel aux ports européens la mise en place d'un plan de réception et de traitement des déchets et oblige les usagers des ports à utiliser les installations appropriées (rapport A. Changeant, 2016 in Châles, 2017).





D10-OE02 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes

Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED

- **Indicateur 1** : Quantité de déchets issus des activités de pêche et d'aquaculture récupérés par les filières ad-hoc
- Valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer/façade
- Cible 2026 : Tendance à la hausse
- Source de données: PdS (issu des données des indicateurs D10C1)

3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Transport maritime et ports	Oui : Rejets volontaires (sacs poubelles, détritus, etc.) et involontaires (perte de conteneurs) de déchets en mer	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): □; MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □ Volumes de marchandises transitant en zone portuaire, National (2000-2015): —
Pêche professionnelle	Oui : Rejets volontaire (abandon de matériels) ou involontaire (perte des filets, de casiers, etc.) de déchets dans le milieu marin	Oui: Les déchets flottants ou reposant sur le fonds collectés dans les filets, imposent aux pêcheurs professionnels un travail de tri et de stockage des déchets générant un surcoût en terme de main d'œuvre et d'investissements matériels	Nombre de navires de pêches professionnels, National (2009-2014) : ☑ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ☑ Nombre d'emplois, National (2009-2014) : ☑
Aquaculture	Oui : Rejets volontaires (abandon de matériels) ou involontaires (perte de filets, poches ostréicoles, etc.) de déchets sur les plages	Oui : Le ramassage des déchets sur les sites d'exploitation génère des surcoûts pour les exploitants du secteur	Volume des ventes conchylicoles, National (2009-2013) : ☐ Volume des ventes piscicoles, National (2009-2013) : ☐ Nombre d'emplois conchylicoles, MC, GDG, MO (2009-2013) : ☐ ; MMN : ☐
Industries	Oui : Apports ponctuels de déchets dangereux d'origine terrestre (déchets amiantés, médicaux, équipements électriques et électroniques, huiles minérales et synthétiques, etc.)	/ersion du 10 septe	Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : ☐ Nombre d'entreprises du secteur industriel, National (2010-2016) : ☐ ; Mon bre d'entreprises du secteur industriel, National (2007-2016) : ☐ ; MMN, GDG (2003-2010) : ☐ ; Volume départementale de production de déchets dangereux, MMN, GDG, MO (2009-2012) : ☐ ; MC : ☐

D10 – Déchets 269/303





Artificialisation du littoral	Oui : Apports ponctuels de déchets d'origine terrestre rejetés volontairement ou involontairement par les populations (sacs plastiques, mégots de cigarette, emballages, etc.)	Non	Nombre d'habitants des communes littorales, MMN (1999-2010) : ☑ ; MC, GDG, MO : ↗ Taux d'artificialisation des territoires communaux, National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012) : ↗ Nombre d'hébergements touristiques des départements littoraux, MMN, MC, MO (2000-2012) : ↗ ; GDG : ─ Performance départementale de collecte des déchets, MMN, MC, GDG, MO (2009-2013) : ─
Pêche de loisir	Oui : Rejets ponctuels volontaires (mégots de cigarette, abandon de matériels, etc.) ou involontaires de déchets	Oui: La présence de déchets peut impacter les habitats et la qualité des sites de pêche à pied et ainsi induire des pertes d'aménités pour les pratiquants de pêche à pied récréative	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : Ы
Tourisme littoral, activités balnéaires et fréquentation des plages, navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Augmentation de l'utilisation saisonnière des plages générant une augmentation de l'apport de déchets rejetés volontairement (abandon) ou involontairement (perte de matériels) par les touristes et les plaisanciers	Oui : Les déchets sont considérés comme étant des facteurs de dégradation du milieu marin, des plages et du littoral pouvant altérer la perception de la qualité de l'environnement par les touristes	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux, National (2011-2015): □; MMN (2008-2013): —; MC, GDG, MO: ↗ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale, National (2006-2016): ↗ Nombre de plages labellisées "pavillon bleu": MMN (2012-2017): □; MC, GDG, MO: — Nombre d'embarcations immatriculées: National, MC, GDG, MO (2010-2016): ☒; MMN: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □ Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer: MMN, MC, GDG (2014-2017): ☒ Nombre de licenciés de la FFESSM, MMN (2009-2014): ☒; MC, GDG: —; MO: ☒

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilit é—; Croissance 7). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

D10 – Déchets 270/303





Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés
se rattachent les IR		
D10-OE01 : Réduire les	Toutes les	Problématique de la dégradation de la biodiversité liée à la présence de déchets sur les plages
apports et la présence	façades : Type	La présence de déchets sur les plages a un impact sur la biodiversité : dégradation de l'habitat laisse de mer, risques liés à
des déchets d'origine	1	l'ingestion (étouffement et/ou occlusion) pour les oiseaux marins
terrestre retrouvés en		Les mesures à prendre concernent principalement le nettoyage de la laisse de mer et les opérations de nettoyage des plages.
mer et sur le littoral		Elles n'éliminent pas complètement les atteintes à la biodiversité, mais cet IR ne peut être quantifié.
	Toutes les façades : Type	Problématique des pertes économiques pour les communes du fait de la présence de déchets sur les plages et sur le littoral
	1 1	La présence de déchets a un impact sur les collectivités, les activités économiques et les aménités : coût du ramassage des
		déchets sur les plages et coût lié à la diminution de l'attrait touristique des plages polluées ; perte d'image ; perte de valeur esthétique. Les mesures prises sont des mesures d'atténuation (ramassage et collecte des déchets), qui n'éliminent pas totalement ces impacts, mais cet IR ne peut être quantifié.
		Indicateurs possibles : Volume de déchets sur les plages ; Nombre d'heures de ramassages des déchets sur les plages ; Coût du ramassage
		MMN : non renseignés
		MC : À titre illustratif, pour la commune de Trevou-Treguinec (22), le coût annuel moyen du ramassage est de 2500 € (pour une fréquence de 6 fois par semaine en juillet août et 2 km de linéaire de plage nettoyé). (source : ANEL)
		GDG: Concernant le département des Landes: I. plages surveillées: 1 fois tous les 3 jours de juin à septembre; 1 fois par semaine le reste de l'année. II. reste du littoral des Landes: 2 fois par mois de juin à septembre, 1 fois par mois ou tous les 2 mois le reste de l'année.
		Pour le département des Landes, le coût moyen annuel du ramassage est de 1 850 000 € (source : ANEL, Département des Landes)
		MO :Le coût annuel du ramassage s'élève à 6 720 € pour Villeneuve-Loubet (06), à 85 000 € pour Saint-Jean-Cap-Ferrat (06), à 1 000 000 € pour Marseille (13) et à 32 500 € pour La Seyne-sur-Mer (83) (Source : ANEL)
		Indicateur possible Poliution du laux se fréquentation de l'estran 18

D10 – Déchets





ET SOLIDAIRE					
	Toutes les	Problématique des risques sanitaires dus à la présence de déchets sur les plages			
	façades : Type	La présence de déchets a un impact sur la santé et la sécurité humaine : risques de blessures pour les usagers du littoral dues			
	3	aux débris de verre, aux métaux, etc.			
		Indicateur possible : Nombre de blessures dues aux déchets sur les plages (blessure avec des métaux, du verre).			
		Risque considéré comme marginal aujourd'hui, peu évalué.			
D10-OE02 : Réduire les	Toutes les	Problématique de la présence de déchets dans les ports due aux activités portuaires			
apports et la présence	façades : Type	Les dispositifs de gestion locaux prévoient que les ports soient équipés pour la collecte et le traitement de déchets. Ces			
de déchets en mer	1	objectifs ne sont pas atteints en totalité.			
issus des activités,		Indicateur possible : Pourcentage de ports équipés d'installations de collecte/traitement des déchets ; Volume de déchets			
usages et		collectés et traités dans les ports ; Pourcentage de ports labellisés « ports propres » ou Pourcentage de ports certifiés			
aménagements		« pavillon bleu ». Ces indicateurs ne sont pas tous disponibles.			
maritimes	GDG, MO:	Problématique des déchets en mer dus aux activités de pêche			
	Type 1	Cette problématique est prise en compte de façon concrète via des mesures de récupération des engins de pêche ou			
		d'interdiction pour la pêche de rejeter des déchets. Les déchets provenant de l'activité de pêche (filets essentiellement) ont un			
	MC : Type 2	impact sur la biodiversité (emmêlement dans les filets)			
		Indicateur possible : quantité de déchets issus des activités de pêche parmi les déchets récupérés ; indicateur non disponible.			
	MMN : Type 3	Indicateurs d'impacts sur la faune marine : mortalités causées par des déchets dus aux activités de pêche (cf PdS DCSMM)			
	MMN, MC,	Problématique des déchets provenant des zones conchylicoles			
	GDG : Type 1	Les déchets dus aux activités conchylicoles doivent en principe être récupérés par les professionnels du secteur. Ils induisent			
	MO : Type 3	une dégradation de la biodiversité. Ils peuvent également impacter négativement la ressource conchylicole et induire des			
		pertes de bénéfice pour le secteur (manque à gagner dû au temps passé au nettoyage des parcs).			
		Indicateur (DSCMM) : Quantité de déchets issus des activités d'aquaculture, non récupérés par la filière ad-hoc (indicateur du			
		BEE, DCSMM)			
		Indicateurs possibles : Surface occupée par des tables ostréicoles abandonnées ; Temps supplémentaire de nettoyage des			
		zones conchylicoles ; Taux de traitement des déchets d'exploitation de cultures marines			
		Non renseignés			
	MMN : Type 3	Problématique des pertes de bénéfice et des risques pour la sécurité humaine dues aux collisions entre navires et macro			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	déchets (conteneurs)			
		En France métropolitaine, par an, on compte 200 collisions en moyenne. (Galgani et al., 2013). Le coût d'une opération de			
		récupération d'un conteneur en mer est compris entre 50 000€ et 250 000€ (temps de survol aérien, affrètement d'un			
		bâtiment de la Marine Nationale) (source : Préfecture maritime de l'Atlantique).			
		Cette problématique n'était jusqu'à présent pas prise en compte dans les dispositifs de gestion existants.			
		Indicateur possible : Nombre de collisions entre navires et macro-déchets par an.			

Version du 10 septembre 2018

D10 – Déchets 272/303





ET SOLIDAIRE		
Autres impacts	Toutes les	Problématique des impacts des déchets sur la faune marine
résiduels <mark></mark>	façades : Type	Cette problématique n'était jusqu'à présent pas prise en compte dans les dispositifs de gestion existants.
	3	Indicateurs possibles et référentiels : indicateurs et référentiels du BEE à renseigner par le PdS
Autres impacts	Toutes les	Problématique des pertes de bénéfice pour l'activité de pêche professionnelle dues aux déchets en mer
résiduels	façades : Type	Les déchets en mer génèrent un risque d'encombrement des filets de pêche par les déchets, ce qui induit une gêne pour la
	3	pêche (travail supplémentaire) et potentiellement des pertes de bénéfice pour la pêche professionnelle.
		Indicateur : Temps supplémentaire de nettoyage des embarcations/filets dû aux déchets.
		L'impact des déchets pour les pêcheurs varie de quelques milliers d'euros à environ 40 000 euros par an et par bateau, selon la
		taille. (Galgani et al., 2013)

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018



1. Présentation de la pression :

Définition du descripteur D11 ⁷⁶ :

L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin

Il s'agit d'un descripteur de la pression du bruit généré par les activités anthropiques.

Il est évalué selon deux critères basés sur les caractéristiques des signaux émis :

- les sons impulsifs de forte intensité (D11C1). Le D11C1 repose sur le recensement des jours d'émissions impulsives et des niveaux acoustiques d'émissions.
- les sons continus (D11C2). Le D11C2 repose sur la modélisation du bruit mensuel imputable au trafic maritime.

Qualification du BEE/façade

(source : Le Courtois Florent, Kinda G Bazile., Stéphan Yann., 2017. Rapport d'évaluation 2018 du descripteur 11 relatif aux perturbations sonores d'origine anthropiques. SHOM. 160 p + annexes.)

Le BEE est défini qualitativement vis-à-vis des risques pour les mammifères marins uniquement. Le BEE est atteint si les risques, appréciés à l'échelle des populations d'espèces marines, sont cumulativement faibles ou modérés. Trois risques sont évalués ; le risque de dérangement acoustique, le risque létal par exposition et le risque de masquage (réduction des distances de communication de certaines espèces de mysticètes et d'odontocètes). Les trois catégories de risque sont caractérisées à partir des différents indicateurs renseignant les critères D11C1 et D11C2. En l'absence d'un consensus entre les Etats-Membres sur la définition des seuils quantitatifs, l'atteinte ou non du BEE au titre du descripteur 11 n'a pas pu être évaluée.

Façades / SRM	Statut Etat	Commentaires
	au regard du D11C1*	
-Manche Est Mer du Nord	BEE inconnu	- On constate que les niveaux de pression anthropique liés aux émissions impulsives,
- SRM Mers Celtiques	BEE inconnu	représentent un risque faible de par leur emprise temporelle (au maximum quelques dizaines de jours pour l'année 2016) et de par leur emprise spatiale (au maximum de quelques
-SRM Golfe de Gascogne (Nord et Sud)	BEE inconnu Projet	pourcents de l'étendue de chaque sous-région).

^{*} Pour le D11C2, statut inconnu

Version du 10 septembre 2018

D11 – Énergie sonore 274/303

⁷⁶ selon terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE

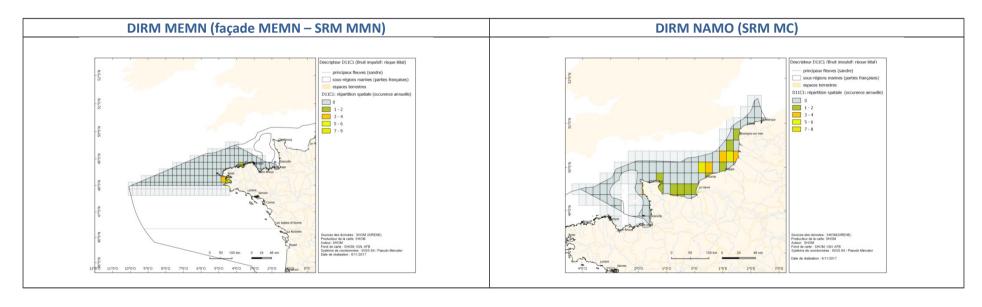


Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression :

Mammifères Marins

Cartes situant la distribution des émissions impulsives (occurrence annuelle)/façade pour l'année 2016⁷⁷

Remarque: Les cartes présentant les résultats des émissions impulsives selon une occurrence trimestrielle seront intégrées dans les fiches ultérieurement suite à leur prochaine mise à jour dans le rapport et les synthèses scientifiques D11.

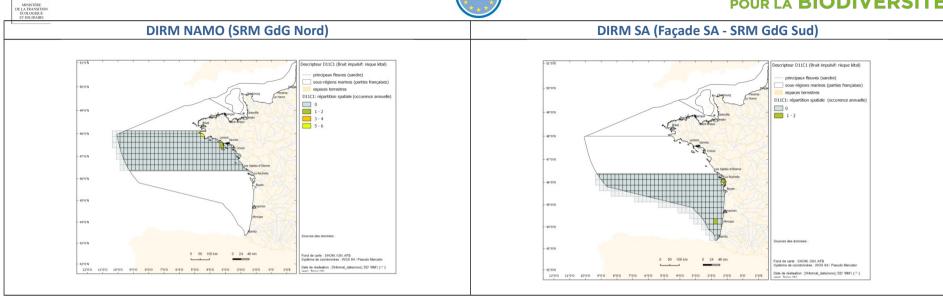


Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

 $^{^{77}}$ Les cartes pour le critère D11C2 (bruit continu) sont consultables dans le rapport du pilote scientifique







Cartes représentant la distribution spatiale des niveaux maximaux annuels par mail pour la bande de tiers d'octave centrée sur 65 et 125 Hz/façade pour l'année 2016⁷⁸ (Cf rapport et synthèse du rapport scientifique (Le Courtois et al., 2017))

<u>Remarque</u>: Pour C1 et C2, on ne connaît pas encore les niveaux acceptables absolus. Donc on ne sait pas quantifier le BEE. Pour le C1, la pression est suffisamment faible pour qu'on soit confiant sur le fait qu'on n'est pas en mauvais état -->L'équipe D11 propose un OE de maintien sous un seuil de risque utilisé pour l'évaluation (25%). C'est une donnée renseignée par le dispositif de surveillance SIRENE.

Pour le C2, l'incertitude ne permet pas une évaluation quantitative du BEE. Mais l'état est probablement meilleur qu'en 2000 bien qu'il risque d'augmenter comme le montre les fréquentations des zones à surveillance systématique comme les dispositifs de séparation du trafic (cf. bilan annuel des CROSS). Proposition d'un objectif de tendance stable afin de ne pas revenir à des niveaux acoustiques estimés dans les années 2000.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

⁷⁸ Les cartes pour le critère D11C2 (bruit continu) sont consultables dans le rapport du pilote scientifique (Le Courtois et al., 2017)



2. Proposition d'OE du 2ème cycle

Eventuelle proposition d'OE pour le cycle 2	Indicateurs associés
la rédaction des objectifs opérationnels s'appuiera sur des verbes du type : Eviter, Limiter, Réduire, Minimiser, Elle porte sur les pressions et précise (de façon non exclusive) le cas échéant des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière	L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels reposera sur l'évaluation des niveaux de pression et ou d'impact
D11-OE01 : Réduire le niveau de bruit	- Indicateur 1 : Emprise spatiale des évènements recensés de niveau « fort » à « très fort » en pourcentage
lié aux émissions impulsives au regard	sur la façade
des risques de dérangement et de	- valeurs de référence (2016) :
mortalité des mammifères marins	MMN: 16,15 %
Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et	MC: 10 %
MED	GdG Nord : 6,41 %
	GdG Sud : 0,9 %
	MO: 5,83 %
	- Cible 2026 (seuil compatible avec le BEE) : Définie, concertée et adoptée en façade dans le cadre de la révision du PdM (2021)
	- Source de données : données déclaratives d'émissions tracées par les opérateurs des activités génératrices de bruits impulsifs. Les données sont recueillies directement auprès des opérateurs et des services instructeurs de l'état cf protocoles PdS (registre SIRENE) (Cf. Sous-Programme 2 « émissions impulsives » du PdS T13 (Bruit sous-marin).)
	- Indicateur 2 : Taux de projets générant des émissions impulsives présentant un risque de dérangement et de mortalité des mammifères marins (suite à l'évaluation environnementale) et ayant mis en place des mesures de réduction de l'impact acoustique - Valeur de référence (préciser l'année): à calculer/façade pour la révision du PdM
	- Cible 2015 ្រាប្រាប់ dyoin Argiese 1) On Sultation - Source de données : Registre national des mesures ERC mises en place (à créer) VERSION du 10 Septembre 2018

BRUIT ICONTINU



D11-OE03 : Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime

Proposé pour les façades MEMN, NAMO, SA et MED - **Indicateur 1**: critère D11C2 relatif au bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau (niveau maximum et étendue spatiale)

<u>Remarque</u>: ce critère correspond à la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par façade

- Valeur de référence (préciser l'année): Voir le rapport du pilote :

Médiane spatiale de la différence des niveaux maximaux entre 2016 et 2012

Pour le prochain cycle cet indicateur sera renseigné par le pilote du D11 sur la base des données relatives aux niveaux maximaux annuels/maille.

Façades	Tiers d'octave 63	Tiers d'octave 125 Hz
MMN	0 dB re 1 μPa ²	0 dB re 1 μPa²
MOMC	1 dB re 1 μPa²	1 dB re 1 μPa²
GGN	1 dB re 1 μPa²	1 dB re 1 μPa²
GGS	1 dB re 1 μPa²	1 dB re 1 μPa²
MO	1 dB re 1 μPa²	1 dB re 1 μPa²

- Cible 2026 : diminution (i.e. la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par façade est nulle ou négative) (Cf sous-Programme 1 « émissions continues» du PdS T13 (Bruit sous-marin))
- Source de données : les indicateurs sont calculés à partir de deux types de données :

<u>Données de bruit in situ</u>: le recueil de ces données fait l'objet du dispositif MAMBO (Monitorage Acoustique et Mesure par Bruit d'Opportunité) (Stéphan, 2016b)⁷⁹. Le dispositif s'appuie sur un réseau pérenne de stations de mesure et la collecte de données d'opportunité (mesures d'incidence, expérimentations technologiques, surveillance océanographique,...), par exemple (Kinda et al., 2017). Dans l'attente du développement de ce réseau pérenne, des données d'opportunité ont été utilisées (référencement en cours)

<u>Données de trafic maritime</u>: les données utilisées sont les données collectées par la Lloyd's⁸⁰. Ces données sont commerciales et font l'objet d'une licence d'exploitation. Elles comportent des données AIS (pour Automatic Identification System) terrestres, des données AIS satellitaires et des mouvements déclaratifs. Pour l'évaluation, ces données sont exploitées sous formes de densité de présence par maille par mois disponibles et par catégorie de navires (Le Courtois *et al*, 2016).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

⁷⁹ Stéphan Y., 2016b. Monitorage Acoustique et Mesures de Bruit d'Opportunité (MAMBO), Spécifications d'ensemble, Shom, Brest.

⁸⁰ https://www.lloydslistintelligence.com/





3. Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Eléments de tendance d'évolution disponibles*
Transport maritime et ports	Oui : Bruit continu généré par les liaisons régulières du transport maritime	Non	Nombre de passagers en ferry, National, MMN (2000-2004): □; MC, GDG, MO: — Nombre de passagers en croisière, National, MC, MO (2000-2004): □; MMN, GDG: — Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): □ La reprise économique se traduit par une augmentation récente du trafic et les niveaux de pression sont ainsi susceptibles de repartir à la hausse (Le Courtois et al, 2017).
Travaux publics maritimes	Oui : Bruit impulsionnel et/ou continu généré temporairement lors des opérations de construction et de maintenance des ouvrages maritimes	Non	Chiffre d'affaires, National (2005-2014): ↗; MMN (2012-2015): ↗; MC, GDG, MO: ↘ Nombre d'emplois, National (2005-2014): ↘ Nombre d'entreprises, National (2005-2014): ─
Défense et intervention publique en mer	Oui : Bruit continu généré par des liaisons régulières sur certains sites à proximité des zones militaire et des opérations liés aux activités de défenses (explosions sous-marines, etc.)	Non	Seulement pour intervention publique en mer : Nombre d'heures de mer dédiées aux actions de l'état en mer, National, MMN, MC, GDG (2010-2015): \(\sqrt{2}\) ; MO : \(\tau\) Nombre d'opérations dédiées aux actions de l'état en mer, National, MC, GDG, MO (2010-2015): \(\tau\) ; MMN : \(\sqrt{2}\)
Recherche et développement	Oui : Dérangement de la faune induit par la présence de navires scientifiques en mer et à proximité des côtes (bruit des moteurs, manipulation, etc.)	Non	Absence d'éléments de tendance
Extraction de matériaux	Oui : Émissions temporaires de bruits sous- marins générés par les navires et les activités d'extraction (moteurs, machines, etc.)	Non	Volume de granulats marins extraits, National, MC, GDG (2005-2014) : □ ; MMN : ↗ Chiffre d'affaires, National, MC, GDG (2005-2014) : □ ; MMN : ↗ Valeur ajoutée, National, GDG (2005-2014) : □ ; MMN : ↗ ; MC : —
Câbles sous-marins	Oui : Émissions temporaires de bruits sous- marins généré lors des opérations de pose dépose et entretien des câbles	soumis à	Chiffre d'affaires, National (2006-2014): — Valeur ajoutée, National (2006-2014): Nombre d'emplois, National (2006-2014): —
Production d'énergie	Oui : Émissions temporaires de bruits 3005 0 0 0 0 0 0 0 0 0	du 10 se	ptembre 2018 Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : ↗
Navigation de	Oui : Dérangements auditifs de la faune et en	Non	Nombre d'embarcations immatriculés, National, MC, GDG, MO (2010-2016) : ↗ ; MMN : —





plaisance et sports nautiques	particulier, des grands mammifères, induits par les activités nautiques (moteurs des
aatiqaes	embarcations, etc.)

Nombre de nouvelles immatriculations, MMN, MC, GDG, MO (2012-2016): ☐

Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer, MMN, MC, GDG (2014-2017): ☐

Nombre de licenciés de la FFESSM. MMN (2009-2014): ☐: MC. GDG: —: MO: ☐

N.B.: Compte-tenu du volume de trafic, qui a diminué de manière significative par rapport au début des années 2000, on estime que les niveaux de bruit actuels sont plus faibles qu'ils ne l'ont été par le passé. Néanmoins, la reprise économique se traduit par une augmentation récente du trafic et les niveaux de pression sont ainsi susceptibles de repartir à la hausse (Le Courtois *et al.*, 2017). On notera de plus la prévision d'une augmentation d'ici 2024 du nombre de chantiers de travaux en mer et en bord de mer (zones portuaires) avec le développement programmé d'implantation de sites d'éoliennes et d'hydroliennes sur les 4 façades (ex : nombre de projets éoliens industriels ou pilotes/façade : 3 en MEMN, 1 en MC, 3 en GdG, 2 en MO).

Écarts entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

- Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)
- Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)
- Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés
D11-OE01 : Réduire le niveau de bruit lié aux	MO : Type 1	Problématique des dérangements et surmortalités des animaux liés aux émissions impulsives
émissions impulsives au regard des risques		En MO, cette problématique est prise en compte de façon concrète par le Schéma départemental mer et
de dérangement et de mortalité des		littoral du Var : « Collaborer avec la Marine Nationale en vue de réduire l'impact des activités militaires :
mammifères marins		gestion de l'impact des pétardements sur la faune marine ». Cette problématique est également prise en
		compte dans le plan de gestion du PN de Port Cros : « préserver les cétacés : mise en œuvre systématique
		du protocole d'effarouchement dans le cadre des missions de sécurité publique de pétardements.». Des
		impacts résiduels persistent, mais ne sont pas renseignés.
D11-OE03 : Maintenir ou réduire le niveau de	MO : Type 3	Problématique de masquage liée à l'augmentation du bruit de fond (toutes les façades)
bruit continu produit par les activités	Pr	ြေး PNN Golfe ရဲ႔ Lion ဧပ္ဝရယ္က ငွင္းေရးလာမ်ကြောင္မရပ္ေdans son plan de gestion mais ne prévoit pas d'objectif
anthropiques, notamment le trafic maritime	\ /	ae réduction du dérangement : « Le dérangement acoustique, semble avoir un impact négatif non
	Ver	holigeable et ne peucétie exclu suclient qu'il existe un chevauchement important entre les zones de
		trafic maritime et les habitats critiques des espèces fréquentant le Parc. Les delphinidés se basant
		essentiellement sur l'écholocation et l'acoustique passive pour percevoir leur environnement, les bruits
		générés par le trafic maritime peuvent masquer ces signaux essentiels à la survie des animaux ou causer

D11 – Énergie sonore 280/303

^{*}La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance); Stabilité — ; Croissance ?). L'indice de probabilité concernant la tendance indiquée est signalée par les symboles suivants (*,**,***).





B O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	
	des pertes auditives (Pusineri et al., 2007 ; Richardson et al., 1995). »
MMN, MC,	Problématique des échouages de cétacés liés au bruit
GdG, MO:	Les échouages de cétacés dégradent la perception que les riverains ont de leur environnement ; ils
Type 3	entraînent de la gêne et des coûts d'équarrissage.
	Indicateur possible : nombre d'échouages de cétacés liés au bruit
	Impossible à quantifier dans l'état actuel des connaissances (manque de données) (source : J. Spitz, 2017)
GDG : Type	Problématique du manque de connaissances sur les impacts du bruit en mer sur la faune
2	Le DOCOB du Plateau de Rochebonne mentionne le manque de connaissance relatif au bruit et à son
	impact sur la faune. « L''impact du bruit sur la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux) est mal
	connu, très peu de recherches ayant été effectuées sur les bruits sous-marins et peu de données étant
	disponibles sur le sujet. Ce sujet n'est pas spécifique au seul site du Plateau de Rochebonne et doit être
	traité de façon plus globale.»
	GdG, MO : Type 3

4. Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

Justification de l'OE D11-OE01, indicateur 2 : s'agissant des bruits impulsifs, les conséquences pour les mammifères marins peuvent aller du dérangement (entrainant la fuite) à la mortalité des individus. L'indicateur vise à mesurer le nombre de projets ayant mis en place des mesures d'atténuation (réduction) du bruit permettant de limiter le dérangement et le risque de mortalité des mammifères marins. Des seuils officiels de dérangement seront définis d'ici avril 2019 dans un guide définissant des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. Ce guide devrait être finalisé par la DEB d'ici avril 2019 (étude commandée 2ème semestre 2018 par la DEB dans le cadre d'un appel d'offres). Les services instructeurs pourront s'appuyer sur ce guide.

La cible de 100 % est réglementaire pour les projets soumis à évaluation environnementale. L'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire de gain, et l'obligation de respecter la séquence « éviter, réduire, compenser » pour tout projet impactant la biodiversité et les services qu'elle fournit est maintenant inscrit dans la loi 2016-1087 du 8 août 2016. Le porteur de projet doit éviter les atteintes à l'environnement, réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le calcul de l'indicateur sera rendu possible grâce à l'application l'article 69 de la loi Biodiversité qui concrétise le suivi des mesures par la création d'un outil informatique de géolocalisation des mesures [de réduction] et de compensation. On citera également l'article 4 qui prévoit que les données issues des études d'impact seront versées dans l'inventaire du patrimoire nature. Ills a CONSULTATION

Version du 10 septembre 2018

D11 – Énergie sonore 281/303



MÉTHODOLOGIE DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX (OE) ET DES INDICATEURS ASSOCIÉS DANS LE CADRE DU 2ND CYCLE DE LA DCSMM

1. Introduction

La présente note vise à rappeler les principales étapes techniques et administratives du processus de révision ayant conduit à la liste d'objectifs environnementaux élaborés pour chacun des 11 descripteurs du milieu marin⁸¹ et qui seront proposés à la consultation publique en 2019 par les préfets coordonnateurs de chaque façade maritime. L'organisation des fiches détaillées d'OE est également exposée.

En annexe de la note sont présentés :

- une liste de 54 **Objectifs environnementaux (OE)** associés à 132 d'indicateurs et de cibles visant l'atteinte du BEE en 2026. Certains OE et indicateurs sont spécifiques à certaines sous-régions marines uniquement.
- une série de 24 « fiches OE »détaillées qui synthétisent les principaux éléments utilisés pour élaborer les OE.
- un tableau de rappel des OE du 1^{er} cycle (en précisant ceux qui ont été conservés, reformulés ou abandonnés pour le 2^{ème} cycle), le rappel des mesures du 1^{er} cycle associées à ces OE 2^{ème} cycle) et le résultat de l'évaluation pour les OE du 1^{er} cycle.

2. Que sont les Objectifs Environnementaux?

Les objectifs environnementaux visent à ramener les pressions exercées par les activités humaines sur le milieu marin à des niveaux compatibles avec le BEE des eaux marines à l'échéance du cycle en cours de la DCSMM.

Projet soumis à consultation / ersion du 10 septembre 2018

Note méthodologique 282/303

Version du 10 septembre 2018

Les 11 descripteurs du milieu marin sont constitués de 9 descripteurs de pressions (D2, D3, D5, D6, D7, D8, D9, D10, D11) et de 2 descripteurs d'état du milieu (D1, D4).

Ces 2 descripteurs ainsi que le D3 et le D7 sont déclinés en enjeux/groupements d'enjeux écologiques.





Les objectifs environnementaux (OE) visent à atteindre ou maintenir des niveaux de pressions anthropiques compatibles avec le bon état écologique des écosystèmes marins. Ils sont proposés soit pour tout le périmètre de la façade maritime soit pour des enjeux écologiques géographiquement localisés et/ou des zones particulièrement concernées par des niveaux élevés de pression.

Ces OE doivent être évaluables au moyen d'indicateurs quantitatifs sinon qualitatifs, et disposer de cibles ⁸² 2026 définies en vue de l'atteinte du Bon Etat Ecologique (BEE) des eaux marines. Autrement dit, les objectifs environnementaux sont des leviers permettant d'atteindre le BEE. Leur rédaction tient compte des politiques publiques existantes.

Du fait de leur intégration dans les stratégies de façade maritime, les objectifs environnementaux sont assortis d'une obligation de compatibilité pour l'ensemble des autorisations en mer, des projets, plans, programmes en mer et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ils revêtent de ce fait un caractère structurant. Ils orientent les grandes thématiques d'actions qui seront détaillées en 2021 lors de la révision du programme de mesures.

3. Que s'est il passé depuis le 1^{er} cycle de la DCSMM?

En 2012, une liste d'objectifs environnementaux 1^{er} cycleⁱ a été proposée pour chaque sous-région marine (SRM) : 13 OE généraux déclinés en 51 OE particuliers pour la SRM Méditerranée et 43 objectifs opérationnels dont 3 transversaux pour les trois sous-régions marines de l'Atlantique et de la Manche⁸³.

Le rapport d'évaluation de la commission sur les OE proposés par la France pour le 1 er cycle (au titre de l'article 12 de la DCSMM directive 2008/56/CE) qui a pointé un certain nombre de manquements aux exigences de la directive, la prise en compte des nouvelles recommandations pour évaluer le bon état des eaux, les recommandations en termes de rapportage et la nouvelle approche méthodologique proposée pour la construction d'objectifs plus opérationnels (application de l'approche SMART), ont conduit à une profonde révision des objectifs environnementaux proposés lors du premier cycle.

De plus, avec la fusion du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la DCSMM et du document stratégique de façade (DSF) de la DCPEM (fusion actée par décret n° 2017-724 du 3 mai 2017) en 2017, les objectifs environnementaux et les objectifs socio-économiques constituent désormais les **objectifs** stratégiques de chaque DSF (déclinaison opérationnelle par façade maritime de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML). Les DSF, qui se déclinent à l'échelle des façades maritimes, constituent désormais le document de planification intégrateur à la fois de la Directive Cadre Planification de l'Espace Maritime (DCPEM) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) pour une politique maritime intégrée. Ce nouveau périmètre d'application a des conséquences sur l'évaluation ces les marines mais aussi la gouvernance. En effet, le périmètre des instances de concertation

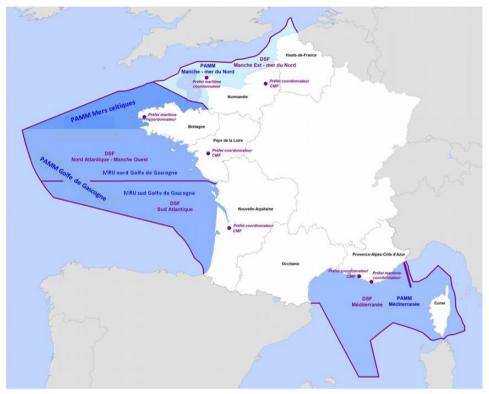
Note méthodologique 283/303

⁸² Conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel relatif aux clitères en méthodes a mettre encevor pour l'elaboration des ceux premières parties du document stratégique de façade, mentionnées au 1° et 2° du III de l'article R. 219-1-7 du code de l'environnement, et de sa quatrième partie mentionnée au 4° du III de ce même article

⁸³ Pour ces trois dernières façades, un processus d'harmonisation des objectifs a été réalisé avant la publication des programmes de mesures en 2016



mobilisées pour examiner les OE de chaque façade, ne coïncide pas avec celui des sous-régions marines pour les façades NAMO et SA (qui recoupent les sous-régions marines Mers celtiques et golfe de Gascogne) comme illustré dans la carte 1.



Carte 1 : Délimitations des sous-régions marines (PAMM) et des façades (DSF).

4. Processus d'élaboration des OE pour le 2ème cycle

Le processus d'élaboration des objectifs environnementaux a comporté sept étapes : Projet soumis à consultation

- 1 Analyse des objectifs environnementaux du 1er cyclersion du 10 septembre 2018
- 2 Prise en compte de l'état écologique pour chaque descripteur
- 3 Identification et priorisation des enjeux écologiques liés aux descripteurs d'état

Note méthodologique 284/303





- 4- Identification des principales pressions s'exerçant sur les enjeux écologiques et justifiant l'élaboration d'OE
- 5 Elaboration de la première version des OE axée sur l'atteinte du BEE
- 6 Prise en considération de l'évolution prévisible des activités socio-économiques et analyse des attentes sociales concernant le BEE des eaux marines
- 7 Processus de concertation avec les services centraux et déconcentrés de l'Etat et avec les acteurs socioprofessionnels

Ces différentes étapes sont précisées ci après.

1 - L'analyse des objectifs environnementaux du 1er cycle

Conformément à l'article 12 de la directive 2008/56/CE, un premier bilan critique des objectifs environnementaux définis pour le premier cycle (OE1) a été réalisé en 2014 par un bureau d'étude mandaté par la commission européenne^{iv}.

L'évaluation a été réalisée pour les 11 descripteurs à l'échelle d'une part de la Méditerranée, d'autre part de l'Atlantique Nord-Est (associant les SRM Manche mer du Nord, Mers Celtiques et Golfe de Gascogne). L'étude a souligné des formulations souvent trop générales pour de nombreux OE et surtout non évaluables pour la majorité des OE proposés par la France.

Un travail complémentaire conduit par l'AFB a confirmé que près des 2/3 des OE soit ne disposaient pas d'indicateurs soit ne disposaient pas d'indicateurs évaluables. Il a de plus été constaté que les OE du 1^{er} cycle faisaient l'impasse sur de nombreux enjeux écologiques caractérisant la biodiversité des écosystèmes marins et ne traitaient pas toujours les principales pressions responsables des impacts sur l'écosystème.

- La principale recommandation issue de cette analyse pour le 2^{ème} cycle était d'associer un ou plusieurs indicateurs et cibles à chaque OE proposé pour le 2^{ème} cycle. L'indicateur doit permettre l'évaluation de l'OE. Les cibles proposées définissent, lorsque des seuils précis existent, un niveau de pression compatible avec le BEE.

2 - La prise en compte de l'état écologique pour chaque descripteur

Une évaluation du bon état écologique (BEE) pour chaque descripteur a été engagée entre mai 2017 et mai 2018 par les pilotes scientifiques et un cortège d'experts et de scientifiques associés. Des critères d'évaluation standardisés ont été utilisés. Les rapports scientifiques élaborés pour chaque descripteur ont fait l'objet de synthèses pour chaque façade maritime : ces documents constituent les chapitres « évaluation de l'état écologique du milieu» et de « l'analyse des pressions/impacts » de l'annexe 2 de chaque DSF. L'ensemble des documents est accessible en ligne (site ALFRESCO géré par IFREMER et sites des DIRM). Une synthèse de ces informations figure dans les siches détaillées d'Œ proposées à la suite de la présente note. Il s'agit des informations relatives à l'évaluation de l'état écologique pour les descripteurs selon les critères standardisés proposées pour le 2 ème cycle. Les cartes de synthèse de localisation des pressions des fiches OE pour les descripteurs de pression D2, D3, D5, D6, D8, D9, D10, D11 résultent également de ces travaux.

Note méthodologique 285/303





La rédaction d'objectifs environnementaux est fondé sur le travail d'évaluation conduit par les pilotes scientifiques et l'analyse de documents complémentaires. La rédaction d'OE s'impose lorsque l'indicateur est évalué en mauvais état ou très susceptible de l'être. Lorsque les critères d'évaluation de l'Etat permettaient de conclure au bon état de l'indicateur, des objectifs de maintien du niveau de pression actuel ont été proposés.

3 - L'identification et la priorisation des enjeux écologiques liés aux descripteurs d'état

En lien étroit avec les pilotes scientifiques de chaque descripteur et les experts de chaque façade maritime, un travail de priorisation des enjeux écologiques descripteurs d'état du milieu (D1, D4, D7) a été conduit de janvier à Juillet 2017 vii en complément du travail d'évaluation du BEE des différents compartiments de l'écosystème marin. Les enjeux écologiques sont considérés comme des éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état ; ils se rattachent aux descripteurs D1, D3, D4 et D7. Il s'agit des habitats pélagiques et des réseaux trophiques, des habitats benthiques et des structures géomorphologiques particulières dont les dunes hydrauliques, des familles d'espèces marines dont les oiseaux, les mammifères, les tortues, et des peuplements ichtyologiques exploités ou non, localisés ou à large distribution. Ces grands types d'enjeux écologiques ont été priorisés à l'échelle de chaque sous-région marine.

Les enjeux écologiques ont été qualifiés de majeur, fort, moyen, faible ou inconnu au regard des trois critères principaux d'évaluation (représentativité, vulnérabilité et importance fonctionnelle). Cette qualification des enjeux a permis de préciser les cibles des OE mais aussi de justifier d'un niveau d'ambition élevé lorsque l'enjeu est qualifié de majeur ou fort.

Les différents enjeux ou groupements d'enjeux qui ont été identifiés ont justifié l'élaboration de 14 fiches détaillées pour le descripteur D1. Des cartes détaillées ont été produites pour chaque enjeu ou groupement d'enjeux écologiques et figurent dans les fiches OE. Une carte de synthèse des enjeux pour façade maritime figure également dans chaque DSF (annexe 2). Ces fiches sont complémentaires des 9 fiches d'OE élaborés spécifiquement pour les descripteurs de pression.

L'identification et la priorisation des enjeux a permis de cibler les objectifs sur les éléments de l'écosystème qui présentaient une sensibilité particulière ou une place déterminante dans le fonctionnement des écosystèmes. L'exercice a été conduit pour chaque secteur écologiquement cohérent de la sous région marine.

Projet soumis à consultation
4 - L'identification des principales pressions s'exerçant sur les enjeux ou groupements d'enjeux écologiques
Le principe de base de la nouvelle approche méthodologique proposée par la commission et declinée à l'échelle nationale viii est de produire des objectifs opérationnels ciblant une réduction des pressions responsables de la dégradation de l'état du milieu marin jusqu'à un niveau compatible avec le bon état écologique.

Note méthodologique 286/303





La commission a proposé une nouvelle typologie de 16 pressions à prendre en considération pour le deuxième cycle (cf. annexe 3 de directive (UE) 2017/845). Une liste de 12 pressions anthropiques regroupées en trois grandes catégories (physiques, biologiques, substances-déchets et énergie) a été retenue pour les eaux métropolitaines pour la définition des OE. Ces pressions peuvent agir de manière cumulée sur un enjeu ou un groupement d'enjeux et/ou être générées par plusieurs activités.

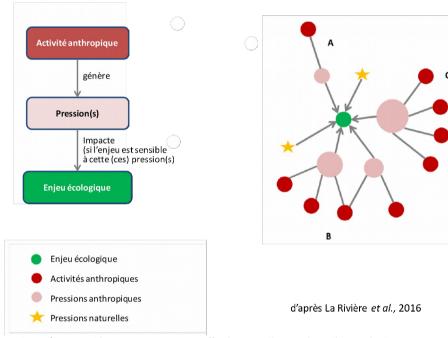


Figure 1: Illustration de la notion de pressions simples et/ou cumulées pouvant avoir un effet (notion d'impact) sur l'enjeu écologique. Pour chaque enjeu écologique, différentes sources de pressions peuvent s'exercer et impacter l'enjeu. La pression peut être générée par plusieurs activités.

Le séminaire scientifique du 08 décembre 2016 a permis d'actualiser les travaux du 1^{er} cycle en vue d'identifier les pressions générées par les activités et leurs pratiques. Les principales pressions susceptibles d'impacter chaque enjeu écologique prioritaire au regard de leur sensibilité et de leur exposition à ces pressions ont été identifiées lors du séminaire du 11 crichre 2015 oumis à consultation

Ce travail avec les pilotes scientifiques et qui faisait suite à la publication des résultats issus de l'évaluation du BEE a conduit à la production de matrices

Ce travail avec les pilotes scientifiques et qui faisait suite à la publication des résultats issus de l'évaluation du BEE a conduit à la production de matrices d'interactions entre les pressions et les enjeux écologiques pour chaque façade maritime et à l'élaboration d'une matrice nationale permettant de mettre en relation les pressions avec les activités.*

Note méthodologique 287/303





Les principales pressions sur lesquelles une priorité d'action est requise au regard de chaque enjeu ou du groupement d'enjeux apparaissent dans les fiches OE.

- Ce travail avec les experts scientifiques a permis de cibler les objectifs sur les principales pressions s'exerçant sur les enjeux.

5 - L'élaboration des premières versions d'OE axées sur l'atteinte du BEE (V0 et V1)

La base scientifique et technique des OE a été élaborée de 2017 à 2018. Plusieurs objectifs environnementaux ont été proposés pour chaque descripteur d'état et de pression. Ils traduisent l'effort nécessaire pour atteindre le BEE. Cela doit se traduire concrètement par la mise en œuvre d'une politique publique lorsque l'état du milieu n'est pas évalué en bon état écologique ou qu'il est susceptible de se dégrader sous l'action conjuguée de diverses pressions d'origine anthropique.

L'approche SMART a guidé la révision des objectifs environnementaux menée au niveau national. Il s'agissait de proposer des OE spécifiques se rapportant à des pressions précises, mesurables et donc dotés d'indicateurs évaluables, ambitieux au regard de l'objectif général d'atteinte du BEE, mais aussi les plus réalistes possibles dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du programme de mesures.

La rédaction du libellé des OE s'appuie sur des verbes d'actions classiques de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ». Il peut s'agir aussi d'objectifs de maintien ou d'adaptation du niveau de pression. Des objectifs de restauration ont également été proposés en Méditerranée occidentale en complément des OE proposés par la coordination technique. Le lexique en fin de document propose une définition des termes utilisés.

Une version de travail élaborée par l'AFB (V0) a été élaborée en tenant compte des éléments rassemblés lors des étapes précédentes : bilan des OE du 1^{er} cycle, évaluation de l'état écologique pour chaque descripteur, inventaire des pressions s'exerçant sur les différents enjeux écologiques prioritaires de chaque façade, premiers échanges avec les pilotes scientifiques ou certaines personnes-ressources (ex. des Agences de l'eau).

Pour l'élaboration de la V0, les OE thématiques du 1^{er} cycle qui n'étaient pas dotés d'indicateurs et de cibles n'ont pas été conservés. De la même manière, les OE transversaux qui se rapportaient à l'amélioration des connaissances ou à la sensibilisation ont été renvoyés au programme de mesures. En revanche, les OE 1^{er} cycle suffisamment précis et dotés d'indicateurs opérationnels ont été conservés. D'autres OE 1^{er} cycle, plus nombreux, ont été reformulés ou proposés pour différentes façades lorsque c'était pertinent. Enfin, de nombreux OE complémentaires ont été proposés pour traiter les principales pressions identifiées sur les différents compartiments de l'écosystème.

Pour les indicateurs associés aux OE, il a été recherché de plus grande harmorisation possible entre açade afin de mutualiser les futurs travaux et de rationaliser les coûts de renseignement des indicateurs.

Note méthodologique 288/303





Chaque OE est par ailleurs doté d'un ou de plusieurs indicateurs dont certains ne sont pas renseignables dans l'immédiat mais le seront en 2026. A cette fin, des outils d'évaluation complémentaires à ceux existants devront être programmés et mis en œuvre : protocole d'observation, procédures de recueils de données, création de registres nationaux de données,

Ce travail sur l'opérationnalisation des OE sera conduit d'ici l'adoption des Stratégies Maritimes de Façade en juin 2019.

Dès cette version scientifique et technique, les OE se répartissent en deux groupes (OE des descripteurs de pression et OE des descripteurs d'état) assortis d'un ou plusieurs indicateurs et cibles correspondantes.

Les pressions ayant un effet direct sur l'état écologique des enjeux ont fait l'objet d'OE spécifiques associés au descripteur D1 Biodiversité, D4 Réseaux trophiques et D7 (conditions hydrographiques).

Les pressions ayant un effet indirect ou plus complexe sur l'ensemble des compartiments de l'écosystème ont fait l'objet d'objectifs généraux associés aux descripteurs de pression. Par exemple pour les pressions exercées par l'apparition des espèces non indigènes (D2), les contaminants (D8) ou les déchets (D10) qui impactent l'ensemble des compartiments de l'écosystème, les OE proposés visent à agir sur les principaux vecteurs (activités voire pratiques) générant la pression.

Cette première version de travail a été discutée avec les pilotes scientifiques et des représentants de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et des secrétariats et comités techniques des PAMM lors du séminaire des 30 et 31 janvier 2018. A l'issue de ce séminaire, des réunions bilatérales ont eu lieu avec les pilotes scientifiques et certains experts pour préparer une version V1 de propositions techniques et scientifiques d'OE à diffuser pour une expertise par les services de l'Etat.

Les OE associés aux descripteurs de pression (D2 à D11, excepté le D4) sont génériques. Ils permettent de limiter la pression sur plusieurs enjeux ou groupements d'enjeux écologiques. La définition des cibles s'est appuyée sur les niveaux de pressions compatibles avec le BEE lorsque des seuils existaient. Lorsque les seuils ne sont pas encore définis, des indicateurs relatifs aux moyens mis en œuvre pour éviter ou réduire l'impact sont proposés (par exemple le nombre de station d'épuration, l'existence ou non de schémas de dragage, le nombre d'aires de carénage,....), selon la séquence ERC, le cas échéant.

Ces OE répondent aussi à des considérations socio-économiques et/ou des attentes sociétales ; c'est typiquement le cas du D9 traitant de l'état sanitaire (taux de contamination) des produits de la mer destinés à la consommation humaine. C'est aussi le cas, par exemple, des OE concernant le risque d'eutrophisation (D5), des apports d'eau douce (D7) ou la pollution du milieu marin et littoral par les déchets (D10). Ces pressions impactent négativement l'attractivité touristique des territoires et de manière plus genérale les conditions de vie sur l'espace littoral en plus des impacts sur les enjeux écologiques.

Note méthodologique 289/303





Les OE associés aux descripteurs d'état (D1 et D4) sont plus spécifiques et sont répartis par enjeux ou groupements d'enjeux écologiques particulièrement sensibles à certaines pressions.

En plus des pilotes scientifiques, leur élaboration a mobilisé un nombre important d'experts spécialisés distribués à l'échelle nationale. xi

Dans la majorité des cas, le niveau de pression compatible avec le BEE des enjeux écologiques n'est pas connu. Parfois, seule une partie des critères d'évaluation a pu être renseignée par les pilotes scientifiques.

Dans ce cas de figure, l'indicateur et la cible ne sont pas établis sur un niveau de pression mais sur d'autres éléments d'évaluation généralement en lien avec les activités ou pratiques identifiées comme les principaux vecteurs de la pression. Ce peut être le niveau d'impact constaté (par exemple : taux de mortalité par collision, nombre de jeunes phoques abandonnés,). Certains indicateurs (pour les habitats notamment) proposent le suivi des surfaces potentiellement impactées par les activités et pratiques générant la pression (ex : surface des concessions). A l'inverse, d'autres indicateurs font référence à des surfaces de zones exemptes de toutes pressions pour évaluer l'atteinte de l'objectif. Des indicateurs de volume de production ou faisant référence au nombre d'autorisations ont pu être utilisés également.

6 - Prise en considération de l'évolution prévisible des activités socio-économiques et analyse des attentes sociales concernant le BEE des eaux marines

Les pilotes scientifiques chargés de l'analyse économique et sociale ont contribué à identifier les activités impactantes et/ou dépendantes du BEE des eaux marines.

Des indicateurs socio-économiques de différente nature (chiffres d'affaires, nombre d'emplois, nombre de navires, nombre de pratiquants ou de passagers, volumes produits, etc.) permettent d'apprécier les tendances d'évolution de ces activités maritimes à court terme.

Les dispositifs de gestion existants relativement à chaque descripteur ont été analysés. Les impacts résiduels (écarts entre la situation désirée et la situation actuelle) ont été caractérisés.

- Les éléments issus de l'AES^{xii} apportent des éléments d'information sur les activités en interaction avec le milieu marin, leur perspective d'évolution, et apportent des informations sur les politiques publiques engagées pour atteindre le BEE. Ces éléments sont utiles pour apprécier la compatibilité des OE avec les objectifs socio économiques (OSE) mais aussi justifier la nécessaire ambition des OE proposés. Ils permettent également de mettre en évidence la demande sociale pour l'atteinte du bon état écologique des eaux marines.

7- Processus de concertation avec les services centraux et deconcentrés de l'Etat et avec les acteurs socio-professionnels

L'établissement d'une première version (V1) de propositions scientifiques et techniques consolidées à été coordonné par l'AFB en mobilisant plus de 80 experts scientifiques et en associant les agences de l'état entre janvier et mars 2018. Cette V1 a été transmise pour consultation le 14

Note méthodologique 290/303





Mars 2018 aux services déconcentrés et établissements publics mobilisés pour la mise en œuvre de la DCSMM en façade et a également fait l'objet d'une consultation inter-services/inter-ministères en administration centrale.

Suite à cet envoi, des échanges ont eu lieu avec les directions d'administrations centrales (DAC) les établissements publics concernés et les services déconcentrés. L'ensemble des retours de la sphère « Etat » ont été pris en compte pour produire une deuxième version (V2) des objectifs environnementaux, correspondant aux propositions « Etat » avant association des parties prenantes. Un travail spécifique avec les agences de l'eau a notamment été réalisé dans ce cadre en ce qui concerne les descripteurs relatifs aux contaminants, à l'eutrophisation, aux déchets marins et aux conditions hydrographiques impactant les schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE).

La V2 a été diffusée le **9 Avril 2018** aux DIRM en vue de l'association des acteurs en façade dans le cadre des commissions permanentes ou spécialisées des Commissions Maritimes de Façades et parfois dans le cadre d'ateliers de travail dédiés. La diffusion de la V2 répondait également à l'objectif de croisement avec les projets d'objectifs socio-économiques des Documents Stratégiques de Façades (DSF) pour une cohérence des objectifs stratégiques. En parallèle de cette consultation des acteurs en facade, des concertations au niveau national avec différentes administrations centrales se sont poursuivies :

- en interne de la direction de l'eau et de la biodiversité ;
- avec la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), en lien avec le comité national de la pêche maritime et des élevages marins (CNPMEM);
- avec la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ;
- avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) ;

A partir des différents retours obtenus sur cette V2, la DEB a produit avec l'appui de l'AFB une pré-V3 prenant en compte différentes propositions de modifications et les commentaires reçus. Cette pré-V3 a été débattue et amendée lors d'un séminaire interservices le 31 mai 2018 auquel ont participé les représentants des DIRM, des DREAL et des services d'administration centrale ainsi que des préfectures maritimes et des agences de l'eau. Les échanges ont surtout porté sur les cibles et indicateurs associés. Ils ont été guidés par le souci de concilier protection des milieux marins et développement durable des activités économiques (pêche, port, énergies marines renouvelables, extraction de granulat, etc.), en réponse notamment aux courriers d'alerte adressés respectivement au Ministre par les préfets coordonateurs des façades NAMO et MEMN et par FNE le 30 mai. Ce séminaire a permis d'aboutir à un consensus large et a donné lieu à la production d'une version V3 légèrement amendée post-séminaire (voir tableaux 1 et 2 en annexe 1).

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 291/303





Le 12 juin, la DEB a donc diffusé officiellement une nouvelle version agrégée/harmonisée de la liste des OE (V3) aux préfets coordonnateurs des quatre façades maritimes de métropole⁸⁴ pour qu'ils consultent leurs conseils maritimes de façade (CMF) d'ici à début juillet⁸⁵ de sorte que cette nouvelle version puisse être examinée et faire l'objet de derniers ajustements localement.

A la suite de ces concertations, une ultime version (V4) a été élaborée fin juillet suite aux retours des acteurs consultés par les DIRM au sein des CMF et d'un séminaire d'harmonisation organisé le 12 juillet 2018, en application du III de l'article 3 de l'arrêté critères et méthodes pour l'élaboration des deux première parties des DSF.

La concertation spécifique sur les OE concernant la pêche avec les professionnels de la pêche avec la DPMA s'est également poursuivie jusqu'à début 2018. La version finale V4 été livrée par le DEB le 09 aout 2018 (voir tableaux 1 et 2 en annexe 1).

5. Description du contenu des fiches détaillées d'OE

Les « fiches OE » regroupent les OE par descripteur ou par groupe d'enjeux écologiques pour le descripteur 1. Elles sont systématiquement déclinées dans l'ordre ci-dessous:

- Une présentation de chaque descripteur et/ou de chaque groupement d'enjeux écologiques considéré pour le descripteur D1 (Biodiversité),
- Un rappel des résultats de l'évaluation de l'état écologique pour chaque descripteur le cas échéant complété par des éléments d'informations complémentaires, notamment lorsque l'état n'a pu être défini suite à l'évaluation,
 - Des cartes de synthèse de localisation des enjeux ou des secteurs où s'exercent les pressions pour les descripteurs de pression.
 - Une identification des principales sources de pression impactant l'état écologique,
 - Une identification des principales activités et pratiques générant ces pressions,
 - Les propositions d'Objectifs Environnementaux et d'indicateur(s) et cible(s) associés pour le 2ème cycle,
- Des éléments d'information concernant les préoccupations économiques et sociales relatives au bon état écologique (BEE) des eaux marines issues des chapitres 'utilisation des eaux' et 'analyse des coûts de la dégradation' du PAMM intégrés dans les parties 1.1 et 1.2 de la stratégie maritime de façade.
 - Des annexes apportant le cas échéant des éléments de justification des cibles proposés.

Chacune de ces fiches détaillées d'OE constitue un document autoportant rassemblant l'ensemble des éléments justifiant la proposition de l'OE et du/des indicateur(s) et cible(s) associés.

Projet soumis à consultation

Note méthodologique 292/303

⁸⁴ Manche Est Mer du nord, Nord Atlantique Manche Ouest, Sud-Atlantique et Méditerrance septembre 2018

⁸⁵ Cette transmission officielle est intervenue au lendemain du CMF NAMO, tandis qu'une transmission non officielle avait été effectuée dès le 1 er juin. L'examen a été reporté en commission permanente du CMF le 2 juillet.



6. Conclusions

La version actuelle des OE comporte XX objectifs environnementaux et XX indicateurs associés pour la façade_____. Ces objectifs ciblent les principales sources de pressions pour les différents enjeux environnementaux prioritaires identifiés au niveau de chaque façade, pour lesquels une non atteinte du bon état écologique est en général caractérisée.

Les OE proposés pour le second cycle permettront de guider l'action publique et de prioriser les moyens d'intervention qui seront proposés à travers le prochain Programme de Mesures pour atteindre le BEE.

Une partie d'entre eux correspond à une reprise d'OE 1^{er} cycle déjà adoptés qui contribuaient au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin. Néanmoins, la plupart des OE second cycle sont issus de reformulation des OE 1^{er} cycle ou sont complètement nouveaux.

Leur élaboration a fait l'objet d'un travail de fond initié en septembre 2016 et terminé début août 2018. Ce travail scientifique et collectif a permis de proposer un ensemble d'objectifs ciblant à la fois :

- Les descripteurs et les critères n'atteignant pas le BEE
- Les enjeux prioritaires pour chaque sous-région marine
- Les principales pressions s'exerçant sur ces enjeux.

Plusieurs versions se sont succédées dans le temps et ont conduit à faire évoluer le libellé des OE, des indicateurs et des cibles.

Ce travail collectif a permis de proposer une liste d'OE traitant de l'ensemble des enjeux écologiques et de préparer l'ensemble des éléments qui seront exigés pour le rapportage à la commission.

Le processus de concertation conduit avec les services de l'Etat et les membres des comités maritimes de façade, a également permis d'ajuster les libellés d'OE et en particulier de moduler les cibles de plusieurs indicateurs au regard des objectifs de développement socio-économiques proposés pour chaque façade mais aussi de leur acceptabilité sociale. Un travail de croisement des OE avec les objectifs socio-économiques (OSE) de chaque façade maritime a par ailleurs été conduit courant juillet 2018 pour affiner et contribuer à l'élaboration des cartes de vocation proposées dans les DSF.

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 293/303

⁸⁶ Les modalités d'agrégation en cas d'indicateurs multiples restent à ce stade à préciser.





Un tableau récapitulatif de l'ensemble des OE opérationnels ainsi que les fiches détaillées d'OE par groupe d'OE, présentant l'ensemble des éléments ayant permis la révision des OE pour le 2nd cycle sont proposés en annexe de cette note. Ces éléments seront annexés à chaque DSF et mis à disposition dans le cadre de la consultation publique.

Il sera également préparé, dans la perspective de la consultation du public et des instances un tableau complémentaire :

- présentant le nombre d'OE 1^{er} cycle évaluables ayant atteint l'objectif annoncé en 2012
- faisant le lien entre les OE cycle 1 et les OE cycle 2 et qui indiquera si l'OE 2 ème cycle est une reformulation de l'OE 1 er cycle ou bien un nouvel OE et quels sont les OE 1 er cycle non reconduits
- et présentant les codes des mesures 1^{er} cycle associés à chaque OE retenu pour le 2^{ème} cycle.

Un travail complémentaire sera conduit d'ici l'adoption des Stratégies Maritime de Façade pour faciliter le renseignement des indicateurs finalement retenus pour l'évaluation des objectifs.

Certaines cibles seront par ailleurs précisées lors du programme de mesures (révision prévue en 2021) car des travaux complémentaires sont attendus d'ici là, notamment pour définir les seuils correspondant au bon état écologique et également en lien avec la mesure M003 sur les protections fortes.

Il faut par ailleurs rester conscient qu'il ne sera probablement pas possible d'atteindre le BEE à l'échéance du 2ème cycle pour une partie des enjeux écologiques. En effet, en raison des processus écologiques (fluctuations annuelles et interannuelles, phénomènes ponctuels, etc.), de l'inertie du milieu marin mais aussi des contraintes inhérentes à la mise en œuvre de certaines mesures, des dérogations pourront être activées pour « causes et conditions naturelles, force majeure, raison d'intérêt général supérieur » ou pour « coût disproportionnés ». Il conviendra de clairement identifier ces cas à l'issue de la consultation publique comme prévu par le règlement communautaire et de pouvoir apporter les éléments justificatifs correspondants. Les éléments techniques en vue des dérogations DCSMM (et les liens avec les dérogations SDAGE à répercuter sur les dérogations DCSMM) sont précisés dans l'arrêté critères et méthodes du 11 juillet 2018 et dans la circulaire associée.

Enfin, les moyens techniques, juridiques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs proposés pour le second cycle seront précisés d'ici 2021, au moment de la révision du programme de mesures. Ce sera également l'occasion de proposer une analyse coût bénéfice des nouvelles mesures que l'on proposera d'associer aux objectifs environnementaux et le cas acheant de justifie de nouvelles dernandes de dérogation pour les raisons évoquées cidessus.

Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 294/303





7. Lexique des termes utilisés dans le tableau et les fiches d'OE

Adapter : les objectifs d'adaptation sont relatifs aux prélèvements sur les ressources naturelles, ils visent une gestion « dynamique » d'un niveau de pressions compatible avec l'atteinte du BEE

Compenser: Lorsque les impacts résiduels n'ont pas été suffisamment évites ou réduits (c'est-a-dire qu'ils peuvent être qualifies de notables), il est nécessaire de définir des mesures compensatoires. Il existe différente forme de compensation : la création, la restauration, la réhabilitation, la préservation avec gestion.

Descripteur : énoncé qualitatif d'un aspect particulier du bon état écologique du milieu marin. 11 descripteurs sont listés dans l'annexe 1 de la directive, servant à définir le bon état écologique.

Etat : caractéristiques des milieux : niveaux, voire tendances de différentes variables pour la physico-chimie, habitats et espèces, etc.

Eviter: un objectif d'évitement vise un niveau nul ou faible de pression pour des enjeux très sensibles à cette pression (et/ou déjà dans un état très défavorable). Le terme évitement recouvre plusieurs modalités :

- l'évitement lors du choix d'opportunité,
- l'évitement géographique,
- l'évitement technique,
- et l'évitement temporel.

Indicateur: paramètre ou combinaison de paramètres opérationnel (le) s qui permet d'accomplir des progrès, et de mesurer ces progrès, vers le bon état écologique défini au travers des 11 descripteurs qualitatifs de la Directive.

Impact: conséquence des pressions sur l'écosystème marin. L'intensité de l'impact dépend notamment de la force de la pression et de la vulnérabilité et sensibilité des composantes de l'écosystème. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs. Pour les besoins de la définition des objectifs environnementaux, les impacts concernent, sauf mention contraire, les conséquences négatives des pressions sur l'environnement.

Projet soumis à consultation
Limiter: Un objectif de réduction vise la « non augmentation » ou si cela est possible la réduction d'un niveau de pressions affectant le BEE. Le verbe « limiter » est associé à une difficulté technique à réduire effectivement la pression ou qualifier la compatibilité avec le BEE

Maintenir: Un objectif de maintien vise la «non augmentation» d'un niveau de pression a priori actuellement compatible avec le BEE

Note méthodologique 295/303





Objectif environnemental: il oriente les efforts en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin ou de contribuer au maintien de celui-ci. Il définit un résultat à atteindre dans un contexte donné.

Prévenir: Un objectif de prévention vise un niveau de pression actuellement nul dont le niveau va augmenter et doit rester compatible avec l'atteinte du BEE. Ce verbe ne concerne que les collisions d'oiseaux marins.

Pression: traduction des forces motrices dans le milieu (rejets de substances, extraction sélective d'espèces, etc.) se matérialisant par un changement d'état, dans l'espace ou dans le temps des paramètres physiques, chimiques et biologiques du milieu (exerçant une influence sur l'écosystème).

Réduire : Un objectif de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue d'une pression dont le niveau actuel n'est pas compatible avec l'atteinte du BEE et qui ne peut pas être complètement évités. La réduction peut être technique, temporelle, géographique.

Restauration : Un objectif de restauration vise à la mise en œuvre d'intervention directe sur le milieu pour supprimer une pression permanente (ex : artificialisation) ou améliorer l'état écologique d'un écosystème pour qu'il retrouve sa trajectoire historique et le cortège d'espèces préexistant

Rôle fonctionnel d'une espèce : espèce dont la disparition dans un écosystème, modifie profondément le fonctionnement global. Cette notion est le plus souvent associée au contrôle des réseaux trophiques.

Rôle fonctionnel d'un habitat : les fonctions d'un habitat peuvent être très variées et chaque habitat a au moins une fonction dans l'écosystème. Son rôle est lié aux caractéristiques de sa communauté biologique et des conditions abiotiques associées, dans les flux de matière et d'énergie, notamment via les réseaux trophiques.

Zone: secteur géographique caractérisé

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 296/303



Annexe 1 : Les groupements d'Objectifs environnementaux de la V3

Le tableau 1 propose 1 un regroupement des OE pour les descripteurs de pression et le tableau 2 pour les descripteurs d'état ventilés par enjeux ou groupements d'enjeux.

<u>Tableau 1 : Les OE des descripteurs de pression – regroupement par thématique</u>

Descripteur	Finalité du groupe OE proposé	Fiches OE	Nbre d'OE	Codes OE
Espèces non indigènes	Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines	Fiche D2 - ENI	4	D02-OE01, D02-OE02, D02-OE03, D02-OE05
Espèces commerciales	Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable	Fiche D3 - espèces commerciales	3	D03-OE01, D03-OE02, D03-OE03
Eutrophisation	Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	Fiche D5 - Eutrophisation	4	D05-OE01, D05-OE02, D05-OE03, D05-OE04
Intégrité des fonds marins	Eviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales	Fiche D6 - Intégrité des fonds	2	D06-OE01, D06-OE02
Condition hydrographiques	Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème	Fiche D1HP-D4-D7-hydrographie- réseaux trophiques	4	D07-OE01, D07-OE03, D07-OE04, D07-OE05
Contaminants	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels		8	D08-OE01, D08-OE02, D08-OE03, D08-OE04, D08-OE05, D08-OE05bis, D08-OE06, D08-OE07

Note méthodologique 297/303





Contaminants – aspects sanitaires	Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade	Fiche D9 - questions sanitaires	2	D09-OE01, D09-OE02
Déchets	Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	Fiche D10 - Déchets	2	D10-OE01, D10-OE02
Bruit	Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	Fiche D11 - Energie sonore	2	D11-OE01, D11-OE03

Tableau 2 : Les OE des descripteurs d'état D1 et D4 – regroupement par compartiment de l'écosystème (= enjeux écologiques) pour la V3

Descripteur	Finalité du groupe OE proposé	Fiches OE	Nbre d'OE	Codes OE
Habitats Benthiques	Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine	- D1HB – Prés salés Atlantiques et végétation	6	D01-HB-OE01,
(HB)	anthropique impactant le bon état écologique des habitats	pionnière à salicorne		D01-HB-OE02,
	benthiques littoraux, notamment les habitats particuliers	- D1HB – Habitats rocheux intertidaux		D01-HB-OE03,
		- D1HB – Bio constructions à sabellaridés		D01-HB-OE04,
		- D1HB – Herbiers de zostères (Zostera marina et		D01-HB-OE05,
		Zostera noltei)		D01-HB-OE13

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 298/303



ET SOLIDAIRE	EXOLONAÇE ETSOLONAE			
	Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers	- D1HB – Herbiers de phanérogames méditerranéens et coralligène - D1HB – Habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux D1HB – Habitats rocheux subtidaux et circalittoraux - D1HB – Structures géomorphologiques particulières et habitats associés - D1HB – Dunes hydrauliques	6	D01-HB-OE07, D01-HB-OE08, D01-HB-OE10, D01-HB-OE11, D01-HB-OE12
Mammifères marins et tortues (MT)	Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues	D1MM – Mammifères marins et tortues marines	3	D01-MT-OE01, D01- MT-OE02, D01-MT- OE03
Oiseaux marins (OM)	Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger	D1OM - Oiseaux marins	7	D01-OM-OE01, D01- OM-OE02, D01-OM-OE03, D01- OM-OE04, D01-OM-OE06, D01-OM-OE07, D01- OM-OE08,
Poissons (PC)	Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance	D1PC – Poissons et Céphalopodes	5	D01-PC-OE01, D01-PC- OE02, D01-PC-OE03, D01-PC- OE04, D01-PC-OE05
Réseaux trophiques et habitats pélagiques	Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs	D4-D7-hydrographie-réseaux trophiques	2	D04-OE01, D04-OE02

Projet soumis à consultation

8. Bibliographie et principaux documents etisses pour l'élasquitem des se 2011 et et

Note méthodologique





- i **Les objectifs environnementaux et les mesures associées en 2016**-MEEM/DGALN/DEB/SDLMM : PAMM-DCSMM Sous région marine Méditerranée Occidentale Rapport sommaire du programme de mesures. Tome 1. Juin 2016. 59 p.
- -MEEM/DGALN/DEB/SDLMM : PAMM-DCSMM Sous région marine Golfe de Gascogne et Mers Celtiques Rapport sommaire du programme de mesures. Tome 1. Juin 2016. 72 p.
- -MEEM/DGALN/DEB/SDLMM: PAMM-DCSMM Sous région marine Manche Mer du Nord Rapport sommaire du programme de mesures. Tome 1. Juin 2016. 71 p.
- ii **Recommandations méthodologiques pour le rapportage**European Commission. 2017. *Reporting on the 2018 update of articles 8, 9 & 10 for the Marine Strategy Framework Directive.* DG Environment, Brussels. Pp 66 (MSFD Guidance Document 14).
- iii **Recommandations méthodologiques pour définir des OE opérationnels** MSFD Common Implementation Strategy. 2017. Background document on the determination of good environmental status and its links to assessments and the setting of environmental targets. Brussels. Pp 70.

Evaluation des objectifs environnementaux du 1er cycle

iv Milieu Ltd, 2014: Article 12 Technical assessment of the MFSD 2012 obligation- France-7 février 2014. Version finale. 67 p.

v AFB, 2018: Rapport d'évaluation des objectifs environnementaux (OE) du 1^{er} cycle des PAMM/DCSMM. 44 p.

vi Rapports scientifiques par descripteur D1 Biodiversité - Mammifères marins et Tortues marines

- Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2017. Évaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 175p.

D1 Biodiversité -Oiseaux Marins

-Simian G., Artero C., Cadiou B., Authier M., Bon C. & Caillot E. 2018. Évaluation de l'état écologique de la biodiversité marine – composante des oiseaux marins. Muséum National d'Histoire Naturelle, Service des stations marines de Dinard, 118p.

<u>D1 Biodiversité – Poissons Céphalopodes</u> Projet soumis à consultation

-Thiriet, P., Acou, A., Artero, C., Feunteun, E., 2017 Evaluation de l'étal écologique des poissons et céphalopodes en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre du descripteur 1 de la DCSMM, rapport scientifique du co-pilotage MNHN. Muséum National d'Histoire Naturelle, Station marine de Dinard. Décembre 2017. 160p. + Annexes

Note méthodologique 300/303





-Brind'Amour, A., Delaunay, D., 2018. Evaluation de l'état écologique des poissons et céphalopodes en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre du descripteur 1 de la DCSMM, rapport scientifique du co-pilotage Ifremer. 214p. + Annexes

D4 - Biodiversité - Réseaux trophiques

Pas de rapport

D1 Biodiversité – Habitats Pélagiques

-Duflos M., Wacquet G., Aubert A., Devreker D., Lefebvre A., Artigas L.F. 2017. Evaluation écologique des habitats pélagiques 2018. Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, rapport national. 420p.

D2 - Espèces non indigènes

-Massé, C., et Guérin, L., 2017. Évaluation du descripteur 2 « espèces non indigènes » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. 87p. + annexes.

D3 - Pêche commerciale

-FOUCHER Eric et DELAUNAY Damien. 2018. Evaluation du descripteur 3 « espèces exploitées à des fins commerciales » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. MTES, AFB, Ifremer, 141p. + annexes.

D5 - Eutrophisation

-Devreker, D., et Lefebvre, A. 2017. Évaluation du descripteur 5 « Eutrophisation » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 241p.

D6 - Intégrité des fonds marins

-Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2017. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 165p. + annexes.

D7 - Hydrographie

-Tew-Kai, E., Cachera, M., Boutet, M., Cariou, V., Le Corre, F., 2017. Évaluation du descripteur 7 « Conditions hydrographiques » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 727p.

D8 - Contaminants

-Mauffret, A., Chiffoleau, J-F., Burgeot, T., Wessel, N., Brun, M., 2017. Évaluation du descripteur 8 « Contaminants dans le milieu » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 164p. + Annexes

D9 – Contaminants /Conditions sanitaires

<u>D9 – Contaminants / Conditions sanitaires</u>
-Saïbi-Yedjer, L., Dufour, A., Baudouin, M., Poisson, S., Reninger, J-C., Thebault, A., Roth, C., 2017. Évaluation du descripteur 9 « Questions sanitaires » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DESIMM, 324p. 2018

D10 - Déchets

301/303 Note méthodologique





-Gerigny, O., Brun, M., Tomasino, C., Le Moigne, M., Lacroix, C., Kerambrun, L., Galgani, F., 2017. Evaluation du descripteur 10 "Déchets marins" en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 300p. + annexes

D11 - Perturbations sonores

-Le Courtois, F., Bazile Kinda, G., Stéphan, Y., 2017. Évaluation du descripteur 11 « Perturbations sonores d'origine anthropique » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 150p. + annexes

vii Enjeux écologiques 2ème cycle : identification et priorisation - AFB, 2017 : Identification et priorisation des enjeux écologiques à l'échelle de chaque SRM

- Note de méthode (partie 1) 2ème cycle de la DCSMM Horizon 2018. Septembre 2017. 18 p.
- AFB, 2017 : Identification et priorisation des enjeux écologiques à l'échelle de chaque SRM. Note de résultats (partie 2) -. Septembre 2017. 12 p.
- -AFB, 2017 : Enjeux écologiques identifiés en Manche Est mer du Nord Cycle 2 DCSMM. 17 p.
- AFB, 2017 : Enjeux écologiques identifiés en Méditerranée française Cycle 2 DCSMM. 23 p.
- AFB, 2017 : Enjeux écologiques identifiés en Atlantique. 35 p.
- AFB, 2018 : Carte des enjeux écologiques en Méditerranée Occidentale
- AFB, 2018 : Carte des enjeux écologiques en Manche Mer du Nord
- AFB, 2018 : Carte des enjeux écologiques en Nord Atlantique Manche Ouest
- AFB, 2018 : Carte des enjeux écologiques en Sud Atlantique

Viii Note méthodologique d'élaboration des OEsAFB, 2016: Note méthodologique pour la rédaction du Chapitre 5 du rapport technique détaillé: R (Response) réponse de la puissance publique, selon l'approche DPSIR. Construction des objectifs environnementaux (OE) et des indicateurs associés. Vers des objectifs environnementaux. SMART. 23 p.

ixRéférentiels de la commission en vigueur pour le 2 ème cycle

- Décision (UE) 2017/848 de la commission du 17 mai 2017 établissant des critères établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE
- Directive (UE) 2017/845 de la commission du 17 mai 2017 modifiant la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les listes indicatives d'éléments à prendre en compte lors de la préparation des stratégies pour le milieu marin Version du 10 septembre 2018

Matrices activités-pressions et matrice pressions-enjeux

Note méthodologique 302/303





x Séminaire Objectifs environnementaux— Enjeux, pressions et activités, 11 octobre 2017, MTES - Paris La défense (tour Séquoia, Paris). 20p.

xi Liste des scientifiques et experts mobilisés pour l'élaboration des OE entre septembre 2016 et juillet 2018.

xii AES Note technique sur les apports de l'AES au processus de révision des OE

Projet soumis à consultation Version du 10 septembre 2018

Note méthodologique 303/303